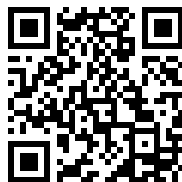

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

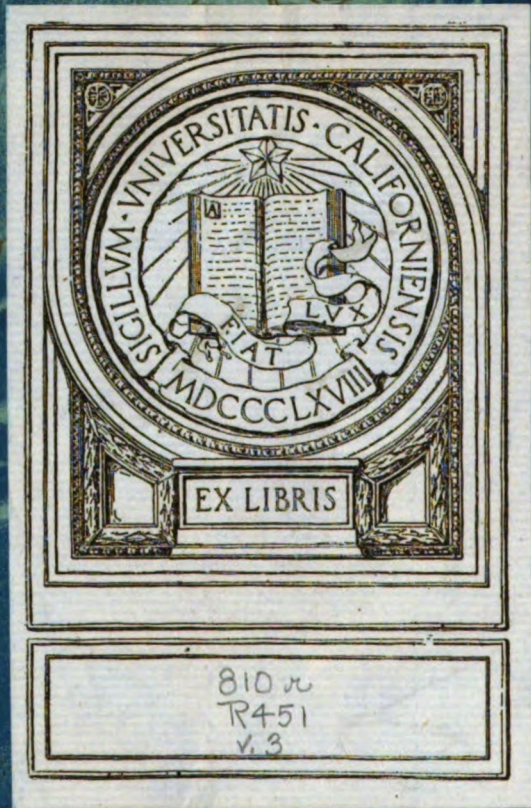
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

UC-NRLF

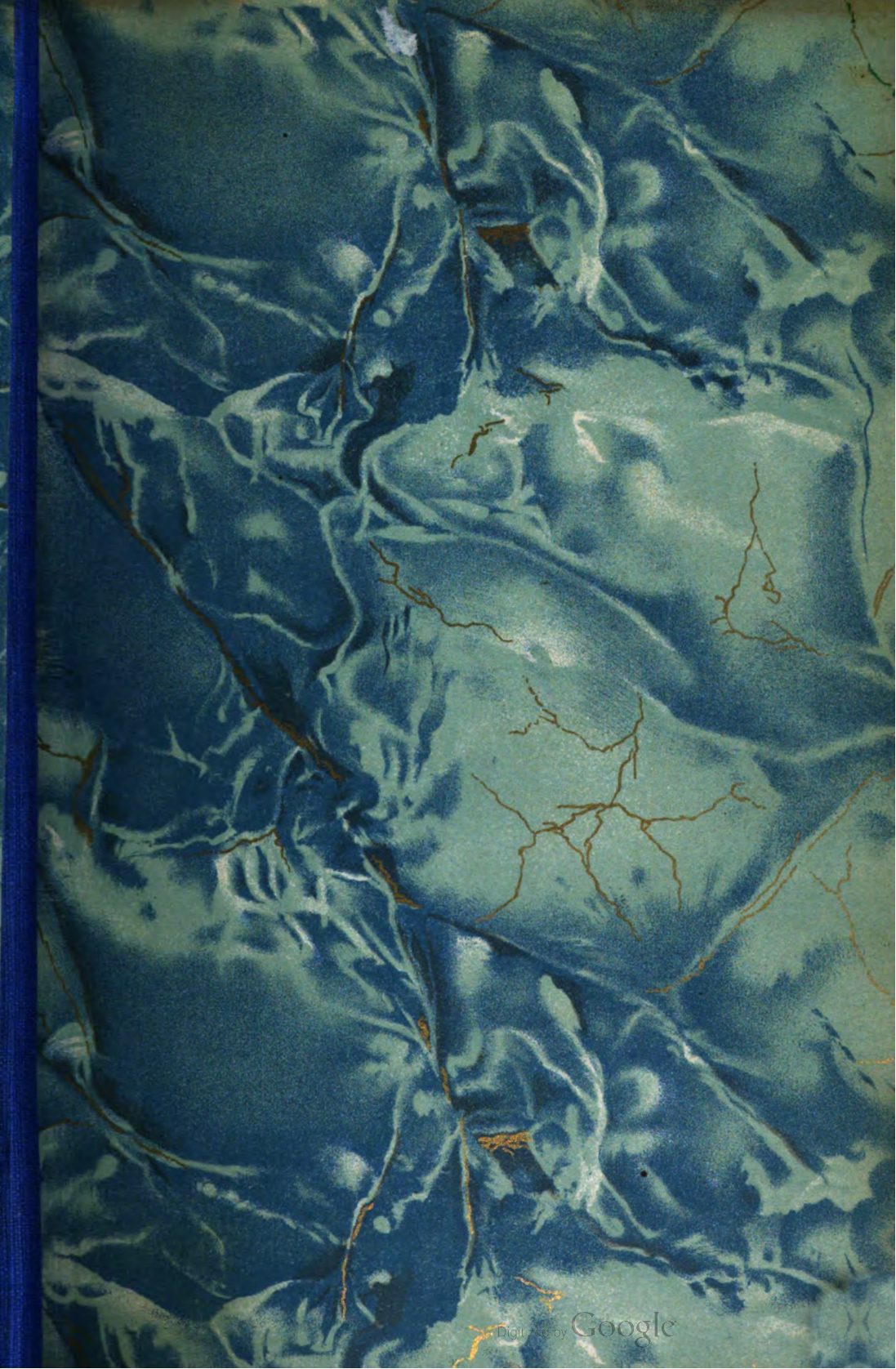


QB 622 251



EX LIBRIS

810 n
R451
v.3



NOV 8 1915

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

—
NOUVELLE SÉRIE
—

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

—
TOME III — 1915
—



Ⓜ

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

5, QUAI MALAQUAIS

Téléph. : Gobelins 28-20

1915

Fascicule 1-2

SOMMAIRE.

	Pages
I. Abel LEFRANC. Les <i>Épithètes</i> de Maurice de la Porte (1571) et la légende de Rabelais	1
II. Max PRINET. Vitrail de l'ancienne église abbatiale Sainte-Geneviève de Paris.	6
III. G. BAGUENAUT DE PUCHESSE. Une lettre oubliée de Henri IV	14
IV. Lazare SAINÉAN. Mélanges du xvi ^e siècle (2 ^e article). A propos de du Fail. — Les provincialismes chez Des Périers (Normandie, Bretagne, Maine, Anjou, Poitou, Orléanais, Paris, Lyon, Toulouse, Rouergue, Avignon, Gascogne; — anachronismes, détails régionaux, analogies verbales, remarques techniques). — Le mot « bazac » et ses acceptions métaphoriques. — L'allemand de la Renaissance	18
V. J. MARTELLIÈRE. « Maître Théodore »	72
VI. Henri CLOUZOT. Furetière et Rabelais	76
VII. W. F. SMITH, Eugène RITTER. Notes pour le commentaire de Rabelais	78
VIII. René-N. SAUVAGE. <i>Voyage du curé de Meudon à Rome</i>	80
IX. D'ESPEZEL. Les monnaies anglaises en France en 1527.	82
COMPTE-RENDU.	
Pierre DE RONSARD. Œuvres complètes, éd. par Paul LAUMONIER. T. I et II (Pierre VILLEY).	91
CHRONIQUES.	
Chronique rabelaisienne (L. - P. BUFFARD, commandant BESLAY).	99
Chronique de la Société et nécrologie : R. Sturel, G. Garric, P. Bourdon, J. Fraikin (A. LEFRANC, L. ROMIER)	100

En l'absence de M. PLATTARD, mobilisé, prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. LUCIEN ROMIER, 11, avenue Debasseux, Versailles-Chesnay (Seine-et-Oise).

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
—
NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME III — 1915



PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléph. : Gobelins 28-20

1915

70 1000
0000000000

LES ÉPITHÈTES
DE MAURICE DE LA PORTE

PARISIEN (1571)

ET LA LÉGENDE DE RABELAIS

On sait que le Parisien Maurice de la Porte a composé une sorte de dictionnaire d'épithètes, publié en 1571, qui reste toujours utile et curieux à consulter. Cet ouvrage, intitulé : *Les Epithetes de M. de La Porte, parisien, livre non seulement utile à ceux qui font profession de la Poësie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Française*, avec briefves annotations sur les noms et dictionns difficiles. Paris, chez Gabriel Buon, au clos Bruneau, à l'image Saint Claude (1571, 284 feuillets. Privilège daté du 13 juillet 1571), venait d'être achevé au moment où l'auteur mourut, le 23 avril 1571, à l'âge de quarante ans. C'était un lettré fervent, sans prétention aucune, qui associait le culte des bons livres à celui de l'amitié et trouvait que l'homme dépourvu d'ambition, et capable de se contenter de son petit revenu, ne pouvait trouver une plus grande félicité que dans le plaisir de la lecture, poursuivie la plume à la main, ou dans la conversation confiante avec un ami. Il affirmait qu'il n'était pas d'êtres plus haïssables que les oisifs et les « tumultueux », ceux-là mêmes que nous appelons aujourd'hui les agités. Lié avec le Briard François Pierron, grand vicaire de Monseigneur l'abbé de Molesmes, il fit chez ce personnage, qu'il considérait un peu comme son maître et auquel il avait voué le plus tendre attachement, un séjour prolongé, en Bourgogne, dans la

maison seigneuriale de Saint-Beroing, qu'il qualifie de plaisant séjour pour un homme d'étude¹. Là, plongé dans la lecture des œuvres de Ronsard, il se décida à extraire de son poète favori toutes les épithètes « par lui si proprement accommodez : lesquels, outre la grace, force et vertu qu'ils donnent à sa poésie, servent grandement à l'explication d'icelle ». Ce premier travail accompli, il continua, sur les conseils de son hôte, le dépouillement si agréablement commencé, en faisant une ample moisson d'épithètes à travers les meilleurs auteurs français, qu'il avait appris à aimer dès sa tendre jeunesse. C'est ainsi que son Dictionnaire se trouva constitué. Il se décida ensuite à faire suivre les listes d'épithètes, pour un certain nombre de noms, d'explications et d'annotations qui ne sont pas la partie la moins curieuse de son volume, les empruntant à des dictionnaires (à celui de Calepin, à un dictionnaire poétique et historique), à la *Chronique des Chroniques*, aux *Vies* de Plutarque, aux *Commentaires* de Muret et Belleau sur les *Amours* de Ronsard, à l'*Histoire universelle* de Belleforest, aux *Observations* de Belon, à la *Cosmographie* de Munster, aux *Commentaires* de Mattioli sur Dioscoride et à toute une série d'autres du même genre. Son livre offre donc un véritable intérêt et les amis du xvi^e siècle, qu'ils en étudient la langue, la littérature ou les mœurs, peuvent y recourir avec profit. Il révèle encore aujourd'hui, sur un certain nombre de points, ce qu'on pourrait appeler l'opinion moyenne des gens cultivés de cette époque.

Si nous consultons ce répertoire au mot *Rabelais*, nous y trouvons l'article suivant, déjà signalé dans notre *Revue*, t. II, p. 63, et t. VII, p. 161, au fol. 224 :

Rabelais. *Facetieux, mordant, utile-doux, raillard, second Epicure, gausseur ou gaudisseur, lucian françois, docte gabeur, ventre épicurien, plaisant moqueur, pantagruelite* (sic).

François Rabelais, docteur en medecine, tant par son livre,

1. Cf. l'Épître dédicatoire des *Épithètes*, adressée à François Pierron, et l'article du même ouvrage, v^o Pierron.

qu'il a intitulé *Les Œuvres de Pantagruel*, que par sa voluptueuse vie, a mérité ces épithètes. Qui voudra avoir de lui plus grande connaissance lise les épitaphes qu'en ont composé plusieurs scavans personnages.

Au fol. 225, je relève encore cette allusion :

Raillard ou Railleur. *Ioieus, plaisant, democritique, facetieux, mordant, lucianiste, odieux, blandissant, disciple de Rabelais, tahureau*¹.

On remarquera que notre auteur, qui avait tant lu, semble connaître assez mal les œuvres de Rabelais, puisqu'il leur donne comme titre : *Les Œuvres de Pantagruel*. C'est même une constatation assez surprenante, étant donné que le livre du grand Tourangeau eût été pour ce chercheur d'épithètes la plus riche mine à exploiter de toute notre littérature. En outre, ce texte nous montre que la légende du Rabelais voluptueux et jouisseur, qui avait déjà commencé à apparaître de son vivant, s'accréditait de plus en plus dans le grand public, moins de vingt ans après sa mort. Il est piquant d'observer que de la Porte renvoie ceux qui voudraient avoir une plus grande connaissance de l'auteur du *Pantagruel* aux épitaphes composées à son sujet par « plusieurs savants personnages ». Ces textes étaient, d'ailleurs, les seuls que l'on pût alors consulter sur l'écrivain chinonais, et vraiment les renseignements qu'ils fournissaient étaient bien maigres. La plupart confirmaient le côté légendaire du Rabelais bon buveur et plaisant compagnon. (L'admirable épitaphe, d'un accent si juste, composée par Pierre Boulanger, est postérieure aux *Épithètes*.) On voit par là combien nos pères attachaient peu de signification à la connaissance de la vie des auteurs, même les plus répandus, puisqu'ils n'imaginaient pas qu'il pût y avoir pour celle-ci de source plus sérieuse que les épitaphes. Ce n'est guère

1. Le texte porte par erreur *tahurean*; il s'agit ici du poète Jacques Tahureau.

que dans le cours du xviii^e siècle que la curiosité se développa dans ce domaine. Nos ancêtres du xvi^e siècle se passaient volontiers de biographies et de critique littéraire : quelle évolution s'est accomplie, depuis, sur ce point !

Les principaux articles qu'il est à propos de signaler en ce qui touche l'histoire littéraire sont les suivants : Alcinois, Aurat (d'), Baïf, Bellay, Belleau, Belleforest, Budé, Buttet, *Cassandre*, Du Chesne, Érasme, Guevare, Langey (de), *Laure*, *Loir*, Magni, Marguerite de Valois, Muret, *Ode*, *Paris*, Pelletier, Pontus de Thiard, Ronnard, Sainte-Marthe, Salel, Scève, *Sorbonistes*, Tahureau.

Certains personnages assez obscurs doivent aux liens d'amitié, — ou même de parenté, — qu'ils entretenaient avec de la Porte de prendre place dans son dictionnaire ; on peut donc trouver sur leur compte des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs : c'est le cas de Ambroise de la Porte, de Cappel, de F. Pierron, de J. Poussepin, de Raffelin.

Il y a lieu de signaler également les données qui figurent dans ce livre touchant certaines nations ou provinces. Je note, par exemple, que le peuple français « facilement compatit avec les personnes de quelque país qu'elles soient et surpasse toute autre nation en courtoisie et humanité. Davantage, il est fort belliqueus, usant plus de cœur et hardiesse que d'art en combattant, et est aussi prompt et inventif, mais il ne se haste qu'en nécessité ». Quant aux Espagnols, « ils sont patients au travail, et endurans faim et soif, si la nécessité le requiert. Ordinairement, ils sont fort chiches et eschars en leur vivre, secrets en leurs affaires, bons à la guerre, alaires au courir, et quant aux soldats ils sont doux et courtois du commencement, mais à la fin ils sont insupportables où ils ont puissance ou autorité ». — « Les Anglois sont beaux et bien proportionnez, hardis à la guerre, et fort bons archers. Le peuple n'aime point les estrangiers et est autant incivil et mal gracieus que la Noblesse est courtoise et affable. » — Des

Alemans ou Almans, l'auteur nous dit que « les histoires font foi que ce peuple a tousjours esté fort ennemi du repos » et enclin à la guerre, des Écossais, que « ce peuple... est puissant, robuste et courageux en la guerre, faisant grande parade de sa noblesse » ; il note que les Suisses ne reconnaissent entre eux aucun roi, duc ou autre prince, « leur suffisant qu'une alliance commune les conjoigne et tienne, et sert à tous cette union de supériorité », etc. A propos d'Athènes, il nous fait remarquer que cette belle ville n'est à présent qu'un petit village nommé Sethine. Ses appréciations relatives à nos différentes provinces sont restées vraies à travers les siècles. Les épithètes qu'il groupe, par exemple, sur les Picards répondent entièrement aux caractéristiques formulées, de nos jours, par Michelet dans son tableau de la France : « Fidèles, brusques, chauds, testus, hardis, bouillans, loiaus, soudains, courageux, opiniastres. » En somme, livre varié, parfois piquant et toujours judicieux¹. Réédité en 1580 et 1582, à Paris, et en 1593 et 1612, à Lyon, il a donc connu un véritable succès, qui, on vient de le voir, n'était pas immérité.

Abel LEFRANC.

1. De la Porte n'aime pas le cidre ; il nous révèle que « ceste malplaisante boisson, signamment à ceux qui sont nourris es vignobles, sert plutôt à appaiser l'altération qu'à contenter nature en manière de vivre ». L'éloge du vin, par contre, est à citer. A relever encore les articles : Imprimerie, Souabes, Turcs, etc., et certaines observations grammaticales curieuses. Ainsi, en face du mot *Æaque* ou *Eaque*, qui commence la série des *Æ*, on lit cette note marginale : « Aujourd'hui le françois ortographe admet rarement les diph-tongues, de sorte que celui qui en use indifféramment ne doit être accusé d'ignorance. »

VITRAIL
DE
L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
SAINTE-GENEVIÈVE DE PARIS

Millin a décrit et a fait reproduire, au tome V des *Antiquités nationales*¹, un vitrail qui se trouvait en l'église abbatiale Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris, détruite, par mesure administrative, en 1807.

Il en parle dans les termes suivants :

Dans l'une des chapelles du côté septentrional, on voyoit un vitrail représentant un saint Guillaume debout tenant un livre sur lequel posoit un casque; en face est sainte Geneviève, jeune et jolie, aussi debout, vêtue comme on représente sainte Catherine, ayant de même une couronne antique à pointes sur la tête; d'une main elle tient un cierge et de l'autre un livre; au-dessus d'elle, au milieu du tableau, un diable nud avec ses cornes, ses griffes aux pieds, ses ailes de chauves-souris et dans l'attitude d'un satyre, veut éteindre avec un soufflet le cierge de chasteté de la sainte; mais un ange qui est là, dans le coin, l'arrête et l'empêche de faire cette espièglerie. Si cet ange est aussi laid que le démon, en récompense il est vêtu d'un froc et n'étoit pas dans le cas de distraire les âmes pieuses, comme les anges nuds de Rubens et du Guide².

1. Article LX : *Abbaye Sainte-Geneviève de Paris*, p. 70, 71.

2. L'explication de la scène légendaire représentée sur le vitrail est donnée par le P. Cahier (*Caractéristiques des saints*, p. 197).

On remarquera que le diable essaie d'éteindre le cierge de sainte Geneviève à l'aide d'un soufflet semblable à ceux dont nous nous servons pour allumer le feu. Quelques auteurs ont dit que l'emploi de cet instrument de ménage ne datait vraisemblablement que du xvi^e siècle (Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. IV, col. 1049; *La Grande Encyclopédie*, t. XXX, p. 311). En réalité, il est beaucoup plus ancien. On le constate au moyen âge, dès le courant du xii^e siècle (P. Cahier, *Mélanges d'archéologie, d'histoire et*

Aux pieds du saint Guillaume est la figure d'un abbé à genoux, les mains jointes, vêtu de l'habit de la maison, avec l'aumusse au bras et sa crosse passée dans l'autre. Dans l'espace entre lui et la sainte, il y a un blason portant *de gueules à une gerbe de bled d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*, une crosse passée derrière en pal et au-dessus une grande mitre (voir planche IV, n° 1).

Ces armoiries étoient celles de Guillaume Grangier, médecin de Gaston de France, duc d'Orléans; l'abbé à genoux étoit sans doute de la même famille.

Pour le vitrail, il pourroit être du temps de Louis XIII ou de Henri IV au plutôt.

Le médecin Guillaume Grangier (que d'autres appellent Granger)¹ ne paraît pas avoir porté les armoiries qui étaient peintes sur le vitrail de l'église Sainte-Geneviève. Le fer de reliure dont il marquait les livres de sa bibliothèque est orné d'un écu au chevron accompagné de trois gerbes, et au chef vairé². D'ailleurs, nous ne connaissons aucun abbé des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève qui ait appartenu à la famille Grangier.

de littérature, t. III, p. 251; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 42-44; Bibliothèque nationale, *Minnesinger, Manesische Sammlung, Reproduction photographique du manuscrit 32 du fonds allemand, aujourd'hui à la bibliothèque de Heidelberg*, fol. 46 v°; Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte*, t. I, p. 237; E. Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, p. 424, fig. 124; A. Boinet, *Les sculptures de la cathédrale de Bourges (façade occidentale)*, pl. VI, VII, p. 62, fig. 10; p. 70, fig. 14; D' Pouzet, *Note sur les chapiteaux de l'abbaye de Cluny*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1912, p. 108; H. Martin, *Les joyaux de l'Arsenal, I : Psautier de saint Louis et de Blanche de Castille*, pl. XLIX). Le soufflet forme la coiffure de certains personnages grotesques dans des caricatures du XIV^e siècle qui ont été publiées par MM. Th. Wright (*A history of caricature and grotesque*, fig. 68, 102) et J.-H. Middleton (*Illuminated manuscripts*, p. 208). Il semble même qu'il était en usage dès l'antiquité (Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Follis*).

1. Dans l'*État de la maison du roi Louis XIII*, dressé par M. Grisselle, « M. Guillaume Granger » remplace, en 1623, Jacques de Pons comme « l'un des médecins pour servir quand on les appellera pour les consulter » (p. 41).

2. Ce fer de reliure est donné par J. Guigard (*Nouvel armorial du bibliophile*, t. II, p. 242). Les armes qui s'y trouvent gravées sont

En revanche, l'historien le plus soigneux de l'abbaye de Sainte-Geneviève, dom Claude du Molinet, nous apprend qu'un écu portant une gerbe et un chef chargé de trois étoiles, c'est-à-dire identique, quant au dessin, au blason relevé par Millin, constituait les armes de Guillaume Le Duc, qui fut abbé de Sainte-Geneviève de 1517 à 1534¹.

La notice que du Molinet a consacrée à ce prélat² est, je crois, inédite; elle contient quelques renseignements curieux. Je pense qu'il n'est pas inutile de la transcrire ici :

Guillaume Le Duc, 3^e abbé.

Il estoit prieur-curé de Roissy³, lieu de sa naissance, quand il fut pourvu du titre de l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1517⁴. Il avoit pris l'habit de chanoine régulier, en cette maison, l'an 1488, le 2 novembre⁵, et y avoit exercé la charge de souprieur.

L'an 1522, il assista au convoi de Guillaume de Vaudetar, doyen de Saint-Marcel et conseiller au Parlement⁶, qui étoit mort sur la paroisse de Saint-Etienne⁷, revestu d'habits pontificaux, et fit toute la cérémonie de l'enterrement à la prière de ce chapitre⁸.

celles des Grangier de Liverdy, famille parlementaire de Paris qui a donné un évêque de Tréguier (1646-1679) : *d'azur au chevron d'or (alias d'argent) accompagné de trois gerbes du même, au chef vairé d'argent et de gueules.*

1. Elles sont figurées dans le manuscrit original de l'*Histoire de sainte Geneviève et de son église royale et apostolique à Paris*, par dom Claude du Molinet (Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 609, fol. 226 v^o).

2. Ms. cité, fol. 225-226 v^o; ms. 610, p. 404-409.

3. Roissy ou Roissy-en-France, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse.

4. Bulle du 10 août 1517 (*Gallia christiana*, t. VII, col. 767).

5. Le 28 décembre, d'après la *Gallia christiana* (*loc. cit.*).

6. Jean de Serre, conseiller au Parlement de Rouen, nommé conseiller au Parlement de Paris en remplacement de Guillaume de Vaudetar, décédé, fut reçu le 11 août 1522 (*Catalogue des actes de François I^{er}*, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, t. VII, p. 490, n^o 25992).

7. Saint-Étienne-du-Mont. Sur les relations de la paroisse Saint-Étienne avec l'abbaye de Sainte-Geneviève, voir Raunier, *Épitaphier du vieux Paris* (dans l'*Histoire générale de Paris*), t. III, p. 607-622.

8. Il conduisit le corps du défunt depuis la rue Saint-Étienne jusqu'à Saint-Marcel (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 712, fol. 67).

Il se trouva, le 8 mars de la mesme année, à une assemblée qui se tint au Parlement pour aviser à ce qui estoit à faire sur la prise du roy François 1^{er} 1. Il y est dénommé dans le registre immédiatement après les gens du Roy, avant mesme le doyen et les grands vicaires de Paris, et dans une autre assemblée qui se tint pour le mesme sujet, il y est inscrit immédiatement après l'évesque de Paris et les présidens, avant les maistres des requestes et les conseillers 2.

L'an 1525, un religieux jacobin, infecté de la pernicieuse doctrine de Luther, estant venu d'Angleterre à Paris et ayant été dénoncé au Parlement, il fut pris et conduit à Sainte-Geneviève où il fut donné en garde à l'abbé 3 qui fut aussy commis de la cour pour l'interroger avec Nicolas Dorigny, chancelier de l'église de Paris, conseiller au Parlement 4.

1. Cette assemblée tint ses séances dans la Salle verte du Parlement, non pas en 1522, mais en 1525, après la bataille de Pavie.

2. Cf. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 712, fol. 78; *Gallia christiana*, t. VII, Preuves, col. 252; Sauval, *Histoire de Paris*, p. 952-954, 966; Mignet, *Rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint*, t. II, p. 84, 85.

3. Le 2 juin 1525, Jacques de Daillon, seigneur du Lude, annonça au Parlement, par lettre écrite à Saint-Quentin, l'arrivée prochaine à Paris d'un Jacobin qui, venant d'Angleterre, avait séjourné au monastère des Guillemins, à Walincourt (Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary) et y avait tenu des propos suspects, « disant que ce ne estoit que une fantasie de non point menger de cher et que, devant qu'il feust Pasques deux foiz, que l'Eglise seroit bien reformée mieulx qu'elle n'est de present ». Le président Charles Guillart chargea le conseiller Nicolas d'Origny de rechercher ce Dominicain. Appréhendé au couvent des Jacobins de Paris, l'inculpé fut remis à la garde de l'abbé de Sainte-Geneviève. Le 8 juin, le Parlement commit Nicolas d'Origny, Jacques de la Barde et Louis Séguier à l'interroger en s'adjoignant deux docteurs en théologie. Le 10 juin, un nouvel interrogatoire fut prescrit. La cour ordonna, le 11 juillet, qu'André Verjus et Jacques de la Barde, conseillers au Parlement et présidens des Enquêtes, Guillaume du Chesne et Guillaume Le Clerc, docteurs régens en la Faculté de théologie, feraient le procès du Jacobin (Archives nationales, X¹ 1528, fol. 531-533, 614).

Ce personnage est appelé « Girard de Herquefort, natif du diocèse de Nouymen, au pays de Gueldres », dans un passage du registre du Parlement que je viens de citer; dans d'autres, il est nommé « frère Bernard Hecquefort » et « frère Girard Hachefort ». Peut-être appartenait-il à la famille gueldroise de Hackfort.

4. Nicole d'Origny, conseiller au Parlement et président des Enquêtes, remplacé, après son décès, le 29 septembre 1534 (*Catalogue des actes de François I^{er}*, t. IX, p. 154).

Il y avoit, de son temps, une fontaine au coin du cloistre à l'entrée du réfectoire, où estoit le bassin de pierre qui se void encore dans le préau, et au milieu estoit une image de sainte Geneviève qui jettoit de l'eau par le bout de son cierge. Elle fut détruite lorsqu'on fit les voûtes du cloistre.

L'an 1528, le pape Clément VII luy donna des bulles de l'évesché de Belmont *in partibus*¹, luy permettant de se faire sacrer par tel évêque que bon luy sembleroit². Le mesme pape luy adressa et à Nicolas Clain, président aux enquestes³, l'an 1533, la bulle de la sécularisation de Saint-Maur-des-Fossez pour la fulminer⁴.

Il fit rebastir la chapelle de Sainte-Geneviève, qui est à gauche du grand autel, où l'on voit encore son portrait aux vitres. Il entreprit ensuite la construction de la chapelle de Nostre-Dame, laissant néanmoins à son successeur la perfection et l'accomplissement de cet ouvrage.

L'an 1534, il se démit de l'abbaye entre les mains du pape, en faveur de Philippe Le Bel, curé de Saint-Etienne⁵, à charge de cent escus d'or de pension et ses réserves, sçavoir : le logis abbatial, les terres de Borrest⁶, d'Espinaÿ⁷, d'Auteuil⁸

1. Comme du Molinet, plusieurs auteurs ont donné à Guillaume Le Duc le titre d'évêque de Belmont. Lebeuf le dit évêque de Bel-lune. En réalité, il reçut de Clément VII le titre d'évêque de Belinas (aujourd'hui Baniyas), en Palestine.

2. Par bulles du 4 des calendes de mars, la sixième année du pontificat de Clément VII (27 février 1529). Voir : *Gallia christiana*, t. VII, col. 768; P. Eubel, *Hierarchia catholica*, t. III, p. 145.

3. Nicolas Quelain ou Quelin, nommé conseiller clerc au Parlement de Paris le 14 avril 1526, reçu président aux Enquêtes le 16 décembre 1532 (*Catalogue des actes de François I^{er}*, t. V, p. 752, n° 18577; t. VII, p. 496, n° 26067).

4. La bulle de sécularisation, datée des ides de juin 1533 (13 juin), est adressée par Clément VII « dilectis filiis abbati monasterii Sanctae Genovefae Parisiensis et in civitate Parisiensi commoranti, Germano de Brie, archidiacono Albiensi, ac Nicolao Quelin, thesaurario omnium Sanctorum de Mauritania, Sagensis diocesis ». La sentence définitive d'exécution fut rendue, le 17 août 1536, par le successeur de Guillaume Le Duc, Philippe Le Bel, et Nicolas Quelain (*Gallia christiana*, t. VII, Preuves, col. 141, 147, 148).

5. Saint-Étienne-du-Mont.

6. Borest, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin.

7. Épinay-sous-Sénart, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger.

8. La seigneurie d'Auteuil (auj. quartier du XVI^e arrondissement

et de Grenelles¹ et la nomination des bénéfiques, ce que le pape confirma et mesme luy permit de tenir un bénéfice de l'ordre de Saint-Benoist au diocèse de Rouen².

La mesme année, il assista à l'entrée du Parlement avec les archevesques de Lyon et d'Aix et l'abbé de Saint-Magloire, qui estoit aussy évesque *in partibus*³.

Il mourut le 3 juillet de l'an 1537 et fut enterré devant la porte du cloistre, dans l'aisle droite de l'église⁴.

En parlant de Philippe Le Bel, successeur de Guillaume Le Duc, Claude du Molinet⁵ observe que l'abbaye de Sainte-Geneviève « estoit tombée dans le relasche et le désordre par le malheur des guerres et la corruption des

de Paris) avait été acquise par les religieux de Sainte-Geneviève de ceux du Bec, au début du xii^e siècle. D'après du Molinet, Guillaume Le Duc fit réparer la maison seigneuriale d'Auteuil et construire un pavillon à l'entrée (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 609, fol. 378).

1. Paris, XV^e arrondissement.

2. Bulle de Paul III, donnée le 6 des ides de mars, la première année de son pontificat (10 mars 1535). Le bénéfice dont il est question est le prieuré de Saint-Maur de Beaussault (Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges) (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 690. Cf. *Gallia christiana*, t. VII, col. 769).

Outre les fonctions qu'énumère du Molinet, Guillaume Le Duc remplit encore celles de vicaire général de l'évêque d'Orléans, Jean d'Orléans-Longueville. Le 17 décembre 1522, la résignation de la cure de Seichebrières (Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire), faite par Philippe Rossignol, fut acceptée « per reverendum in Christo patrem dominum abbatem monasterii Sancte Genovefe, vicarium generalem domini episcopi Aurelianensis ». Le 26 juillet 1525, Nicolas Chemin résigna son canonicat de Saint-Vrain de Jargeau (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton) « in manibus reverendi patris domini Guillelmi, abbatis monasterii Sancte Genovefe, vicarii reverendissimi domini Johannis d'Orleans, archiepiscopi Tholosani et Aurelianensis episcopi » (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 712, fol. 12, 13).

3. François de Rohan, archevêque de Lyon; Antoine Filhol, archevêque d'Aix; Guy de Montmirail, abbé de Saint-Magloire de Paris, évêque de Mégaré.

4. « Fr. Guillelmus Ducis, abbas, de Roissiaco in Francia, jacet in parva navi, ad gradus chori » (Nécrologe de l'abbaye, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1293, fol. 210 v^o). D'après la *Gallia christiana* (t. VII, col. 769), il fut « conditus in ala dextra ecclesiae, ante portam claustrii ».

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 609, fol. 327.

temps et peut estre aussy par la négligence des abbez qui avoient plus soin du temporel que du spirituel, obtenant des tiltres d'évesques *in partibus* et voulant paroistre parmy les grands, quoiqu'ilz fussent de basse extraction et n'eussent point d'armes plus considérables, pour relever leur noblesse, que les épics et les gerbes qu'ils avoient tirés de la grange de leurs pères, qui étoient laboureurs, pour en composer leurs armes, au lieu de chercher leur gloire dans leur vertu et leurs propres mérites ». Ces critiques s'adressent certainement à l'abbé Le Duc, qui se fit nommer évêque *in partibus* et qui portait une gerbe dans ses armes¹. Elles peuvent aussi s'appliquer, en même temps, à son prédécesseur, Philippe Cousin, qui avait trois épis dans son blason², mais qui ne paraît pas avoir été revêtu d'un titre épiscopal.

Du Molinet nous apprend que Guillaume Le Duc « fit rebastir la chapelle de Sainte-Geneviève qui est à gauche du grand autel, où l'on voit encore son portrait aux vitres ». Cette chapelle étant située à gauche du maître-autel, par rapport à l'entrée (c'est ainsi que l'entendait du Molinet³), se trouvait bien « du côté septentrional » de l'abside, comme celle où Millin a vu le vitrail qui nous occupe. Il était logique de placer une verrière représentant sainte Geneviève, dans une chapelle dédiée à cette sainte. Le costume du prélat agenouillé est bien celui d'un abbé des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Le patron est saint Guillaume. Les armoiries sont celles de Guillaume Le Duc⁴. Il semble donc que le donateur de la verrière,

1. Le Duc était sans doute de modeste origine, mais sa famille avait donné naissance à un religieux distingué, Pierre Le Duc, de Roissy-en-France, abbé de Saint-Victor de Paris (1383-1400). Voir *Gallia christiana*, t. VII, col. 684.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 609, fol. 225.

3. Du Molinet dit que la porte du cloître s'ouvrait dans « l'aisle droite » de l'église. Elle était, en effet, du côté méridional.

4. Elles sont accolées de la crosse abbatiale et surmontées de la mitre. Ce dernier insigne n'appartenait pas de plein droit aux abbés. C'était originellement une des marques de la dignité épiscopale, l'un des « pontificaux » des évêques. Mais les papes en ont accordé

figuré en oraison, ne peut être autre que Guillaume Le Duc.

Le vitrail a dû être exécuté au temps où Guillaume Le Duc gouvernait l'abbaye. Il datait donc, selon toute vraisemblance, du commencement du *xvi^e* siècle et non du règne de Henri IV ou de celui de Louis XIII, comme le croyait Millin. Le dessin qu'a fait graver cet archéologue est tellement grossier qu'il est difficile de juger du style que le monument avait en réalité. Le costume de sainte Geneviève, tel qu'il est reproduit dans la gravure, paraîtrait justifier l'opinion de Millin. Mais la crosse de l'abbé est de la forme que l'on donnait à cet attribut à la fin du *xv^e* siècle et au commencement du *xvi^e*. Le casque placé sur le livre que tient saint Guillaume rappelle les derniers bassinets du moyen âge.

MAX PRINET.

l'usage à bon nombre d'abbés et en particulier à ceux de Sainte-Geneviève de Paris. Le 13 décembre 1227, Grégoire IX concéda, comme un privilège personnel, à Herbert, abbé de Sainte-Geneviève, « *usum mitre, cerothecarum et anuli* » (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 356, p. 43, 44). Cette faveur fut étendue à tous les abbés de Sainte-Geneviève par une bulle que donna, au Latran, un pape Alexandre, le 6 des calendes d'avril, l'an troisième de son pontificat (*ibid.*, p. xvi). On a attribué cette bulle tantôt à Alexandre III, tantôt à Alexandre IV. Elle ne peut pas être du premier. Le 6 des calendes d'avril de la troisième année de son pontificat (27 mars 1162), Alexandre III n'était pas à Rome; il se trouvait en Ligurie (voir Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, t. II, p. 156). Au contraire, le 6 des calendes d'avril de la troisième année de son pontificat (27 mars 1257), Alexandre IV était à Rome (voir Potthast, *Regesta pontificum romanorum*, t. II, p. 1375).

Guillaume Le Duc ayant eu droit à la mitre dès le temps où il était simple abbé et avant qu'il ne fût évêque, la présence de cet insigne au-dessus des armoiries ne peut nous servir à préciser la date du vitrail. Quoi qu'on en ait dit, la direction de la volute de la crosse (qui est ici tournée vers la gauche du spectateur) ne différencie pas les armoiries des évêques de celles des abbés. Je crois l'avoir établi (*Les insignes des dignités ecclésiastiques dans le blason français du XV^e siècle*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1911, p. 36-38).

UNE

LETTRE OUBLIÉE DE HENRI IV

On connaît le billet célèbre par lequel Henri IV annonce à la princesse d'Orange la soumission du duc de Bouillon à Sedan : « Je dirai comme fit César, *Veni, vidi, vici...* » Elle a été écrite à Donchery (Ardennes) le 2 avril 1606 et elle est reproduite dans dix recueils, et ce depuis trois cents ans. Mais il y en a une seconde de la même date et sur le même sujet qui, comme tant d'autres, ne figure pas dans les *Lettres missives* de M. Berger de Xivrey ni dans le *Supplément* de M. Guadet et qui semble avoir échappé à tous les historiens. Elle se trouve dans une publication plus défectueuse encore que les neuf volumes sur Henri IV de la *Collection de documents inédits, les Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay* réimprimés en 1824 par Anguis, et elle est ainsi conçue :

Ma sœur¹, je feis hier mon entrée à Sedan, où le seigneur d'icelle m'y a receu avec autant d'applaudissements, de bonne chère qu'en lieu où j'aye jamais esté, avec tel bruit du peuple, toute la nuict à crier : Vive le roy ! M. le dauphin ! la royne ! qu'ils m'en ont empesché de dormir ; et tant fait boire mes gens, que je crois que je les menerai ivres jusques à Paris. Il m'a fait paroistre avoir tant de regret de ses faultes passées et tellement protesté de me fidèlement servir à l'advenir, que je m'en promets de meilleurs effects qu'il n'a jamais fait du passé. Je partirai d'icy lundy et vous verrai dans dix ou douze jours².

1. C'est toujours ainsi qu'Henri IV appelle Marguerite depuis le divorce.

2. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. X, p. 169. Voir la réponse : *Mém. et lettres de Marguerite de Valois*, p. 405.

Il importe d'observer tout d'abord qu'elle n'a ni suscription ni signature et qu'elle est contenue tout entière dans une autre lettre adressée par M. de Bourron à Duplessis-Mornay, de Paris, le 10 avril 1606; et c'est sans doute la raison pour laquelle personne ne l'a relevée. Elle a pourtant tous les caractères de l'authenticité. Il n'est pas besoin de beaucoup d'arguments pour le démontrer.

François de Salart, sieur de Bourron, un familier de l'entourage de Henri IV et probablement un huguenot, raconte que la veille au soir « Madame de la Tremouille estant allée voir sur les cinq heures la royne Marguerite, qu'elle trouva à table prenant son disner; en mesme temps elle venoit de recevoir une lettre du roy qu'elle lui monstra ». Suit le texte même du billet.

S'il n'est pas très différent de celui des autres lettres écrites le même jour et sur le même sujet, il donne cependant quelques détails nouveaux, qui sont bien dans le style du Béarnais, comme les acclamations qui l'empêchèrent de dormir et la joie des habitants de Sedan qui leur fit griser « ses gens ». Puis, il ajoute qu'il partira le lundi et qu'il viendra la voir à Paris dans dix ou douze jours.

Tout cela est très conforme à ce que nous savons; mais il y a plus : nous avons la réponse de la reine Marguerite à cette lettre. Elle se trouve autographe dans le fonds Dupuy de la Bibliothèque nationale et a été publiée en 1842 par M. F. Guessard dans ses *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois* :

Monseigneur, je loue Dieu du bon succès qu'il a donné au voyage de Vostre Majesté. Je ne reçeus jamais nouvelle qui m'apportast plus de joie, jugeant le contentement qu'elle en reçoit, ayant fait double gain d'une bonne ville et d'un bon serviteur, tel le nommé-je, puisque Vostre Majesté l'estime tel...

Il faut noter qu'aussitôt la nouvelle de la soumission du duc de Bouillon connue à Paris (mardi 4 avril, selon

l'Estoile), Marguerite avait déjà écrit deux lettres de félicitations au roi. Cette troisième répond bien à celle de Henri IV : elle prend acte, non sans un doute légèrement ironique, de l'assurance du roi d'avoir retrouvé un bon « serviteur ». Marguerite de Valois avait bien quelques raisons de ne point aimer l'ancien vicomte de Turenne et de se méfier de lui!

Il semble donc qu'on peut sans hésitation classer cette lettre parmi les meilleures de Henri IV, en la datant de Donchery ou de la Cassine, dans le voisinage de Sedan, du 2 ou du 3 avril 1606, plutôt du 2, puisque le roi parle de son entrée « hier » à Sedan.

Quelques mots encore sur les personnages en jeu, bien qu'ils soient très connus.

Il n'y avait pas longtemps que Marguerite de Valois était réconciliée avec son ancien époux; et du reste, en dépit de nombre d'infidélités réciproques, ils s'étaient toujours aimés. Marguerite avait montré beaucoup de désintéressement et de patriotisme dans l'affaire du divorce; elle avait compris que c'était vraiment l'intérêt de la France et de son roi. Henri IV l'avait bien récompensée à son tour, en lui permettant de revenir à Paris après un long exil et en lui ménageant une réception très digne le 19 juillet 1605. La reine de Navarre avait commencé par résider au château de Boulogne, puis, au bout de quatre ou cinq mois, elle était venue s'installer dans le centre de la ville, à l'ancien hôtel de Sens, rue du Figuier, avant de s'établir définitivement sur la rive gauche de la Seine, au Pré-aux-Clercs.

C'est à l'hôtel de Sens qu'elle reçut la visite de « M^{me} de la Trémouille », à laquelle elle communiqua la lettre du roi. La duchesse de la Trémouille¹, ou plutôt de Thouars, était la fille de la troisième femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, Charlotte de Bourbon-Montpen-

1. Elle était veuve de Claude de la Trémouille, mort le 29 octobre 1604.

sier, qui d'abbesse de Jouarre était devenue huguenote. Elle s'appelait Charlotte-Brabantine de Nassau et avait pour sœur aînée Élisabeth, seconde femme du duc de Bouillon.

Très française, elle avait connu autrefois Marguerite de Valois, et elle passait, ainsi que la princesse d'Orange, sa belle-mère (Louise de Coligny, fille de l'amiral et la quatrième femme de Guillaume d'Orange), pour avoir poussé beaucoup le duc de Bouillon, auquel elles tenaient de si près, à faire sa soumission au roi.

On voit que cette lettre n'était pas négligeable et qu'elle mérite de figurer parmi les nombreux *errata* de la correspondance de Henri IV.

G. BAGUENAUT DE PUCHESSE.



MÉLANGES DU XVI^e SIÈCLE

(2^e article¹).

VI.

A PROPOS DE DU FAIL.

Notre éminent confrère, M. Em. Philippot, vient de faire paraître deux ouvrages, l'un consacré à la vie et à l'œuvre de Noël du Fail, et l'autre à sa langue (1914). C'est là, après les publications d'Arthur de la Borderie et de Courbet, le plus grand effort qu'on ait tenté jusqu'ici sur cet écrivain méritoire du XVI^e siècle, un des premiers disciples de Rabelais. L'intelligence de l'œuvre de du Fail, souvent enveloppée d'obscurités, en est comme renouvelée, et il est à espérer que les travaux ultérieurs de M. Philippot dans cette direction contribueront à l'éclaircir définitivement.

Esprit d'une rare pénétration, servi par une érudition du meilleur aloi, M. Philippot connaît tous les alentours de son sujet, et, dans ce vaste domaine qu'est la philologie du XVI^e siècle, il se meut avec une parfaite aisance.

L'excellent volume qu'il vient de publier sur « La vie et l'œuvre littéraire de Noël du Fail, gentilhomme breton », complète et rectifie souvent La Borderie. On y trouve une plus grande largeur de vues et une compréhension plus vaste des choses littéraires du XVI^e siècle.

Dans son œuvre, et tout particulièrement dans les *Propos rustiques*, du Fail a constamment Rabelais présent à l'esprit. Il ne s'agit pas seulement d'emprunts matériels,

1. Voir *Revue du XVI^e siècle*, t. II, p. 331 à 366.

— noms propres, vocables, expressions et petites phrases, — mais l'inspiration même est toute rabelaisienne. Du Fail lui doit, non seulement sa conception pantagruéliste, son optimisme plein d'indulgence, mais encore des motifs, des épisodes : il ne peut créer que sous l'instigation de l'esprit du maître.

La Borderie exagère, à propos de ces nombreux points de contact, lorsqu'il y voit de simples coïncidences : les deux écrivains ayant pu puiser dans un fonds commun. M. Philippot remarque avec raison (p. 140) : « Du Fail savait littérairement par cœur, comme des classiques, son *Gargantua* et son *Pantagruel*, ... il en était imbu. »

Pour être juste, nous croyons même que notre critique va trop loin, en considérant (p. 149) comme « rabelaisiennes » des locutions telles que : *faire le tu autem*, *veau de dime*, *tirer la langue de demi-pied*, *secouer les oreilles*, etc., qui devaient être courantes à cette époque. L'influence de Rabelais reste assez considérable même en éliminant ces quelques points douteux.

A l'encontre de La Borderie, M. Philippot trouve les *Propos rustiques* « imprégnés de pantagruélisme », et il arrive à ce résultat qu'« en somme, du Fail a vu dans l'existence des paysans à peu près les mêmes choses que Rabelais ».

Cela n'amointrit nullement le talent personnel de du Fail : son œuvre n'est pas une imitation servile, mais intelligente et personnelle. Il n'est pas un singe de Rabelais (comme Pasquier l'appelle dans une lettre à Ronsard de 1555), mais un disciple qui fait honneur au maître. Il est même, conclut avec raison son biographe, plus qu'un disciple : « Il est tellement en harmonie avec son maître, qu'il est capable de recréer du Rabelais et de nous donner l'impression d'une imitation lointaine. »

Mais nous avons hâte de passer à la seconde publication de M. Philippot, à son « Essai sur le style et la langue de du Fail ».

Cet ouvrage témoigne d'une méthode excellente et d'une

clarté d'exposition qu'on rencontre rarement dans les travaux philologiques. C'est un plaisir et un profit que de lire M. Philippot, et je ne crois pas mieux exprimer ma gratitude à l'auteur qu'en publiant les quelques notes que m'a suggérées la lecture instructive de son opuscule.

Dans les *Discours d'Eutrapel*, t. I, p. 314, du Fail parle de juges vénaux qui ont « passé par la *forest de Grip* » ; et ailleurs, t. II, p. 153, il raconte qu'Eutrapel, devant le juge, *prend le chemin de Niort*, c'est-à-dire qu'il nie tout court... M. Philippot voit, dans ces locutions, p. 37, « l'image populaire allant parfois jusqu'au mythe ». Ne s'agit-il pas tout simplement de jeux de mots et de calembours ? La *forest de Grip*, comme l'observe l'auteur lui-même en note, est proche voisine de la *forêt d'Empoigne*, c'est-à-dire jeu de mots pur et simple ; et quant à l'autre locution, elle est également « proche voisine » de l'équivalent argotique *le poitou*, rien (même mot que *Poitou*) du *Jargon* de 1628, l'une et l'autre calembours géographiques très usuels dans les parlars vulgaires.

Voici maintenant quelques remarques relatives aux différents termes du *Lexique* dans l'ordre adopté par l'auteur.

ALLANT. Du Fail donne l'épithète de *grand allant* à deux personnages de ses *Propos rustiques*, et M. Philippot remarque à cet égard :

Expression dont le sens est difficile à préciser. Godefroy (I, 210 b) définit : « rusé, trompeur », et : « coureur, vagabond, mauvais plaisant ». Chez du Fail, je traduirais par : « entreprenant, répandu et connaissant son entregent ».

Les acceptions figurées du mot ne remontent pas au delà du xv^e-xvi^e siècle. Dans une farce de l'époque, le *Badin qui se loue*, on lit ce dialogue :

LE MARY.

Ho, ho, quel bonnet est ce là ?
C'est le bonnet en grant gallant.

LE BADIN.

C'est mon, c'est mon, c'est un *allant*.
Il a luyté à ma maistresse.

(*Ancien Théâtre*, t. I, p. 193.)

Le mot désigne ici le gaillard, le coureur de bonnes aventures; chez du Fail, *grand allant* signifie un fin matois, un rusé compère. Cette acception est déjà donnée, dans sa *Grammaire françoise*, par Robert Estienne (p. 83) : « C'est un *grand allant*, c'est-à-dire un trompeur, fin ou cault homme », et, un siècle plus tard, par Oudin (1640) qui explique *un allant* par « un finet, un rusé ».

Mais quel en est le sens propre?

Il s'agit tout simplement d'une espèce de mâtins dont le nom apparaît en moyen français sous la double forme *alan* et *alant* ou *allant*.

On le lit fréquemment chez Eustache Deschamps, par exemple :

Chiens de chasse, *alans* et levriers.

(*Œuvres*, t. IX, p. 167.)

Gaston Phébus décrit ainsi cette variété de chiens dans son *Traité de chasse*, fol. 35 : « Un *alant* de sa nature tient plus fort sa morsure que ne feront trois levriers et pour ce est le meilleur chien qu'on puisse tenir pour prendre toute beste à tenir fort. »

Et Nicot, dont le *Dictionnaire* (1605) s'occupe spécialement des termes de vénerie, en donne cette définition : « ALAN et ALLAN. C'est une espèce de chien fort corpulent et furieux comme le dogue d'Angleterre, de teste grosse et courte, qui vient d'une contrée d'Epire, autrement dit Albanie... »

Cette prétendue origine ethnique a passé dans Ménage et Diez, et on la lit encore dans les dictionnaires étymologiques. Elle est le résultat d'un rapprochement fortuit : l'*allant* répondant au *molosse* des anciens, on a transporté sur l'un l'origine épirote de l'autre. C'est ce qu'on lit

dans ce passage de Jean Le Maire : « Molossus qui regna en une contrée dudit pais, laquelle de son nom s'appelle Molosse, et en ce quartier naissent les bons chiens de chasse qu'on dit *allans*, en latin *molossi*, qui sont comme dogues... », *Illustration des Gaules*, t. III, p. 279.

En fait, le nom de ce chien est foncièrement français : c'est le participe *allant*, anciennement *alant*, qui aime à marcher, à courir, d'où chien courant (la forme *alan* est induite du pluriel *alans*). Ce terme, commun au français et au provençal¹, a passé, sous sa forme languedocienne, en italien (*alano*, chien d'Angleterre, dogue) et en espagnol (*alan*, un gros chien, un lévrier d'attache). Son point de départ est le Nord de la France, d'où, par l'intermédiaire du provençal, il pénétra en Espagne² et en Italie.

Revenons maintenant au côté métaphorique.

Mistral nous donne ces deux vocables :

Alan, chien courant; goulu, goinfre, hâbleur;

Alant, bavard, charlatan; arrogant, orgueilleux; affronteur, flatteur...

Tous ces sens figurés remontent à la notion primordiale de chien courant naturellement glouton, criailleur, hardi, flagorneur. Les acceptions figurées relevées pour le xv^e-xvi^e siècle en dérivent également : l'*allant* ou *alan*, comme le mâtin, est à la fois lascif et rusé.

BAUT. M. Philippot allègue que *le mal saint Baude* « était une expression courante pour désigner la syphi-

1. Tandis que les témoignages de ce mot, au Nord de la France, abondent dès le xiv^e siècle, ils sont très rares pour le Midi. On lit *alan* uniquement dans un roman provençal de la même époque, Blandin de Cornouailles (éd. Paul Meyer, *Romania*, t. II, vers 700) :

Et te faray mangar a cans,
A mos mastins et à mos *alans*...

L'éditeur se borne à dire dans son glossaire : « C'est l'esp. *alano* qui maintenant signifie dogue. »

2. C'est ainsi qu'il faut rectifier cette autre assertion de la *Romania*, t. IV, p. 150 : « Roquefort a dû prendre *alan* dans des auteurs du xv^e siècle; le mot est purement espagnol. »

lis », et il cite à l'appui les *Adages* de Solon de Vosges. Celui-ci donne en effet la phrase proverbiale *il a le mal saint Baude*, mais il ne dit pas à quelle maladie on l'applique. C'est encore à *baut* que notre auteur rattache une expression bizarre qu'on lit au ch. xxxii d'*Eutrapel* : une « gueue », qui, ayant servi dans différents lieux d'honneur, « s'estoit rendue à *Baudrouillé* » ; le narrateur attrapa d'elle « un poulain sellé, bridé... ». M. Philippot dit à ce propos :

On chercherait en vain *Baudrouillé* dans la géographie du Poitou, province où se localise l'anecdote, et même dans d'autres provinces. Le contexte est suffisamment éloquent, et « aller à *Baudrouillé* » apparaît comme une substitution comique pour gagner la baude, autrement dit le mal de Naples.

La suggestion d'un calembour géographique si fréquent au xvi^e siècle pour exprimer ce mal est juste : du Fail y fait lui-même allusion, au chapitre xiiii, lorsqu'il parle de « passer au Royaume de Surie et Duché de Baviere ».

Mais il est superflu de rattacher l'expression à *baude*. Il y a mieux : en Poitou et en Anjou, *badrouiller* est le synonyme de *vadrouiller*, et la phrase de du Fail « aller à *Baudrouillé* » répond exactement à son équivalent moderne « aller en *vadrouille* ».

BEDAINE. Voici ce qu'en dit l'auteur :

Bedaine, II, 39, glosé par « malheur ». Déveine. Se rattache peut-être à un verbe *beder*, qui, dans plusieurs patois, signifie « échouer » (cf. Godefroy, I, 608 a-b); Verrier-Onillon, *beder* (échouer, terme de jeu), *bède*, *bedée*, *bedoux*. Du Fail étant joueur, nous devons avoir ici un terme de l'argot du jeu de cartes ou de dés.

Au sens de « malechance », ce mot est absolument inconnu en dehors de du Fail; d'autre part, on ne peut faire abstraction du sens propre du mot, celui de « gros ventre », sens précis qui doit constituer le point de départ de toute explication plausible.

Dans le passage de du Fail, il s'agit d'une superstition courante au XVI^e siècle et encore vivace que j'ai étudiée ici même¹, à savoir que la rencontre, à la chasse ou ailleurs, d'un moine porte malheur ou *malencontre*, comme on disait habituellement. Les textes que j'ai cités à cette occasion portent tous, comme pronostic de mauvais augure, un moine, plus rarement un prêtre. Chez du Fail seul, ce dernier est remplacé par un clerc, « un jeune magister escolier revenant de Paris », à propos duquel Brifaut, le distributeur de lévriers, allègue « que tous ces *bonnetz quarrez*... portaient *bedaine et malheur* à la chasse, et partout ailleurs aussi ».

C'est donc là un aspect particulier (peut-être personnel à du Fail) de la superstition générale sur l'influence néfaste des prêtres et des moines. L'expression *bedaine* semble se rattacher à ces derniers ou aux personnages ecclésiastiques, habituellement de forte corpulence. On se rappelle « le *godemarre* des cinq ordres de mendiants » (*Pantagruel*, l. I, ch. vii), c'est-à-dire « la *bedaine*... » (sens du languedocien *godomara*), pendant de « la *bedondaine* des presidens... ». Et de même que *moine* a fini par signifier « malheur », dans certaines locutions devenues proverbiales (comme *bailler le moine à quelqu'un*), *bedaine*, son remplaçant, a pu aboutir au même développement.

EXENTERER, éventrer (*Contes d'Eutrapel*, ch. xxiii). « Latinisme dont on ne connaît pas d'autre exemple et qui pourrait être une invention de du Fail. »

Le mot se lit dans Rabelais (*Quart Livre*, ch. liii) : « Bruslez..., demembrez, *xenterez*, decoupez... »

GUET, dans la locution *estre du guet*, que M. Philippot explique ainsi :

« Je cuyday avoir le baut et *estre du guet* d'après minuict... » La locution veut dire : être dans une mauvaise passe, filer un mauvais coton. Nous trouvons dans Brantôme la locution en

1. *Revue du XVI^e siècle*, t. I, p. 349 à 352.

question : « mais aussi bien souvent *s'en trouvoient du guet* » (éd. Lalanne, t. IX, p. 451), ce qui veut dire : ne le faisaient pas impunément, s'en trouvaient mal.

Ces interprétations ne me paraissent pas exactes. La locution, chez du Fail et dans Brantôme, signifie simplement : être déçu, être attrapé, sens qui résulte nettement de cet autre passage de Brantôme (éd. Lalanne, t. I, p. 260) : « Il est bien vray qu'il [le connétable de Bourbon] fut fort compris dans le traicté de Madrid ; mais le roy [François I^{er}] le rompit tout à trac, quand il fut de retour en France, si bien que M. de Bourbon *fut du guet* et eut la cassade. »

Cette locution trouve son pendant dans le langage populaire parisien : *Être du guet* dit la même chose que, de nos jours, *être de la revue*, la revue militaire et les préparatifs qu'elle exige étant une corvée pour le soldat comme l'était le guet pour le bourgeois au XVI^e siècle¹.

HERBAUDES, chiennes. Notons que *herbaud*, chien bas-set, mot angevin (donné comme tel déjà par Ménage), n'est que la forme provinciale de *ferbault* qu'on lit dans le *Livre du Roy Modus* du XIV^e siècle, fol. 27 v^o : « Il y a trois manieres de chiens saiges : les uns qui sont appelez baulz, les aultres *ferbaultz* et les aultres baulz retifs. »

Une variante donne *forbeaulx*, parallèle à *ferbaultx*, l'une et l'autre remontant à la notion de « glouton », encore vivace dans les patois : Berry, *ferbaud*, gourmand (Morvan, *feurbaud*, voleur), à côté de *ferbillier*, lécher, et *forbir*, fourbir. Le nom d'*herbaud* ou *ferbaut* répond donc exactement à celui de *briffaut*, chien de chasse, proprement glouton.

Remarquons encore que, tant chez du Fail que chez Rabelais, le nom de ce chien est pris exclusivement au sens métaphorique : du Fail fait allusion à la rage écu-

1. A la soutenance de cette thèse de doctorat, M. Ferd. Brunot avait déjà rappelé le pendant moderne parisien de l'expression de du Fail.

mante de la bête; Rabelais, à la violence avec laquelle elle se jette sur le gibier ou sur le passant.

PIE QUI BOIT. A propos du penchant de la pie à la boisson, M. Philippot s'étonne qu'on n'ait cité jusqu'ici aucun texte positif touchant cette intempérance de l'oiseau. A défaut d'un pareil texte, tout un faisceau de témoignages linguistiques vient corroborer cette croyance populaire à la pie ivre :

1^o Lyon, *margot*, pie et femme qui s'enivre (de Puits-pelu); — Parme, *gazza*, pie et ivresse; — Berry, *l'agace* (c'est-à-dire la pie) *a emporté le douzil*, le tonneau est vide, à côté d'*agantá l'agasso*, se griser (mot à mot prendre la pie), dans l'Aude; — Anjou, *soupe à la pie*, vin sucré dans lequel on met tremper des morceaux de galette encore tout chauds; potage gras mélangé de vin froid; soupe au cidre... (Verrier et Onillon).

2^o En ancien français, *pier*, boire copieusement (proprement, se griser comme la pie), est attesté dès le XIII^e siècle¹, et des formes dérivées en ont survécu dans les patois. A côté de *pie*, boisson, terme commun à la langue littéraire et au jargon pendant les XV^e et XVI^e siècles, ce dernier possède, dès le XVI^e siècle, *pivois*, même sens que *pie*, lequel, après avoir passé dans le burlesque et le poissard, est encore usuel en Languedoc (*piboues*), en Béarn (*piboet*) et dans le bas langage. Ce *pivois* dérive, lui-même, du dialectal *piva*, pie (Lyonnais, etc.), accusant ainsi la même image zoologique.

3^o Au XV^e siècle, Charles d'Orléans, dans un de ses *Rondeaux*, définit ainsi le « desduit (ou divertissement) de la pie » :

Souper au baing et disner ou bateau
Et y boit on du vieil et du nouveau,
On l'appelle le *desduit de la pie*.

1. Cette date rend tout à fait illusoire l'origine grecque, mise en avant par Henri Estienne et encore récemment soutenue par M. Meyer-Lübke, dans son *Dictionnaire étymologique*, p. 481.

Au xvi^e siècle, Rabelais nous dit à son tour, dans le Prologue du *Quart Livre* : « Boire d'autant et à grandz traictz, estre pour vray *crocquer la pie*... »

Pourquoi, dès lors, ne pourrait-on pas alléguer également l'enseigne à *La pie qui boit* du cabaret de Rennes, que du Fail mentionne à deux reprises?

Les témoignages, on le voit, ne manquent pas, et notre critique vient lui-même en augmenter le nombre par l'ingénieux rapprochement d'*adraguer*, boire (dans une ballade jargonnesque de Villon), avec l'ancien mot *drague*, pie.

Voilà les notes prises à la lecture de l'intéressant mémoire de M. Philippot. Son *Lexique* n'embrasse pas l'ensemble du vocabulaire de du Fail : il nous prévient dans l'avant-propos qu'il « laisse de côté un certain nombre de mots ou d'expressions difficiles ». Il n'aurait peut-être pas été superflu de grouper et de mettre en vedette ces « obscurités », ne fût-ce que pour exciter le flair du lecteur. Certaines absences étonnent pourtant.

Pourquoi, par exemple, n'y trouve-t-on pas ce joli mot *ferial*, au sens de « joyeux compère », acception particulière à du Fail¹ et dont il fait, dans les *Propos rustiques*, un fréquent usage?

Et cet autre, *biscasié*, glosé dans les *Balivernerics* par *melancolié*, et qui semble être la prononciation parisienne de *biscarié*, ce dernier employé par Rabelais?

Espérons retrouver ces vocables et plusieurs autres dans l'édition critique que M. Philippot nous donnera un jour de l'œuvre de du Fail. Il nous a fourni d'ores et déjà la possibilité de comprendre ce conteur de talent, et les deux ouvrages qu'il vient de publier gagneront de nouveaux lecteurs aux *Propos rustiques* et aux *Discours d'Eutrapel*.

1. On le lit plus tard, avec ce même sens, dans Henri Estienne : « Mais pour retourner aux presches de ce *ferial* docteur », *Apologie d'Hérodote*, éd. Ristelhuber, t. II, p. 254.

VII.

LES PROVINCIALISMES DE DES PÉRIERS.

Parmi les conteurs du XVI^e siècle, Des Périers mérite d'occuper une place à part, à côté et immédiatement après Rabelais. Lui seul a su, comme le maître, situer ses personnages, les suivre dans leurs milieux, observer leurs faits et gestes et esquisser des tableaux d'un réalisme parfait. Comme Rabelais, il pousse le souci des détails pittoresques jusqu'à tenir compte des particularités linguistiques de ses personnages, de leurs expressions de terroir. Cette notation des provincialismes donne aux *Joyeux Devis* un cachet à part, une couleur locale multiple et variée.

Nous désirons, en amorçant le sujet, appeler l'attention sur cet aspect, peu connu, des contes de Des Périers. Il y a, sous ce rapport, un contraste réellement frappant entre ces derniers et les *Poésies* du même écrivain. Tandis que celles-ci sont souvent factices et dépourvues d'originalité, les narrations en prose, du moins un grand nombre d'entre elles, débordent de vie et de pittoresque.

Chaque profession, chaque classe sociale y est caractérisée par des traits frappants.

Le docteur en décret, nouv. XI, sera ainsi présenté au lecteur : « Un docteur de la faculté de décret, passant pour aller lire aux escolles, rencontre une troupe de beufs..., l'un desquelz *quidem* beufz... » Cette particule latine annonce clairement notre homme.

Un avocat qui parle latin à sa chambrière, nouv. XIV : « Le sieur de la Roche, quand il estoit en ses bonnes, qui estoit bien souvent, latinisoit le françois et francisoit le latin, et s'y plaisoit tant qu'il parloit demy latin à son valet, et à sa chambriere aussi, laquelle il appelloit *Pedis-seque*. »

S'agit-il des alchimistes, nouv. XII et XIII, il se ser-

vira du langage technique de cette prétendue science de l'époque; nous entretient-il des médecins, il donnera l'impression d'avoir été à leur école; des étudiants, il n'oubliera pas leur argot.

L'Écossais, de la garde royale, à son tour, se fera connaître non seulement par son orgueil démesuré, — « ilz se disent tous cousins du roy d'Escosse », nouv. XXXIX, — mais par une de ces prononciations ethniques particulières à l'*Ecossois-François* dont parle Rabelais.

Le trait piquant, saisi sur le vif, et souvent complété par son expression linguistique, est surtout sensible dans les nombreux contes où apparaissent les gens du menu peuple de Paris et de presque toutes les régions de la France. Ces notations provinciales accusent une certaine connaissance des lieux mêmes où se passe l'action et supposent de nombreux voyages. On n'en connaît, malheureusement, que fort peu de chose, comme d'ailleurs de la vie de notre écrivain qui continue à être enveloppée de mystère. Les dates de sa naissance et de sa mort nous sont inconnues, et ce n'est que par induction qu'on a pu établir sa ville natale, Arnay-le-Duc, en Bourgogne.

Ajoutez-y la personnalité de Des Périers, puissante mais isolée, son caractère concentré qui n'a laissé rien ou à peu près transpirer dans ses vers. Les preuves abondent. On sait, par exemple, qu'il a fait de fréquents voyages dans le Midi, à Avignon, à Montpellier, à Lyon, etc. Les *Poésies* n'en ont gardé que ce souvenir unique : « Du voyage de Lyon. »

D'autre part, lors de son séjour dans cette dernière ville, en 1536, il a certainement connu et fréquenté Rabelais, Étienne Dolet, Maurice Scève et autres écrivains célèbres : les *Poésies* restent complètement muettes à cet égard. De plus, pas trace dans son œuvre de Bourgogne, de Côte-d'Or, de Dijon...

Dès lors, comment peut-on raisonnablement contester à Des Périers d'avoir connu de près l'Ouest de la France

qui joue un rôle important, mais non pas exclusif, dans ses *Joyeux Devis*?

Nous reviendrons plus loin sur la portée de ces dénégations. Jetons, pour le moment, un coup d'œil sur les provinces où se passe l'action des *Nouvelles Recréations*.

1. — Normandie.

La nouvelle VII traite « du Normand allant à Romme qui fit provision de latin pour parler au Saint Pere, et comme il s'en ayda ». Un Normand qui ne savait ni lire ni écrire « que bien peu », ayant oui-dire que pour argent on obtient tout, se propose d'être sacré prêtre. Un de ses amis lui conseille d'aller à Rome et lui enseigne les quelques phrases latines indispensables pour parler au pape. Mais, une fois devant le Saint-Père, notre Normand s'embrouille, et à la question du pape : *Dæmonium habes?* celui-là répond : *In manica mea*.

Et en disant cela, il mit la main en manche pour tirer ses lettres. Le pape fut un peu surpris, pensant qu'il alloist tirer le *gobelin* de sa manche.

Le mot se trouve ici très à propos ; *gobelin* est en effet le nom d'un lutin, d'un esprit follet, particulier à la Normandie. Dès le XII^e siècle, le moine normand Orderic Vital, en parlant dans son *Histoire ecclésiastique*, l. V, d'un démon qui hantait les environs d'Évreux, ajoute : « Hunc vulgus *gobelinum* appellat. »

En littérature, le texte de Des Périers en offre le premier témoignage ; mais le nom est toujours vivace en Normandie. Il y désigne un démon espiègle, qui prend le jour toutes les formes, de gros chien, de lièvre ferré, sur-tout de cheval blanc¹.

2. — Bretagne.

La nouvelle V fait mention d'« une riche maison de gentilhomme de Bretagne, où il y avoit trois filz de bon

1. Voir Moisy, *Dictionnaire du patois normand*, v^o *gobelin*.

age et de belle taille, beaux danseurs de *passé piedz* et de *thihoriz*, beaux luitteurs... »

Ce sont là les noms de deux danses bretonnes à trois temps, d'un mouvement très rapide, encore usuelles dans le pays. Au XVI^e siècle, Des Périers offre le premier témoignage de l'un et l'autre noms. Le *passé-pied*, qui est une variété du *triori*, est décrit dans l'*Orchesographie* (1588) de Thoinot Arbeau, et Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire des arts* (1694) le définit ainsi : « *Passe-pied*. Sorte de danse qui est mise au rang des bransles ; en usage en Bretagne, et d'un mouvement fort vite. »

Quant au *triori*, cette danse bretonne par excellence, Noël du Fail, dans ses *Contes d'Eutrapel* (1585), en parle avec enthousiasme (t. II, p. 122) : « Polygame alors, pour défendre la danse du *Trihory*, saltatio trichorica, et l'honneur de long temps acquis à sa basse Bretagne, combien que par une jalousie les escrivains voisins l'ayent ravalé et celé... La dance du *Thihory* est trois fois plus magistrale et gaillarde que nulle autre : n'en deplaise... aux Branles de Bourgogne, Champagne, *Passe-pied* de la haute Bretagne, la Standelle d'Angleterre, la Volte et Martrugalle de Provence. »

La nouvelle LXI se passe également en Bretagne, où le fils d'un larron, Jehan Trubert, est pendu en même temps que son père à la suite d'un malentendu, la sentence portant : « Jehan Trubert... seroit pendu et étranglé, le petit *ovecques* luy. » Par ces derniers mots, le juge voulait dire que le fils fût présent à l'exécution de son père. La forme *ovec*, avec, est encore vivace dans l'Ouest.

3. — *Maine.*

Cette province est souvent mentionnée par notre auteur, mais une seule nouvelle, la XV^e, mérite de retenir notre attention.

Dans ce conte, « une bonne femme des champs » expose, dans son patois, à un cardinal de la maison de Luxembourg, « lequel fust evesque du Mans », le désir qu'elle a

de voir son fils, âgé de plus de vingt ans, devenir prêtre; seulement il était arrivé à ce fils, dans son enfance, un accident des plus fâcheux. Le cardinal la presse de lui avouer la chose; après beaucoup d'hésitations, elle s'y décide :

Agardez mon, Monsieur, quand il estoit petit, il cheut du haut d'une eschele et se rompit, tant qu'il ha fally le *senner* (*senner*, en ce pais là, est chastrer), et sans cela, je l'eussions marié, quer c'est le plus grand de tous mes enfans.

La bonne femme n'avait pas épuisé ses tribulations :

O! regardez mon, Monsieur, je vous voudras bien prier; en m'ha dit que les evesques pouvant ben changer le nom aux gens : j'ay un aultre *hardeau* (ainsi appellent ilz aux champs un garson, et une garce une *hardelle*); ilz ne font que se mocquer de ly. Il ha nom Phelippes (sa voute¹ gresse); il m'est avis quand il aira un autre nom, que j'en seray pus à mon ese; quer ils crient après ly : *Phelipot! Phelipot!* Vous sçavez ben, Monsieur, qu'il fasche ben aux gens, quand les autres se mocquent d'eux. Je voudras ben, si estoit voute piesir, qu'il eust un autre nom.

L'auteur relève comme particulier au patois manceau : *senner*, pour châtrer, et *hardeau*, pour gars.

Le premier terme est également connu dans le Berry et ailleurs. Dans un compte de 1466 (cité dans Godefroy), on lit déjà : « Pour *senner* et satrer xviii bestes porquines », à côté de *sener*, guérir, ce dernier dans Eustache Deschamps (t. III, p. 43). On disait et on dit encore (par exemple, en Poitou) *saner*, forme également donnée par Cotgrave, dont *sener* ou *senner* (cf. suisse *sanna*, guérir) n'est que la prononciation provinciale. Dans le Poitou, *saner* signifie à la fois châtrer un porc et fermer une plaie à l'aide d'une suture. C'est là le sens primordial² : la castration du ver-

1. Sauf votre grâce.

2. Cette étymologie se trouve déjà dans *Ménage*, mais elle y est mal motivée : « *Sener*, mot dont les paysans se servent pour dire châtrer des bêtes, et particulièrement des cochons. Il y a diversité

rat consiste essentiellement à lui inciser la peau pour en faire sortir les testicules et à empêcher l'hémorragie par la ligature de vaisseaux du cordon suspenseur des testicules. Cette association d'idées est aussi familière au provençal, à l'italien (*sanare*, guérir et châtrer) et aux langues germaniques¹.

Le mot *hardeau* était aussi usuel dans le Poitou et dans l'Anjou. On le rencontre fréquemment dans les *Noëls* de ces provinces, dans lesquels *hardeau* est souvent appliqué à Jésus lui-même². Le féminin seul a survécu : *hardelle*, jeune fille, fille de ferme.

En moyen français, cette appellation était considérée comme une injure; elle signifie en effet « qui mérite la hart, pendar ». Dans une lettre de grâces de 1380, *hardiau* est considéré comme « villenie et parole injurieuse », et dans une autre de 1397, on qualifie des jeunes filles qui avaient volé des fruits de « sanglantes *hardelles* ». D'autre part, *hardel*, corde, et *hardel*, vaurien, sont un seul et même mot en moyen français, dérivant tous les deux de *hart*³, corde⁴.

d'opinions touchant l'étymologie de ce nom. Les uns le dérivent de *sanare*, la castration étant un remède contre la lèpre... »

1. Voir Behrens, *Beiträge zur französischen Wortgeschichte*, 1910, p. 241 à 243.

2. H. Lemaître et H. Clouzot, *Trente Noëls poitevins du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1908, *passim*.

3. Ce dernier vocable est considéré comme « parisien » par l'auteur des *Discours non plus mélancoliques que divers* (Poitiers, 1557) qu'on attribue généralement à Peletier du Mans; on y lit ceci au chapitre x (qui a passé dans l'édition ultérieure des *Joyeux Devis*, nouv. XCVII) : « *Hart* est le lien d'un fagot ou d'une bourrée à Paris, qu'on appelle une *riotte* en mon benoist pais; parquoy j'entends que quand on crie : De par le roy sur peine de la *hart*... vault autant à dire que sur peine de la corde, jadis qu'on s'aydoit des branches des arbres pour espargner le chanvre. »

4. A propos de *hardeau*, glosé par « un jeune valet », dans du Fail, M. Philippot remarque dans son *Étude*, p. 126, note : « Une hypothèse plus courante, mais qui n'est pas plus sûrement établie, rattache *hardeau* et son féminin à *hart*, corde. » Pour nous, cette

Quant au sens libre de *fiipe* ou *fiipeau*, auquel fait allusion la bonne femme, rappelons que *fiipe* est dans les patois synonyme de *flasque* ou de *floche*¹.

Un autre mot du cru est *RECOURSER*, retrousser encore usuel dans le Haut-Maine (Montesson) : « Et en disant cela, il *recoursa* sa chasuble et son amict et sa robe », nouv. XXXV.

Rabelais s'en est également servi dans le Prologue du *Tiers Livre* : « ... *recoursa* ses manches jusques es coubtes », et ch. xvii : « ... *se recoursa* robbe, cotte et chemise jusques aux escelles. »

Dans le XVI^e conte, les gens du pays s'écrient : « A tous les *diesbes* la lamproye ! » Cette forme *dièbe*, diable, est toujours vivace dans le Maine (Montesson et Dottin).

4. — Anjou.

Dans deux nouvelles, la XXIII^e et la XXVI^e, il est question des « *Copieux* de la Flesche en Anjou », c'est-à-dire des farceurs du pays, « lesquelz on dit avoir esté si grands gaudisseurs, que jamais homme n'y passoit qui n'eust son lardon ». Nous avons là une des premières mentions du blason populaire qui sera repris plus tard par Tabourot².

Des Périers emploie à la fois la forme provinciale *copieux*³, — « ainsi ont ilz esté nommez pour leurs gaudisseries », — et les primitifs *copie*, raillerie, et *copier*, railler : « Une fois un grand seigneur entreprint d'y passer sans *estre copié*...; mais voicy... une vieille accropie... qui luy vint donner sa *copie* en luy disant... »

dérivation est hors de doute, comme forme et comme sens (l'équation : gas = coquin, est courante).

1. Dans le Bas-Maine, *fiiper* a le sens d'effilocher (Dottin).

2. Voir *Revue du XVI^e siècle*, t. II, p. 346.

3. On la lit également dans les *Serées* de Bouchet (t. II, p. 81 : « Un *copieux* estoit jan de luy mesme, et non de contraincte »), et chez d'Aubigné : « Dieu sçait les gloses que les *copieux* feront sur ces histoires », *Œuvres*, t. II, p. 633.

Le verbe se lit déjà dans Guillaume Coquillart :

Quand nous eusmes bien *coppié*,
Et bien lardé, et devisé...

(*Poésies*, t. I, p. 158)

et l'épithète est une des injures que les fouaciers de Lerne adressent aux bergers de *Gargantua* (l. I, ch. xxv) : « gentilz floquetz, *copieux*... », c'est-à-dire railleurs, ceux qui copient, qui imitent, pour les ridiculiser, les faits et gestes des autres. Avec ce sens, le mot est encore vivace dans l'Anjou et la Mayenne.

Des expressions angevines reviennent ailleurs sous la plume de Des Périers.

Entre autres prétendues vertus de la pierre philosophale, nouv. XIII, « elle ha puissance de contraindre les espritz, et que quiconques l'ha, il les peut conjurer, anathématiser, lier, garrotter, *bafouer*... », c'est-à-dire attacher avec des cordes, verbe technique angevin qu'on lit également dans Rabelais¹.

Dans ce même conte, les diables sont appelés « mechans et maudits *vermeniers* », forme angevine encore vivace, répondant à l'anc. fr. *verminier*, tas de vermine.

Plus loin, nouv. XXXIV, un curé s'en va acheter « force *courées* de veau et mouton », c'est-à-dire quantité de fresure, sens du mot en Anjou et ailleurs, répondant à l'anc. fr. *corée*, entrailles.

Deux autres vocables se rattachent à cette province :

BECHÉE, becquée : « C'estoit une pie qui conduisoit ses petits piaux... pensans que la mere les deust tousjours nourrir à la *bechée* », nouv. LXXXVII. Ce dernier terme est, suivant Ménage, le correspondant angevin et manseau du parisien *becquée*.

Rabelais s'en est également servi : « ... petits beuve-reaux de Paris qui ne prennent leur *bechée* sinon qu'on leur tape la queue à la mode des passereaux » (l. II, ch. xiv).

TROMPE, toupie : « ... il n'avoit pas le fouet pour mener *ceste trompe* », nouv. VI.

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 338.

« Nous appellons en Anjou, nous dit Ménage, *trompe* ce qu'on appelle à Paris un *sabot*. »

5. — *Poitou*.

Une des régions le mieux représentées dans les *Joyeux Devis* est le Poitou. L'auteur a dû connaître personnellement le paysan poitevin dont il trace plusieurs portraits des plus réussis. Il nous présente, tout d'abord, le bouvier poitevin, le *picque-beuf*, d'après nature, avec ses lenteurs, ses hésitations, son jugement rudimentaire. On lui demande le chemin de Parthenay (nouv. LXIX) :

Le picque-beuf, encores qu'il vous entende, ne se haste pas de respondre; mais il parle à ses beufs : « *Garea, Frementin, Bricchet, Castain*, ven après moay, tu ves bien crelincontant¹ ! », ce dit-il à son beuf, et vous laisse crier deux ou trois fois bonnes et haultes. Puis, quand il void que vous estes en cholere et que vous voulez picquer droit à luy, il *sible* ses beufs pour les arrester, et vous dit : « Qu'est-ce que vous dites? » Mais il ha bien meilleure grace au langage du païs : « Quet o que vo disez? »

Et après plusieurs répliques oiseuses, le bouvier, pour répondre à la question répétée du passant, appelle finalement à son aide un de ses compagnons :

A la fin, quand ces deux Poyctevins ont bien disputé ensemble, l'un d'eux vous va dire : « Quand vous serez à iceste grand cray², tournez à la bonne main³, et peu allez tout dret : vous ne sçauriez faillir. »

C'est pris sur le vif et avec une netteté admirable. La mentalité rustique n'a jamais été mieux observée ni rendue d'une manière plus heureuse. La peinture respire la vie et le langage est puisé à la source même.

1. C'est-à-dire : tu vas bien clopin-cloplant.

2. Croix.

3. C'est-à-dire à la main droite, expression euphémique qu'on lit également chez Rabelais (l. IV, ch. xxiiii).

Les noms des bœufs cités dans le texte sont encore vivaces et font allusion à la couleur de leur robe :

Garea, c'est le bœuf pie, en Poitou comme en Anjou et dans le Maine : « Nos paysans d'Anjou, nous dit Ménage, en parlant à un bœuf bigarré, l'appellent *Garreau* » ;

Frementin, bœuf de couleur du froment, à robe jaune clair ;

Castain, châtin, surnom donné au bœuf roux (en Vendée) ;

Brichet, bœuf qui porte une marque blanche près de la queue (Beauchet-Filleau), c'est-à-dire semblable à un chien briquet¹ (cf. Gers, *braquet*, bœuf de couleur claire²) :

Au lieu de traire la vache,
Traryit le veau *brichet*.

(Bujeaud, *Chants populaires de l'Ouest*, t. II, p. 276.)

Il *sible* ses bœufs... Encore un mot du cru employé par Guillaume Bouchet (*Serées*, t. I, p. 52) : « On *sible* pour inciter les bestes à boire. » Le terme est toujours vivace en Poitou et en Saintonge³.

Dans la nouvelle qui suit, la LXX^e, l'auteur nous peint la surprise naïve d'un autre paysan poitevin, qui a vu le roi à Châtellerault. Dès son retour à La Tricherie, son pays d'origine, notre homme communique la grande nouvelle à ses compères :

La *mairdé* ! J'ay veu le roay d'aussi près qu'iquou chien ; ol a le visage comme in homme... La *mairdé* ! o na pas la main pu gran que moay !

L'exclamation de surprise que pousse le paysan, *merdé*, mère de Dieu ! est du terroir même. On rencontre fré-

1. Et non pas : « *Brichet*, pour bourrichet, couleur grise tirant sur le roux », Lacour, p. cv (explication passée dans le *Lexique* de Des Périers par Frank et Chenevière).

2. Rolland, *Faune populaire*, t. V, p. 24.

3. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. X, p. 51.

quemment ce serment dans la *Gente Poitevinerie* (dont la première édition remonte à 1580) :

Notre bon Ré, *merdé*, fat rage
De reformy tous les Itas¹.

ainsi que dans les anciens *Noëls poitevins* :

Merdy, on ne sait que c'est...
Morea, *Merdé*, qu'est iquau?
Qu'o fet si beau vere?
D'une beaté mervouillouse
Qui clamet, la *Merdé*, de grandes chouses...

(Éd. Lemaître et Clouzot, p. 90 et 93.)

Et il est encore vivace dans le pays : « *Merdé*, exclamation, mère de Dieu! par ma foi » (Lalanne). On sait que Rabelais en a fait, avant Des Périers, un fréquent usage, en le mettant tour à tour dans la bouche des Parisiens indignés du déluge de Gargantua (l. I, ch. xvii), dans celle des bergers de Gargantua surpris de la conduite des fouaciers de Lerné (l. I, ch. xxv), etc.

Une autre exclamation de surprise, répondant à notre *diantre!* et dérivant du même terroir, se lit dans la nouvelle XXVII, où l'on parle de l'âne ombrageux de l'aumônier de l'évêque du Mans : « Il couroit à travers pays, comme si le *diammour* l'eust porté, et ne failloit point à vous planter le povre saint Chelault en un fossé ou en quelque tartre bourbonnoise². »

Qu'est-ce que c'est que ce *diammour*? Il est évident qu'il s'agit ici d'un nom euphémique du diable à l'exemple de *diantre*, et dont l'italien *diamine!* offre une formation analogue. La finale, quelle qu'elle soit³, ne sert ici qu'à déguiser le nom abhorré.

1. Nous citons d'après l'édition donnée par Favre, dans la *Revue historique de l'ancienne langue française*, 1877 à 1878, t. I, p. 158.

2. La *tartre bourbonnoise*, appellation facétieuse mentionnée également dans Rabelais et dans Brantôme, est une allusion ironique à la Sologne bourbonnoise, plaine basse de sables et d'argiles, couverte d'étangs.

3. Peut-être *amour*, par allusion à un des noms du démon, *Luci-*

Les éditeurs de Des Périers se sont perdus en vaines conjectures sur l'origine de ce vocable : suivant Lacour, il s'agit d'une « contraction pour le *dieu Amour* que d'autres éditions portent en effet » (même explication chez le Bibliophile Jacob); d'après Franck et Chenevière (*Lexique*, p. 65) : « C'est sans doute une contraction soit de *dieu Amour*, soit du *diable amour*. »

La Monnoye seul en a entrevu l'acception réelle : « J'ai cru qu'il falloit lire « comme si le *diantre* l'avoit emporté », et l'ai fait imprimer ainsi. » En effet, *diamour* est encore vivace dans la Saintonge et dans le Poitou : « *Diamoure*, autre diminutif de diable » (Jônain), et « *diammourie*, diablerie, méchanceté » (Favre). Voici deux passages de la *Gente Poitevinerie* (1580) :

O lé ine gron *diamourie*
De foire si grond tromperie.
.
O grond *diamour* le lourdaut!!

Le primitif se trouve dans cet ancien *Noël poitevin* (éd. Lemaitre et Clouzot, IX, 51) :

Hors du *diamore* infernau
Enfin vienge conduire...

ce que les éditeurs rendent avec raison par « diable », comme la variante *diammon* (cf. ital. *diamine*) le prouve réempirement².

En dehors de ces deux nouvelles, on trouve des termes poitevins répandus dans le reste du recueil :

ADOT, nom de l'aigrefin, surtout salé, poisson fréquent

bel, forme parallèle à Lucifer. Cf. Bouchet, *Serées*, t. IV, p. 217 : « Scroit ce point qu'ils ont perdu ceste beauté, qui fit monter *Lucibel* en si grand orgueil? »

1. Édition citée, t. I, p. 161 et 249.

2. Si M. Jeanroy avait connu ce qui précède, il aurait été moins affirmatif en soutenant que : « *Diamore*, traduit par *diable*, est le résultat d'une distraction : c'est la *demeure infernale* », *Romania*, t. XXXVIII, p. 153.

sur le marché de Niort. Notre conteur joue sur le double sens du pluriel : *adoz*, coups dans le dos (nouv. XLV) : « Pensez qu'en chaude cole monsieur de Rachault luy donna des à *doz* pour son desjeuner, encores qu'il ne fust pas jour de poisson, et qu'elle n'en peust mais. »

Le nom de ce poisson ne manque pas, naturellement, dans la liste ichtyologique de Rabelais (l. IV, ch. LX).

DOUET, abreuvoir, canal (nouv. XXXIV) : « Il oste ses chausses et ses souliers, et s'en va porter un faiz de drapeaux à un *douet* qui estoit sus le chemin. »

ESGRAFFIGNER, égratigner (nouv. XIII) : « Et mesmes trouverent façon d'effacer, d'*esgraffigner*, de rompre, de falsifier tous les livres qu'ilz peuvent trouver de ladite science. »

SEILLE, seau (nouv. XXXVIII) : « Une *seille* estouppée de parchemin par les deux boutz. » Chez Rabelais, le mot, aussi connu dans l'Anjou, ne se lit qu'au V^e Livre, ch. xvi : « les *seilles* du pressouer... ».

NIC, nid (nouv. LXXXVII) : « Ces piaux vouloyent toujours retourner au *nic*... » Ce terme, également usuel en Anjou, est une seule fois employé par Rabelais (l. II, ch. xxiv) : « ... cendres d'un *nic* d'arondelles. »

VIUGE, bien portant (nouv. XIII) : « Et, de fait, soudainement après furent les hommes joyeux, contens, sains, gays, drus, *vioges*, alaires. »

Ce dernier terme, donné par Cotgrave comme normand, était aussi usuel dans le Maine (le Manceau Belon s'en sert fréquemment) et il est vivace dans le Poitou. On le lit déjà dans une chanson poitevine en faveur de Louis XIII (citée dans Favre) :

Marme, y le vy qu'il est *vioge*...

(*Gente Poitevinerie*, p. 36.)

6. — Orléans.

La scène de quatre contes des *Joyeux Devis*, XXXIII à XXXVI, se passe à Orléans. Ils ont pour sujets les bons

tours du curé de Brou, lequel « tant ha fait d'actes memo-
rables en sa vie, que qui les voudroit mettre par escrit il
s'en feroit une legende plus grande que d'un Lancelot ou
d'un Tristan ».

On appliquait aux Orléanaic le sobriquet de *gues-
pins*, c'est-à-dire spirituels, piquants comme des guêpes
(nouv. LIV) : « Une dame d'Orleans, gentille et honneste,
encores qu'elle fust *guespine*¹, femme d'un marchand de
draps. »

Davity les caractérise ainsi au début du xvii^e siècle :
« Les citoyens d'Orléans et des environs sont... d'un
naturel aigre et piquant, qui leur a fait donner ce nom de
Guespins tant rebattu². »

Le mot est encore usuel dans le Haut-Maine : *Guépin*,
qui a l'esprit fin, des manières élégantes et se met avec
recherche (Montesson).

Ajoutons le beauceron *caudelée*, chaudéau, bouillon,
nom d'un potage local, donné comme tel par Des Périers
lui-même (nouv. LXXII) :

Un des gentilz hommes de Beausse, que l'on dit qu'ilz sont
deux à un cheval quand ilz vont par pays, avoit disné d'assez
bonne heure, et fort legerement, d'une certaine viande qu'ilz
font en ce pays là, de farine et de quelques moyeux d'œufs ;
mais à la verité, je ne sçauerois pas dire de quoy elle se fait,
par le menu : tant y a que c'est une façon de bouillie, et l'ay
ouy nommer de la *caudelée*.

La forme *caudelée* semble aujourd'hui peu connue dans
cette région ; mais elle est encore usuelle à Bayeux, en
Normandie, avec un sens équivalent : « *Caudelée*, restes
de laitages conservés dans une barrique pour faire de la
soupe » (L. Du Bois).

Ailleurs, le sens a été modifié : « *Caudelée*, fromage

1. Cotgrave ne cite que le féminin *guespine*, ayant en vue précisé-
ment le passage de Des Périers : « *Guespine*. A waspish dame, a nick-
name (as our Cockney of London) for women of Orleans. »

2. *Les Estats, Empires et Principautez du Monde*, Paris, 1617,
p. 83.

non séché détrempe avec du lait ou de la crème » (Dottin). — « *Caudelée*, sorte de brouet chaud, composé d'un mélange de son et de lait caillé, aigri, destiné à la nourriture des porcs » (Moisy).

7. — *Paris.*

Comme Des Périers a passé à Paris la plus grande partie de sa vie, il n'est pas étonnant qu'une majorité des *Joyeux Devis*, vingt-cinq contes à peu près, se rattachent à la capitale et à la cour : « Un jeune homme enfant de Paris » (nouv. XII), « A Paris sur Seine... » (nouv. XIX), « à Paris la grand'ville » (nouv. LXXIV), « dedans Paris où il y a tant de sortes de gens... » (nouv. LXXVII), ce dernier conte, très amusant et très leste, « Du bon yvrongne Janicot et de Janette sa femme », etc.

Retenons-en les deux suivants, nouv. LVI et LXIV.

En l'église de Notre-Dame, un gentilhomme coupe l'oreille d'un larron (qui lui avait volé des boutons d'or aux manches de sa robe) et la lui montrant : « *Aga*, dit il, ton oreille n'est pas perdue, la vois-tu là ? Rendz-moi mes boutons, et je la te rendray. »

Aga! c'est-à-dire regarde, abrégé d'*agard*, est un parisianisme, donné comme tel par de Bèze, dans son traité en latin de la prononciation française, 1584, p. 84 : « *Aga*, pour *regarde*, et *agarder*¹, pour *regarder*, appartiennent en propre au menu peuple de Paris (*Parisiensibus vulgo reliquitur*). »

Le mot a persisté dans la bouche des paysans des environs de Paris et on le lit dans Molière : « *Aga!* mot paysan et usité parmi le menu peuple de Paris, pour dire voyez donc, admirez donc », Philibert Le Roux, *Dictionnaire comique*, 1718.

L'autre nouvelle, la LXIV^e, traite d'« un enfant de Paris d'assez bonne maison ». Des Périers y met, dans la

1. Forme fréquente chez Des Périers, par exemple nouv. XLVI : « *Agardez* mon, disoit la garse... »

bouche de la servante Perrette, un autre parisianisme : « *Mananda*, dit la garse, c'est bien dict, Madame. »

Voici deux témoignages sur l'emploi parisien de cette exclamation : « En quelques lieux, et mesme à Paris, on use de ... *mananda* (principalement entre les femmes et jeunes enfans)¹ » et : « *Mananda!* serment des Parisiens²... »

8. — Lyon.

Des Périers raconte, nouv. IX, qu'il y avait « en la ville de Lyon » une *dena* Toiny, c'est-à-dire une dame de ce nom.

Cette forme *dena* est aujourd'hui inconnue au patois lyonnais (du moins les recueils dialectaux l'ignorent), mais elle est encore vivace dans le Forez, sous la double forme *dana* et *denna* (Gras). Dans le Midi, on dit *dona* (en Italie *donna*), et du Fail s'en est servi dans ses *Propos rustiques*, ch. vi : « ... un brin de marjolaine à la *Done* qui estoit la plus grande recompense et entretiens d'Amour... »

Ailleurs, à propos d'« ambiguité de motz », Des Périers cite également « en la ville de Lyon » (nouv. XLIII), le cas d'un veuf qui, après avoir dépensé le bien de sa première femme, voulut épouser une jeune fille de l'endroit. Celle-ci écouta alors en cachette ce qu'on disait de cet homme :

Je ne serois pas d'avis qu'on la luy baillast; c'est un homme de mauvais gouvernement : *il a mangé le dot* de sa première femme. Ceste jeune fille ouyt ceste parolle, qu'elle n'entendoit point telle que l'autre l'entendoit, car elle estoit jeune et n'avoit point encore ouy dire ce mot de *dot*, lequel ilz disent en certains endroitz de ce royaume, et principalement en Lyonnais, pour *douaire*, et pensoit qu'on eust dict que cest homme eust mangé *le dos* ou l'eschine de sa femme.

1. H. Estienne, *Conformité du langage François avec le Grec*, 1565, éd. Feugère, p. 221.

2. Tabourot, *Dictionnaire des rimes*, 1588, p. 3.

Le mot *dot*, qu'on prononçait *dô* (ce qui explique l'équivoque du conte), n'était pas encore très répandu au xvi^e siècle. Il est d'origine franco-provençale. Ajoutons qu'au xvi^e siècle, *dot* était masculin : « Le plus grand *dot* estoit de cent escus », Bouchet, *Serées*, t. I, p. 170. Un siècle plus tard, Vaugelas remarque encore qu'« il faut dire *la dot* et non *le dot* ».

9. — *Toulouse.*

Les contes dont la scène est transportée dans le Midi occupent, dans le recueil de notre auteur, une place considérable et représentent un de ses aspects le plus curieux et le plus digne d'étude. Ils rivalisent, sous le rapport des contributions dialectales, avec les récits concernant l'Ouest.

Le Languedoc est représenté, dans cet ensemble, tout d'abord par le toulousain, dont l'apport est important. Voici les vocables dérivant de cette source¹ :

BEZIAT, douillet, délicat, mignon (sens du mot en toulousain) : « C'estoit une pie qui conduisoit ses petits piaux par les champs pour leur apprendre à vivre ; mais ilz faisoient les *besiatz* et vouloyent tousjours retourner au nic, pensans que la mere les deust tousjours nourrir à la bechée » (nouv. LXXXVII).

BORDE, métairie, ferme (nouv. LVII) : « Une damoiselle de Thoulouse, au temps de vendanges, estoit à une *borde* sienne. »

Le mot est attesté ultérieurement, chez Rabelais, dans le Prologue du *Quart Livre* : « Il en achapte force mes-tairies..., force *bordes* et bordieux. »

DRONOS, des coups (Doujat : te *bailleraï dronos*, je te dauberay) : « Pensez que ce ne fust pas sans luy donner *dronos* et chaperon de mesme » (nouv. IX).

Ce mot toulousain a fait fortune : on le rencontre fré-

1. Voir J. Doujat, *Dictionnaire de la langue toulousaine*, Toulouse, 1638.

quemment, au XVI^e siècle, depuis Rabelais jusqu'à Brantôme.

ESCLOP, soulier de bois (nouv. LXXIX) : « Un grand monceau de souliers de buche, alias des sabots, qu'ilz disent en ce pais-là¹, des *esclops* (si bien m'en souvient). »

Chez Rabelais, le mot se présente sous l'aspect *esclot* (qui est encore vivace dans le Forez) : « Elle deschaussa un de ses *esclos* (nous le nommons *sabotz*) », l. III, ch. XVII.

HARDY, liard, du toulousain *ardit*², même sens (nouvelle LVII) : « Quand j'ay mangé cela³ et beu une jaste de vin (qui vault loyaument la pinte de Paris) avec un pain d'un *hardy*, je me trouve aussi bien de cela comme si j'avois mangé toutes les viandes du monde. »

Le mot est surtout usité en Gascogne, et Godefroy en cite des textes provinciaux dès le XV^e siècle. D'Aubigné s'en sert souvent dans son *Fæneste* : « Un pauvre forçat qui lui demandoit un *hardit*..., on ne donnoit pas un *hardit* à l'hoste », *Œuvres*, t. II, p. 496 et 579.

OULLE, pot, répondant au toulousain *oulo* : « Le curé les mit toutes cuire dans une grande *oulle* » (nouv. XXXIV).

Ménage qualifie le mot de gascon, mais il est surtout provençal, répandu d'ailleurs dans le Midi comme à Lyon et en Poitou.

PERINGUE, biset (mot toulousain) : « Et quand le temps des cailles estoit passé, à belles *peringues*, à belles palombes, à belles pellixes : pensez que la povre damoiselle estoit à plaindre » (nouv. LVII).

PELLIXE, perdrix (voir ci-dessus, v^o *peringue*). Le mot manque à Doujat, mais à Castres on appelle *perlic* la perdrix grise (Rolland, *Faune*, t. II, p. 335).

1. C'est-à-dire : en la ville de Toulouse.

2. Cf. Odde de Triors, *Les joyeuses recherches de la langue tolosaine*, Tolose, 1578 (réimpression, 1892, p. 39) : « *Ardit*, apud Tholosates, idem est quod *liard* en bon François, vallant trois deniers tournois. »

3. Il s'agit d'un plat local : des cailles rôties entre feuilles de vigne.

Des Périers possédait du languedocien une connaissance suffisante ; il s'est un jour amusé à écrire une longue pièce de vers, le *Chant des vendanges*, véritable centon de vocables de terroir. Elle commence ainsi :

Ça trincaires,
Sommadaires,
Trulaires et banastons ;
Carrageaires
Et prainssaires,
Approchez vous et chantons...¹.

C'est là un simple essai de dilettante et sans aucune portée linguistique ou littéraire.

10. — *Rouergue.* .

De Toulouse passons, avec l'étudiant en droit de Des Périers, à la ville Saint-Anthonin, « près de Cahors en Quercy » (nouv. LIX). Là un apothicaire apprend à notre écolier légiste la médecine en moins de quinze jours : « En ce pays cy il ne fault que faire bonne mine et sçavoir deviner ; vous voyla le plus grand medecin du monde. »

Une fois médecin, l'apothicaire répand dans la ville la grande réputation de son disciple, et les malades d'accourir. Parmi ceux-ci, un Rouergois apporte les urines de sa femme, et notre médecin,

en les prenant, les regardoit incontinent hault et bas, mettoit la main entre l'urinal et le jour, et le baissoit et le viroit avec les urines en tel cas requises ; puis il disoit : « C'est une femme. » — *O, par ma fi, segnil bien diçez vertat!* disoit le Rouergoys.

Le vocable *segnil* a le même sens que « sire » en français. Rabelais fait mention, l. III, ch. xxxvii, de Seigny Joan, fol insigne de Paris, bisaïeul de Caillette.

1. Voir Des Périers, *Œuvres*, éd. Lacour, t. I, p. 93 à 96. C'est une des pièces les plus longues du recueil, dont les nombreux termes méridionaux sont souvent mal expliqués dans le *Lexique* de Frank et Chenevière.

Notre médecin improvisé s'attire bientôt la reconnaissance de tous les Rouergois, qui « luy envoient mille presens, comme gibiers et flacons de vin, et ces femmes luy faisoient des *moucadous* et des *camises* ».

Moucadou et *camiso* sont les correspondants rouergois de mouchoir et chemise.

11. — Avignon.

Des deux contes où l'on parle de cette ville, le XXIV^e et le XLV^e, arrêtons-nous à ce dernier : « De l'escolier d'Avignon et de la vieille, qui le print à partie. » Un certain écolier, raillé par une vieille femme, s'en plaint à son régent. Le régent se met à apostropher la vieille avec des phrases latines tirées des *Distiques* de Dionysius Cato :

Et la vieille de crier, mais c'estoit en son avignonnois : « O! ce meschant... Allez de par le diable! Que le *lansi* vous esclatte! »

c'est-à-dire que la foudre vous mette en pièces, que le tonnerre vous écrase!

Ce terme *lanci*, très usuel à Toulouse et en Gascogne, désigne le jet de foudre ou (comme l'explique Doujat) « la foudre quand il y a de la diablerie parmy ». Rabelais s'en est antérieurement servi, l. III, ch. xxvii : « Quand la neige est sus les montaignes, la foudre, l'esclair, les *lanci*... » Aujourd'hui, en Gascogne, *faire lou lanci*, c'est faire le diable à quatre, et *mal lanci!* est un juron gascon au sens de « diantre! ».

12. — Gascogne.

Les apports de cette région, sans être nombreux, sont intéressants par leur date. Rabelais et Des Périers en ont fait usage longtemps avant Montaigne et Monluc.

La L^e nouvelle débute ainsi :

Un Gascon, après avoir esté à la guerre, s'estoit retiré chez

son père, qui estoit un homme des champs desjà vieux et qui estoit assez paisible; mais son filz estoit *escarabilhat*, et faisoit du soudard à la maison, comme s'il eust esté le maistre.

Ce mot *escarabilhat*, reflet fidèle du gascon, au sens de « allègre, dispos, égrillard », trouve chez Des Périers son premier témoignage littéraire. Il était destiné à faire fortune au XVI^e siècle, sous sa forme réduite *escarbillat* qui est celle du rouergois.

Rabelais l'ignore, du moins *starabillatz* ne figure que dans un chapitre apocryphe du *V^e Livre*¹. Dans les *Propos rustiques* de du Fail, *escarbillat* a été introduit par l'interpolateur angevin². Plus tard, Montaigne et Brantôme s'en sont servis; mais c'est surtout Estienne Pasquier qui en parle avec enthousiasme, en donnant le conseil de rechercher dans les patois tout ce qui mérite d'enrichir la langue littéraire :

Car, mesme en un besoin, voulant représenter un esprit tel qu'est celui du Gascon, je ne douterois d'emprunter de lui le mot d'*escarbillat*, qui est né au milieu de l'air du pays pour designer ce qu'il est³.

Et il en fait lui-même usage lorsqu'il veut montrer que le langage se conforme aux dispositions de l'esprit : « Vous voyez, entre nous autres François, le Normand assez avisé en ses affaires, traisner quelque peu sa parole; au contraire, le Gascon, *escarbillat* par dessus tout, parler d'une promptitude de langue non commune à l'Angevin et au Manceau⁴... »

Une autre nouvelle, la LXXXII^e, traite du fameux *bandoulier* Combaire et de la réponse qu'il fit à la Cour du Parlement. Tenant compte de la vie honnête antérieure du malfaiteur et du service qu'il avait rendu au roi, la

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VIII, p. 197.

2. Philippot, *Essai sur le style et la langue de Noël du Fail*, p. 110.

3. *Lettres*, l. II, ch. XII.

4. *Recherches*, l. VIII, ch. I.

Cour le condamne seulement à perdre la tête, et le président lui fait savoir que cette sentence lui équivalait à une grâce :

Cambaïre, ayant ouy ce dicton, répondit incontinent en son gascon : *Cap de Diou! be vous donni la reste per un viet d'aze*. Et, à la vérité, le reste ne valloit pas gueres, après la teste ostée.

Cette anecdote piquante a fait le tour des écrivains du XVI^e siècle : du Fail, dans les *Contes d'Eutrapel*; Bouchet, dans ses *Serées*, et Brantôme, dans ses *Rodomontades espagnoles*, la reproduisent avec plus ou moins d'exactitude¹.

Les termes gascons cités dans cette nouvelle sont courants au XVI^e siècle :

BANDOULIER, nom gascon du brigand des Pyrénées. Rabelais et Marguerite de Navarre écrivent *bandouiller*; Guillaume Bouchet, *bandolier* : « le gascon où ce mot de *bandolier* est le plus usurpé », t. III, p. 113. On lit également le mot dans Monluc et d'Aubigné.

CAP DE DIOU! Tête Dieu! parbleu! à côté de *cap de bieu!* (nouv. L), jurons gascons par excellence, — en gascon : *cadediéu! cadebiéu!* — qu'on lit deux fois chez Rabelais (l. I, ch. xvii, et l. III, ch. xlii), sous la forme *po cap de biours*, mis dans la bouche d'un Gascon, comme l'a fait de nos jours Edmond Rostand, dont les cadets de Gascogne s'écrient : « Mille dious! *Cap de dious! Mordious! Po cap de dious!* »

VIET D'AZE, vidase, imbécile, mot qu'on lit fréquemment chez les écrivains du XVI^e siècle².

Ajoutons les termes suivants :

BIGEARRE, bizarre, mot qu'on lit pour la première fois

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VIII, p. 169-170.

2. *Cyrano*, acte II, sc. vii.

3. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 411, et t. VIII, p. 168 à 172.

chez Des Périers : « ses opinions *bijearres* » (nouv. XXXIII) et « seigneur... d'une terrible *bigearre* » (nouv. LV), répondant au gascon *bijarre*, même sens, proprement bigarré¹.

Dans la dernière nouvelle mentionnée, la première édition donne *bigarre*, leçon remplacée ultérieurement par son dérivé *bigarré*². La forme parallèle *bigearre*, courante au XVI^e siècle, se lit dans le *Tiers Livre* de Rabelais (1546).

GASTADOUR, pionnier, reflet du gascon *gastadou*, ravaueur (nouv. XIII) : « Les *gastadours* donnerent tant de coups à ceste cuve qu'ilz la fausserent. » D'Aubigné met le mot dans la bouche de Fæneste : « Allez chercher des *gastadours* », t. II, p. 571. Rabelais et Brantôme se servent de la forme livresque *vastadour*.

HILLOT, forme gasconne du languedocien *filhol*, filleul, mot employé souvent par Rabelais au sens de « compagnon, gars », mais qui a, chez Marot et Des Périers, l'acception de mauvais garçon, de coupeur de bourse (nouvelle LXXIX) : « Il n'eut pas plustost lasché la gibeciere, que cest habile *hillot* ne la luy eust enlevée. »

Ces apports méridionaux, dans les *Joyeux Devis* de Des Périers, constituent un ensemble assez important et forment en quelque sorte la contre-partie des éléments régionaux que lui a fournis l'Ouest. On constate entre les uns et les autres une série de traits communs : même souci de détails, même tendance au pittoresque, ce dernier trait, si l'on excepte Rabelais, à peu près isolé au XVI^e siècle.

Mais tandis que nous savons de source certaine que Des Périers a séjourné dans le Midi de la France, le silence est complet en ce qui concerne sa présence dans l'Ouest. Ce silence s'explique à la rigueur par la pénurie des renseignements biographiques sur notre auteur et surtout (on

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. X, p. 269.

2. Voir *Revue du XVI^e siècle*, t. I, p. 494-495.

l'a vu plus haut) par la réserve absolue que ses *Poésies* observent à cet égard.

Ces circonstances et le mystère qui entoure la publication des *Joyeux Devis* ont éveillé des doutes sur leur paternité, et cela dès le xvi^e siècle.

Tâchons d'expliquer les faits.

On admet généralement que Des Périers est mort en 1544. Ce n'est qu'en 1558 que l'imprimeur Robert Granjon publia à Lyon la première édition des « *Nouvelles Recreations et Joyeux Devis* de feu Bonaventure Des Periers, valet de chambre de la Roynne de Navarre ». Dans l'avis de l'imprimeur, on nous dit que le Temps, qui dévore tout, n'avait pas épargné cette œuvre :

Et vous ose bien persuader (amy Lecteur) que le semblable fust advenu de ce present volume, duquel demourions privez sans la diligence de quelque vertueux personnage qui n'ha voulu souffrir ce tort nous estre fait, et la memoire de feu Bonaventure Des Periers, excellent poete, rester frustrée du los qu'elle merite. Or, l'ayant arraché de l'avare main de ce faucheur importun, je le vous presente avec telle eloquence que chacun congnoist ses autres labeurs estre jouez. D'une chose je m'asseure, que l'envieux pourra abbayer à l'encontre tant qu'il voudra; mais y mordre, non. Davantage, le front tetricque icy trouvera de quoy desrider sa severité et rire une bonne fois, tant gentille est la grace que nostre autheur ha à traiter ses Faceties.

Le *vertueux personnage* dont parle Granjon, qui eut la plus grande part à la publication, est probablement Jacques Peletier du Mans, ami de Des Périers. Nous reviendrons plus loin sur les libertés que prenaient habituellement les éditeurs du xvi^e siècle. Il suffit, pour le moment, de constater que le premier éditeur, quel qu'il soit, attribue, sans aucune réserve, ce recueil de contes à Des Périers.

Une vingtaine d'années après cette édition princeps¹, en

1. Celle-ci renferme quatre-vingt-dix nouvelles, dont nous faisons exclusivement état. Les trente-deux ajoutées ultérieurement sont en grande partie tirées de l'*Apologie d'Hérodote*. Voir Louis Clément, *Henri Estienne*, p. 99 à 106.

1584, le bibliographe La Croix du Maine, tout en reconnaissant à Des Périers la paternité de quelques contes du recueil, en attribue la plus grande partie à Jacques Peletier et à Nicolas Denisot¹. Une contestation analogue de la part de Tabourot (dans ses *Bigarrures*) fut vertement accueillie par Pasquier, le seul esprit critique du xvi^e siècle, qui conclut (*Lettres*, l. VIII, n^o XII) : « Des Periers est celui qui a composé ces Faceties. »

Les choses en restèrent là, lorsque, dans le premier quart du xviii^e siècle, La Monnoye reprit la question et s'efforça d'appuyer l'assertion de La Croix du Maine par une série d'arguments chronologiques et géographiques². Gaston Paris, sans soumettre la question à une recherche personnelle (comme il le reconnaît lui-même), s'y rallia en 1895³, et tout récemment M. l'abbé Jugé rassembla en un faisceau les raisons déjà alléguées qu'il s'efforça de corroborer par de nouveaux arguments⁴. Essayons d'en peser la valeur.

A. — *Anachronismes.*

La Monnoye relève surtout deux anachronismes : la mort de René du Bellay (nouv. XXVII) et celle du président Lizet (nouv. XVII), arrivées l'une et l'autre après les trépas de Des Périers. Mais les phrases *dernierement decedé* et *n'agueres decedé* qui précèdent les noms des personnages mentionnés sont tout simplement des interpolations de l'éditeur.

On connaît le sans-gêne avec lequel procédaient les édi-

1. *Bibliothèque française*, éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 427.

2. La Monnoye, dans l'introduction de son édition des *Joyeux Devis*, Amsterdam, 1735.

3. *Journal des Savants*, juin 1895, p. 355 à 361.

4. Abbé Clément Jugé, *Jacques Peletier du Mans. Essai sur sa vie, son œuvre, son influence*, Paris-Le Mans, 1907, p. 288 et suiv. L'auteur refuse complètement à Denisot toute participation à l'édition des contes de 1558, attribuée à Des Périers en tout quatre contes (les nouvelles XII et XIII, XXXIV et LXII) et tout le reste du recueil à Peletier.

teurs à cette époque. On peut en citer un cas pour ainsi dire typique. En 1547, du Fail avait fait imprimer à Lyon ses *Propos rustiques*; l'année suivante il y parut, à l'insu de l'auteur, une nouvelle édition complètement remaniée par un éditeur angevin. Non seulement ce dernier s'était permis de nombreuses interpolations, mais il y avait ajouté deux chapitres entièrement de son cru. Si l'on pouvait *tripatouiller* ainsi le livre d'un auteur vivant, que dire du manque de scrupules lorsqu'il s'agissait d'une œuvre posthume? Il est donc fort probable que les anachronismes relevés par La Monnoye sont le fait de l'éditeur du manuscrit laissé par Des Périers.

B. — *Détails régionaux.*

La Monnoye relève, en outre, les contes dont l'action se passe dans le Maine ou l'Anjou, et il en tire parti contre Des Périers.

Nous avons déjà montré ce que vaut l'argument tiré du silence des documents biographiques concernant notre auteur. On ne peut se montrer affirmatif sous ce rapport, ni dans un sens ni dans l'autre; seulement, l'importance donnée à ces deux régions nous semble exagérée : le Poitou, à lui seul, les vaut toutes les deux, et les trois ensemble ne l'emportent guère sur les régions du Midi.

L'essentiel, c'est que le même esprit anime ces devis provinciaux et que, psychologiquement et littérairement, il n'y a pas de discordances à relever entre les uns et les autres. Remarquons encore que plus de deux tiers de ces contes sont originaux, c'est-à-dire sans parallèles dans la littérature narrative des autres peuples, et qu'ils portent pour la plupart ce cachet d'écriture artiste qui est la marque distinctive du génie de Des Périers.

C. — *Analogies verbales.*

Gaston Paris ajoute aux arguments de La Monnoye quelques remarques du ressort du vocabulaire : « Il est

notable, dit-il, que dans le *Lexique* des œuvres de Des Périers, de Frank et Chenevière, on ne rencontre presque pas de mots qui se lisent à la fois dans les *Joyeux Devis* et dans une des autres œuvres de Des Périers. » Il déclare plus loin qu'il « n'a pas fait la comparaison des *Joyeux Devis* avec les œuvres authentiques de Des Périers, mais qu'il a gardé de la lecture du *Cymbalum* et de celle des *Joyeux Devis* l'impression d'une sensible différence ». Et, avec sa probité coutumière, le maître ajoute cette double restriction (p. 357) : « Une impression n'est pas une preuve » et « il est regrettable que les auteurs du *Lexique* des œuvres de Des Périers n'aient pas étudié de près la question ».

Le sujet des deux œuvres de Des Périers mentionnées par Gaston Paris diffère essentiellement, l'une étant la production la plus hardie de la pensée philosophique du XVI^e siècle et l'autre un recueil de contes destinés à recréer le lecteur (nouv. I) : « Je ne fais pas peu de chose pour vous, en vous donnant de quoy vous resjouir, qui est la meilleure chose que puisse faire l'homme. Le plus gentil enseignement pour la vie, c'est *bene vivere et lætari*. »

Mais s'il n'y a pas, entre ces deux œuvres, des vocables communs, il y a quelque chose de plus : l'art avec lequel l'écrivain sait nous rendre sensibles tantôt les idées les plus élevées et tantôt les états sociaux les plus divers. Son style, dans l'un et dans l'autre écrit, est énergique, concis, amusant, avant tout original et prime-sautier.

La source principale de l'inspiration de Des Périers, comme l'a fait remarquer M. Tilley, est en premier lieu son tempérament artistique, et « celui-ci, il le possédait à un plus haut degré qu'aucun de ses contemporains¹ ».

D'autre part, si l'on admet Jacques Peletier comme auteur des *Joyeux Devis*, qu'y a-t-il alors de commun,

1. *The Literature of the French Renaissance*, t. I, p. 134. L'auteur est partisan de l'authenticité de la plus grande partie des *Joyeux Devis*. Voir p. 259 à 261.

sous le rapport du lexique, entre ces derniers et les œuvres du poète de la *Savoie* ?

M. l'abbé Jugé, dernier biographe de Peletier, s'est ingénié à faire ressortir quelques-uns de ces traits communs, et voici comment il procède (p. 310f) :

Cette nouvelle n° XXI, si intéressante par le mélange de la fantaisie et de l'observation, est une illustration de la page déjà citée du *Dialogue de l'Ortografie*. Les tournures sont souvent analogues. Le *Dialogue* dit : « Il n'y avoit qu'eux qui sut que c'étoet que de Latin », et le curé de la nouv. n° XXI répète : « Il y ha latin et latin. » — « Ces savans montreurs... etoet estimez comme dieuz », ajoute le *Dialogue*. Pareillement le curé de la nouvelle n° XL : « S'en faisoit croire, à fin de se faire estimer un grand docteur. »

C'est là un échantillon de ce que notre biographe appelle *identité des expressions*; passons maintenant à ce qu'il appelle « groupes de mots semblables » (p. 318) :

Des groupes de mots se succèdent dans le même ordre. Peletier écrit-il le premier terme, le second, en vertu d'une association tepace, ne tarde pas à suivre :

Le doux Pig'on avecques sa femelle
Bec contre bec mignardement se melle.

De même dans la nouvelle n° LXXVIII : « La damoiselle se trouva un peu surprise d'une telle pigeonnerie. »

« Voilà vos choux... voilà vos porreaux », dit le chantre de la nouvelle n° III aux chanoines qui réclament chacun leur potage. Nous retrouvons des expressions semblables dans le *Dialogue de l'Ortografie* : « Ils disent une chouse et des pourreaus. »

« Vous verrez que mon cas ira bien », dit Peletier, dans le dizain pour un baiser des *Œuvres poétiques*. Et aussi, dans un sens très voisin, l'enfant de Paris de la nouvelle n° LXIV « pense que son cas commençoit à se porter bien ».

« Mais sçavez-vous quels je vous les baille ? » dit l'auteur de la première nouvelle en parlant des contes. Or, Peletier avait fini une épigramme de 1547 par ces mots :

Vous savez bien qui les vous baille.

Ces rapprochements, on le voit, sont illusoire et de nulle valeur. Les efforts de notre critique étaient d'ailleurs fatalement condamnés à échouer, le problème étant insoluble. Comme l'avait déjà montré Hauréau¹, tout le bagage en prose de Peletier se compose de quelques discours, dont le plus important est un *Dialogue sur l'ortographe* (1550). Quelle matière à rapprochements pouvait offrir un écrit aussi maigre ?

D'autre part, on sait que Peletier, comme Ronsard, trouve bon « que les mots paisans se mettent en poème ». Et, dans le premier livre de son *Art poétique*, il cite un choix de termes manceaux, poitevins, lyonnais, même provençaux et gascons². Or, pas un seul de ces mots de terroir ne se retrouve dans les *Joyeux Devis*.

De plus, faute d'une connaissance sérieuse des changements du lexique du XVI^e siècle, M. l'abbé Jugé a commis, dans ses rapprochements, des erreurs manifestes. Voici la plus frappante :

Montrons maintenant des analogies purement verbales, mais d'un grand intérêt. C'est d'abord le mot *soudart* que Peletier préfère dans son *Dialogue de l'Ortografie* : « Je me declere contre ceux qu'iz... emet mieux dire *soldat* que *soudart* » (p. 163). Précisément, dans les contes, c'est toujours *soudart* que nous voyons apparaître (nos 52, 67, 73), excepté dans la nouvelle³ que nous avons attribuée à Bonaventure Des Périers.

Cet ancien mot *soudart* est seul connu dans la première moitié du XVI^e siècle. Marot et Rabelais s'en servent exclusivement et ils ignorent encore *soldat*, emprunt italien ultérieur qui n'a définitivement supplanté son rival indigène que dans la seconde moitié du siècle.

1. *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 280 (passage cité dans l'article de G. Paris).

2. Voir la liste dans F. Brunot, *Le seizième siècle*, p. 176.

3. La XIII^e : « Puis fit venir les rois, les ducs, les comtes, les barons, les colonnelz, capitaines, caporaux, lancespessades, *soldatz* à piedz et à cheval... », — nomenclature italienne adoptée récemment sous François I^{er}.

Robert Estienne donne *soldat* en 1549 à titre de néologisme, en renvoyant à *soudart*, et Amyot se sert encore de ce dernier, *Romulus*, ch. XLII : « Il distribua à ses *soudards* les terres conquises sur ses ennemis. »

Guillaume Bouchet, en 1598, remarque à ce propos dans le troisième livre de ses *Serées* : « Aujourd'hui on leve les gens de pied, qu'on appelloit n'a pas longtemps *advanturiers* et *soldats* maintenant », t. IV, p. 106.

Il n'est donc pas étonnant que les *Joyeux Devis* renferment, à une seule exception près, *soudard* : c'est là plutôt une preuve de l'authenticité du recueil et de sa date antérieure à 1544.

En somme, il n'y a absolument rien de commun entre la langue de Peletier et celle des *Joyeux Devis*; M. l'abbé Jugé s'est étrangement mépris sur l'une et sur l'autre.

E. — Remarques techniques.

On se rappelle que Des Périers, en représentant les diverses professions et métiers, entre dans des détails qui feraient croire à une véritable initiation. Ne parle-t-il pas des alchimistes en adepte? des décrétales, comme un docteur ès lois, et en ce qui touche la médecine, ne montre-t-il pas des connaissances professionnelles?

Les tempéraments et leur classification (n° 41), l'hygiène du sommeil (n° 68), les traitements émotionnels des affections nerveuses (nos 41, 45, 89), les méthodes si opposées de l'empirisme et de la science réfléchie (n° 59), l'insuffisance des moyens thérapeutiques de l'époque (n° 89), toutes ces observations n'ont pu être si clairement formulées que par un médecin de profession¹.

Ce sont là plutôt des généralités, des lieux communs accessibles à tout homme instruit, surtout au XVI^e siècle, où la science médicale était purement livresque. *L'Histoire naturelle* de Pline, qui renferme toute une partie de

1. Abbé Jugé, *ouvr. cité*, p. 313.

la science médicale de l'époque, était un ouvrage à la portée de gens du monde.

Je ne me serais même pas arrêté à cet argument si M. le docteur Delaunay, un savant autrement sérieux, ne l'avait pas repris dans sa belle étude sur *Le Peletier médecin*¹.

M. Delaunay trouve également, p. 113 de son étude, que « bon nombre de ces histoires trahissent chez l'auteur une certaine culture médicale ». Des quatre-vingt-dix nouvelles de la première édition, il n'en retient pourtant qu'une seule : celle, citée ci-dessus, de l'écolier légiste improvisé médecin par un apothicaire, laquelle n'est en somme qu'une série de fourberies des deux compères. La foule de Rouergois naïfs qui accourent, l'urinal en leur panier, leurs exclamations de surprise en patois languedocien, tout cela serait, selon M. Delaunay, « scènes et choses de métier et telles qu'un homme qui a passé par la Faculté, un Rabelais, un Peletier, peut les décrire ».

Mais, alors, que dire de Molière et des détails médicaux, autrement techniques, de son théâtre? A-t-il aussi passé par la Faculté? Que dire également des chapitres de *Gil Blas*, dans lesquels Le Sage satirise de la manière la plus piquante la thérapeutique du XVIII^e siècle? A-t-il, lui aussi, été disciple d'Esculape?

Nous avons passé en revue les arguments qu'on a jusqu'ici invoqués contre Des Périers comme auteur des *Joyeux Devis*. Aucun n'a une valeur péremptoire. Ce sont des présomptions plus ou moins vagues, et M. l'abbé Jugé, qui s'est efforcé de les systématiser, aboutit soit à des rapprochements chimériques, soit à des résultats qui vont à l'encontre de sa thèse.

Ajoutons qu'aucun des protagonistes de *Peletier* ne s'est donné la peine de nous expliquer le miracle en vertu

1. D^r Paul Delaunay, *Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine*, dans *Deux médecins sarthois*, II^e série, Le Mans, 1912, t. II, p. 93 à 148. Je dois la connaissance de cette étude à l'obligeance amicale du D^r Dorveaux.

duquel un écrivain médiocre, comme le poète manceau, aurait pu d'un seul coup devenir un des plus grands prosateurs du XVI^e siècle, l'écrivain le plus artiste entre Rabelais et Montaigne.

VIII.

LE MOT « BAZAC » ET SES ACCEPTIONS MÉTAPHORIQUES.

On rencontre assez fréquemment le mot *bazac* dans notre ancien théâtre, source abondante du langage populaire de l'époque. Il figure dans différentes expressions dont voici les plus fréquentes :

- 1^o *Estre à bazac*, pour être perdu sans ressources¹.
Dans la « Farce du Frère Guillebert » :

Las ! mon Dieu, *je suis à bazac*.
Il me tuera...

(Ancien Théâtre, t. I, p. 321.)

Dans les « Regrets et complaintes des Gosiers alterez » :

Cousturiers, adieu la baniere !
Drappiers, vous voyla *à bazac*...

(Montaignon, Recueil, t. VII, p. 84.)

2^o *Bouter à bazac*, détruire de fond en comble, mettre sens dessus dessous, répondant à la locution synonyme languedocienne, encore vivace, *bouta à bazac* (Honnorat).

Dans le « Mistere du Vieil Testament », Joseph, en s'adressant à Benjamin dans le sac duquel on a trouvé la coupe d'or, s'écrie :

A ! traistre, m'avais tu emblé

1. Dans le lexique de l'*Ancien Théâtre*, t. X, p. 70, cette locution est expliquée par « se trouver dans une position fâcheuse », interprétation passée chez Godefroy, dont les textes pourraient servir de complément à ceux cités ci-dessus.

Ma coupe et mise en ton sac?
Tu es bien *bouté à bazac*¹...

(Éd. des *Anc. Textes*, v. 20,406.)

3^o *Mettre à bazac*, même sens que le précédent et, en outre, mettre à mort, livrer au supplice².

Dans la « Vengeance nostre Seigneur » :

Or ça, sire! où sont les gallans?
Qu'on les voise *mettre à basac*.

(Quatrième journée, C iiiii v^o.)

Et dans la « Sotye nouvelle des croniqueurs » (1515) de Pierre Gringoire :

Olivier, Daniel, Doyac³
Regnoient : *mis furent à basac*.

(Éd. Picot, *Recueil de Soties*, t. II, p. 218.)

Le mot était donc encore vivace dans le premier quart du xvi^e siècle⁴, mais aucun écrivain ne s'en sert ultérieurement, à l'exception de Des Périers, qui affecte dans ses vers la recherche des mots rares ou archaïques. On lit dans sa *Prognostication* (1537) :

Tu les sçais bien mendier à ta guise
De porte en porte, d'église en eglise,
Et (que pis est), de peur d'*estre au bazac*,
Me racompter tu metz tout en un sac.

(*Œuvres*, éd. Lacour, t. I, p. 132.)

L'éditeur Lacour et les auteurs du *Lexique des œuvres de Des Périers* se sont mépris sur le sens de *bazac*, qu'ils

1. Dans le glossaire ajouté à l'édition, t. VI, p. 335, à *bazac* est expliqué par « à perte ».

2. Cette locution est expliquée dans le lexique de l'*Ancien Théâtre*, t. X, p. 70, par « ruiner, détruire, anéantir » (explication passée chez Godefroy).

3. Olivier le Daim, Daniel Bart, serviteur du précédent, et Jehan de Doyac, gouverneur d'Auvergne sous Louis XI.

4. Voir aussi ci-dessous le texte cité de *Saint Christophe*.

identifient à tort avec *bissac*. Je m'étais moi-même fourvoyé en rattachant ce mot des farces et des mystères au verbe jargonnesque *baȝir*, tuer¹.

Dans les vers cités de Des Périers, *estre au baȝac*, c'est tout simplement être dans l'embarras...

. Quelle en est l'origine?

Ce mot *baȝac* n'est que la prononciation vulgaire de *Baȝacle* que Rabelais cite dans *Pantagruel*, ch. xxii : « Un moulin y eust peu mouldre [à celluy ruisseau] non tant toutesfoys que ceulx du *Baȝacle* à Thoulouse. » — « C'est un moulin fort renommé à Toulouse », nous dit Doujat dans son *Dictionnaire de la langue toulousaine*, 1638. Le *Baȝacle*, lieu situé sur la Garonne, à Toulouse, et fameux par son moulin mû par les eaux du fleuve, est devenu un appellatif pour tout moulin à farine mû par une chute d'eau.

Bruzen de la Martinière nous en donne, en 1741, une description circonstanciée dont nous tirons ces passages :

Le moulin de *Baȝacle* a seize meules que la Garonne fait tourner, étant retenue par une digue courte mais très forte... Le moulin de *Baȝacle* est remarquable par sa grandeur et par sa fabrique. Les roues qui font tourner les arbres y sont attachées de niveau et tournent dans des cylindres verticaux où l'eau tombant les oblige à se mouvoir. Chaque meule peut moudre quarante ou cinquante septiers de grain par jour. Ce moulin rapporte environ 120,000 livres par an².

Dans le dernier des *Mystères*, celui de *Saint Christophe*, imprimé en 1530, on lit ce passage qui confirme pleinement notre identification :

Un musnier alla à *Baȝac*;

1. Voir nos *Sources de l'Argot ancien*, t. I, p. 22. Une seule étymologie en a été d'ailleurs proposée (*Ancien Théâtre*, t. X, p. 70) : « Ce mot me paraît formé, comme beaucoup de mots d'argot et d'expressions familières, par l'addition d'une terminaison sans signification propre, *ac*, à un mot connu *bas* : être à *bas-ac*. »

2. *Grand Dictionnaire géographique*, Paris, 1741, v^o *Toulouse*, t. VI, p. 225.

Je le griffay comme tu voys
Et le fourray dedans ung sac.

(Première journée, fol. G iii v^o.)

De là nombre d'expressions métaphoriques que nous venons de citer et dont plusieurs subsistent encore en Languedoc, comme *boutá à bazá*, bouter à bazac, cité ci-dessus, à côté de *que s'enane au Basacle*, qu'il s'en aille patre; *semblo lou basacle*, c'est un bruit étourdissant...

Dans les patois français, nous n'en avons retrouvé trace que dans la Vendée, où *laisser tout à bazac* signifie laisser tout en désordre (Lalanne).

Ces métaphores remontent à la notion de grand moulin (comme le *Basacle* à Toulouse), d'où l'idée de brouhaha et de cohue, de bruit assourdissant et de foule qui remue péle-mêle, en un mot de confusion et de désordre; *être à bazac*, c'est être à la fois bousculé, bouleversé, et, figurément, perdu, dans l'embarras, dans le danger... Le nom, avec ses sens figurés, est ainsi un souvenir de la vie économique du passé.

IX.

L'ALLEMAND A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

Le premier discours de Panurge, à sa rencontre avec Pantagruel (l. II, ch. ix : « Junker, Gott geb euch Glück und Heil zuvor... »), est débité en *langue germanique*, c'est-à-dire en allemand littéraire de la Renaissance. A quoy répondit Pantagruel : « Mon amy, je n'entends point ce barragouin... »

En effet, l'allemand littéraire était complètement inconnu en France à l'époque de Rabelais, et le discours cité de Panurge, qu'on ne lit que dans l'édition ultérieure de 1542, est l'œuvre d'un des étudiants allemands assez nombreux à cette époque à Paris. Cet allemand livresque, Rabelais l'appelle *germanique*.

On entendait pourtant en France, à la même époque, un autre allemand d'origine dialectale, parlé par les Suisses et les Lansquenets, ces derniers originaires de l'Alsace, de la Souabe et du Wurtemberg. Le patois de ces mercenaires répond au groupe dialectal alaman-souabe, que Rabelais et ses contemporains désignent par *haut allemand*, ces parlers vulgaires appartenant aux territoires supérieurs de l'Allemagne. Les patois correspondants étaient parfaitement inintelligibles à une oreille française; de là le proverbe *n'y entendre que le haut allemand* qu'on lit pour la première fois dans Rabelais, l. II, ch. x : « Or, en ceste propre saison, estoit un procès pendant en la Court entre deux gros Seigneurs, desquelz l'un estoit Monsieur de Baisecul, demandeur, d'une part, l'autre, Monsieur de Humevesne, defendeur, de l'autre. Desquelz la controverse estoit si haulte et difficile en droit que la Court de Parlement *n'y entendoit que le haut Allemand.* »

Et ensuite dans Calvin : « Les Quintinistes ont une langue sauvage, en laquelle ilz gasouillent tellement qu'on n'y entend quasi non plus qu'au chant des oiseaux... Que ce soit donc une marque pour les discerner quand on les orra ainsi parler, ou plutost gasouiller, que *on n'y entendra que le hault Allemand*¹. »

De Rabelais cette locution a passé chez les écrivains de son école, par exemple chez Cholières : « Lesquels [medecins] *n'entendent que le haut allemand* en ces maladies². »

On la rencontre d'ailleurs assez fréquemment au XVI^e siècle; quant au XVII^e, voici quelques témoignages :

Adrien Monluc, *Comédie des Proverbes*, 1633, acte III, sc. 1 : « Puisque nous sommes avec les loups, il faut hurler, et dire nostre ratelée de ce jargon³, ou ne s'en point

1. Calvin, *Contre la secte des Libertins*, 1545 (dans *Opera*, éd. Baum, Caunitz et Reuss, t. VII, p. 168).

2. Cholières, *Matinées*, 1885, éd. Jouaust, t. I, p. 220.

3. Lydias, s'adressant à ses compagnons déguisés en Bohémiens, leur conseille d'employer au petit bonheur l'argot des voleurs.

mesler, et comme il nous viendra à la main, soit à tort ou à travers, à bis ou à blanc, n'importe, pourveu qu'on ne nous entende non plus que le haut allemand. »

Molière, *Le Dépit amoureux*, 1656, acte II, sc. vi :

Mon père, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes Heures,
Qui, depuis cinquante ans dites journellement,
Ne sont encore pour moi que du haut allemand.

Champmeslé, *Le Parisien*, 1682, acte I, sc. 1 :

Elle ne me plaît pas quand elle baragouine,
Et je n'entends non plus son bizarre jargon
Que le haut allemand ou que le bas breton¹.

C'est là un souvenir des anciens soudards, mais qui ne paraît pas remonter au delà du XVI^e siècle.

Il nous a paru intéressant de recueillir les traces isolées que ce *haut allemand*, c'est-à-dire le suisse ou le souabe, a laissées chez les écrivains de l'époque qui nous occupe. En faisant abstraction des termes de cette origine qu'on lit chez Rabelais et que nous avons étudiés à différentes reprises², rappelons tout d'abord que, dans la *Vie de saint Christophle* du maître Chevallet, imprimée à Grenoble en 1530, le troisième *tyran*, Fréminaud, ancien soudard, parle le patois de la Suisse allemande, son pays d'origine³.

Voici les quelques vestiges dont il s'agit.

A la prise d'Arlon par le duc de Guise, cent cinquante Alemans gardaient une porte de la ville et quatre cents Wallons l'autre : « Les ennemis entendirent le bruit et commensarent à crier *Vaer dar* (*Wer da?*), c'est-à-dire qui

1. L'expression est-elle encore vivace ? On peut en douter. Elle se lit dans un roman de Richepin, *Madame André*, p. 80 : « Tout ce que vous venez de me dire est pour moi du haut allemand. »

2. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, p. 286 à 291 ; t. VII, p. 83 à 88, 332 ; et *Revue du XVI^e siècle*, t. I, p. 495 à 498 et 503 à 504.

3. Voir cette scène polyglotte dans nos *Sources de l'Argot ancien*, 1912, t. I, p. 283 à 288.

va là? Ce soldat [qui estoit Flaman] lui respondit en leur langage, *frind, frind*, ami, ami. Ce soldat [qui parloit aleman] commence à crier *goutt krich*, c'est-à-dire bonne guerre¹. »

L'*Histoire universelle* de d'Aubigné renferme plusieurs souvenirs de cette origine, en dehors de ceux relatifs aux Rétres ou cavaliers allemands de la seconde moitié du xvi^e siècle².

C'est ainsi qu'on lit sous l'année 1570, t. III, p. 194 : « Les Lansquenets s'acharnerent sur eux en criant : *Dastigot, chelme*, Moncontour! »

Ces deux vocables ont eu une existence éphémère dans la langue. Le premier, *dastigot* ou *tasticot*, c'est-à-dire *dass dich Gott*³..., était un juron familier aux Lansquenets, d'où *dasticotter*, jurer, verbe donné par plusieurs lexicographes :

Dasticotter, parler aleman, stitiçozzare (César Oudin, *Tre-sor des langues Espagnole et François*, 1645);

Dastigotter, dasticotter, fluchen, jurare (Duez, *Dictionnaire italien-françois*, 1678);

Tastigoter, mot inventé pour parler un langage inconnu et obscur, parler baragouin comme le haut allemand, parler vite, contredire, chagriner, impatienter (Philibert Le Roux, *Dictionnaire comique*, 1718).

Le mot a survécu dans plusieurs patois (picard, champenois, lyonnais, genevois), dans lesquels *testicoter* signifie « contester aigrement et à propos de vétilles, taquiner, tracasser ».

Quant au deuxième terme, *chelme* (allemand. *Schelme*,

1. Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 299.

2. Cf. t. V, p. 16 : « Les mutineries des Reistres, qui ayant à contrecœur le traité de paix, crièrent *Kelt* » (c'est-à-dire *Geld*, paye); t. VII, p. 187 : « *Morgue-soupe* » (allemand. *Morgensuppe*), la soupe du matin des Rétres.

3. Henri Estienne (*Apologie*, t. I, p. 105) en cite une variante : « Les Allemands en leurs maudissons, pour lesquels nous les appelons *dastipoteurs*... », c'est-à-dire *dass dich Pott!* ce dernier euphémisme pour *Gott*.

infâme, coquin), il fut quelque temps en vogue à l'époque de la Ligue, ce qui explique sa présence dans la *Satire Ménippée*, éd. Frank, p. 258 : « En ce qu'on l'a fait parler serieusement [le sieur d'Aubry], c'est pour luy rendre plus de dignité qu'aux autres precedents, qui sont tous *chelmes*, auxquels il n'eust pas esté seant de faire dire rien de bon. »

On le lit également dans les *Serées* de Bouchet, t. IV, p. 144 : « Voyant ce gouverneur què ses gens n'amenioient point le cheval, il les tance, les appellans *chelmes* et poltrons. »

D'Aubigné, à son tour, en cite deux exemples, t. II, p. 76 et 111 : « Le Rhingrave amenoit vingt enseignes... Le comte de Rockendorf faisoit semble, quoique déclaré *chelme*... Là le connestable fut pris par un François, à lui osté par les Reistres, auxquels il donna le gantelet..., quoique quelques Reistres criassent *Chelme table* » (c'est-à-dire infâme connétable).

Nous allons retrouver ces termes, à côté de plusieurs autres, dans les « Recueils divers bigarrés du grave et du facetieux, du bon et du mauvais, selon le temps », que Pierre de l'Estoile fit insérer dans ses *Mémoires-Journaux*, 1574-1610, éd. Brunet, etc., 1875-1884. A propos des « Bouffonneries de Chicot au Roy durant la Ligue », t. XI, p. 153 :

Oyant parler un jour, en la chambre du Roy et en sa presence, des Allemands et des Suisses, qu'on estoit en termes de faire venir pour opposer aux forces des Espagnolz : « Ce sera donc à ce coup (va dire Chicot) que l'on orra tonner langage Allemand et Suisse : *Hardo, hardo, Frim, Stistoc, Dasticot, Chelme, Liquist, Vuol ring Naagffleb hourzen, West fling trut*¹. » De ma part, je ne scauroy entendre ce langage, sinon quand ils le parlent ivrongne. Car, à l'heure, ilz sont eloquentz comme un petit Demosthene de Cappadoce. Aussy je leur respondz bravement.

— Et de quelle façon? dit le Roy.

1. En dehors de *dasticot* et *chelme*, le reste est obscur.

— *Tring, tring, lans, tispouth, gouet morguen, tun cap, mi her, karouç*¹. C'est là où leur demange par ma foy, et il les faut chatouiller. Mais qui sera celluy de vos princes, mon maistre, qui les cherira à leur veue? N'oubliez, pour Dieu! à les faire boire d'aultant et ordonner qu'on leur mette des chauderons soubz la table, pour evacuer les superfluitez de la vesie. Mais qu'on ne les fasse pas tant boire, comme on fit le duc des Deux-Ponts qui en creva. Je suis content, si le trouvez bon, d'estre l'un des gentilshommes servans. J'ay, graces à Dieu, le ventre fait en forme de bouteille de cinq loths et roquille².

Plusieurs de ces termes sont mal transcrits ou mal entendus, ce qui rend leur identification douteuse. On citait au petit bonheur ce parler censé inintelligible.

Cependant, les premiers vocables mentionnés se lisent également dans le poème languedocien « Le Triomphe de Béziers », dont Mistral cite ces vers, v^o *godefrin* :

Quand iéu ai mes un cop lou flasco
 Dessus lou cap, iéu parli basco,
 Lou souïsso et l'aut aleman;
 Enfin après milo louanjos,
Hardo, godefrin, lanseman,
 Iéu porti lou vèire à los anjos.

Ce qui veut dire : « Quand j'ai mis un instant le flacon sur la tête (c'est-à-dire quand j'en ai bu un coup), je parle basque, suisse et haut allemand; enfin, après mille louanges, *hardo, godefrin, lancement*, je porte le verre aux anges. »

1. Phrase assez claire; en voici la transcription allemande : *Trink, trink, Lands(mann), Disput, Guten Morgen, dumme Kaib (?)*, *mein Herr, garauss!* « Bois, bois, pays, querelle (?), bon jour, sotté charogne (?), monsieur, jusqu'à la lie! »

2. Cf. *ibidem*, p. 155 (le même au Roi sur la liberté de conscience) : « Qu'avez-vous affaire, si on chante *Kyrie Eleison* ou *Pere Eternel qui nous ordonne*, ou en Hebrieu *Hel Ky Chy Chinor*, ou en Allemand *Goth, Goth lord, my Goth?* Par Dieu! il vous ferait beau voir à vous, qui estes Roy, vous rompre la teste, si chascun n'a la foy semblable à vous? »

D'autre part, le français, passant par la bouche de ces mercenaires, dégénère souvent en pur jargon. Voici comment, au xvii^e siècle, Molière reproduit, dans *Monsieur de Pourceaugnac*, le baragouin de deux gardes suisses, acte III, sc. III :

PREMIER SUISSE. — Allons, dépêchons, camarade; li faut allair tous deux nous à la Crève, pour regarter un peu chousticier sti monsiu de Pourcegnac, qui i'a été contané par ortonance à l'être pendu par son cou.

SECOND SUISSE. — Il faut nous loër un fenêtre pour foir sti choustice...

L'allemand de la Renaissance passait pour un langage rude et grossier. On cite de l'empereur Charles-Quint qui, suivant Brantôme, parlait cinq langues, parmi lesquelles l'allemand, une anecdote ainsi rapportée par l'auteur du *Moyen de parvenir*, ch. LV : « Charles Quint qui disoit que les Espagnols parloient en glorieux, les Allemands en chartiers, les Italiens en charlatans, les Anglois en niais¹ apprivoisez, mais les François en princes. »

Un philologue allemand de nos jours rapporte la boutade impériale sous cette forme tant soit peu différente : « Il faut parler espagnol avec Dieu, italien avec sa maîtresse, allemand avec les chevaux. » Ce que notre philologue commente ainsi : « En ce qui touche l'appréciation sur l'allemand de l'époque, — si l'on fait abstraction de Luther qui savait parler aux rois et aux princes, — il devait y avoir quelque chose de vrai². »

C'est un fait indubitable que Rabelais, comme tous ses contemporains, ignorait complètement l'allemand. Les affirmations contraires reposent sur la méconnaissance de la culture européenne du xvi^e siècle et sur l'interprétation fautive de certains détails du roman de Rabelais. Voici

1. C'est-à-dire en oiseaux pris au nid.

2. Bernhard Schmitz, *Encyclopädie des philologischen Studiums der neuern Sprachen*, 2^e éd., Leipzig, 1875, 1^{re} partie, p. 36.

les assertions qu'on a émises, à cet égard, à différentes époques.

Le Duchat, à la suite de prémisses illusoire, affirme, dans plusieurs endroits de son commentaire, que Rabelais « parloit bon allemand », qu'il « savoit l'allemand¹ ».

Une revue allemande, *Welt und Zeit*, de 1828, parlant des services qu'une bonne traduction de *Gargantua* et de *Pantagruel* pourrait rendre à la littérature allemande, ajoute ceci : « Rabelais parlait lui-même allemand et il nous aurait certes pu laisser la meilleure traduction de ses œuvres, s'il avait cru opportun de faire rire les Allemands comme les Français². »

Affirmation plaisante qui se passe de commentaire.

Régis lui-même s'est trompé sous ce rapport. A propos du *Lans, tringue!* (l. I, ch. v) de Rabelais, le commentateur remarque : « Der Franzose will auch einmal deutsch reden. »

Maître François ne s'en souciait guère, pour la bonne raison qu'il n'en savait un traitre mot, et quant à la phrase citée, il l'avait recueillie telle quelle de la bouche des Lansquenets.

Théodore Süpfle, dans son *Histoire de l'influence de la culture allemande sur la France*, soutient à son tour : « Il est possible que Rabelais ait lu l'*Histoire de Till Ulespiegle* dans le texte original³. L'allemand n'était pas étranger au satirique. Il mentionne parfois dans son œuvre des mots allemands, il se rapporte çà et là à des mœurs allemandes et à des détails allemands; il a finalement imité, dans la *Pantagruéline Prognostication*, un livre composé par un Allemand : H. Bebel, *Margarita facetiarum*, 1588⁴. »

1. Voir ces passages dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. VI, p. 291.

2. Cité par Régis, dans les annexes de son *Commentaire*, t. II, p. 1449. La *Berliner Monatsschrift* avait déjà publié, au mois de septembre 1802, un article de Catel sous ce titre : « L'allemand chez Rabelais. »

3. C'est-à-dire en allemand.

4. *Geschichte des deutschen Cultureinflusses auf Frankreich*,

Il est superflu de s'arrêter à de pareils arguments. L'auteur aurait dû préciser quels sont les « mœurs » et les « détails » *allemands* auxquels maître François fait allusion : nous les ignorons complètement. Süpfle confond ici probablement « alaman », ou suisse, avec « allemand ».

Rabelais a-t-il même connu l'histoire d'*Ulespiegle*? On n'en sait rien; quant à Bebel, qui a écrit ses œuvres en latin, et en un latin très pur, on se demande ce qu'il vient chercher dans cette affaire.

Süpfle ajoute en note d'autres preuves de cette connaissance que Rabelais aurait eue de l'allemand, qu'il aurait appris d'un des convives d'outre-Rhin du cardinal du Bellay. Ce sont : le discours allemand de Panurge; l'allusion que Rabelais fait, à la fin de la bibliothèque de Saint-Victor, aux livres imprimés « en ceste noble ville de Tubingue »; finalement, l'anecdote d'*enig* et *evig*.

Cette dernière est un fait divers de la politique de l'époque qu'on lit chez tous les écrivains du XVI^e siècle : du Fail, Brantôme, Tabourot, d'Aubigné¹... Le discours allemand de Panurge est un morceau littéraire que Rabelais a reçu tout fait, comme celui qu'il transcrit en hollandais, en écossais, en basque.

Se fondant sur Süpfle, un autre écrivain allemand affirmait à son tour en 1893 : « On peut admettre que rien d'essentiel de la littérature allemande n'a échappé à Rabe-

Gotha, 1886-1890, t. I, p. 137. M. Virgile Rossel suit en général l'exposé de Süpfle, dans son *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*, 1897, p. 26.

1. Voici ces deux témoignages :

Tabourot, *Bigarrures*, ch. vii : « L'Empereur Charles le Quint retint le Landgraaf de Hesse, sous ombre de l'équivoque d'une lettre, où il y avoit ce mot *Enich*, que le Landgraaf de Hesse estimoit estre *Evic* : deux mots allemans directement contraires, car l'un signifie avec et l'autre sans. »

D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, p. 27 : « Charles Quint fit venir vers soi sans sauf-conduit le Lantgrave de Hesse et le retint prisonnier, se couvrant d'un mot allemand ambigu, asçavoir, parlant d'entrer en prison pour le contentement de l'Empereur on fit passer *einig* pour *ewig*, l'un des termes signifiant *seule*, l'autre *perpetuelle*. »

lais, le grand linguiste, car il savait à fond (*genau*) l'allemand, en opposition avec Érasme, auquel l'anglais et le français restèrent tout aussi étrangers que l'allemand¹. »

L'horizon linguistique de Rabelais ne dépassait certes pas celui d'Érasme, en ce qui touche l'allemand et l'anglais, langues encore vulgaires et à peu près inconnues au XVI^e siècle.

En somme, Rabelais ignore l'allemand : par la bouche de Pantagruel, il qualifie de baragouin le *germanique*, c'est-à-dire l'allemand littéraire. Quant au *haut allemand*, c'est-à-dire l'allemand parlé par la soldatesque suisse ou souabe, il avait à ses yeux, comme pour tous ses contemporains, la valeur d'un jargon inintelligible analogue au basque ou à l'écosais.

Cette langue ne compte nullement dans l'éducation intellectuelle de l'homme de la Renaissance. L'allemand joue en Europe un rôle absolument effacé pendant le XVII^e siècle, et on ne saurait parler d'une connaissance sérieuse de cet idiome en France avant la seconde moitié du XVIII^e².

L. SAINÉAN.

1. Voir l'étude de M. Schönfeld, « Le rapport de la Satire de Rabelais avec l'*Eloge de la Folie* et les *Colloques* d'Érasme », dans les *Publications of the Modern Language Association* de 1893, Baltimore, t. VIII, p. 1 à 86.

2. Le *Manuel bibliographique* de M. Lanson est instructif sous ce rapport : les traductions de l'allemand sont nulles pendant les XVI^e et XVII^e siècles; elles ne commencent sérieusement qu'au XVIII^e.

MAISTRE THÉODORE

Nous recevons de M^e Martellière, avoué à Vendôme, l'intéressante communication qui suit :

« Quand Ponocrates congneut la vitieuse manière de vivre de Gargantua, délibéra aultrement le instituer en lettres... Pour mieulx son œuvre commencer, supplia un *scavant médecin* DE CELLUY TEMPS, nommé *Maistre Théodore*, à ce qu'il considérast si possible estoit remettre Gargantua en meilleure voye... Lequel le purgea canonicquement... » (l. I, ch. 23).

Ponocrates est un nom visiblement forgé de deux mots grecs. Théodore aussi, mais c'était déjà un prénom, en Grèce même, dès la fin du iv^e siècle avant J.-C.

Alors, quand Rabelais dit : *nommé* Maistre Théodore, n'indique-t-il pas du même coup que c'est un nom vrai ? Et d'ailleurs, pour aider ses lecteurs de 1534, il rappelle que c'était un médecin de celuy temps, le temps de Grandgousier (contemporain du roi Louis XII, mort le 1^{er} janvier 1515, n. st.).

Si je vous offre le propre médecin de Grandgousier, mort en même temps que lui, admettez-vous l'identification que j'ai déjà annoncée il y a quatre ans (*Annales fléchoises*, 1911, p. 231); et lui en voudrez-vous d'être le premier seigneur connu de la Bonne Aventure de la famille de Musset ? Il y a de ces hasards !

« Noble homme messire Theaodore de Pavye, chevalier, conseiller et médecin ordinaire du Roy nostre sire et seigneur de Bonne Aventure en la paroisse de Mazengé », acquiert en 1501 un quartier (20 ares 68) de pré, en la rivière de Mazengé; mais c'est par mandataire. En 1504, il comparait en personne et cette fois il donne son nom,

seulement le notaire l'écorche : « Théodore Le Goynier..., acquéreur pour luy, et Elayne de Guillemon, son épouse. » Autre acquisition, six semaines après : cette fois le notaire écrit Le Goisnier. Le 3 mai 1515, bail passé par « noble dame Hélène de Guillmon, dame de la Bonnaventure, veufve de feu messire Theodore Le Guaynier, etc... ».

C'est là la vraie graphie, car nous avons la chance singulière de posséder, à la bibliothèque de Vendôme, qui doit les tenir de l'abbaye de la Trinité, une vingtaine de volumes, écrits à la main, reliés en bois, enjolivés d'arabesques colorisées et de rubriques éclatantes, qui ont appartenu à ce savant médecin, ainsi que le prouve la mention bienveillante mise sur les feuillets de garde : *Theodori Guaynerii de Papia et amicorum*. Sur l'un d'eux, au bas de la première page, se trouve la représentation de ses armoiries : *d'azur, à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois traits, au chef d'or, à l'aigle éployé de sable*, le tout encadré des deux lettres gothiques T G.

Surtout ils donnent des renseignements précis sur l'origine et la famille de ce médecin, grâce aux notes que son père et lui semèrent sur deux de ces volumes.

Voici d'abord le n° 107 : « Antonii de Guayneriis opuscula medica ; » il débute ainsi : « Summarium de febris editum per me Antonium de Guayneriis, in villa Chianbariaci, ad insignem artium et medicine doctorem magistrum Antonium Magliacum de Cherio, illustrissimi domini ducis Sabaudie phisicum » et se termine par : « Explicit per me Antonium de Gayneriis de Papia, in villa Chianbariaci commorantem, 1422. » Note du fils : « Composuit opus hoc Antonius Guaynerius de Papia, genitor meus, et major pars hujus operis est scripta manus ejus propria. »

Sur la feuille de garde du n° 232, douze lignes, relatant les douze naissances des douze enfants d'Antoine, trois filles et neuf garçons, mais entremêlés, donc pas de Marcoul. Les six premiers sont nés à Casal, de 1438 à 1446,

le septième « in burgo Cherii », les cinq derniers à Pavie, de 1448 à 1458.

Le huitième, né le 24 novembre 1449, est « filius meus Teodorus ».

Les titres de la Bonne Aventure que j'aie pu réunir une dernière fois (voir mon étude sur *La Bonne Aventure du Gué du Loir*, ses propriétaires, ses hôtes, parue en 1905 au *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*) m'ont donné la descendance de Théodore, le « sçavant médecin ».

Voici d'abord son fils aîné, « maistre Charles Le Guaynier, prevost de Masangé, et chanoine en l'église de N.-D. de Chartres, bachelier ès loys et en decret », qui comparait en 1515 aux côtés de sa mère; il est donc majeur. En 1517, la veuve a disparu, laissant trois enfants. Les partages ont dû être faits cette année-là, car, pendant son cours, « n. h. Claude Le Gaingnier, fils de feuz nobles et puissants messire Theodore..., etc. », vend la métairie de la Hacherye, le fié de Boullon, le moulin de la Hote-rye. En 1518, le manoir de la Bonne Aventure est vendu par « D^{lle} Jehanne Le Gaingnier, femme et espouse de n. h. Michel de Montfort ».

Depuis trois siècles, cette famille a disparu du sol vendômois, sans laisser d'autre trace que quelques titres de propriété et quelques livres que personne ne lira.

Alors la Bonne Aventure passe à une autre famille, les Girard.

En 1533, voici « n. h. Nycollas Girard, seigneur de la Bonne Aventure, demeurant en la ville de Bloys, paroisse Saint-Soullaine (Solenne), et Claude de Saulle, sa femme ». Cette même année, Nicolas reçoit du roi « le don de tous les droits seigneuriaux dus à Sa Majesté à cause de l'acquisition faite par ledit *barbier* de la terre et seigneurie du Chalonge, mouvant du château d'Angers »; et l'acte le dénomme « Salmet, *barbier* et valet de chambre du roi »;

le publicateur du Catalogue a ajouté (Nicolas Girard dit). C'est l'octavaïeul d'Alfred de Musset.

Car Nicolas fut père de Jean Salmet, qui fortifia la Bonne Aventure en 1579, et aussi de Marie Girard, dite de Salmet, qui épousa en 1537 Claude I^{er} Musset, écuyer, sgr de la Courtoisie (près Marchenoir), fils de ma grand'tante Marguerite Cueillette.

Le second fils de Claude, Guillaume Musset, épousa en 1580 la fille de Cassandre Salviati, Cassandre de Peigné, et mourut fin novembre 1593.

Marie Girard recueillit la Bonne Aventure dans la succession de son frère, décédé sans hoirs en 1592, et la transmit à son second petit-fils Charles I^{er} de Musset; l'aîné, François I^{er}, avait été pourvu par les terres de Pray, qui venaient de son grand-père Jean III de Peigné, le mari de la divine Cassandre.

Charles, qui avait déjà la Courtoisie, qui lui venait des Musset et de sa quadraïeule Jeanne de Villebresme, y réunit vers 1605 la Bonne Aventure et put, le premier de sa famille, donner à ses descendants la devise gaillarde : « Courtoisie, Bonne Aventure aux preuses. »

Et l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules, aussi sur azur, me paraît un écho de l'aigle éployé de Maistre Théodore.

Mais comment Rabelais l'aurait-il connu, lui qui n'a quitté que vers 1524 son couvent de Fontenay-le-Comte ?

On peut supposer qu'il en a entendu parler par son protecteur, le Vendômois Jean du Bellay, né en 1492, et puis, médecin lui-même, Rabelais a pu très bien entendre citer le nom de son ancien et réputé confrère, « Maistre Theodore », médecin ordinaire du roi Louis XII, son quasi-compatriote. N'oublions pas que la Touraine et le Vendômois se touchent et qu'on peut, en une journée de cheval, se rendre de Tours à Vendôme.

J. MARTELLIÈRE.



FURETIÈRE ET RABELAIS

Le milieu du xvii^e siècle a été, comme on sait, l'époque de la grande vogue de Rabelais. Presque tous les auteurs s'y nourrissaient de la substantifique moelle, et il serait sans intérêt de grossir la liste de ses imitateurs ou de ses lecteurs, s'il ne s'agissait d'un écrivain notoire doublé d'un lexicographe, Antoine Furetière. On trouve en effet dans le *Roman bourgeois* (1646) un catalogue de livres imaginaires (p. 597) où il est impossible de ne pas reconnaître un reflet des beaux livres de la librairie Saint-Victor. On y relève : « La Souricière des envieux, la Lardoire des courtisans, un Traité de Chiromance pour les mains des singes », et même un titre en latin macaronique : « *Forfantiados libri quatuor, De vita et rebus gestis Fatharelli*¹. » Quant aux citations dans le cours de l'ouvrage, elles ne sont pas nombreuses, mais nous les croyons suffisamment caractérisées pour que l'origine n'en puisse faire aucun doute :

« Un party qui avoit, disoit-on, quinze mil écus, mais ils estoient assignez sur les *Brouillarts de la rivière de Loyre* » (p. 53); « Elle luy envoya une somme d'argent... qu'il refusa genereusement, et le lendemain elle luy envoya le triple en presens qu'il reçeut fort bien » (p. 161); « *Se grattoit où il ne luy demangeoit pas* » (p. 169); « *Des contes de la Cigogne ou de ma mère l'Oye* » (p. 506);

1. Nous omettons à dessein la table des chapitres de la *Somme dedicatoire*, p. 609, bien qu'elle ne soit pas sans analogie avec la « *Chresme philosophale* ».

« Une affaire... qui ne pouvoit estre bien decidée que par le juge *Bridoye*... » (p. 507); « Cette pièce qu'on a rapportée en propres termes et en *langage Chicanouois*... » (p. 512); « Qu'il estoit un *caymand* de gloire et que de tous costéz il en alloit mendier » (p. 595); « Les meilleurs melons en Touraine et les meilleurs *asnes en Mirebalais* » (p. 614).

Henri CLOUZOT.



NOTES

POUR LE COMMENTAIRE DE RABELAIS

... *le docte Villanovus françois*¹...

Déjà, dans son livre sur Étienne Dolet (1^{re} éd., p. 29), M. R. C. Christie avait trouvé que ce Villanovanus était l'ami et compatriote de Chr. Longolius et j'avais accepté ses conclusions dans mon édition de Rabelais (1893).

Dernièrement, j'ai acheté à Rome une copie des Éptres de Longolius (Gryphe, 1542). J'y ai trouvé des lettres adressées à Simon Villanovanus, lib. II, ep. 22, 24, 26, 27; aussi des lettres à Ottavio Grimoaldi, lib. III, ep. 15, 16, 18, 23, 31; d'autres à Baptista Egnatius, III, ep. 14, 21, 26, toutes en commendation de Villanovanus. Dans la lettre à Egnatius, lib. III, ep. 32, il dit qu'en effet Malines (son lieu de naissance) peut être en France. « *Dijudicari vix potest Germaniae Maclinia sit an Galliae. Facit lingua, imperium, vulgi opinio, ut Germaniae ascribenda videatur. Rursus hominum ingenia, mores, victus, vestitus, ac ille gentium omnium celebratus monumentis Galliae et Germaniae limes Rhenus eam Galliae adjudicat.* »

Évidemment, Longolius veut se proclamer, lui et son compatriote, *Français*, et Rabelais, à son tour, accorde volontairement ce titre à son « docte » ami.

W. F. SMITH.

A la liste d'auteurs qui ont parlé de Simon de Ville-neuve, on peut ajouter Calvin, qui, dans son traité de *Scandalis* (1550), réunit dans les mêmes invectives Agrippa, Villeneuve et Dolet, quelques lignes avant le fameux passage contre Rabelais :

Agrippam, *Villanovanum*, Doletum, et similes, vulgo notum est tanquam Cyclopas quospiam Evangelium semper fastuose

1. Cf. *Revue du XVI^e siècle*, t. II, p. 368.

sprevisse. Tandem eo prolapsi sunt amentiae et furoris, ut non modo in filium Dei execrabiles blasphemias evomerent, sed quantum ad animal vitam attinet, nihil a canibus et porcis putarent se differre.

Alii, ut Rabelaysus, Desperius et Goveanus, gustato Evangelio, eadem caecitate sunt percussi.

La traduction française est à citer : les menues additions qu'elle présente montrent qu'elle est de Calvin lui-même. Je la prends un peu plus haut, et je la prolonge un peu plus loin que le latin :

Aucuns mesprisent du tout la grace qui leur est offerte en l'Evangile; les autres n'en tiennent pas grand conte, mais y mettent le nez comme en passant...

Chacun sait qu'Agrippa, Villeneuve, Dolet et leurs semblables ont toujours orgueilleusement contemné l'Evangile. En la fin, ils sont tombez en telle rage que non seulement ils ont desgorgé leurs blasphemes execrables contre Jesus Christ et sa doctrine, mais ont estimé, quant à leurs ames, qu'ils ne differoyent en rien des chiens et des pourceaux.

Les autres, comme Rabelais, de Govea, Desperius¹ et beaucoup d'autres que je nomme pas pour le present, apres avoir gousté l'Evangile, ont esté frappez d'un mesme aveuglement...

Les chiens dont je parle, pour avoir plus de liberté à desgorgier leurs blasphemes sans reprehension, font des plaisans : ainsi voltigent par les banquets et compagnies joyeuses; et là, en causant à plaisir, ils renversent, autant qu'en eux est, toute crainte de Dieu. Vray est qu'ils s'insinuent par petis brocards et farceries, sans faire semblant de tascher sinon à donner du passe-temps à ceux qui les escoutent; neantmoins leur fin est d'abolir toute reverence de Dieu.

Les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini* remarquent que certains commentateurs ont à tort identifié Villanovanus avec Michel Servet, de Villanova en Aragon. Ils renvoient à Henry, *Leben Calvin's*, III, 29; mais Henry se borne à citer sur Villanovanus le passage de Rabelais.

Eugène RITTER.

1. Bonaventure Des Périers.

VOYAGE DU CURÉ DE MEUDON

A ROME

M. René-N. Sauvage, conservateur de la bibliothèque de Caen, nous a communiqué la copie, que nous publions ci-dessous, d'une petite plaquette qui porte les caractères d'une impression de la fin du XVIII^e siècle. « Je la crois, écrit M. Sauvage, de quelques années antérieure à la Révolution ou de son début peut-être. »

Voyage du curé de Meudon à Rome, ou l'excommunication non indigeste, avec l'Adresse aux Français, à l'occasion des trente-six mille Mèches, contenant un Avis aux Innocents qui vont voir des Cruches.

Quand le curé de Meudon voyageoit dans la capitale de *Papimanie* habitée par les *Monigos*, les *Cardingos*, les *Calotinogots*, et gouvernée par les *Papegots*, il fut admis à baiser la pantoufle papale; mais au lieu d'approcher ses lèvres de cette pantoufle ridicule, il se prit à questionner le vicaire de J.-C. — Voudriez-vous bien, *Saint Père*, me donner un évangile qui fût vrai? — Comment! dit le pape, est-ce qu'en France il y a un faux évangile? — Assurément, Sa Sainteté, car j'ai eu beau le lire, le feuilleter à droite et à gauche, le prendre en tête, en queue, en tout sens, je n'y ai trouvé aucun de ces mots de bulles, breffs, *Agnus Dei*, consistoire, chapelets, reliques, thiarres, décrétales, mitres, indulgences, clefs de Saint-Pierre, pourpre romaine, scapulaires, anneau du pêcheur, mandement, pastorale, etc., pas même enfin le nom du pape. Le successeur des apôtres ne peut s'empêcher de sourire, et convint tout bas avec le rieur Rabelais, qu'effectivement la langue avoit diablement changé depuis Saint Pierre. Ce n'est pas tout : le curé de Meudon va prendre congé du pape la veille de son départ. Celui-ci lui offre sa bénédiction. Ah! *Saint Père*! s'écrie Rabelais, c'est votre excommunication que je demande. —

Comment! s'écrie Paul, en se mordant les lèvres pour ne pas rire. — Eh! oui, pape très saint; j'ai voyagé dans toute l'Europe; j'ai trouvé partout les peuples excommuniés, tels que les Anglais, Saxons, Suédois, Suisses, etc., etc., heureux et florissants; et les Savoyards, les Polonais, les Bohémiens, les Hongrois, etc., chargés d'Agnus Dei, de Bénédiction et de misère. Je vois d'ailleurs vos Romains, bénis à chaque instant, mandier le jour et assassiner la nuit. D'ailleurs, Très Saint Père, ce qui m'a donné une bonne idée des excommunications, c'est mon hôte. — Oh! oh! dit le Pater, en voici bien d'un autre! — Eh bien! le jour du jeudi saint, j'assiste à la scène de l'eucharistie, qui signifie charité, où vous excommuniâtes des rois, des patriarches, des philosophes, des pauvres diables d'auteurs, et plus de la moitié du genre humain. Cette cérémonie épouvantable me donne le frisson. Rentré dans mon auberge, je demande un fagot, il était vert, et ne put jamais prendre feu. Ce bois est excommunié, s'écrie mon aubergiste, et le diable lui-même ne le feroit pas brûler. Vous voyez bien, Saint Père, que l'excommunication est une recette infailible pour prospérer dans ce monde et n'être pas brûlé dans l'autre. En grâce, je vous le demande à genoux, excommuniez-moi. — Va, dit le pape, je t'excommunie comme les sauterelles, les mulots, les chenilles, ces vilains Anglais et toute la race du Diable.

La recette fit un effet merveilleux, car depuis ce temps le curé de Meudon fut gai, aimable, plaisant, fêté, chéri partout, bien buvant, bien mangeant, et mourut en paix et aussi gaie-ment qu'il avoit vécu.

A Papimanie, de l'imprimerie des Papegots et Cardingots.
[Plaquette de 4 pages, s. l. n. d.]

LES
MONNAIES ANGLAISES EN FRANCE
EN 1527

Une question sur la valeur réelle de l'écu d'or-soleil qui, incidemment, avait été posée à la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance de l'École des Hautes-Études m'a conduit à citer un texte que j'avais remarqué au cours de recherches dans la correspondance du chancelier Duprat. — Il s'agit d'une lettre que ce dernier adressait au roi François I^{er} à propos de l'introduction en Normandie de nouvelles monnaies d'or anglaises et d'un essai de dépréciation des écus d'or-soleil français par les marchands de Flandre.

Comme la plupart des lettres missives du xvi^e siècle, celle-ci ne porte point de date d'année, mais simplement le quantième : 21 janvier. Cependant, on peut arriver à la dater exactement. En effet, la signature, probablement autographe, est ainsi libellée : *l'archevêque de Sens, chancelier de France*.

Si l'on observe que Duprat fut nommé archevêque de Sens le 20 mars 1525², que, de plus, dès sa promotion au cardinalat, le 27 avril ou le 27 mai 1527³, il fit constamment mention de sa nouvelle dignité dans la signature de ses lettres, on reconnaîtra que ce document ne peut être que du 21 janvier 1526 ou 1527.

Mais la seconde de ces dates coïncide seule avec l'une

1. Aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, fonds français 3031.

2. Eubel, *Hierarchia catholica Medii ævi*, t. III, Münster, 1910.

3. *Ibid.*

des trois missions en Angleterre de Jean Joachim de Pansano, seigneur de Vaux, ce *Joachim* désigné dans la lettre comme représentant la France en Angleterre et qui, d'après la liste des ambassadeurs ordinaires que fournit le *Catalogue des Actes de François I^{er}*, se trouvait en Angleterre d'avril 1526 à juillet (?) 1527, pour n'y revenir que de janvier 1530 à janvier 1531. La date du 21 janvier 1527 concorde d'ailleurs avec les indications de l'Itinéraire de François I^{er} dressé d'après le même catalogue : le roi était parti le 11 janvier 1527 en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse; son conseil, resté à Saint-Germain-en-Laye, continuait d'y expédier des actes. Sans doute, la lettre de Duprat fut-elle écrite au roi pendant son voyage. — Enfin, nous verrons plus loin que cette même date peut seule s'accorder avec diverses mesures administratives, évidemment inspirées par la lettre du chancelier et prises en janvier et février 1527.

Voici donc ce qu'Antoine Duprat, chancelier de France et archevêque de Sens, mandait au roi :

(Il est bon de noter dans cette lettre que *aloy* et titre sont termes équivalents. Le titre se comptait par carats : l'or pur étant à 24 carats, chaque carat correspond donc à 41,666 : 1,000 d'or et d'une pièce d'or à 22 carats, comme l'écu d'or anglais était, à peu près, au titre de 916,668 : 1,000. Il faut aussi distinguer entre le denier monnaie, égal à la douzième partie du sou, et le denier, mesure de poids, égal au tiers du gros et divisé en 24 grains. Le denier pesait 1 gr. 27.)

Sire, j'ay receu lettres des officiers de la monnoye de Rouen par lesquelles me font savoir que depuis ung mois en ça ont esté apportées pièces d'or d'Angleterre en Normandie. Les unes se mectent pour quarente cinq solz tournois et ne sont que de deux deniers vingt grains de poix et d'aloy à vingt deux caratz moins ung sixiesme et ne peuvent valloir à la raison et sur le pris que vous mectez vostre monnoye que trente neuf solz six deniers. Les autres pièces sont d'aloy vingt et deux caratz justes et deux deniers et quinze grains de poix, lesquelles

mectent à quarente solz combien que, à la raison, ne vallent que trente six solz. Ceux de la ville m'ont aussi escript que si avant la foyre qui est prochaine n'y est donné ordre, que ce sera gros intérestz et dommaige à vostre royaulme et une douce ségnée.

Sire, j'ay envoyé lesdictes lettres, ensemble les pièces d'or que ceulx de Rouen m'ont envoyées, aux généraulx de vostre monnoye à Paris, lesquelz ont fait l'essay d'icelles et m'ont envoyé l'ung d'entre eulx qui m'a baillé le mémoire que vous envoye où mectent la vailleure d'icelles pièces et leur advis assez confusément.

Sire, il est besoing donner ordre à cest affaire pour le bien de vostre royaulme et, après avoir tout pensé, m'a semblé que si faictes descrire lesdictes pièces d'or, ferez desplaisir au roy d'Angleterre et si se pourront mutiner les Angloys de sorte que n'achapteront vos vins qui, par ainsi, demoureroient entre les mains des marchans à leur grande foudre; et si seroit trop myeulx avoir argent de noz voysins que retenir nostre vin qui ne dure que sur année et en avons plus que ne nous est nécessaire. A ceste cause, si n'estoit la briefveté du temps, seroit bon envoyer en dilligence à Joachin pour réduire le pris de ceste monnoye à celluy de la vostre en esgard au poix et aloy et luy mander que ceulx de vostre royaulme ont esté par devers vous pour la faire descryre, ce que n'avez voulu consentir, ains, pour contenter vos subjectz, avez ordonné que lesdictes pièces d'or auroient cours en vostre royaulme au pris de votre monnoye en esgard audict poix et aloy et, néantmoins, pour ladicte briefveté du temps, s'il vous plaisoit ordonner que ledict pris soit mis à icelle monnoye sans actendre la responce d'Angleterre, feriez le gros prouffict de vostre royaulme. Et là, Sire, où il vous sembleroit que pour éviter toutes choses on n'y devoit toucher, ains plus tost souffrir la perte qui en proviendra, s'il vous plaist arregardez s'il seroit bon mander à ceulx de Rouen qu'ils feissent savoir de main à main secrètement aux marchans le foiblage d'icelle monnoye affin que à ceulx qui voudroient faire payement d'icelle monnoye haulsent le pris de leur vin; et par ainsi éviteroient le dommaige que on leur veult faire.

Sire, il y auroit ung autre expédiant qui est de haulser à l'équipollant le pris de voz monnoyes, mais de cella procéde-

roit ung dommaige qui seroit plus à estimer et poiser que la perte du foiblage d'Angleterre.

Sire, il y a huit jours que m'a esté escript que ceux de Flandres qui avoient faict descryer le pris de vos escuz au soleil et icelluy mis à trente silz solz et trois [deniers], congnoissans le dommaige qui de ce leur est advenu, d'autant que les marchans laissoient faire le trafict de marchandise que avoient acoustumé faire en leur pays et que la manufacture cessoit et le peuple apauvrissoit, ont mis le pris à quarente deux solz, qui n'a esté à autre fin faict si n'est pour retirer iceulx marchans et vos escuz soleil par subtilz moyens; si l'ordonnance des monnoyes estoit bien gardée et observée cella n'auroit lieu.

Sire, je suis après pour trouver quarente mil escuz pour la septiesme paye, qui sont couchez en vostre estat sur le quartier Juillet, Aoust et Septembre, mais le trésorier de l'espargne ne les a, d'autant qu'il dit s'en estre aydé pour fournir à beaucoup de parties inoppinées qui sont survenues. Aussi je cherche quinze mil escuz pour envoyer au pape en ensuyvant ce que luy avez promis. Je faiz pareillement la plus grande dilligence qu'il m'est possible pour le faict de la décime qui nous garentira de l'extraordinaire et remplirons ce que avons emprunté pour y subvenir.

Sire, après m'estre recommandé tant et si très humblement que faire puis à vostre bonne grâce, prieray nostre Seigneur vous donner très longue vye avec santé et prospérité. A Saint Germain en Laye, le *xxi^e* jour de Janvier.

Vostre très humble et très hobeyssant subject et serviteur, l'archevesque de Sens, chancelier de France.

[*Au dos :*] Au Roi, mon souverain seigneur.

Cette lettre, dont l'intérêt principal est évidemment politique et économique, nous permet cependant une remarque curieuse quant à Duprat lui-même. Le chancelier de François I^{er} a passé auprès de beaucoup de ses contemporains pour un esprit hautain, dur, tenace en ses desseins et ses rancunes, incapable surtout de souplesse et de concessions; la plupart des historiens l'ont jugé de même. Cependant nous le voyons ici, en des circons-

tances sérieuses, alors qu'il pouvait craindre de graves dommages pour ce commerce français auquel il témoigne tant d'intérêt, préconiser une conduite prudente et mesurée. Même, il montre quelque humour : l'un des partis auxquels, faute de mieux, il se résoudrait, cette élévation des prix pour les acheteurs qui paieraient en or anglais, est presque digne de Pathelin, et c'est une façon bien pittoresque de caractériser la manœuvre anglaise que de l'appeler *une douce ségnée*.

La diplomatie du chancelier s'explique du reste fort bien. Certes, il fallait aller au plus vite, si l'on voulait accéder aux prières des marchands rouennais : la plus importante des trois foires de Rouen, la Chandeleur, ouvrait le 2 février ; il restait, au plus, une dizaine de jours pour agir. Or, Rouen était, depuis le xv^e siècle, le grand entrepôt des vins de France et c'étaient les Anglais surtout qui venaient s'y approvisionner. Il fallait donc ménager ces gros clients, ne les point *mutiner* si l'on voulait éviter la mévente. De plus, des circonstances politiques très délicates obligeaient le gouvernement royal à une grande prudence dans ses rapports avec le gouvernement anglais.

L'habile diplomatie de Louise de Savoie, secondée par Jean Joachin, Jean Brinon, Duprat, avait réussi, pendant la captivité de François I^{er}, à opérer un premier rapprochement entre la France et l'Angleterre. Le traité d'alliance défensive, signé à Moore le 11 août 1525, avait scellé cette entente qui, en inquiétant Charles-Quint, avait facilité la délivrance du roi et encouragé les états d'Italie à se joindre à la Ligue de Cognac. Mais la diplomatie française s'employait alors à obtenir à la fois plus et mieux : l'entrée d'Henri VIII dans la Ligue et son aide effective contre l'Empereur. Les revers des alliés en Italie (Rome devait être prise par les Impériaux trois mois plus tard) leur rendaient de plus en plus nécessaire cet appui de l'Angleterre et, quelques jours après l'expédition de notre lettre, au début de février 1527, François I^{er} envoyait à

Henri VIII en ambassade extraordinaire Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, le vicomte de Turenne et le président Le Viste. Cette ambassade nous assura, grâce aux traités de Westminster (30 avril et 29 mai 1527), l'alliance anglaise¹. — En somme, à ce moment, la diplomatie française soutenait, — déjà, — un gros effort pour transformer contre l'Empereur une entente cordiale en alliance effective; ce n'était donc guère le moment de soulever des difficultés et l'on voit que c'est avec raison que Duprat, redoutant de *faire desplaisir au roi d'Angleterre*, recommandait le choix des moyens les plus conciliants.

Ce fut son avis qui prévalut : quatre jours plus tard, le 25 janvier 1527, était signée à Saint-Germain-en-Laye une ordonnance royale sur le fait des monnaies étrangères² adressée aux généraux des monnaies; elle enveloppait de judicieux commentaires la mesure conservatrice proposée par Duprat. En voici l'exposé et le dispositif :

François, par la grâce de Dieu, etc... Comme nous ayons esté advertiz que plusieurs princes, potentatz et communaultez noz voysins ayent fait forger et batre plusieurs espèces de monnoyes de moindre pois et aloy que celles que nous faisons ordinairement forger es monnoyes de notre royaume, pays et seigneuries de notre subgection, qui est chose dont il peult advenir grant perte, intérêt et dommaige non seulement à nous, mais généralement à tous nos subjectz, savoir vous faisons que nous, ce considéré, voullans et désirans y remédier et pourveoir pour le bien, prouffict et utilité de nous et de la chose publique de notre dit royaume, pays et seigneuries, avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voullons et nous plaist que doresnavant lesdites espèces de monnoyes estrangières de quelque prince, potentat ou communaulté que ce soit noz voysins, n'auront cours ne mise en notre dit royaume que pour ce que raisonnablement elles se

1. Cf. G. Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, Paris, 1892, in-8°; V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière, *La première ambassade de Jean du Bellay*, Paris, 1905, in-8°.

2. *Catal. des Actes de François I^{er}*, n° 2554; Arch. nat., Z1^B 536, année 1527 (n. st.).

trouverront valloir selon et ainsi que par l'essay qui en sera fait se trouverra. Si voullons, vous mandons, etc...

C'était, en somme, sinon le texte même, du moins le sens et l'esprit de la lettre de Duprat. La mesure générale ainsi prise par le gouvernement royal ne risquait point de choquer les susceptibilités anglaises. Mais il était nécessaire de préciser et, le 1^{er} février 1527, une ordonnance¹, également datée de Saint-Germain-en-Laye et adressée aux généraux des monnaies, régla le cours de diverses monnaies françaises et étrangères. Voici quels en étaient les passages essentiels :

Comme par la derrenière ordonnance par nous faite sur le fait et cours de nos monnoyes tant d'or que d'argent et autres ausquelles avons donné et permis le cours en nosdits royaume, pays et seigneuries, affin d'obvyer au haulsement du pris d'icelles qui chacun jour croissent à la voluté de notre peuple nous eussions entre autres choses ordonné que de la en avant lesdites monnoyes d'or et d'argent n'auront aucun cours que pour les pris qui s'ensuyvent. C'est assavoir les escuz soleil du poix de 11 deniers xvi grains pour XL sols tournois, les escuz couronne du poix de 11 deniers xiv grains pour xxxix sols tournois... Aussi pour aucunes causes à ce nous mouvans avons puis naguières permis cours aus escuz nouvellement faitz aux armes d'Angleterre. C'est assavoir ausdicts escuz du poix de 11 deniers xx grains au tiltre de xxii caratz pour XL sols vi deniers tournois et à ceulx qui sont faitz aux armes d'Angleterre du poix de 11 deniers xv grains audit tiltre de xxii caratz pour xxxvii sols vi deniers tournois...

L'ordonnance de février 1527, comme la lettre de Duprat, distingue donc bien les deux espèces courantes d'écus d'or anglais, qui portaient, l'une la rose couronnée et les armes d'Angleterre, l'autre la rose au milieu d'une croix. Les évaluations de cette ordonnance étaient légèrement supérieures à celles que donnait Duprat, sans doute d'après

1. *Catal. des Actes de François I^{er}*, n° 2571, Arch. nat., Z1B 536, année 1527 (n. st.).

ce mémoire *confus* des officiers de la monnaie de Paris : 40 sous 6 deniers et 37 s. 6 d. contre 39 s. 6 d. et 36 s. — Elles furent cependant relevées encore par l'ordonnance du 5 mars 1533 qui porta la valeur des écus d'or anglais respectivement à 44 et 41 sous et par celle du 19 mars 1541 qui les haussa jusqu'à 44 sous 10 deniers et 41 sous 6 deniers. Ces dernières évaluations se maintinrent jusque sous Henri II¹.

Malgré tout, on voit que la perte eut été sensible pour les commerçants rouennais : près du huitième de la valeur des premières pièces, près du dixième de celle des secondes. Quant à l'essai de dépréciation de nos écus-soleil par les marchands de Flandre, je n'ai pu en retrouver d'autres traces. C'était sans doute une de ces nombreuses tentatives d'accaparement d'espèces contre lesquelles le gouvernement de François I^{er} dut, à plusieurs reprises, lutter par des mesures de portée plus ou moins générale. Peut-être fut-ce cette tentative avortée qui donna lieu à la taxation des monnaies flamandes par la même ordonnance du 1^{er} février 1527. — Cette dépréciation de notre monnaie était grande : la valeur de l'écu d'or-soleil était abaissée de 40 sous à 36 sous 6 deniers ; c'était une perte de près d'un dixième.

Les deux derniers paragraphes de la lettre de Duprat, qui s'occupent de questions non plus monétaires, mais financières, sont également très significatifs.

On y voit le chancelier, aux prises avec les difficultés financières qui durèrent pendant tout ce règne, cherchant lui-même les sommes nécessaires aux dépenses courantes. Ceci confirme bien ce que certains contemporains ont dit de la toute-puissance de Duprat en matière de finances à cette époque. C'est en grande partie sous son influence que d'importantes réformes s'accomplissaient dans cet ordre de choses. Après la ruine du collège des *généraux de finances*, après la création du *Trésor de l'Épargne*

1. Cf. E. Levasseur, *Mémoire sur les monnaies du règne de François I^{er}*, Paris, 1902, in-4°.

(1523), le surintendant Semblançay venait d'être arrêté (13 janvier 1527). C'est à bon droit qu'un contemporain pouvait écrire : *S'il est question du fait des finances, on le renvoie au chancelier qui en a la superintendance*¹.

Notons enfin qu'une grande partie des fonds que cherche Duprat est destinée au pape. — Clément VII qui, des premiers, avait adhéré à la Ligue de Cognac, s'était une première fois séparé des alliés l'année précédente; à ce moment, menacé directement par les Impériaux au nord et au sud des États pontificaux, travaillé par les envoyés français, il hésitait entre l'Empereur et le Roi Très Chrétien. Il était donc urgent de ne pas lui faire attendre les subsides promis.

Ainsi, cette simple lettre, en même temps qu'elle nous offre un témoignage de la sollicitude du gouvernement de François I^{er} pour le commerce français, en même temps qu'au passage elle éclaire un peu la figure célèbre, mais peu connue, du *très redouté* chancelier Duprat, nous introduit au milieu même des complexes affaires diplomatiques de ce temps où naquirent la plupart des problèmes européens qui, aujourd'hui encore, attendent leur solution.

D'ESPEZEL.

1. Arch. nat., X¹A 1528, fol. 468, 18 mai 1525. — Cf. A. Spont, *Semblançay*, Paris, 1895, in-8°.

COMPTE-RENDU.

Pierre DE RONSARD. *Œuvres complètes*, édition critique avec introduction et commentaire par Paul LAUMONIER. Paris, Hachette, 1914. (T. I et II : *Odes et Bocage* de 1550, précédés des *Premières poésies*, 1547-1549.)

Nous avons attendu longtemps l'édition de Ronsard que nous promettait M. Laumonier. Nous nous disions qu'elle marquerait une date pour nos études sur l'histoire de la littérature du *xvi^e* siècle. Notre attente n'est pas déçue, et ces deux premiers volumes nous montrent assez tout ce qu'elle nous apprendra, toute la lumière qu'elle projettera non seulement sur l'œuvre du chef de la Pléiade, mais sur la production poétique de l'école tout entière.

Nous connaissions les insuffisances des éditions de Blanchemain et de Marty-Laveaux que M. Laumonier a si justement dénoncées autrefois. Tous ceux qui ont apporté à la lecture de Ronsard les curiosités d'un esprit formé aux méthodes historiques précises les ont maintes fois vérifiées. Ne leur soyons pas trop sévères : l'accueil qui leur a été fait en leur temps dans les milieux lettrés, et surtout l'accueil fait à l'édition Blanchemain, qui, à nos yeux, est de beaucoup la plus imparfaite des deux, prouve que si elles ne répondent plus à nos exigences, elles contentaient et au delà les besoins critiques des lecteurs auxquels elles étaient destinées. Chaque époque lit à sa manière les œuvres des grands écrivains. L'édition Blanchemain est à la manière de 1857-1867 ; scrupuleuse peut-être pour le second Empire dans son souci de choisir entre les diverses versions d'une même pièce. Le principe sur lequel est établi son texte est celui-là même qu'avait posé le maître de la critique, Sainte-Beuve, qui avait désigné l'édition de 1560 comme devant servir de base, et les inexactitudes, les fantaisies même de l'exécution choquaient si peu qu'on ne

s'avisait même pas de les remarquer. C'est à nous de nous en prendre plus qu'à Blanchemain s'il nous faut autre chose, si nous ne nous accommodons plus de son mépris de la chronologie, de la parcimonie de ses annotations et de ses variantes, des infidélités de son texte. Si de fortune une époque prochaine trouvait un peu puéril que nous nous soyons imposé un si lourd labeur pour satisfaire nos besoins sur ces divers points, du moins avons-nous encore cette satisfaction de penser que, quel que soit le type d'édition qui lui convienne, elle ne trouvera dans l'édition de M. Laumonier que des éléments solides, vérifiés, où elle ne manquera pas de puiser largement, tandis que pour M. Laumonier l'édition de Blanchemain ne pouvait être d'aucun secours.

Pour la chronologie, nous savons déjà par le *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*, dont la seconde édition très augmentée a paru en 1911, et par le *Ronsard poète lyrique*, comment, remontant aux éditions originales, M. Laumonier a retrouvé pour chaque pièce sa date de publication et fixé les époques de ses divers remaniements. En ce qui concerne les *Odes*, dont il est ici question, une tâche beaucoup plus délicate s'imposait à lui : comme leur composition s'étend sur une longue période (environ 1542 à 1550) durant laquelle presque rien n'a été publié avant les quatre livres de 1550, il lui fallait essayer de préciser pour chaque pièce non seulement le moment où elle a paru, mais le moment où elle a été écrite. Mais aussi bien pour la date de composition des *Odes* que pour la date de publication des autres pièces, M. Laumonier n'avait dans ces volumes, et il n'aura dans les suivants, que peu de compléments à apporter à ce qu'il a déjà dit¹. Je persiste à trouver un peu aventureuses quelques-unes de ses hypothèses relatives aux dates de composition des *Odes*, et je doute, je l'avoue, en ces matières, plus qu'il ne le fait peut-être. Dans l'ode pindarique à François de Bourbon sur la victoire de Cériseles, la plus ancienne des *Odes* pindariques à son avis

1. M. Laumonier pourtant ne considère jamais ses enquêtes comme closes. C'est ainsi que nous trouvons dans cette édition, rapportée à la date de novembre 1549, la publication de deux pièces que le *Tableau chronologique* donnait comme publiées à une date ultérieure.

et par là d'autant plus intéressante à dater, je note qu'il ne voit plus comme autrefois dans l'épode finale une allusion à la mort de ce prince; il y trouve soit une remarque générale à la manière de Pindare sur les vicissitudes de la fortune, soit une allusion aux malheurs de Charles-Quint, et en conséquence il estime maintenant que la pièce est antérieure à février 1546, date de la mort de François de Bourbon. Et sans doute l'une et l'autre de ces interprétations est parfaitement plausible. Mais elles ne sont que plausibles, et, quand l'une des deux serait prouvée, je conserverais encore des doutes sur la conclusion qu'il en tire, car je sens dans cette ode surtout un exercice d'école par lequel Ronsard cherche à se mesurer avec Marot, auteur d'une pièce sur la victoire de Cérises, à montrer à soi-même et aux autres la supériorité de la manière pindarique, et je ne vois aucun moyen de déterminer à quelle époque s'est présentée à lui l'idée de cette petite joute littéraire. Je sais seulement qu'elle est postérieure à la pièce de Marot. Au lecteur, au reste, de tenir sa faculté critique en éveil, de mesurer en chaque cas le degré de probabilité des hypothèses. Toujours, M. Laumonier réunit pour lui avec une précision parfaite et une grande érudition toutes les pièces du procès.

Il ajoute bien davantage à lui-même dans les annotations. C'est une agréable surprise que de trouver, grâce à elles, presque claires jusqu'aux *Odes* pindariques elles-mêmes. La sobriété, cette vertu fondamentale du commentaire et sans laquelle il ne se fait pas lire, ne leur fait pas défaut en général. Les plus intéressantes à mon gré, — comme aussi de l'avis de M. Laumonier, et il y paraît, — sont celles qui nous révèlent les sources de l'inspiration de Ronsard et qui nous permettent d'assister au travail de la composition. En valeur ici et en pleine lumière, complétés de nombreuses similitudes de détail, qui n'avaient pas pu prendre place dans le *Ronsard poète lyrique*, tous ces rapprochements, beaucoup plus efficacement que dans le *Ronsard poète lyrique* qu'ils surchargeaient un peu, nous donnent la sensation constante du caractère voulu, si je puis dire, de ces premières poésies de Ronsard, de ce qu'elles ont à la fois d'artificiel et de sincère, d'enthousiaste et de laborieux.

Mais ce que les travaux antérieurs de M. Laumonier ne

pouvaient pas nous donner, la principale nouveauté de cette édition par conséquent, c'est son texte. Ce n'est pas un texte déterminé qu'elle nous présente, ce sont, grâce aux variantes, tous les textes de Ronsard à la fois, et l'on sait s'ils sont nombreux pour les pièces de jeunesse les textes de cet artiste scrupuleux, tourmenté de la chimère de la perfection, et qui se corrigeait inlassablement d'édition en édition. Les pages ne sont pas rares dans ces deux volumes, où les variantes, quoique ramassées, occupent autant ou plus de place que le texte lui-même. Et l'on remarquera que, même dans les odes pindariques, il y en a de toutes les dates, voire de 1578, de 1584, de 1587, ce qui signifie que, bien qu'il ait cessé de bonne heure d'en composer, jamais Ronsard ne s'est désintéressé des odes pindariques, jamais il ne les a répudiées, et jusqu'au bout il les a limées avec amour. Nous savons, au reste, quand des variantes sont le résultat d'un travail aussi minutieux, de quel fruit est leur étude, quelles précieuses leçons de goût elles peuvent donner, tout ce qu'elles enseignent, non pas surtout de l'histoire de la langue, car nous avons à faire ici à un vocabulaire un peu spécial, mais sur l'esthétique d'un écrivain et sur les tendances de son époque. M. Vianey l'a si bien montré à propos du *Premier livre des Amours* que je n'ai pas à y revenir.

Un problème délicat était de choisir, parmi tous ces textes, un texte fondamental, celui autour duquel les autres viendraient se grouper sous forme de variantes. Deux solutions étaient possibles, et deux seulement semble-t-il. On pouvait reproduire la dernière édition corrigée par l'auteur, soit celle de 1584, la dernière qui ait vu le jour de son vivant, soit celle de 1587, si l'on fait crédit aux exécuteurs testamentaires de Ronsard qui assurent avoir scrupuleusement établi cette édition sur des notes manuscrites laissées par lui. On sait que Marty-Laveaux a donné la préférence à cette solution et que c'est le texte de 1584 qu'il a réimprimé : on pouvait encore reproduire toutes les éditions originales en suivant leur série chronologique. Dans le premier cas, les variantes nous font voir des états antérieurs au texte fondamental et qui nous y acheminent par degrés; dans le second, des états postérieurs et qui nous en éloignent progressivement. J'écarte, en me contentant de la mentionner, une troisième solution dont nos exi-

gences critiques ne se seraient guère accommodées : on sait qu'en 1560 Ronsard réunit les œuvres qu'il avait publiées jusqu'à cette date en un recueil de quatre volumes qui fait époque dans l'histoire de la Pléiade ; le principe adopté par Blanchemain, et mal suivi par lui d'ailleurs, était de réimprimer ce texte de 1560 pour toutes les œuvres de 1560 ou antérieures à 1560, et pour les autres de se conformer au texte des éditions princeps. Le caractère arbitraire de cette méthode, qui repose sur l'opinion singulièrement contestable qu'en 1560 le génie de Ronsard a atteint son apogée, qu'en deçà comme au delà de cette date à mesure qu'on s'en éloigne il va en décroissant, ne permettait pas à M. Laumonier de l'adopter.

Des deux solutions en présence, il a choisi la réimpression des éditions princeps. Les pièces prendront rang dans son édition dans l'ordre et sous les dates où elles ont paru pour la première fois. C'est ainsi qu'en tête de ces deux premiers volumes, qui n'en forment qu'un dans la pensée de M. Laumonier, puisqu'ils correspondent au volume des odes de 1550, nous trouvons six poésies qui avaient paru en plaquettes en 1547 et en 1549.

De ce que, dans mon petit *Ronsard* de la Bibliothèque française, j'ai donné la préférence à l'édition de 1587, je ne voudrais pas qu'on pût conclure à une opposition de méthode entre nous. Je n'ai pas à prendre contre M. Laumonier la défense des dernières éditions de Ronsard : il les a, avec plus d'autorité que personne, lavées des critiques injustifiées par lesquelles on les avait condamnées, et il a montré qu'elles ne présentent pas du tout les marques de « sénilité » et de « décrépitude » dont on a parlé. Il sait, — aussi bien que qui que ce soit, — que la pensée définitive d'un auteur doit se chercher dans la dernière édition corrigée par lui, et je crois bien qu'il serait encore volontiers d'accord avec moi pour donner le pas à l'édition de 1587 sur celle de 1584. Il n'y a donc pas opposition de méthode, mais l'objet de nos deux publications était très différent.

Dans un recueil destiné au grand public, le lecteur, qui lit pour le plaisir de sa sensibilité, avec une connaissance généralement très superficielle des événements contemporains de l'œuvre et un souci fort médiocre du point de vue historique, doit exiger qu'on lui donne l'œuvre de Ronsard sous la forme

que Ronsard a jugée la plus parfaite. Il a le droit et le devoir de réclamer que les caprices d'un critique, fût-il homme de goût, ne s'interposent pas entre lui et le poète pour lui présenter telle ou telle forme d'une vieille édition que l'auteur a condamnée et qu'il a librement corrigée. « Le poète, dans notre édition, dit M. Laumonier, n'apparaîtra pas toujours en beau, mais l'essentiel est qu'il apparaisse en vrai. » Le grand public demande le Ronsard le plus beau de l'avis de Ronsard, et en même temps il pense bien avoir par surcroît le Ronsard le plus vrai, car je n'accepterai la formule de M. Laumonier qu'à la condition d'interpréter un terme qui peut donner matière à confusion. Le souci de vérité ne commande pas plus la réimpression des premières éditions qu'il ne commanderait la réimpression des premiers brouillons de Ronsard si le hasard nous les avait fait découvrir. On pourrait dire que le Ronsard le plus vrai c'est celui qui nous apporte l'image la plus nette, la plus fidèle de ce que Ronsard a voulu faire, l'expression dernière de sa volonté. Si, à la fin de sa vie, Ronsard a classé ses pièces sous divers chefs, selon une ordonnance déterminée, en vue de produire un effet qui dépend de l'économie générale du monument, de la place attribuée dans l'ensemble à chaque partie et de l'importance relative de chacune d'elles, le Ronsard qui conserve cette ordonnance, en même temps qu'il conserve à chaque vers sa forme définitive, est bien en un sens un Ronsard plus vrai que celui qui morcelle l'œuvre en tranches chronologiques, qui l'éparpille en quelque sorte au fil des années. Et si le poète a pris grand soin d'effacer mille redites de détail, de supprimer de son œuvre nombre de pièces qui lui paraissaient faire double emploi, et cela avec une rigueur à se corriger vraiment rare chez un auteur, le Ronsard le plus vrai est peut-être bien en un sens celui qui donne à ces suppressions leur plein effet, et non celui qui présente les pièces en surnombre sur le même plan que les autres, quitte à avertir en note le lecteur que la pièce a été retranchée plus tard, à lui demander, par un effort de mémoire très laborieux, de reconstruire chaque pièce sous sa forme définitive à l'aide de variantes, et de rebâtir en esprit le monument total dont on lui offre les pièces disjointes.

Mais le fait est qu'un public s'est constitué qui s'intéresse à la genèse des œuvres littéraires autant qu'à leur achèvement,

qui, en tout cas, a vivement senti combien est précieuse pour leur intelligence la connaissance de l'ambiance historique dans laquelle elles ont germé. Pour ce public-là, qui s'étend chaque jour, l'édition de 1587 n'a guère plus de prix qu'une autre quelconque des éditions de Ronsard. Très studieux d'ailleurs, il saura se livrer d'après les indications des notes à ce travail de reconstitution mentale dont je parlais, et il connaîtra cette édition comme les autres. Il demande avant tout que chaque pièce soit replacée à sa date de composition de manière à ce qu'il puisse se représenter les circonstances dans lesquelles elle a vu le jour. De ce point de départ, il aime à observer les transformations de la manière de l'auteur à travers les corrections qui s'engendrent les unes les autres d'édition en édition. Il aime surtout à suivre de recueil en recueil l'évolution de son inspiration, à parcourir en psychologue averti tout le chemin de sa carrière intellectuelle, à surprendre les impressions des contemporains, qui sont cause de l'œuvre en même temps qu'effet et qui contribuent à former sa propre impression esthétique. C'est là ce que lui permettra excellemment de faire l'édition de M. Laumonier, et il est clair qu'elle lui fournira une connaissance bien plus complète, plus intime de la carrière de Ronsard, qu'elle en déposera dans son imagination une représentation autrement riche que n'eût pu le faire la reproduction de l'édition de 1587, aussi annotée d'ailleurs qu'on la suppose. Entre les partis qui s'offraient à lui, le choix auquel s'est arrêté M. Laumonier répond parfaitement à l'attente de son public, et en aucune partie de l'œuvre on ne le sentira mieux que dans ces deux volumes d'odes, captivants plus que les autres pour l'historien psychologue parce qu'on y trouve les premiers essais du poète, et parce qu'ils ont été peut-être pour ce motif plus modifiés dans la suite.

J'ajoute que l'exécution m'a paru excellente. La disposition adoptée est parfaitement claire et, en dépit de l'amas des variantes et des notes, la lecture est toujours aisée. La correction des épreuves a été surveillée avec une précision qui donne toute sécurité au lecteur¹. Il faut bien parler de ces

1. M. Laumonier me demande de signaler les fautes d'impression que voici : dans l'Introduction, page xiv, note 1, fin, lire 1571 et 1573 au lieu de 1751 et 1753 ; page xxiii, note 5, fin, lire plus

qualités de forme puisqu'elles sont dans un travail de ce genre d'une si grande importance. Il nous faut aussi remercier M. Laumonier du nombre proprement formidable d'heures de travail qu'on devine, je ne dis pas seulement derrière tant de notes de sources dont ceux qui s'y sont essayés savent seuls toute la persévérance de recherches qu'elles exigent, mais surtout derrière tant de variantes diligemment collationnées à travers des textes souvent si difficiles à se procurer. Il me suffira de rappeler que Gandar déclarait irréalisable l'édition que M. Laumonier est en train de nous donner.

P. VILLEY.

de 400 pages; page xxxi, dernière ligne du texte, mettre une virgule après sensible; à la page 112 du tome I, note 2, lire *Pythique VI* au lieu de *Pythique VII*. Tome II, page 116, note 2, ligne 2, lire *vocata* au lieu de *vocatas*; page 232, ligne 20, lire *je te chante*.

CHRONIQUES

CHRONIQUE RABELAISIENNE.

PORTRAITS DE RABELAIS A RETROUVER. — A la deuxième vente de l'atelier Carpeaux, les 8 et 9 décembre 1913, figuraient sous le n° 206 : *Rabelais*, trois dessins à la plume, dont un sur papier bleu. Au verso : *Rabelais dans son fauteuil*, croquis à la plume. Il serait intéressant de savoir dans quelle collection ont pris place ces esquisses de l'auteur de la *Danse*, qui avait peut-être songé à modeler la figure du grand Tourangeau.

A PROPOS DU « VERDET ». — Je me permets de vous signaler les lignes suivantes que je trouve dans le roman de Maurice Maindron, *Le tournoi de Vauplassans* (ch. 1 de la III^e partie) :

« N'y a-t-il pas un secret pour fabriquer le verdet? J'ai ouï dire qu'il faut mettre du cuivre et du vinaigre dans des pots de terre et les enterrer dans le fumier pendant vingt-cinq jours. »

Il n'est pas question là de Montpellier ni de femme « racle-resse », et ce court passage manque de la précision que vous avez pu retrouver ailleurs, mais j'ai pensé que cependant vous ne seriez pas fâché de savoir qu'un écrivain de notre époque, très ami du XVI^e siècle, avait, dans un roman qui se rapporte d'ailleurs à la Réforme, signalé des particularités de la fabrication du verdet.

L.-P. BUFFARD.

Note au sujet de la Fontaine Caballine, de la Pierre Levée de Poitiers et de la Passe Lourdin, les trois épreuves des étudiants de Poitiers d'après Rabelais (Pantagrue).

I. La « Fontaine Caballine de Croustelles » est située près de la lisière sud du bois du Léjat — (d'où son nom au plan cadastral de fontaine du Léjat), mais est connue dans le pays

sous le joli nom de la Gassouillette (Gazouillette), — à quelques dix mètres de la route cantonale de Croutelle à Chaumont et Vouneuil; elle est peu connue d'ailleurs aujourd'hui des Poitevins, même lettrés, et des étudiants. Elle paraît l'avoir été beaucoup plus jadis, même du temps des Romains (un aqueduc romain amenant les eaux à Poitiers passait tout à côté, — vestiges encore aujourd'hui), elle aurait même été renommée du temps des Druides.

Son site fort joli et retiré, son charme mystérieux semblent en effet lui avoir valu une notoriété toute particulière et peuvent prouver que la Gazouillette est bien la Caballine de Rabelais : l'eau y est fort claire et fort bonne à boire (filtrée par d'épaisses couches calcaires).

II. La « Pierre Levée » est située dans les faubourgs mêmes de Poitiers, — en arrière (à l'est) du Magasin aux fourrages militaires, — voisin lui-même de l'Hypogée et du monument du P. de La Croix.

C'est un beau dolmen en pierre calcaire assez dure. Malheureusement la table est cassée en deux morceaux inégaux. Il faut voir sans doute dans cette cassure l'affaissement des pierres de soutien de ce côté. La Pierre Levée a été décrite et la cassure étudiée par des spécialistes.

III. « Passelourdin », ou mieux ce semble la passe Lourdin, est une falaise calcaire, abrupte, haute de 50 à 60 mètres, dominant la vallée du Clain en amont de Saint-Benoît et serrant de si près la rivière du Clain que le rocher a dû être percé en tunnel (ligne de Poitiers au Blanc ou à Limoges). Le pied est couvert d'arbustes et de ronces garnissant des éboulis jusqu'auprès des bords mêmes du Clain; au tiers de la hauteur, une sorte de rebord dans le rocher (rebord qui ne constitue même pas un sentier de chèvre) permet de le contourner, non sans quelque danger, et de gagner quelques anfractuosités ou petites grottes. Commandant BESLAY.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET NÉCROLOGIE.

Notre cher Secrétaire, Jacques Boulenger, sous-lieutenant d'infanterie, a été blessé; il a été porté à l'ordre du jour de la brigade, le 2 avril 1915, avec cette mention : « S'est particulièrement distingué au cours de diverses actions par son mépris absolu du danger et sa courageuse énergie. A été blessé en cherchant à repérer l'emplacement des mitrailleuses ennemies. »

Le sous-lieutenant Jean Plattard est toujours dans les tranchées de l'Est. Notre confrère Gustave Cohen, aspirant au d'infanterie, a reçu, nous apprend M^{me} Cohen, une grave blessure; il est soigné à Bourges. Pierre Champion est sous-lieutenant d'infanterie dans la région de la Somme. Son frère Édouard, notre éditeur, est soldat au 102^e d'infanterie, à Chartres. V.-L. Bourrilly est mobilisé à Aix-en-Provence. Maurice Du Bos a été rappelé avec sa classe.

RENÉ STUREL.

Notre cher collaborateur et ami René Sturel, agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre, blessé le 22 août dernier, au Châtelet, sur la Sambre, en aval de Charleroi, comme sous-lieutenant de réserve au 36^e régiment d'infanterie, est mort peu après cette date dans l'ambulance allemande où il avait été recueilli. Cette nouvelle perte, dont on avait pu douter jusqu'en avril, sera douloureusement ressentie par tous les amis du xv^e siècle. Avec elle s'évanouissent de grandes espérances. En même temps qu'un savant du plus sérieux mérite, qui avait déjà fait ses preuves et dont il était légitime d'attendre de nombreuses et solides œuvres, nous aimions en René Sturel un cœur tendre et généreux, d'une sincérité et d'une délicatesse de sentiments infiniment précieuses. Modeste et réservé, — ces deux qualités semblent avoir été comme la marque caractéristique de la plupart des jeunes héros que nous pleurons : Godet, Garric, Mouchet et d'autres encore, — il exerçait, sans jamais viser à produire de l'effet, une véritable séduction sur tous ceux qui l'approchaient. Il chérissait son labeur scientifique pour lui-même, sans nulle

considération de vanité. Son ardeur pour la recherche offrait quelque chose de religieux ; il ne souhaitait d'autre récompense de ses travaux que la conviction d'avoir été utile et d'avoir bien servi la cause des études qui lui étaient chères. Il aimait le xv^e siècle, la philologie et l'hellénisme d'une tendresse égale, uniquement soucieux de creuser, dans ces domaines, de solides sillons. Sa carrière, si courte, aura été féconde et son nom restera attaché à plusieurs tâches excellentes.

La première fois que je le vis, il était encore élève de rhétorique supérieure au lycée Condorcet. Il venait me consulter sur les recherches originales qu'il avait entreprises touchant les manuscrits d'Amyot. Je fus frappé de son aimable enthousiasme en même temps que de son air de résolution et de sa confiance charmante : « la face ouverte, la bouche vermeille, les yeux assurés, avec modestie juvénile », il évoquait devant moi le jeune Eudémon, « tant honneste en son maintien », qui fit comprendre à Grandgousier la beauté de la culture nouvelle. Plus tard, il devint auditeur des conférences d'Histoire littéraire de la Renaissance, à l'École des Hautes-Études, et je pus apprécier plus à loisir la variété et l'étendue des connaissances de cet esprit « infatigable et strident ». Par la suite, il vint rendre visite à son ancien professeur dans une vieille ville picarde que nous visitâmes ensemble, et enfin, à la veille de m'embarquer une seconde fois pour l'Amérique, en décembre 1913, je passai au Havre quelques heures inoubliables de causerie intime à son foyer, dont l'accueil était si doux.

On m'excusera de rappeler ces souvenirs d'ordre personnel. C'est qu'à chacune de ces étapes, il me fut donné de pénétrer plus avant dans l'âme de René Sturel et d'y faire d'exquises découvertes. Son ardent patriotisme m'apparut ainsi, au cours de l'un de ces entretiens : bien que le service militaire eût un peu éprouvé sa santé, qui avait besoin de certains ménagements, notre jeune ami parlait de ce temps-là avec un enthousiasme touchant. On sentait, à l'écouter, qu'il partirait sans le moindre regret le jour où la Patrie menacée ferait appel à son concours. C'est ce qu'il réalisa d'ailleurs. Il se mit en route, au début d'août, avec un bel entrain, presque gaiement, soutenu par la foi la plus robuste dans les destinées immortelles de son pays.

Né à Paris, le 23 avril 1885, René Sturel commença ses

études secondaires dans une institution et les termina à Paris au lycée Condorcet. Élève de la Faculté des lettres de Paris et de l'École pratique des Hautes-Études, il prépara l'agrégation des lettres et fut admis en 1909. Successivement professeur aux lycées de Saint-Étienne, de Beauvais et du Havre, il s'occupa toujours avec zèle de ses fonctions qu'il aimait et auxquelles il comptait rester attaché. Il avait même entrepris un travail sur la « méthode d'enseignement du latin ».

Sa principale publication, bien connue de tous nos confrères, porte comme titre : *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque*, avec quatre fac-similés (Paris, H. Champion, 1909, 646 pages petit in-8° carré). A vingt-quatre ans, notre jeune helléniste prouvait qu'il était déjà un maître : ses conclusions, neuves et pénétrantes, ont été admises par tous les érudits compétents et l'on peut dire de ce livre de début qu'il constitue l'étude la plus complète qui ait été consacrée à la célèbre traduction des *Vies*, dont l'influence, au temps de la Renaissance, et même depuis, a été si profonde et si continue. Quelle sûre méthode et quelle conscience aussi dans l'élaboration de cet ouvrage ! Quand il le composa, nous raconte quelqu'un qui l'a bien connu, « il vint s'excuser auprès de l'un de ses maîtres, tout confus et presque honteux, de n'avoir pu aller à Rome et à Venise voir de certains manuscrits de Plutarque qu'Amyot avait connus ; il se sentait coupable et il fallut le rassurer ».

En dehors de ce livre, Sturel a publié une série d'articles dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (avril-septembre 1913) : *Essai sur les traductions du Théâtre grec en français avant 1550* ; dans la *Revue des Études rabelaisiennes* (1911, p. 473) : *Un prédécesseur de Nevizan et Tondu à la Cesarine* ; dans la *Revue du XVI^e siècle* : *Notes sur Étienne Dolet d'après des inédits* (1913) et *Poésies inédites de Marguerite de Navarre* (d'après un manuscrit de la bibliothèque de Soissons) (1914) ; dans la *Revue des Livres anciens* (1913) : *Recherches sur une collection in-32 publiée en Italie au début du XVI^e siècle* (fig.) ; dans le *Bulletin italien* (1913, 1914 et 1915) : *Bandello en France au XVI^e siècle*.

Il a donné aux *Mélanges Chatelain* : *A propos d'un manuscrit du Musée Condé* (avec planche) (traduction française du xv^e siècle des *Troades* d'Euripide), et aux *Mélanges Émile*

Picot, dont il fut le dévoué secrétaire : Notes sur Maître Jacques Mathieu le Bazochien.

Au moment où il tomba, en protégeant la retraite des mitrailleuses de son bataillon, il portait sur lui le brouillon d'un article qu'il venait de terminer, lors de son entrée en campagne, et qu'il recopiait tranquillement à chaque étape, oubliant, au milieu de cette tâche, les marches épuisantes et les alertes perpétuelles des tragiques journées qui précédèrent la bataille de Charleroi. Quelle éloquente relique constituent ces pages ! Ne nous apportent-elles pas la preuve la plus saisissante de la fermeté d'âme de ce soldat-écrivain ?

Il préparait une étude de linguistique sur « l'expression de l'idée d'opposition dans les particules d'affirmation des différentes langues ». Sa curiosité l'avait entraîné assez récemment vers les problèmes d'évolution de sens que soulèvent l'histoire de la langue française et la sémantique générale. Ces questions le passionnaient et il était décidé à leur consacrer une partie de son labeur. Découvrir par quelles étapes les mots qui servent à marquer l'expression logique avaient pris leur valeur : tel était le but particulier qu'il poursuivait depuis quelque temps. Il avait constaté que, par une évolution qui se retrouve dans les différentes langues, les particules exprimant à l'origine l'affirmation étaient arrivées à exprimer l'opposition. Des idées générales se dégagèrent de cette étude, et le projet de René Sturel était d'en tirer une sorte d'introduction philosophique destinée à figurer en tête de ce travail de sémantique.

En même temps qu'il s'intéressait ainsi aux plus hauts problèmes de l'histoire du langage, notre ami ne cessait d'accroître ses connaissances dans le domaine de l'histoire littéraire du xv^e siècle. Il projetait une publication de poésies inédites de Desportes et songeait à étudier certains aspects de la production scientifique de l'époque de la Renaissance (histoire naturelle et médecine). Bibliophile averti, il professait pour les livres de ce temps une tendresse profonde, les collectionnant avec l'esprit de suite et la clairvoyance qu'il apportait en toutes choses. Je songe avec une émotion attristée aux heures passées, avec lui, devant ses chers rayons, il y a dix-huit mois, dans son appartement de la place de l'Hôtel-de-Ville du Havre. Sa passion pour les beaux livres n'avait rien d'égoïste ni d'exclusif. Qu'on en juge par cet exemple. Il y a quelques

années, un catalogue de librairie portait à un prix très abordable la rarissime édition de 1551 de l'*Institution chrétienne* de Calvin, la plus remarquable qui ait été publiée de ce livre, au point de vue typographique : je pus l'acquérir, mais au même moment René Sturel me la signalait avec une généreuse délicatesse, plutôt rare en pareil cas. Son aimable geste fut récompensé : la même semaine, par une coïncidence extraordinaire, la même édition figurait sur un autre catalogue de librairie, et il put l'avoir à son tour.

Son désir était de s'associer de plus en plus étroitement aux travaux de notre Société et il le prouvait par sa collaboration fréquente à notre *Revue* et son assiduité à nos séances. Nous conserverons avec une piété sincère et fidèle la mémoire de ce fervent ami des lettres, érudit charmant, soldat intrépide, qui fut, dans la pleine acception du terme, une belle âme. Que sa jeune femme, qui le comprit si bien et qui sut s'associer à sa vie de labeur avec un dévouement de tous les instants, que sa mère, qui avait le droit d'être fière de lui, trouvent ici l'hommage de notre sympathie affligée et l'expression unanime des pensées et des regrets de ses confrères¹! — A. L.

— On nous permettra d'ajouter quelques mots pour honorer la mémoire de trois érudits qui, bien qu'ils ne fussent pas membres de notre Société, portaient intérêt à ses travaux, et dont la mort, après tant d'autres pertes, compromet le développement des études sur le xv^e siècle.

GABRIEL GARRIC.

Gabriel Garric est tombé glorieusement au combat de Virton, en août 1914. Il avait à peine vingt-huit ans. Fils d'officier, la délicatesse de sa santé l'avait détourné de la carrière militaire. Licencié ès lettres, il était entré à l'École des chartes et à l'École des Hautes-Études, puis à la Bibliothèque nationale. Il partit, au début de la guerre, comme sous-lieutenant

1. Signalons les articles publiés par deux de nos confrères sur René Sturel : dans le *Bulletin des écrivains* de 1914-1915, n° 6, par M. G. Lanson, et dans le *Bulletin italien* de 1915, n° 2, par M. H. Hauvette.

d'infanterie. — Il élaborait depuis longtemps une étude sur *La jeunesse de Duplessis-Mornay et ses débuts dans la politique et la diplomatie (1549-1582)*, qui lui avait valu le diplôme d'archiviste-paléographe et qui devait être sa thèse de doctorat. Nous espérons que le manuscrit n'en sera pas perdu. — Garric possédait, sous une apparence timide et modeste, les qualités d'un noble caractère. Sa conscience scrupuleuse était proverbiale parmi ses camarades. Ceux qui l'ont bien connu prévoyaient qu'à l'heure du grand devoir se révélerait en lui une âme héroïque.

PIERRE BOURDON.

Tout jeune, lui aussi, Pierre Bourdon est décédé à Caen dans les premiers jours de l'année 1915. Sa mort laisse un vide considérable parmi les jeunes historiens du xv^e siècle. Agrégé de l'Université, élève surtout de Gabriel Monod et de M. Abel Lefranc, il avait séjourné trois ans en Italie comme membre de l'École française de Rome. Les premiers résultats d'un grand travail qu'il avait entrepris sur *Le Concordat de François I^{er} et son application au XVI^e siècle* autorisaient les plus belles espérances. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de nous entretenir avec lui de ce sujet et il nous paraissait déjà que son œuvre, une fois achevée, renouvelerait l'histoire ecclésiastique de la France à l'époque de la Renaissance. C'était aussi l'avis du meilleur des juges, G. Monod, qui confia à son élève estimé le soin de rendre compte dans la *Revue historique* des ouvrages de Pastor. Membre de l'École de Rome à l'époque où commençaient les négociations délicates qui aboutirent à l'achat du Palais Farnèse par notre ambassade, Bourdon consacra plusieurs articles à l'histoire de ce palais fameux. Revenu en France, il fut nommé professeur au lycée Malherbe à Caen : les difficultés professionnelles que comporte l'enseignement secondaire lui semblèrent plus pénibles après les années de libre recherche qu'il avait vécues en Italie. Il se réfugia dans l'étude, poursuivant l'achèvement de sa thèse et d'autres travaux. Devenu membre de l'Académie de Caen, il lut un jour devant cette docte assemblée une note sur *L'application de la Pragmatique Sanction au Mont-Saint-Michel*. Il publia, dans le *Bulletin du Comité des travaux histo-*

riques, une étude substantielle sur l'évêque de Bayeux, *Lodovico di Canossa*, humaniste fameux, que nous avons jadis signalée ici même. On a de lui encore (sans tirage à part) *Le voyage du cardinal italien Louis d'Aragon en Normandie en 1517*, au tome I, p. 260-288, du *Congrès du Millénaire de la Normandie* (Rouen, Gy, 1912, gr. in-8°). Enfin, il avait fait aux Amis de l'Université de Caen une conférence sur le Palais Farnèse, qui n'a pas été publiée. Il possédait d'ailleurs dans ses notes la matière de nombreuses contributions à l'histoire du xv^e siècle. Il serait extrêmement regrettable à tous égards que son ouvrage principal sur le Concordat de François I^{er}, dont la composition était très avancée, restât inédit. — Érudit méticuleux, scrupuleux et impressionnable, P. Bourdon travaillait lentement et souffrait de ne pouvoir réaliser ses œuvres aussi vite qu'il l'eût voulu. Il avait eu la malchance de voir des historiens plus pressés déflorer presque tous les sujets auxquels il vouait son étude. Ces ennuis, joints à d'autres circonstances, avaient assombri son caractère et paralysé en lui le ressort d'optimisme et d'activité qui l'avait fait apprécier de ses maîtres et de ses camarades. Sa mort a été un coup inattendu et douloureux, un deuil particulièrement triste.

L'ABBÉ J. FRAIKIN.

Nous devons un hommage à ce fervent ami du xv^e siècle, qui mourut victime d'un accident à Rome, au mois de juillet 1914. C'est à l'abbé Fraikin qu'appartient l'initiative de la publication des *Nonciatures de France* et à ce titre il a joué un rôle intéressant dans la jeune école historique. Bordelais d'origine, élève de MM. Jullian et Imbart de La Tour, devenu chapelain de Saint-Louis-des-Français, puis secrétaire de la Société des Archives religieuses de la France, il avait voué sa vie à l'histoire ecclésiastique de notre pays au xv^e siècle. Il avait publié, en 1906, le premier tome des *Nonciatures de Clément VII*; nous savons qu'il préparait plusieurs volumes analogues qui devaient le conduire jusqu'à la fin du pontificat de Paul III. Il avait réuni sur l'histoire d'une période capitale des dossiers énormes de copies et de notes, que recueillera sans doute la Société des Archives religieuses. Dans ces dernières années,

il avait écrit une étude sur la jeunesse de Léon XIII, pleine de détails nouveaux; il était, en outre, correspondant de la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, où il décrivait avec bienveillance le mouvement historique. — L'abbé Fraikin, par son obligeance, ses initiatives et ses conseils, a rendu de très grands services à l'histoire du xvi^e siècle. C'était un prêtre d'esprit généreux et ouvert.

L. ROMIER.

Le gérant : Lucien ROMIER.

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

UN RÉFORMATEUR MILITAIRE
AU XVI^e SIÈCLE

RAYMOND DE FOURQUEVAUX¹

L'action exercée par le mouvement de la Renaissance, en ce qui touche l'art de la guerre et l'organisation militaire de notre pays, n'a guère été étudiée jusqu'à présent. En attendant que puissent être élaborés les travaux d'ensemble, que les événements auxquels nous assistons ne peuvent manquer de susciter en un domaine si attrayant, nous croyons devoir attirer l'attention des travailleurs sur une des sources essentielles de ce beau sujet. Cette source, à tous égards si importante, est demeurée beaucoup trop négligée jusqu'à ce jour : peu d'historiens l'ont étudiée ou utilisée. Le cours que nous avons professé au Collège de France, en 1914-1915, sur l'Histoire du patriotisme pendant le XVI^e siècle nous a amené à aborder ce texte, et c'est la substance de plusieurs de ces leçons récentes que nous allons exposer ici.

Il s'agit d'un livre dont le titre a été reproduit assez souvent, mais dont le contenu ne semble avoir été examiné que par de rares travailleurs, depuis le milieu du XV^e siècle : *Instructions sur le fait de la guerre extraites des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavelle, et*

1. Le nom sous lequel le désigne son fils est : Raymond de Pavie, sieur de Fourquevaux. Ce personnage est aussi appelé Raymond de Rouer. Cette dernière forme a été celle qu'il a employée pour sa signature.

plusieurs autres bons auteurs (sans nom d'auteur). A Paris, chez Michel de Vascosan, 1548, in-fol.¹.

Des rééditions de l'ouvrage furent données en 1549, en 1553², et à Lyon en 1592. Il en existe une traduction italienne, œuvre de Mambrino Roseo, éditée en 1550 et 1571, une traduction espagnole, de Gracian (1566), une traduction latine et une traduction allemande, œuvre d'Ulrich Budryn, éditée en 1594. Ce volume, si célèbre au XVI^e siècle, et qui se trouve attribué à tort à Guillaume du Bellay dans la plupart des catalogues de nos bibliothèques³, est assurément l'œuvre d'un esprit supérieur, d'un organisateur militaire de premier ordre, d'un véritable précurseur des conceptions et des méthodes modernes dans l'art de la guerre. On a cru longtemps, sur la foi du titre sans doute, qu'il était avant tout un ouvrage d'érudition, élaboré spécialement à l'aide de textes empruntés à l'Antiquité par un soldat érudit, fervent des lettres grecques et latines. En réalité, c'est bien autre chose : une vue d'ensemble de la plus large ampleur, un programme admirable de réformes techniques qui reste encore aujourd'hui d'actualité, conçu et exposé par un homme de guerre d'une expérience consommée et que guide par ailleurs une clairvoyance impeccable. L'auteur du traité de la *Discipline militaire*, — c'est le titre abrégé qu'il donne lui-même à son livre et qui reste toujours exact, — a deviné, avec une intuition surprenante, la plupart des conditions et des exigences de l'art de la guerre, tel qu'il

1. Pièces liminaires, 111 feuillets. Bibl. nat., fol. R. 527.

2. Cette édition, publiée avec soin par Michel de Vascosan, en un volume in-8° de 292 feuillets (584 pages), est en beaux caractères italiens. C'est celle que nous citerons au cours du présent travail.

3. J'ai commencé à faire modifier cette attribution erronée dans plusieurs catalogues, notamment dans celui de la bibliothèque Mazarine. Le Catalogue imprimé de la Bibl. nat. donne ce livre au nom du Bellay (t. XLII, p. 331), en indiquant l'autre attribution. Dans les *Origines de la Tactique militaire* (t. II, p. 350 et suiv.), le major Hardy cite très à propos la *Discipline militaire*, mais il l'attribue sans hésitation à G. du Bellay. M. Gebelin, dans sa judicieuse thèse *Quid rei militaris doctrina resurgentibus litteris Antiquitati debuerit* (1881), déclare que le nom de l'auteur reste douteux.

s'est constitué dans les temps modernes. C'est ce que montrera le résumé que nous allons présenter de ses idées.

I.

Chose singulière, l'attribution qui a été faite de cette œuvre, neuf fois éditée, en cinq langues, au cours du *xvi^e* siècle, résulte d'une déclaration formulée en tête des éditions successives parues depuis 1548, et dont voici le texte :

Quand messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre, lieutenant du Roy à Turin, deceda, il laissa une tres belle librairie, garnie d'un grand nombre de volumes Grecs, Latins et François, tous de bonne etoffe, qu'il avoit assemblez de toutes parts, avec une merveilleuse despense. Mais sur tous il y en avoit deux en la masse qui lui avoyent plus cousté que le reste, et si n'avoit point envoyé loing, ne baillé argent pour les recouvrer. L'un estoit l'histoire des François, qu'il escrivoit en Latin, qui estoit desjà bien avancée, laquelle le feu Roy luy avoit commandé traduire en nostre langue. L'autre estoit le present traité de la guerre, sur lequel plusieurs de ses serviteurs tesmoignent l'avoir veu besongner. Et l'un d'eux en apporta tost apres un double à certain personnage, lequel se resentant du fruit qu'il avoit cueilly de l'amitié de ce vaillant seigneur, et jugeant le livre estre du vray patrimoine de la noblesse Française qui suit les armes : pour satisfaire à la memoire de l'un et au proufit de l'autre, a donné ce livre à l'imprimeur pour le publier, mais tout en la forme qu'il est venu en ses mains, c'est à dire sans porter en teste le tiltre de celuy qui l'a fait, plus pour le devoir qui nous oblige à traicter religieusement et par grand prudence l'œuvre d'autruy, parmy laquelle nous ne pouvons, sans faire tort à l'Auteur, entremesler rien du nostre, que pour doubte qu'on doive faire que le livre ne soit venu de la main du bon chevalier, qui a sceu sagement entreprendre, hardiement executer et proprement escrire, autant que gentilhomme François ou estrangier ait fait de memoire des hommes.

A. D. R.

Certes, une affirmation si explicite était faite pour laisser supposer, au premier abord, que l'ouvrage avait été

composé par G. du Bellay, comme l'ont cru Brantôme et du Verdier. Et cependant, il suffisait de le lire pour comprendre qu'une telle attribution se heurtait à des objections décisives. L'auteur, d'après ses propres déclarations, ne pouvait être identifié avec le noble capitaine à qui l'on doit la célèbre chronique des *Ogdoades*, puisque toutes les indications qu'il fournit sur sa carrière personnelle ne concordent en aucune manière avec les faits bien connus de la vie de Guillaume du Bellay. Il semble que l'opinion des éditeurs du xvi^e siècle ait été, à cette époque, généralement adoptée. Toutefois, le poète Charles Fontaine se refusa à attribuer l'œuvre au seigneur de Langey, en arguant de ce fait qu'il y est parlé de ce personnage à la troisième personne et avec de grands éloges. Jean de Morel défendit la thèse contraire¹. La Croix du Maine émit, à son tour, quelques doutes. Ces rares protestations n'empêchèrent pas l'erreur commise par les éditeurs de la *Discipline militaire*, durant le xvi^e siècle, de s'accréditer. Vers la fin du siècle, un écrivain militaire de valeur revendiqua ce livre comme étant l'œuvre de son père Raymond de Rouer ou de Pavie, baron de Fourquevaux, d'abord dans une biographie manuscrite qui figure en tête de la copie des dépêches de ce personnage, devenu, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, ambassadeur de France en Espagne², et ensuite dans un volume imprimé qui parut près de cinquante ans plus tard, en 1643 : *Les vies de plusieurs grands capitaines françois*, recueillies par M^{re} F[rançois] de Pavie, baron de Fourquevaux³. Une importante notice est consacrée, au cours de ce recueil, à Messire Raimond de Pavie, sieur de Fourquevaux, par l'auteur de ces biographies, son fils. Voici le passage, ins-

1. Charles Fontaine à Jean de Morel, 7 avril (s. c.), lettre publiée par P. de Nolhac, *Lettres de Joachim du Bellay*, p. 91-92.

2. Bibl. nat., ms. fr. 10751, fol. 3-6.

3. A Paris, chez Jean Du Bray, in-4° de 462 p. (bibl. Mazarine, A. 14395).

piré par la plus judicieuse critique, qui concerne la *Discipline militaire*¹ :

... Le sieur de Forquevaux employa ce forcé loisir en la composition de ce Livre d'instructions sur le fait de la guerre qu'on attribue, sous le nom de Discipline militaire, à Monsieur de Langé, pour avoir à sa mort esté trouvé parmi ses papiers un exemplaire que luy en avoit ledit sieur de Forquevaux communiqué comme à son bon Seigneur et amy, et au jugement duquel il l'avoit premierement exposé; car de prouver que Monsieur de Langé n'y a point mis la main, c'est une chose aisée à verifiser et à mettre hors de doute, si l'on veut premierement comparer la difference des stilles et de ses labeurs avec cettui cy, et avec attention considerer, qu'il ne se peut faire que M^e Guillaume du Bellay, seigneur de Langé, qui fut devesché par Madame la Regente, l'an mille cinq cent vingt et cinq, vers le roy François, prisonnier et malade en Espagne, Seigneur qualifié et desjà remarqué par Jean du Tillet (en son recueil des Rangs de France) entre ceux qui assistoient le vingt quatriesme juillet 1527 (F. Guicciardin) aux jugemens des deffauts donnez contre Monsieur de Bourbon, et qui, par le commandement du Roy la mesme année 1527, fut envoyé en Italie porter de l'argent aux princes confederéz, et qui fut employé pour la conservation de cette sainte Ligue près du pape Clement septiesme, lors que le duc de Bourbon prit Rome, qu'il ne se peut faire, di je, qu'il fut l'année 1528 ensuivant simple gendarme en la compagnie du sieur de Negrepelisse (dont le sieur d'Artiquelouve estoit lieutenant) au siege et prise de Troye par Monsieur de Lautrec², ny depuis sortant de prison qu'il fut retiré à Bourlette, ville de la Poüille, la susdite compagnie ayant esté defaite à la retraite que fit Michel Anthoine, marquis de Sallusses, de devant Naples : choses particulièrement advenuës au vray autheur du traité militaire, ainsi qu'on peut voir en son propre Livre. Et moins encore est il vraysemblable, et ce peut il faire, que Monsieur de Langé, gentilhomme de la chambre du Roy, et son ambassadeur par deux fois en Angleterre aux années 1529 et 1533, et en l'an 1537. Gouverneur de Thurin et par Sa Majesté

1. P. 331-334.

2. Éd. de 1553, fol. 125.

despaché en Allemagne pour obtenir des Eslecteurs une journée Imperiale où se decidassent les droits de l'Empereur et du Roy sur la Duché de Milan, fut la mesme année en qualité de capitaine d'une seule bande de gens de pied¹ commandé d'assister le sieur de Roberval à la saisie des Vals de Saint Martin et de Lucerne, ainsi que certifie l'avoir esté cet Autheur de la Discipline militaire sur la fin de son Livre second. Cette erreur ou supputation est à mon advis assez averée, sans alleguer le Livre troisieme, Chapitre quatriesme, de la premiere edition faite par Michel Vascosan et Gualliot du Pré, où si Messire Guillaume du Bellay en estoit l'auteur, il ne se loueroit pas d'avoir parfaite connoissance des armes et des lettres², ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne, Monseigneur de Langé luy mesme, comme ont très bien sceu remarquer et omettre Mambrin Poseo (*sic*), traducteur Italien, et les derniers correcteurs François : et de plus le sieur de Langé qui ne s'oublie que peu ou point dans son livre de Memoires, et qui cote curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point mention de luy mesme en tout ce voyage fait par Monsieur de Lautrec.

Cette recherche si curieuse n'est point pour oster l'honneur à celuy que plusieurs veritables Historiens nous tesmoignent estre un des plus grands personnages de son temps, ny pour en honorer celuy que plusieurs autres plus grands labeurs honnoient assez ; c'est seulement pour esclairer ceux qui n'ont encore apperceu cette erreur, et pour apprendre aux autres que c'est au sieur de Forquevauls à qui l'on doit rendre et attribuer ce Discours militaire, œuvre veritablement necessaire et utile aux gens du mestier, et qui vivra longuement estimée et prisée entre les mains des plus entendus, malgré la médisance et l'opinion d'un Autheur moderne, qui, sur les annotations de l'art militaire d'Onosander, Autheur Grec, s'efforce de mespriser celuy qu'en cette science il n'a peu atteindre que de bien loin, quoy que plus en Docteur qu'en soldat il ait escrit durant le loisir et l'oisiveté, que la cuisine et les amours d'un certain Abbé avecques sa femme lui permettoit, et qu'il ait pris de divers Autheurs les commentaires de son Livre ; au lieu que le texte de celuy cy dont je traite a esté conceu à cheval et escrit l'espée à la main par le sieur de Forquevauls...

1. Fol. 188 v°.

2. Fol. 95, 195, 274 v°-275.

Bayle, au xviii^e siècle¹, Hauréau², l'abbé Douais³ et V.-L. Bourrilly⁴, de notre temps, ont relevé les curieuses observations de François de Fourquevaux, en adoptant ses conclusions⁵. Mais, je le répète, historiens et auteurs de catalogues et recueils bibliographiques ont continué d'accréditer l'erreur ancienne. Comment, en fin de compte, expliquer celle-ci? Assez aisément sans doute. Quand G. du Bellay mourut, le 9 janvier 1543, à Saint-Symphorien-de-Lay, il est très vraisemblable que ses bagages contenaient un exemplaire de la rédaction préparée par Raymond de Fourquevaux, qui avait combattu en même temps que lui en Italie et avait pu lui communiquer son livre, « comme à son bon seigneur et amy, et au jugement duquel il l'avoit premièrement exposé ». D'autre part, Fourquevaux, qui émettait dans son ouvrage des vues pleines de hardiesse et des projets de réforme de la plus haute portée, susceptibles assurément d'étonner et de heurter bien des personnages influents, laissa sans doute volontairement attribuer à l'ancien lieutenant général du roi en Piémont, mort depuis quelques années, et dont tout le monde respectait la mémoire et la grande autorité, les pages neuves et d'allure quelque peu révolutionnaire qu'il avait élaborées avec l'approbation de cet ancien chef. Il bénéficia ainsi, en même temps que son livre, du prestige du nom illustre sous lequel ce dernier parut. Ce fut donc probablement une erreur que favorisa avec intention celui qui semblait en être la victime. Elle dut même

1. *Dict. hist.*, v^e *Langey*.

2. *Hist. littéraire du Maine*, Paris, 1872 et années suivantes, t. IV, p. 105.

3. *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne*, 1565-1582, 3 vol. in-8^e, public. de la Soc. d'hist. diplom., Paris, 1892-1904, t. I, p. II et III. L'abbé Douais se borne, dans son esquisse biographique de Fourquevaux, à citer le titre du livre (p. III), sans fournir aucune donnée sur son contenu.

4. *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, Paris, 1905, in-8^e, p. 325-326.

5. M. Bourrilly, tout en les acceptant, note simplement : « On peut donc, semble-t-il, attribuer les *Instructions* au baron de Fourquevaux. »

être commise avec la connivence des éditeurs. C'est du moins la conviction que j'ai acquise de plus en plus après une étude prolongée du traité. Le célèbre capitaine disparu n'avait rien à craindre de la franchise ni de la clairvoyance dont on lui attribuait la responsabilité. Quoique pris à partie par le réformateur audacieux de la *Discipline militaire*, le gouvernement royal ne devait guère songer à s'en émouvoir, puisqu'il s'agissait d'une œuvre posthume. Grâce à la déclaration qu'il offrait, rédigée avec beaucoup d'habileté pour sauvegarder les droits de la vérité, grâce à son titre modeste, qui le présentait comme une simple compilation, le livre put poursuivre son chemin dans le monde : les mécontentements ne surent où s'adresser. Il n'est pas d'autre explication satisfaisante, semble-t-il, de l'étrange confusion qui s'établit à partir de 1548, et que Fourquevaux aurait pu dissiper d'un mot. S'il ne l'a pas prononcé, c'est qu'il avait de bonnes raisons de s'en abstenir. L'authenticité de son ouvrage n'en est pas moins certaine.

Quelques données maintenant sur le véritable auteur, avant d'examiner l'œuvre elle-même, si riche de substance et de vues prophétiques. Il suffira de dire que Raymond de Fourquevaux a été, au XVI^e siècle, un des plus utiles serviteurs de la France : homme de guerre, administrateur et diplomate, il montra dans tous les hauts postes qu'il occupa une capacité d'ordre supérieur. C'est avec de tels hommes, trop peu connus, vaillants, perspicaces, bien équilibrés, que s'est faite notre France moderne au prix d'efforts dont nous ne savons pas toujours reconnaître la grandeur.

Raymond de Rouer, sieur de Fourquevaux, naquit à Toulouse en 1511¹ ; il fit ses études dans sa ville natale. A dix-neuf ans, il prit un engagement dans les armées du maréchal de Lautrec, envoyé en Italie pour délivrer le pape Clément VII des Impériaux. Blessé au siège de Pavie,

1. Nous utiliserons, dans cette esquisse, les données fournies par M. l'abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux*, t. I, p. II et suiv.

il participa aux malheureuses opérations de Naples et demeura prisonnier des Espagnols pendant un an. Revenu à Toulouse en 1530, il y reprit ses études, interrompues par la guerre, mais la vie des armées ne tarda pas à l'attirer de nouveau. « Chef ou capitaine de mille hommes », il prit part à la campagne de Savoie (1535-1536), défendit Fossano (1536) et accompagna le Dauphin, le futur Henri II, en Piémont. Au moment où le roi et l'empereur conclurent la trêve de Monçon, il était désigné pour marcher sur Pignerol. La trêve de Nice (1538) le rendit à sa ville natale. C'est alors qu'il dut commencer la rédaction des *Instructions sur le fait de la guerre*, où il donna le fruit de son expérience de la vie militaire et des observations profondes qu'il avait accumulées pendant ses années de campagnes. En 1542-1543, la ville de Toulouse lui conféra la dignité de capitoul. Sur ces entrefaites, la guerre recommença. Prenant le commandement d'un corps de mille hommes, armé par ses compatriotes, il alla secourir Carcassonne, gagna le Roussillon et poursuivit d'actives opérations dans la région de Puycerda. Sous Henri II, son rôle s'élargit; il commande une compagnie de la légion de Guyenne, est envoyé en Écosse (1547) où il défend avec vaillance la place de Humes, confiée à sa garde, et seconde M. de Termes et M. de Monluc en Écosse, puis en Irlande. C'est là qu'il poursuit une enquête singulièrement délicate, et qui demandait de rares qualités de psychologue, sur l'esprit public des habitants, en vue d'une annexion éventuelle de ce pays à la France.

A partir de 1550, s'ouvre une nouvelle période de sa carrière, qui devient dès lors administrative et diplomatique. Un moment capitaine-gouverneur de Narbonne, il poursuit bientôt à Turin, avec un succès complet, d'importantes négociations, reprend un commandement de troupes en Piémont, défend La Mirandole durant onze mois, avec M. de Sansac, et devient pannetier ordinaire, commissaire pour le roi à La Mirandole et à Parme et ordonnateur des finances en Italie. Il prend part à la bataille de Marciano et reste pendant treize mois prison-

nier à Florence. Nous le trouvons, en 1556, auprès du duc de Parme, qu'il maintient dans l'alliance de la France. De 1557 à 1565, il administre Narbonne comme capitaine-gouverneur avec une entente remarquable des nécessités du moment et déploie les plus grands efforts pour pacifier la province. Gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il devient, au milieu de l'année 1565, ambassadeur du roi en Espagne. C'est dans ces hautes fonctions, qu'il remplit jusqu'en 1572, qu'il donna la pleine mesure de ses rares qualités politiques. Sa correspondance diplomatique, remarquable à tous égards, est là pour le prouver. Après son retour en France, il s'occupe de nouveau du gouvernement de Narbonne et des graves affaires du Languedoc, grandement troublé par les luttes religieuses. Il meurt le 4 juillet 1574, après avoir consacré ses deux dernières années à une étude approfondie des projets de réformation du clergé de France. Ce fut une belle et loyale figure de soldat en même temps qu'un serviteur infiniment éclairé et utile de l'ancienne monarchie française : l'étude de sa vie et des multiples charges qu'il a remplies avec un sens si sûr des intérêts nationaux, une conscience toujours si claire de ses devoirs et un dévouement absolu laisse une impression d'équilibre, de grandeur et de force.

II.

Le traité de la *Discipline militaire* s'ouvre par un « proème », dans lequel l'auteur discute la question de savoir s'il est licite aux chrétiens de faire la guerre. Comme Érasme, Rabelais, Calvin, Louis le Roy et d'autres penseurs ou écrivains de leur siècle, il est sollicité par le grand problème moral, demeuré pendant depuis l'avènement du christianisme, et que la Renaissance venait de poser à nouveau.

... Neantmoins j'ose croire, — affirmait Fourquevaux, dès le seuil de son livre, — que la guerre qui ne se commence point par ambition, ne pour un appetit de se venger, ne par arro-

gance, ou pour son beau plaisir, ne en intention d'usurper le bien d'autrui, qu'elle soit juste et permise, mesmement à un prince, si c'est pour defendre son pais et ses subjects, pour le salut desquels il est tenu d'exposer sa propre vie.

C'est la doctrine même de Rabelais. Les enseignements de l'Évangile, qui prescrivent au bon chrétien de supporter patiemment les injures « sans faire nulle resistance à ceulx qui lui osteront le sien », n'ont eu d'application qu'au temps où le christianisme se répandit dans le monde :

Mais touchant à nous qui prestons bonne foy à la doctrine evangelique, et qui ne sommes pas appelez pour prescher, et ceulx qui ont à gouverner un peuple, j'estime qu'il nous soit permis user des armes contre ceulx qui nous courent sus : et qu'à cette occasion le glayve soit esté baillé aux Seigneurs pour defendre les petits et les gens de bien d'être gourmandez par les plus forts, et par les meschans, et quant et quant l'autorité de s'aider des armes, et de la force de leurs subjects, pour faire valoir la puissance que Dieu leur a donnée, car ce n'est pas sans cause qu'ils portent le glayve, ne sans mystere.

Les sujets, et spécialement les « Rierebans », qui doivent le service militaire ont le devoir absolu de répondre à la convocation du roi, car la raison naturelle veut que chacun défende son bien et sa patrie. Les appels du souverain contiennent un devoir étroit : quiconque lui résiste, c'est à l'ordonnance et à la volonté de Dieu qu'il résiste. A la vérité, entre chrétiens, la guerre devrait plutôt être appelée une menace ou une correction, « attendu que le differend ou la querelle que ceulx d'un mesme party ont entre eux s'appelle mutinement, et que nous sommes aussi tous à un, c'est assavoir à Christ... ». Toutes les fois que l'on vient à cet inconvénient, il faut donc s'y comporter de telle grâce, et si modérément, que d'une simple sédition nous ne risquions pas de tomber en une droite et cruelle guerre. Au reste, combien ces luttes intestines entre chrétiens sont fâcheuses, à nous qui devrions être un seul corps en Christ! « Car à la vérité, en nous

tourmentant ainsi les uns les autres (comme nous faisons), nostre puissance se débilité, et celle des infidèles se renforce : lesquels scavent si bien faire leur prouffit de noz troubles, qu'ils augmentent de jour en jour leur Empire, et l'asseurent ce temps pendant que nous nous entrebatons pour un rien, et que nous consomons les forces l'un de l'autre... » Les progrès continus des Turcs sont faits de la négligence des Grecs, des Hongrois, des Polonais, des Bohêmes et des Allemands. « Ils ont été longuement négligents à défendre la Hongrie pour entendre à leurs questions particulières : et voilà que les Turcs sont à leurs portes. L'Italie, l'Espagne, la France et le surplus ont souffert les uns par despit des autres, que maintes villes fortes, isles de mer et pais se soyent perduz depuis peu de temps en ça à un doigt de leur nez ; aussi en portent-ils desja une certaine pénitence. » L'union contre le peuple infidèle, qui tend à détruire notre « République » pour devenir « monarque et seigneur de tous », s'impose. L'auteur énumère les responsabilités qui expliquent cette atonie générale de l'Europe ; il insiste sur celle de messieurs les prélats de l'Église, indifférents au sort des pauvres chrétiens qui habitent en Grèce et en Asie. Il pense que l'on pourrait, par l'union, diriger contre les infidèles une âpre et chaude guerre, et néanmoins les traiter « aussi humainement (si l'on en avait le meilleur, comme nous traicterions l'un l'autre en nos guerres) ». En aucun cas, l'auteur des *Instructions* ne perd de vue les droits de l'humanité ; il s'accorde en cela avec tous les grands penseurs du temps, depuis Érasme et Rabelais jusqu'à Montaigne. « Et au fort, en ne fut jamais reprins de faire honneste guerre et d'être humain aux vaincus. Ceste cy est donc la plus juste de toutes les guerres que le Chrestien peult faire. La defence de nostre Prince et de son royaume l'est après. »

Sur les causes des guerres et sur leur légitimité, comme aussi sur l'arbitrage, Fourquevaux développe des considérations pleines de sens : « Si est ce que le Prince doit mieulx vouloir avant toute œuvre, et tousjours avec recours

aux arbitres, qu'estre occasion des maux que la guerre traîne après soy. Et si par fortune sa partie refusoit la lisse, et qu'il ne voulut remettre son différent à arbitres non suspects, et qu'à toute force il luy convint avoir son refuge aux armes et envahir sadicte patrie, ou ceulx qui lui font tort, ce doit estre avec condition de faire la moins outrageuse et cruelle guerre qu'il pourra, et la plus courte. » Mais puisque l'appel à la force ne saurait être évité, même dans une société chrétienne, il est nécessaire que le prince soit prêt à soutenir toute action militaire qui lui serait imposée par les circonstances. Une armée, fortement organisée, de soldats vaillants, bien aguerris, et, par ailleurs, gens de bonne vie, lui est indispensable, à cette fin qu'il puisse venir à bout de ses ennemis en peu de temps, sans faire trop le dommage des siens, ni celui de ses adversaires, « sinon ainsi que le droit d'une gracieuse guerre requiert ». Il a donc étudié les conditions d'une organisation nouvelle et raisonnée de cette armée si nécessaire. Son ouvrage sera divisé en trois parties : la première montrera « la forme de lever un bon nombre de gens en France » et le moyen de les dresser de telle manière qu'ils puissent servir en tout lieu utile. La seconde traitera de tous les points qu'un capitaine général doit savoir pour conduire le fait de la guerre à son honneur et l'emporter sur ses ennemis. La troisième poursuivra cette même matière et parlera semblablement des lois qui doivent régner parmi les soldats. Il ne s'occupera pas de la défense des places fortes, car il suppose que l'armée qu'il dressera sera toujours si forte qu'elle ne sera jamais contrainte de s'enserrer en parc où elle puisse être assiégée ; il s'attend au contraire à la faire telle qu'elle assiégera et pourra assaillir toutes les autres. Il prendra comme guides principaux l'usage et la coutume observés par les anciens plutôt que la mode qui court de son temps, parce que celle-ci est trop contraire à la discipline militaire. Il est prouvé, à ses yeux, que les soldats anciens étaient plus adroits, plus endurcis à la peine, plus vertueux et meilleurs gens de guerre que les modernes. Leur organisation était fort

supérieure à celle des modernes. Toutefois, il n'a pas rejeté la façon de ses contemporains en ce qu'elle semblait plus sûre que celle des anciens. Il s'est inspiré plus d'une fois de l'ouvrage de Machiavel sur la guerre. Son plus ardent désir est de voir la discipline militaire en un tout autre état que celui qui existe au moment où il écrit. « Et si d'aventure les affaires de France se portent mal quelque jour à faute d'y avoir entendu (ce que Dieu ne veuille), que la coulpe toute entière en soit attribuée à ceux qui y peussent avoir obvié s'ils voulsissent, et non à celui qui y eust voulu pourveoir s'il eust peu. »

III.

Dans le premier chapitre, l'auteur expose comment le roi devrait faire ses guerres, en y employant toute la force de ses sujets. On voit par ce seul intitulé à quel point Fourquevaulx a vraiment mérité le titre de précurseur des idées modernes. Il va droit au fait qu'il juge essentiel : l'utilisation complète du maximum de ressources disponibles pour la conduite de la guerre. Prouvant d'abord que certains climats ne sont nullement exclusifs de vaillance, il affirme que l'exercice et une bonne diligence suppléent à tous les désavantages, ou prétendus tels, du climat. C'est par l'instruction, l'exercice et la discipline que les Lacédémoniens, qui y excellèrent, arrivèrent à dominer la Grèce, les Thébains à s'émanciper d'eux, les Romains à surmonter le monde, ainsi que le constate Végèce. Ces derniers l'emportèrent sur la multitude des Gaulois, la grandeur des Allemands, la force des Espagnols, les richesses et « cautelles » des Africains, la prudence et les ruses des Grecs, bien qu'ils fussent en toutes choses moindres que ces différentes nations, « hors mis d'exercice et art de guerroyer ». Fourquevaulx s'élève aussitôt avec force, — c'est une des idées auxquelles il tient le plus, — contre les concours demandés par le prince à des mercenaires venus d'autres pays. Jamais les étrangers

ne le serviront aussi loyalement que ses propres sujets. Il existe entre ceux-ci et leur souverain la plus étroite solidarité; il est clair que du dommage du monarque découle celui des sujets. Si ces derniers sont victorieux, leur bon renom et réputation s'en accroissent d'autant, et, par contre, la honte qui les attend, s'ils perdent.

Car on ne dira jamais que les mercenaires ayent perdu, ains nommera lon la nation du Prince : si comme des deffaictes que le Roy a eues en son temps, l'on ne dit pas que les Lansquenetz, ou les Suisses, ou bien les Italiens ayent esté deffaits : combien qu'il n'y ait gueres eu d'autres gens en noz armées; mais bien dira lon que ce ont esté les François : et toutesfois il pourra estre *qu'il n'y en aura pas eu le nombre de trois mil, là où les estrangers estoyent quinze ou vingt mil hommes*. Et si tant est que nous ayons surmonté quelquefois noz ennemis, on ne nous en attribue pas si fort la gloire, que chacune des autres nations n'en veuille sa part. Et si par fortune quelqu'un dit que les François ont eu le meilleur d'une bataille, on luy mettra promptement sur le nez que ça esté, Dieu mercy, les tels ou les tels : que la raison le veult ainsi, puisqu'ainsi est qu'ils l'ont fait.

Il faudrait donc désormais que chacun démêlât lui-même ses querelles. C'est aux Français à débattre les différends qu'ils ont avec leurs voisins, sans y mêler d'autres gens qui ne se soucient guère de mourir pour eux. Les mercenaires ne songent qu'à faire traîner les guerres, afin de se rendre indispensables.

Le rôle des mercenaires étrangers dans la décadence de l'Empire romain se trouve ensuite exposé avec une pénétration singulière (fol. 14 et suiv.). Notre auteur poursuit son enquête historique en insistant sur Michel Paléologue et les conséquences infinies qui dérivèrent de son appel aux mercenaires turcs. Viennent alors plusieurs exemples mémorables de défection de ces troupes, aux yeux desquelles la solde est l'unique idéal : défection des lansquenets, qui fit perdre à la France le royaume de Naples (1495-1496); défection des Suisses, qui abandon-

nèrent Lautrec et amenèrent ainsi la perte du duché de Milan (1522). L'auteur attribue encore à la défection des troupes grisonnes (six à huit mille hommes) la défaite de Pavie et la captivité du roi. « Et ainsi nous appert clairement de la petite fidélité des estrangers : et comme il est dangereux de mettre nostre fiance en leur force. » Il tombe sous le sens qu'un roi ne peut sans danger fonder sur eux sa force principale ou tout au moins leur attribuer un rôle égal à celui de ses soldats propres, fournis par la nation. Comment réprimer leurs révoltes, quand ils sont les maîtres ? Le prince, pour parer à toute éventualité, devrait toujours avoir en son camp un tel nombre de ses propres vassaux que, si l'emploi de la force devenait nécessaire, il fût assez puissant pour contraindre les rebelles à accomplir sa volonté, « car autrement n'en chevira lon point ». C'est ainsi que plus grands dommages eussent été évités, comme celui qui fut produit en Italie par les Allemands de « Monseigneur d'Humieres » et qui faillit nous faire perdre le Piémont. L'événement ne fut conjuré que par la prompte arrivée des secours envoyés par le Connétable avec sa diligence ordinaire (1537)¹. Il en coûta très cher pour réparer la faute des Allemands, qui avaient conduit la guerre selon leur arrogance et appétit, contre le gré du seigneur de Humières, ainsi que chacun sait. Celui-ci, tout lieutenant général qu'il était, se trouva même en grand danger de sa personne. Quelle négligence coupable et désastreuse ! Pourquoi mépriser le service des nôtres pour devenir tributaires et sujets de nos voisins ? Une telle erreur de conduite est relativement récente. Louis XI fut le premier roi de France qui commença à donner pension aux étrangers en entretenant 6,000 Suisses à ses gages. Le roi Charles VIII l'imita et en emmena une grosse bande à Naples. Louis XII se servit longuement d'eux, et des Allemands et d'autres étrangers.

1. Voir Francis Decrue, *Anne de Montmorency*, 1885, t. I, p. 315 et suiv. Notons que Fourquevaux ne fut pas seul, en son temps, à protester contre le rôle des mercenaires étrangers.

... Aussi a fait le Roy qui regne de present (François Ier) durant toutes ses guerres : tant y a que sur la fin il s'est apperceu que les siens estoient pour le servir aussi bien que les estrangers pourroient faire, mais qu'ils feussent aguerriz¹ : ou bien s'il n'a eu ceste opinion des François, si l'a il voulu essayer. Et à ces fins comme j'estime ont esté levez les Legionnaires en ce royaume en' très bon nombre : lequel nombre, mais qu'il eust esté levé selon la vraye election, estoit pour resister à tous noz ennemis. Non pourtant l'heur des François n'a pas voulu que ceste levée eust sa perfection : voyant si la levée se faisoit comme il falloit, que nous estions pour devenir maistres de ceulx à qui nous sommes quasi subjects maintenant. Parquoy il nous a laissez au mesme estat que nous avons aprins de vivre de plusieurs ans en ça : nonobstant que nous faisons si peu de cas de nostre force, et que l'on estime tant les estrangers, pourroit bien quelque fois estre cause de nostre mal, si noz voisins entreprenoyent ensemblement de venir sur nous.

Ici, l'auteur déplore l'humiliation ressentie par la France lorsqu'elle dut traiter avec les Suisses descendus en Bourgogne (traité du 13 septembre 1513 conclu par La Trémoille) :

Dieu tout puissant! qu'estoit devenue l'ancienne vertu Française? du nom de laquelle toutes nations trembloient de ça et dela la mer : et laquelle estoit en possession d'assaillir les autres pays, et non pas d'estre troublée dedans le sien, que par les siens propres, ne contraincte d'acheter paix...

Fourquevaux oppose à cette situation celle de 1444, grâce à la victoire remportée sur les Suisses par le futur Louis XI. Il songe avec anxiété au péril qu'encourrait le royaume, déjà compromis en 1512 par l'arrivée de 20 ou 30,000 Suisses, tous à pied, mal fournis d'artillerie et de tous appareils nécessaires pour envahir un tel pays, si les Suisses, Allemands, Flamands, Anglais, Espagnols et Italiens faisaient semblant de venir sur nous d'un commun accord. Rien ne pourrait résister, en France, à une telle

1. Pourvu qu'ils fussent aguerris.

coalition. Nos troupes désordonnées, mal aguerries et très mal équipées ne serviraient à rien, sinon à irriter et animer davantage nos ennemis bien ordonnés et abondamment pourvus de tout ce qu'il appartient en tel cas. Il ne faut se fier, dit-il, en aucune manière aux places fortes des frontières, si bien défendues soient-elles, car quiconque est seigneur de plat pays, j'entends d'un pays grand et large comme la France, vient ensuite facilement à bout des places fortes qui subsistent, principalement si chaque nation ennemie exerce sa ruée sur une portion donnée du pays. Seule, la discorde, si elle s'introduisait parmi les confédérés, serait susceptible de sauver la France. Il importe au premier chef, continue-t-il, de nous rendre forts de notre côté, c'est-à-dire tellement puissants que ceux qui lèvent maintenant pension de nous soient tous aises d'être nos alliés simplement, et que les autres qui se sont montrés nos ennemis ouvertement soient contents de dissimuler; et que ceux qui dissimulent se déclarent nos amis à bon escient. Il conseille donc l'élimination absolue de tous les éléments étrangers, — devenus prépondérants à l'heure où il écrit, — de l'armée française. Gardons pour nous seuls la gloire militaire, si elle favorise nos armes, et évitons les dangers qui résultent d'une armée faite de diverses pièces. « Car cela est souvent cause que noz ennemis sçavent noz secrets presque aussitost qu'ils sont dicts. » Si nous retenons des soldats étrangers, que ce soit seulement pour affaiblir nos adversaires ou pour contenter nos alliés et nous conquérir la bienveillance de ceux chez qui la guerre se ferait. C'est là le principal but à poursuivre en soudoyant des Italiens, des Suisses ou des Allemands. L'essentiel est surtout d'empêcher nos ennemis de s'en servir contre nous. Il s'agit donc d'une précaution. Si le roi veut se servir encore de quelque troupe étrangère, il le pourra faire à la condition de maintenir ses propres soldats toujours les plus forts. Qu'il se serve des étrangers comme d'aides et non pas pour leur bailler le haut bout. Qu'on leur retire les avantages excessifs dont ils

profitent, comme d'avoir la garde de l'artillerie et communément de faire la bataille¹ sans être tenus aux corvées ni aux assauts, qui sont réservés aux Français, maintenus à l'avant-garde et à l'arrière-garde, ainsi que les moins vaillants. Chose invraisemblable, les étrangers occupent toujours le lieu de la bataille, comme ceux à qui on se fie par-dessus tout et sans lesquels nous n'aurions pas le cœur d'entreprendre la moindre chose que ce soit. Fourquevaux ne leur porte pas envie de l'honneur qu'on leur fait. Il sait bien que les lieux où les Français se trouvent colloqués sont en réalité grandement honorables, et que ceux-ci peuvent révéler ce qu'ils sont, aussi bien étant à l'arrière-garde comme à la bataille, et à la bataille comme étant à l'arrière-garde, « car partout y peult y avoir affaire ».

Mais je voudroye bien que le Roy eust de nous une si bonne opinion qu'il en pensast estre aussi bien servy, comme il pourroit estre de toute autre nation : et qu'il n'avisast point à faire son fort plustost des Allemands ou des Suisses que de nous. Car s'ils nous passent de l'ordre maintenant, nous le pourrons bien avoir pareil ou meilleur en peu de temps. Quant aux autres poincts, je ne voy point de raison pour les estimer plus que nous : et qui regardera de près autour il congnoistra qu'ils nous servent plus de nom que de faict, et plus de faire nombre que d'autre chose : pource qu'au temps present l'on ne donne jamais gueres bataille, pour laquelle ils se disent estre bons et estre souldoyez seulement pour icelle fin. Au surplus, ils ne vont point aux assaulx, ne aux escarmouches, ne semblablement aux autres factions; ains toutes ces corvées sont pour nous : desquelles façons de guerroyer on se ayde aujourd'huy plus que d'autre : ainsi ils servent et levent leur souldes sans exposer leurs personnes en peril. Il n'en prent pas de la sorte aux François que le Roy souldoye, car ils ont la peine et le danger, et les estrangers le profit et la reputation. Une chose y a qui fait grandement pour les Suisses et Allemands, c'est le bon ordre qu'ils ont parmy eulx, tant à renger leurs gens en bataille, qu'à obeir à leurs chefs : duquel nous avons très grande faulte. Pourtant il nous faudroit essayer

1. Troupes qui forment le centre d'une armée.

d'apprendre leur façon de faire, ou une autre plus seure, et y mettre telle diligence que si le Roy se vouloit servir de nous en tout et par tout, qu'il s'en trovast très bien servy et qu'il ne se repentist point d'avoir laissé les estrangers pour nous.

La création récente des légions ordonnées par le roi François I^{er} aurait dû amener la constitution d'une armée exclusivement nationale, mais il s'en fallait de beaucoup qu'un tel résultat eût été atteint. On sait que l'ordonnance royale du 24 juillet 1534 prescrivait la constitution de sept légions de gens à pied, de 6,000 hommes chacune, qui devaient être levées en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne et Champagne, en Picardie, en Dauphiné et Provence, en Languedoc, en Guyenne. Chaque légion se composait de six compagnies de 1,000 hommes, commandées chacune par un capitaine. Les six capitaines avaient à leur tête un colonel de légion. Soldats et chefs devaient être pris parmi les habitants de la province où se levait la légion. Il s'agissait donc d'un recrutement régional, dont la pratique se trouvait assurée par des dispositions très sévères. G. du Bellay nous apprend, dans ses *Mémoires*, que cette organisation de troupes d'élite provinciales avait été décidée par le roi à l'imitation des légions romaines. Elle devait donc fournir une force régulière et bien entraînée dont le total se monterait à 42,000 hommes. Mais l'exécution ne répondit pas, tant s'en faut, à l'ampleur ni à la nouveauté du projet. Toutes les espérances conçues par les esprits soucieux de la grandeur de la France furent trompées. Les officiers que le roi avait institués pour dresser ces troupes, chefs dont le rôle aurait dû être si actif, ne remplirent en aucune manière leur mission de confiance. Peut-être aussi que les instructions nécessaires ne leur furent pas données, « et gens qui n'ont gueres bonne volonté d'eulx mesmes, ont prou de petite excuse ». En réalité, les causes de l'échec de la tentative semblent avoir été de diverse nature. La principale consiste toutefois en ceci que chacun était volontaire et qu'il n'entraît personne dans les *légions* que de son franc arbitre. Ne s'enrôlaient que les pires de tout le pays et

presque jamais un bon ménager, ou un homme paisible craignant Dieu et justice et aimant son prochain. La plupart des soldats volontaires du temps présent sont très vicieux. « Au surplus, ils ne sont que trop vaillants, mais d'être mal conditionnés, il est impossible de plus. » Il y a certes, parmi les légionnaires, des gens vertueux, mais ils ne sont qu'une minorité. Le plus grand nombre des soldats vivent dans le désordre et ne savent pas obéir, ce qui est, dans l'art de la guerre, la plus fâcheuse des lacunes. On s'est écarté singulièrement des mœurs des soldats anciens, lesquels étaient si gens de bien. Tout est à réformer : aucun lieutenant général pour le roi ne pourra réussir à faire œuvre utile sans revenir à la « mode » que les armées du temps passé « observaient tant à dresser et ranger leurs batailles comme à combattre ». On n'arrivera à aucun résultat sans cette condition. La matière dont nos camps sont composés et bâtis est si mal disposée de soi qu'il ne faut espérer l'appliquer en quelque bonne besogne. Les habitudes actuelles sont si déplorables qu'il serait plus aisé de former des soldats tout nouveaux « devant que ceulx qui ont desja prins leur ply feussent remis en l'estre qu'il fault ». Mais s'il plaisait au roi de faire en France une nouvelle levée « de gens selon la vraye election » et d'ordonner qu'ils fussent institués diligemment en l'art militaire, l'auteur croit fermement que les soldats modernes imiteraient les anciens et les vaudraient. En attendant, le fait des armes est descendu à rien. En revenant aux pratiques des anciens, un bon général préparerait pour le roi des troupes incomparables. Celui-ci pourrait se vanter d'avoir les meilleurs soldats et les mieux dressés qui fussent sur la terre. Un choix judicieux des hommes à incorporer, « les plus gens de bien et de bonne vie qui se pourroient trouver sur les terres du Roy », s'imposerait : il faudrait laisser la responsabilité des choix aux officiers chargés de l'instruction. Au début, on userait pour les enrôlements d'un peu de contrainte.

Et à ceste fin que ceste force ne mecontentast personne, il les y faudroit attirer sur une esperance de quelque bien et

honneur advenir, et de quelques privileges que l'on prometteroit à ceulx qui feroient leur devoir : et que pendant le temps qu'ils seroient, ils eussent honnestement de quoy s'entretenir : par ce moyen n'y auroit personne qui se feist tirer l'oreille, principalement s'ils scavoient que le Roy feust mal content de ceulx qui se feroient prier. Ce faisant, l'art militaire retourneroit en sa premiere vigueur, et le Roy seroit le premier qui s'en trouveroit bien et consequemment son peuple. Les larcins que plusieurs Capitaines commettent sur les deniers dudict seigneur en faisant leurs monstres ou outrement n'auroient plus lieu : et les pensions annuelles que les estrangers levent prendroient fin..., d'avantage l'ordre seroit tel qu'il ne luy faudroit doubter autre chose que l'ire du seigneur Dieu : car quant aux hommes ils ne luy pourroient aucunement nuire. Et pour abbreger, le peuple ne seroit plus couru, mangé ne pillé par les nostres mesmes, comme il est : ains en seroit tant plus asseuré contre noz ennemis : et au surplus enrichy, ou du moins l'argent que lesdicts estrangers emportent demeureroit dans nos pais. Toutes lesquelles choses ensemble me font conclure que le Roy se trouveroit bien d'employer son peuple es guerres qui lui convient faire toutes fois et quantes il est question de l'utilité et conservation du Royaume : et qu'il devoit esperer toute sa defense en la vertu des armes Françoises, comme ainsi soit qu'il ait telle ou meilleure commodité de ce faire que Prince vivant pourroit avoir, ou Prince qui ait jamais esté pourroit avoir eue.

Sur cette fière « conclusion », notre écrivain commence l'exposé de ses idées sur la levée militaire qu'il veut voir instituer et sur l'organisation qui pourra donner au royaume « une armée presque invincible et non pareille ».

IV.

Le royaume est tellement environné de tous côtés de nations qui ne l'aiment que bien peu que, pour s'assurer contre elles, un très grand nombre de soldats lui serait nécessaire, c'est-à-dire pour le moins l'effectif des légions. Mais la dépense causée par de telles forces serait impossible à supporter, et, d'ailleurs, la solde de quatre francs et l'exemption d'un autre franc de taille chaque année ne

pourrait jamais suffire pour tenir les hommes contents et les astreindre au devoir qui leur incombe. C'est pourquoi il vaudrait mieux prendre moins de gens et leur donner des gages raisonnables. Il importe que les hommes enrôlés aient en temps de paix un état honnête qui leur permette de se vêtir convenablement deux fois par an et de se défrayer des dépenses de déplacement imposées par les « monstres », au lieu de « manger » le peuple, comme les soldats du temps présent. Par la suite, s'ils sont levés pour aller à la guerre, que, dès le jour de leur mise en marche, leur solde soit augmentée, de manière à leur assurer une nourriture et un habillement honnêtes. Que les officiers touchent en temps de paix comme en temps de guerre les mêmes gages que les légionnaires avaient par ci-devant.

C'est alors que l'auteur aborde la question des effectifs et qu'il esquisse un programme où, à certains égards, l'organisation des armées modernes semble devinée et décrite.

Une première levée devrait être faite de 25,000 hommes de pied environ. Comme la cohésion de ce contingent est indispensable pour son entraînement méthodique, il faudrait l'instruire sur les frontières qui sont les plus sujettes aux courses des voisins et faire la levée dans les gouvernements qui se trouvent les plus voisins l'un de l'autre. Par exemple, si l'on avait des craintes du côté des Allemands, on pourrait faire cette levée en Champagne, Bourgogne et Dauphiné. Si l'on avait à se prémunir contre les Espagnols, on pourrait l'accomplir en Languedoc et Guyenne, et ainsi des autres. Les 25,000 hommes en question une fois levés sur les pays circonvoisins, on les instruirait pendant un an ou deux, ou trois, jusqu'à ce qu'ils fussent estimés assez bien aguerris. Passé ce terme, nouvelle levée serait faite en d'autres endroits, laquelle s'entretiendrait un autre temps :

et venir après par rang à suyvir les autres pais et frontieres de la France, jusques à ce que tout fut suyvi, pour recommencer derechef à remettre en leur ordonnance les premiers qui auroyent esté enrollez, et consequemment les seconds, et après

les autres. Et que ceulx qui se reposeroient tandis que les autres s'adressent (car j'enten qu'il n'y en eust d'entretenez à la fois que le nombre susdict) feussent tenuz sur grosse peine de s'exerciter particulièrement en leur maison, et ensemble s'ils le peuvent faire sans despense, à celle fin qu'ils recordent tous les jours et retiennent tant mieulx ce qui leur aura été monstré du faict de la guerre. Les rolles pareillement de ceulx qui ne se bougeront, demoureroyent en leur entier, sans permettre que personne se cassast ce pendant, ne qu'il feut effacé desdicts rolles que par le congé du Connestable, jaçoit que le Roy ne luy donne aucuns gaiges pour lors : et ce pour attendre que son tour revienne, ou qu'il se faille defendre : car ils en seront tant plus promptement mandez et levez, que si l'on faisoit à toutes les fois de nouvelles levées, et nouveaux rolles.

Cela constituerait en cinq ou six ans une force effective d'environ 100,000 hommes, dont la moitié suffirait pour résister à tout un monde d'ennemis, sans inconvénient pour le trésor royal, puisque le roi n'aurait à payer que 25,000 hommes, ou environ, à la fois. Mais si ce conseil n'était point trouvé bon, ce serait assez, pour résister aux soudaines attaques de nos voisins, que l'on levât lesdits 25,000 hommes sur les quatre frontières qui sont les plus exposées à ce danger. Il n'y aurait pas lieu de craindre les désordres commis par les soldats, en raison de la sévérité des châtimens qui seront spécifiés à la fin du volume. Nulle puissance au monde ne pourrait protéger les coupables, car le roi demeurerait toujours le plus fort :

... les soldars Allemans se rengent bien soubz la loy, et si entretiennent bien justice parmy eulx, lesquels usent en leur pais (j'enten hors des grosses villes) d'une trop plus grande liberté de mal faire, que les plus corrompus des nostres n'usent en France : et neantmoins, en venant contre leur naturel et contre leur coustume, ils se soubmettent legerement à la justice d'un Prevost, quand il est question d'aller en estrange terre, ou qu'ils se levent en grand nombre pour demeurer sur leur fumier mesme. Que feroient doncq' par vostre foy noz soldars qui sont nourris en un Royaume qui se gouverne par les loix, et le quel a sa Justice criminelle la plus rigoreuse que

nul autre que l'on scache? Certes il me semble qu'ils viveroient, du moins, autant honnestement que lesdicts Allemans vivent : et si ne seroyent de rien moins obeissans à leurs chefs, et à ceulx que chacun soldar doit obeyr, qu'ils sont.

Les pages qui suivent sont consacrées à une étude serrée, inspirée par l'esprit de justice le plus scrupuleux, des moyens de prévenir les dilapidations des soldats. L'auteur n'hésite pas à affirmer qu'en cas de vexations ou pillages commis par les troupes, il pourrait être permis au peuple de se lever et mettre en armes pour prêter la main-forte à la justice, mais non toutefois sans celle-ci ou sans le concours d'un officier royal de juridiction supérieure. Autrement, les excès contraires seraient pleinement à redouter. Il cite l'exemple récent des habitants de Tours et des environs qui se soulevèrent contre les excès de la soldatesque et qui apportèrent en peu de jours plus de mal et de dommages aux bonnes gens et aux lieux où ils passèrent que les pillards qu'ils poursuivaient n'avaient fait depuis le temps qu'ils tenaient les champs¹. C'est en cette manière qu'il faut entendre l'ordonnance de 1523, par laquelle le roi permet au peuple de défendre leurs biens d'un tas de mangeurs de poulaille, qui se mettent aucunes fois sur le pays sans commission. Une répression très attentive des méfaits des soldats s'impose donc. En général, la responsabilité des chefs est, en pareil cas, très grande. Rien ne se fait, en réalité, sans leur consentement. Ces outrages procèdent autant de la faute des capitaines que de la mauvaise nature des soldats. Il faut donc aviser à une punition très rigoureuse et exemplaire des chefs coupables. Fourquevaux insiste ici sur le rôle des colonels. Pour éviter qu'ils puissent devenir trop fortement maîtres de leurs troupes et les manier à leur guise, il conseille de les changer souvent. Si on sait les choisir avec clairvoyance, sur des preuves déjà données de leur loyauté,

1. Ces événements mal connus, semble-t-il, n'auraient-ils pas frappé l'esprit de Rabelais?

il n'y aura, pense-t-il, aucun danger de les voir jamais user de leurs forces contre le roi ni contre ses sujets,

car n'y a celuy en la France qui n'ayme trop mieulx demeurer povre en son obeissance estant reputé homme de bien, que servir ses ennemis et devenir riche pour estre tenu à traistre et meschant. Au fort, si quelqu'un s'essayoit de faire aucun mouvement au moyen de son autorité, ledict seigneur seroit toujours assez fort pour le deffaire, et semblablement pour mettre en pieces ceulx de sa suite, à peu de difficulté. Ne il ne fault plus doubter cest inconvenient : car ceulx qui donnoyent jadis hardiesse au peuple de s'eslever sont estaincts, et leurs Duchez et pais conjointz à la couronne : tant qu'il n'y a homme en France qui osast avoir persuadé à soldart quelconque de se bouter aux champs pour diminuer l'autorité du Roy, ne pour entreprendre contre Sa Majesté; et quand il y auroit pensé, qui feust pour le favoriser encontre sa puissance.

Le loyalisme général de la nation est ainsi fortement affirmé : l'unité de l'âme française, sous l'égide de la royauté, ne fait plus de doute pour personne. Maintenant, comment recruter les troupes nouvelles permanentes dont notre réformateur militaire veut voir doter le royaume? La première étape de l'organisation serait la nomination des capitaines. Ceux-ci, munis de leur commission, se rendraient sur les lieux, avec le concours de quelque notable du pays ou officier royal. Tous les habitants des villes et villages seraient tenus de comparaître devant eux, sauf ceux qui sont exempts de telles charges publiques par les lois ou en vertu de privilèges spéciaux, comme les gens d'église, gentilshommes, officiers royaux et les sexagénaires. Le choix devrait être fait durant ces revues, entre tous les autres habitants non exempts, de ceux qui sembleraient les plus aptes au fait des armes. La proportion pourrait être fixée à un soldat pour dix ou vingt feux, ou même soixante, comme au temps où les rois de France se servaient des francs archers. Nulle « finesse », aucune faveur ne seraient tolérées au cours de

ce recrutement : le choix devrait porter sans exception sur les plus idoines possédant quelque patrimoine.

Ce bien servirait au besoin de garantie en cas de crime. Les hommes ainsi triés seraient enrôlés au « livre du roi », dont le service doit être en toute circonstance préféré au profit particulier. En effet, une telle levée ne serait pas seulement profitable audit seigneur, mais très nécessaire aussi à chacun de ses sujets.

Les Français ne peuvent se défendre efficacement que par leurs seules forces; le devoir militaire rempli avec conscience reste donc comme l'unique moyen pour eux de n'être pas à toute heure mangés et tourmentés par leurs voisins. Il n'est pas possible de se passer des armes sans mettre en péril tout le pays. D'ailleurs, on ne troublera pas le cours régulier de « nos négoes » puisque les gens ne seront tenus de se réunir pour les exercices que les jours fériés (ocieux); de cette manière, il ne résultera de l'organisation nouvelle aucun détriment pour le pays ni pour les hommes. Au lieu de les « endommager », celle-ci réjouirait les jeunes hommes qui consomment leur temps aux jours de fêtes à jouer par les tavernes, n'ayant aucun moyen de s'adonner à quelque honnête exercice, ni même à celui des armes, auquel il est certain qu'ils voudraient se rendre pour le plaisir. « Car tout ainsi que à ceulx qui regardent, c'est plaisir manier les armes : tout ainsi seroit il delectable aux jeunes gens de les pouvoir tenir en main et de s'y exercer. » De tels exercices, au reste, se faisaient autrefois en France et des prix étaient donnés aux plus habiles des villes et des villages. On ne devra donc pas juger les dires de l'auteur comme trop étranges ni mauvais, puisqu'il ne parle d'aucune chose qui n'ait été ordonnée quelquefois, au temps jadis, par les rois de France, ou, de notre temps, par le roi qui règne présentement.

Nous arrivons maintenant aux règles qui présideraient au recrutement de l'armée. D'abord, il convient de prendre

garde à l'âge : il faudrait choisir les soldats de dix-sept à trente-cinq ans en principe, ou peut-être jusqu'à quarante ans, au maximum; en les prenant plus âgés, on ne pourrait s'en servir quinze ou vingt ans ou plus, selon les affaires ou le bon plaisir du roi. Chez les Romains, les soldats suivaient la guerre souvent vingt ans, et parfois trente et quarante ans, comme on le voit au premier livre de Tacite. Ils étaient après cela largement récompensés par le Sénat ou par les dons de l'Empereur. Il importerait de tenir un grand compte des métiers nécessaires à un « ost », tels que ceux des forgerons, armuriers, éperonniers, maréchaux, charpentiers, roturiers, gens accoutumés aux mines, cordonniers, chaussetiers, tailleurs, selliers et autres semblables, car ils peuvent servir de leur art au besoin, et, outre cela, faire l'office de soldats.

En ce qui touche le corps, il suffira d'aviser s'ils sont entiers de leurs membres et réputés gens de bonne vie d'après la voix publique.

Les signes pour connaître les plus idoines à ce métier sont : *les yeux vifs et éveillés, la tête droite, l'estomac élevé, les épaules larges, les bras longs, les doigts forts, le ventre petit, les cuisses grosses, les jambes grêles et les pieds secs*. Les hommes ainsi taillés ne peuvent manquer d'être agiles et forts, les deux principales qualités requises en tout bon soldat. On pourrait toutefois ne pas écarter absolument ceux qui n'auraient point toutes ces qualités, pourvu qu'ils soient autrement bien disposés. L'auteur insiste avec force sur les qualités morales qu'il considère comme indispensables pour assurer de bons choix.

Une fois enrôlés, les soldats ne resteront jamais oisifs, soit qu'ils s'adonnent à leurs propres négoes, soit qu'ils s'exercent au métier des armes, auquel ils pourraient vaquer les jours de fête. Les autres jours, ils doivent s'occuper de leurs affaires et travailler de leur art. S'ils n'ont point d'art particulier, ils seront tenus d'en apprendre un (il s'agit ici des non-nobles), afin qu'ils aient de quoi se nourrir en temps de paix, sans compter sur le métier de la guerre.

C'est ainsi qu'à l'issue des hostilités ils se trouveraient très contents de retourner à leur ménage et de vivre de leur art ou de leur bien. Ce faisant, on verrait que le roi serait sans comparaison mieux servi par eux que par ceux qui n'ont d'autre métier que celui de la guerre. Il est possible que le conseil du roi soit amené à redouter cet éveil des communes en temps de paix. Admettons-le; il n'en serait pas moins à propos, en cas de guerre, de choisir les soldats en s'aidant de ces principes. L'enrôlement ne saurait être réalisé autrement avec utilité. Les capitaines devraient avoir le temps de procéder à des choix judicieux. En les pressant comme on le fait, on les met dans le cas de prendre tous ceux qui se présentent, les bons comme les mauvais, même les pires. On n'improvise rien avec profit : un temps raisonnable est nécessaire pour l'exécution d'une levée bien comprise.

V.

Nous voici arrivés au chapitre iv (fol. 81 v^o), consacré à l'armement. Pour donner aux soldats les meilleures armes dont on puisse les pourvoir, il y a lieu d'étudier successivement les armes des anciens et celles des modernes. Après une curieuse esquisse des armes romaines et grecques, nous trouvons une précieuse description des armes de l'époque de l'auteur (milieu du xvi^e siècle) :

La façon du temps present est d'armer l'homme de pied d'un hallecret complet, ou d'une chemise ou gorgerin de maille et de cabasset : ce qui me semble assez suffisant pour la defense de la personne, et le treuve meilleur que la cuirasse des anciens n'estoit. Quant aux armes pour offendre, nous portons l'espée comme eulx, mais un peu plus longue : les autres armes sont la picque, la hallebarde, la pertuzane, la harquebuze et plusieurs autres moins accoustumées parmy soldars, et la rondelle, jaçoit que l'on faict peu de compte de ceste cy, si ce n'est pour quelque assault, encores ne s'en charge il gueres personne, si ce ne sont les capitaines. La harquebuze a esté trouvée de peu d'ans en ça, et est très bonne, mais qu'elle soit

gouvernée par gens adroits : toutesfois au temps present chacun veult estre harquebuzier ; je ne sçay si c'est pour lever plus de gaiges, ou pour estre moins chargé, ou pour combattre de plus loing ; en quoi faudroit mettre quelque reigle, et ordonner plus tost moins de harquebuziers, et que ceulx la feussent bons, que non pas plusieurs, et qu'ils ne vaillent gueres ; car ceste negligence est cause qu'en une escarmouche, ou en un combat, où l'on tirera x mil harquebuzades, n'y mourra pas aucune fois un seul homme, pour ce que le plus de harquebuziers se contentent de faire bruit, et ainsi ils lachent leurs harquebuzes à l'adventure.

Les armes dont il est traité ensuite sont : la hallebarde, l'arc et l'arbalète (car les pertuisanes offrent peu d'utilité contre des troupes bien équipées). Ces deux dernières armes peuvent accomplir de grands dommages sur des gens nus ou mal armés, spécialement en temps de pluie, alors que l'arquebusier ne peut tirer.

Et n'estoit ce que les archers et les arbalestriers ne peuvent porter sur eulx telle munition pour leurs arcs et arbalestres que font les harquebuziers pour leurs harquebuzes, je loueroye les gens de traict de mesme ceulx la, tant pour leur promptitude de tirer, qui est beaucoup plus souldaine, qu'aussi pour la seurté de leurs coups, lesquels ne seront gueres jamais vains ; et jaçoit que le harquebuzier puisse tirer de plus loin, neantmoins l'archer et l'arbalestrier tuera aussi bien un homme nud de c ou de cc pas loing que le meilleur harquebuzier : et telle fois que le harnois, s'il n'est des plus fors, n'y pourra resister. Au fort, le remede seroit que ceulx cy tirassent le plus près qu'ils pourroyent : et si cela se fait l'on trouvera plus de gens affolez et occiz par le traict que par le double de harquebuziers.

Suivent deux exemples remarquables d'exploits d'arquebusiers, accomplis à Turin et à La Bicoque, pendant les récentes guerres d'Italie dont l'écrivain avait été le témoin. L'ouvrage traite ensuite de la pique et de son rôle dans les guerres contemporaines, chez les Suisses, Allemands, Espagnols et Italiens. Il explique l'action de cette arme à

Novare et à Marignan en face des troupes de cavalerie. Fourquevaux nous expose alors ses propres conceptions :

Les armes que nous prendrons pour le corps seront ceulx cy : premierement le hallectret complet et tassettes jusques au dessous du genouil, et les bas de chausses de maille, et la braye de fer, et de bons avant bras et gantellets, ou gants de maille, et d'un bon cabasset qui ait la veue presque couverte. Les autres harnois de corps seront la chemise ou gorgerin, manches et gants de maille, et cabassets descouverts. Les bastons seront ceulx cy : premierement l'espée de moyenne longueur, laquelle doibt estre portée assez hault, ne du tout à la Françoisse, ne du tout à l'Allemande, car la façon de la porter si basse comme nous la portons aujourd'huy empesche grandement un soldart. La courte dague sera aussi entre les bastons plus necessaire, de laquelle l'on se peult mieulx aider en une grande presse que non pas de l'espée. La picque, la hallebarde, et parmy un nombre de hallebardes quelque pertuzane, sont les autres bastons. La rondelle ne peult estre dicte baston, neantmoins c'est une très bonne piece. La harquebuze sera comptée pareillement entre les bastons, et l'arc et l'arbaleste aussi. Vray est que je laisseroye porter ces deux bastons aux gens du pais où ils ont le plus de cours, mais cecy en certain nombre. Ceulx qui porteront la picque seront divisez en ordinaires et extraordinaires...

On relève dans les pages suivantes des données d'un haut intérêt sur l'emploi de ces diverses armes dans les combats et assauts. On trouvera peut-être que l'auteur charge beaucoup ses soldats, mais il a soin de faire observer que l'armement trop léger incite de toutes manières à la fuite. Les combattants ne doivent s'attendre à se pouvoir sauver par la fuite, mais à mourir sur la place ou gagner la victoire. Après des détails circonstanciés sur l'armement des piquiers et hallebardiers, notre traité s'occupe de la répartition des armes suivant les aptitudes physiques des enrôlés et du choix des officiers subalternes. Le chapitre v (fol. 38) traite de « la maniere de distribuer un bon nombre de gens par bandes, et consequemment plusieurs bandes en un nombre principal ». On y rencontre de précieuses

définitions de noms d'unités techniques. Fourquevaux s'en tient à l'unité de la légion, consacrée récemment par le roi, légion de 6,100 hommes, divisée en douze bandes, dont deux pour les enfants perdus. Chaque bande sera gouvernée par un capitaine, qui aura sous ses ordres un lieutenant, un porte-enseigne, un sergent de bande, un conservateur de la discipline militaire, un fourrier, deux tabourins, un fifre et 510 hommes, divisés en six petites bandes que six caporaux ou centeniers gouverneront. Sous chaque caporal il y aura quatre « caps d'esquadré » et sous chaque « cap d'esquadré » deux dizeniens ou chefs de chambre. Chacun de ces derniers aura neuf hommes avec lui. La répartition des piquiers, haliebardiens, arquebusiers, archers et arbalétriers est indiquée avec précision. Les bandes d'enfants perdus comprendront 878 hommes. Les idées nouvelles de l'auteur sur la manière de distribuer les bandes des légions sont exposées en plusieurs pages, avec de nombreux chiffres à l'appui. Le chef de la légion sera le colonel; il aura pour ses officiers : un maître de camp, un sergent-major, un prévôt, un ou deux aumôniers, un médecin, un apothicaire, un chirurgien, etc. Voilà pour la formation de chaque légion.

Le chapitre vi (fol. 42 v^o) est consacré à l'instruction des nouveaux soldats : course, saut, lancement de pierre, dard ou barre de fer, lutte, marches prolongées, faites avec des charges pesantes, natation, maniement des armes, chacun suivant sa spécialité, formations, manœuvres, commandements, sons de trompettes, batteries de tabourins.

Qu'ils soyent instituez et adressez comme il appartient, à sçavoir les gens d'un caporal ensemble au bout d'un chacun mois : et esquadré pour esquadré tous les dimanches : et les chambrées à toutes les festes. Et les bandes s'assembleront chacune à part, s'entend avec leurs gens et officiers de trois en trois mois : et la legion deux fois l'an, les caporals de chacune bande assembleront leurs esquadres de trois mois en trois mois et se rendront au lieu que chacun capitaine ordonnera.

Tout le détail des manœuvres de chaque unité est spécifié dans le plus grand détail, avec l'indication de toutes

les sonneries et batteries de tabourins : tableau plein de mouvement et de pittoresque. Vient alors la description des formations et manœuvres à faire en vue de la préparation à la guerre. Les exercices doivent être méthodiques et continuels, tels que les Romains savaient les organiser. Les capitaines ne peuvent se donner trop de peine pour maintenir et enseigner cette discipline avec une persévérance de tous les instants.

Le chapitre VII nous apprend le moyen de ranger une bande à part en bataille et l'ordre qu'elle doit garder en allant par pays, et la manière de la loger en un camp en son quartier à part, et de même une légion entière. Cet exposé nous met à même de nous représenter très exactement l'ordre des différentes formations, la place de chaque chef, etc.; des tableaux figuratifs, constitués au moyen de lettres, donnent une idée précise de toutes ces « ordonnances » compliquées, eu égard à la variété des armes qu'il s'agit de grouper (fol. 47 à 56).

Fourquevaux s'occupe avec un soin extrême de la question des bagages et de l'« attirail ». Les officiers subalternes ne monteront jamais à cheval, le capitaine et ses « membres », le plus tard qu'ils pourront, les malades, en cas de nécessité. « Quant à faire charrier leurs besongnes, il sera assez d'un cheval, lequel portera deux paillasses de grosse toile, deux couvertes, et une tente pour une chambre, et autant pour l'autre, avec quelque linge, pots et vaisselle : et les instruments pour faire des tranchées, bastions et esplannades, et outre plus une eschelle de bonne longueur, faite à pièces. » Le chapitre se termine par l'indication de ce qui concerne les valets et les chevaux. La grande recommandation de l'auteur est de réduire le plus possible les bagages : « surtout qu'il n'y ait personne qui traîne baheus, coffres, charrettes ne putains ».

Ici se placent naturellement les données relatives aux camps, accompagnées d'un curieux plan : choix d'un emplacement salubre, dimensions, fortifications et tranchées, sévère discipline, moyens de répression.

VI.

Mais voici le moment venu de traiter de la cavalerie. Notre écrivain expose d'abord qu'il faut ajouter un certain appoint de gendarmerie¹ à chaque légion. Il proteste, à cette occasion, contre l'erreur que l'on commet de son temps en ce qui touche les « ordonnances » : « c'est des jeunes hommes qui sont faicts hommes d'armes au sortir d'estre pages, ou au sortir de l'escolle ». Il s'agit donc d'une véritable refonte de ce corps d'élite, qu'il voudrait voir composé de gens d'armes formés par six ou neuf ans de service comme arquebusiers, estradiots et cheualégers. Fourquevaux déplore la décadence de la gendarmerie, qui a amené elle-même celle de l'arrière-ban.

Autrement le droit de Riereban que les gentilzhommes de France doyvent au Roy s'aneantiroit, comme de present l'on peut veoir qu'il est venu fort bas : et le tout procede de ce que chacun veult estre des ordonnances, pour s'exempter du Riereban : de sorte que les gouvernemens qui souloyent faire cinq ou six cens homes d'armes n'en pourroyent à grand peine mettre maintenant cent ensemble : et ceulx la encores qu'ils y mettroyent se trouveront si très mal en point, que c'est une derision de les veoir, tant ils sont povrement equippez.

Peu à peu, le ton de la critique s'élève : l'auteur dénonce les grands abus que personne n'ose révéler et encore moins réprimer. La plupart des nobles manquent ouvertement à leurs devoirs à l'égard du roi, « qui est occasion que la noblesse de France n'est plus estimée ainsi qu'elle souloit ». Que de réformes à réaliser ! Il faudrait interdire toute pompe aux gentilshommes plutôt que de les voir mal à cheval, mal armés et maladroits. Des punitions exemplaires, des saisies de fiefs devraient sanctionner

1. *L'homme d'armes* qui contribue à la former est le cavalier noble assez riche pour venir à l'armée avec un équipement et un armement complets, avec des chevaux de main, avec sa suite de domestiques, pages et couteliers.

leurs défaillances continues. Qu'ils ne s'excusent plus sur la grande cherté des chevaux en France :

Le Roy pourroit faire venir quelque bonne et belle rasse de juments de divers pais : et après les distribuer aux Prelats et aux Commandeurs et à ceulx qui tiennent les gros benefices, pour en dresser plusieurs haraz en ce Royaume, desquels cesdicts Prelats et leurs successeurs feussent tenuz rendre bon compte d'an en an, et faire gouverner cesdictes juments, et nourrir leurs poulains... Par ce moyen, je ne fay aucun doubte que la France ne se trovast en peu de temps mieulx fournie de bons chevaux que voisins qu'elle ait, sans ce que leur entretenement coustat rien au Roy : et si seroit cause que cesdicts Prelats feroyent quelque service à la Republique Françoise, là où aujourd'huy ils ne luy servent de gueres grand chose (j'enten de ceulx la qui font l'office des mondains et non pas le leur).

On voit avec quelle complète indépendance Fourquevaux juge ici certains hauts dignitaires de l'Église et le peu de services qu'ils rendent à la chose publique. Il voudrait voir, en outre, imposer l'entretien d'un cheval à toute personne possédant une mule, un mulet, un courtaut ou une haquenée, ou portant des vêtements de soie. Il énumère les différentes espèces de chevaux nécessaires : coursiers, roussins, turcs, valacs, polacs, corvacs, chevaux d'Espagne, barbes, moresques et petits chevaux d'Espagne. Cette question éclaircie, il revient sur le double problème de l'arrière-ban et de la gendarmerie. Je signale, au fol. 65 v°, de précieux détails sur l'armement spécial des gendarmes, tel que l'auteur le préconise, ensuite sur celui des autres troupes de cavalerie, qui se composent des cheval-légers, des estradiots et des arquebusiers montés. Ce sont là des descriptions techniques dont on n'a peut-être pas l'équivalent ailleurs et que nous voudrions pouvoir reproduire. Nous abordons maintenant la question des gages ou soldes et celle des garnisons, qui donne lieu à des abus innombrables et dont les charges « foulent » durement le peuple. La plupart des hommes d'armes font leur profit

de leurs garnisons, comme les marchands de leur marchandise; ils les exploitent cyniquement et font trafic de tout. Le beau temps de la gendarmerie a été celui du roi Louis XI (fol. 68) :

Quand elle emportoit le bruit par dessus toute autre, tant d'adresse que d'equippage : non pas d'adrese à danser à diverses modes (combien que la danse, si l'on pensoit à en faire son proffit, n'est sinon bonne), ne pareillement à se parer mignotement ne s'equiper de lits de camp, ne d'acoustremens de plusieurs sortes : car alors n'en estoit tenu aucun compte, ains celluy qui manioit et qui picquoit le mieulx un cheval, qui couroit une lance, qui se combattoit le mieulx à l'espée, qui luctoit, sailloit, ruoit la barre, et voltigeoit mieulx que les autres, estoit le plus estimé : et celluy la aussi avoit la vogue dessus ses compagnons qui estoit monté et armé mieulx qu'eux, de sorte que l'on n'eust gueres sceu trouver gendarme qui ne feust monté de trois ou quatre grands chevaux pour le moins, et l'un d'iceulx, ou les tous bien bardez. Quant à leur personne, ils n'avoient garde de se destruire en habillemens, comme les gentils hommes d'aujourd'huy font, mais aussi estoient ils armez en saintcs Georges, et fourniz d'escuz comme chiens de pulces. Au surplus, il leur devoit estre defendu de vendre leurs dictes garnisons, ou les vivres ordonnez, et de lever autre munition que celle que le taulx diroit.

Fourquevaux détaille alors les exercices qui conviennent à toutes les troupes de cavalerie : chacun doit pouvoir monter à cheval, armé de toutes pièces, la lance au poing, et en descendre à toutes mains, sans avoir aide ni avantage, et sans étriers. Un cheval de bois serait utile à cette fin. Un bon cavalier doit savoir passer les plus grosses rivières à cheval et armé et semblablement monter les plus raides et difficiles montagnes et les descendre en courant, principalement les arquebusiers, les estradiots et les cheveu-légers. Il faut que les gendarmes, pour qui ces derniers exercices sont sans utilité, soient entraînés à faire de longues marches, sans remonter à cheval, si la nécessité le requiert. Les courses et les exercices d'escarmouches offrent l'inconvénient d'apprendre à ces cavaliers

à fuir. L'homme d'armes a pour devoir de savoir se tenir ferme sur son cheval et non d'apprendre à tourner les talons. Un exemple probant est fourni à l'auteur par un fait des guerres d'Italie. De judicieux conseils sont ensuite présentés en ce qui touche les écoutes, les escarmouches, le tir des arquebusiers, l'usage de la lance, le service des éclaireurs, les marches, bagages et quartiers, suivant le rôle spécial de chacune des troupes de cavalerie. Cet exposé aboutit à la figure (fol. 71) d'un camp de 660 pas en carré de toutes parts, pour loger une légion de gens de pied et douze bandes, avec deux bandes de gens à cheval contenant chacune cent hommes d'armes et autant de cheuvalégers, quatre-vingt-dix estradiots et autant d'arquebusiers.

Maintenant que la légion est assemblée et logée, il convient de connaître les moyens de « dresser » ensemble ces bandes tant à pied qu'à cheval. En premier lieu, il est nécessaire de diviser chaque bataillon en trois « batailles », séparées l'une de l'autre. C'est dans ce chapitre (le ix^e) que l'on rencontre l'exposé le plus complet des dispositions adoptées chez les Romains et chez les Grecs. Nous apprenons, chemin faisant, d'intéressantes données sur l'ordre de bataille adopté par les Suisses, Allemands et Français. Le chapitre x nous expose comment il convient de ranger une légion en bataille et de quelle manière il faut l'exercer, avec un plan d'ensemble à l'appui. Ce sont là des pages qui présentent un haut intérêt technique et qu'il est impossible de résumer ici. Les formations s'élargissent toujours : le chapitre suivant s'occupe des moyens de ranger en tous points quatre légions en bataille. L'auteur explique pour quelles raisons il considère l'« ordonnance » qu'il préconise, comme la meilleure. Il expose, à l'aide d'une bataille feinte, le rôle et les mouvements de ces quatre légions, en rendant raison de chaque chose arrivée avant le commencement du combat et après, des facteurs moraux, des exhortations qu'il convient d'adresser aux soldats, etc.

Il a foi en la victoire, parce que ses hommes sont mieux « adressés, armés et rangés » que leurs adversaires. Le

grand point, à ses yeux, c'est au moment de l'attaque d'éviter de se trouver sous le feu de l'artillerie. Il faut donc s'efforcer de surprendre celle-ci, de l'assaillir en luttant de rapidité avec elle. On doit l'attaquer en ordre dispersé : plus les soldats qui marchent vers elle sont épars, et moins elle atteint de gens quand elle tire. L'infanterie devra remplir ce rôle et utiliser tous les reliefs du terrain ; elle est moins aisément atteinte, surtout par la grosse artillerie, que la cavalerie. Celle-ci doit marcher après elle. Ici, l'auteur produit plusieurs exemples tirés des guerres d'Italie. Il insiste sur l'habitude qu'ont les Suisses et les Allemands de faire des « batailles » de 10 ou 15,000 hommes, *tous en bloc*, à l'exemple des Anciens, principe de tactique par excellence dangereux, eu égard aux ravages que le tir de l'artillerie peut exercer sur de telles formations. Ces tableaux de combats inspirés par l'expérience, et tracés d'une plume alerte et vivante, sont à signaler entre toutes les pages de ce livre : la matière en est trop riche pour qu'il soit possible de la condenser ici en quelques lignes. Aucun historien de l'armée ne saurait négliger ces études de tactique militaire, infiniment précieuses pour la connaissance de la science stratégique au temps de François I^{er} et de Charles-Quint.

VII.

Nous ne nous arrêterons pas longuement sur la seconde partie du livre. Sous ce titre : « Comment un chef général peut ranger ses batailles en diverses sortes à son avantage ; ensemble quelques ruses qui peuvent servir toutes et quantesfois que l'on est sur le point de combattre ses ennemis », le premier chapitre traite du général en chef d'une armée, des qualités qu'il doit avoir, et de son action si essentielle, avec une fermeté de vues et une clairvoyance psychologique étonnantes. Je sais bien que l'auteur (fol. 114) affirme qu'il doit beaucoup à cet égard aux sources latines et italiennes (*L'Art de la Guerre*, de Machiavel, par exemple) qu'il a consultées et auxquelles il a

mêlé « quelque chosette de son cru ». Un personnage contemporain lui apparaît comme ayant incarné l'idéal du généralissime, c'est le connétable de Montmorency. Les événements présents confèrent une véritable actualité à ce morceau remarquable, où l'auteur a mis du sien et de son expérience de la guerre plus qu'il ne le dit. Anecdotes anciennes et modernes se succèdent dans ce chapitre, et plus d'un fait important s'y trouve narré avec autant de sûreté que de fine critique. On aborde, après cet ample portrait du chef, l'étude de ce que celui-ci doit faire après avoir gagné ou perdu une bataille et des « considérations » qu'il lui faut envisager avant d'engager un nouveau combat. En cas d'invasion du pays qu'il a la charge de défendre, le général doit différer le plus qu'il peut de descendre au combat et savoir résister à l'impatience de ses soldats, car si la bataille venait à être perdue, la nation serait en grand danger d'être battue. Il faut donc maintenir les troupes en bonne forme, se garder, pourvoir à la défense des villes qui sont à la frontière et faire détruire les vivres que l'on ne pourrait retirer sûrement. Toute une série d'exemples empruntés à l'histoire militaire du xvi^e siècle nous est fournie à l'appui de cette théorie : invasions récentes de la Hongrie, de la Provence, etc. « Celuy qui est assailly peult attendre ses ennemis à son grand advantage dedans son pais : et illec les affamer et leur oster l'usage de toutes choses appartenant à un camp, sans estre en peril d'endurer aucune faulte de vivres de son costé. » Nous voudrions pouvoir citer les pages consacrées au développement de cette idée et aux enseignements tirés de la campagne de Provence et des opérations du connétable (1536) : la retraite accomplie par ce dernier, qui entraîna, on le sait, la dévastation de la Provence, trouve, aux yeux de l'écrivain, une pleine justification au point de vue militaire. Fourquevaux manifeste une compréhension très élevée des devoirs du commandant d'armée ; il compare, à travers le temps, avec beaucoup de sagacité, les situations que nous offre l'histoire ancienne avec celles que lui offre l'histoire qu'il a vécue, si j'ose dire, durant ses campagnes par delà les monts.

Dans le même chapitre, à propos des ruses de guerre légitimes qu'un chef d'armée peut employer, la figure de Jeanne d'Arc apparaît, soudainement évoquée, dans des conditions qui peuvent surprendre au premier moment. Voici ce passage caractéristique, inspiré d'ailleurs de Machiavel (IV, 10) :

Du temps du roy Charles VII, en la guerre qu'il avoit contre les Anglois, feut Iehanne la pucelle en France reputée une personne divine, et chacun affermoit qu'elle avoit esté envoyée de par Dieu : mais à ce que l'on veult dire ce avoit esté le Roy qui s'estoit advisé de ceste ruse, pour donner quelque bonne esperance aux François, leur faisant entendre la sollicitude que nostre Seigneur avoit de son Royaume. Et avecques ce que ledict Roy travailloit en ce que la susdicte Iehanne feut trouvée veritable en ses dits, et que la pluspart de ses entreprises vinssent à bonne fin, pour executer lesquelles elle mesme s'armoit, et se trouvoit parmy les chevaliers aux combats : les François y eurent une telle fiance que de là en avant la force des Anglois descheut de jour en jour et la leur augmenta.

Une telle opinion sur la libératrice de notre pays dérive, selon toute évidence, de l'explication propagée, dès le milieu du xv^e siècle, par les capitaines de Charles VII. Qu'une simple fille des champs ait pu réussir là où des hommes de guerre expérimentés avaient échoué, c'est ce que les généraux d'alors ne pouvaient admettre. La tradition qu'ils contribuèrent à former s'accrédita, si bien que, plus de cent ans après, l'écho s'en retrouve encore sous la plume de deux écrivains. C'est la preuve que dans les milieux militaires le rôle de la Pucelle continuait d'être présenté sous cet aspect particulier qui nous paraît aujourd'hui si choquant.

Après avoir montré les quatre légions occupées à une guerre effective, l'auteur veut étudier leur rôle « contre un ost d'adversaires que l'on ne voit point et duquel ost le lieutenant general, qui a ses legions en charge, est continuellement en doute d'être assailly ». Il nous décrit la manière de les ranger en un bataillon carré à quatre faces,

avec une grande place vide dans le « mitant ». C'est une guerre de surprises et de manœuvres savantes qu'il nous raconte. Les questions relatives au ravitaillement se posent à ce sujet et Fourquevaux n'a garde de leur contester la grande attention qu'elles méritent. Sur les vivres, pain, vin, eau, viande, il entre dans de minutieux détails, tout en se plaignant de la délicatesse beaucoup trop sensible des soldats français de son temps. Leurs exigences en ce qui touche le vin sont vivement critiquées, « car à peine veulent ils servir plus hault d'un jour s'ils ne sont en vin jusqu'aux oreilles, ou tant saouls qu'ils crevent ». Il pense qu'il serait aisé de rendre sobre la nouvelle armée qu'il appelle de ses vœux. Après avoir cité avec éloge l'exemple de la sobriété remarquable des Écossais, d'après Froissart, il insiste sur ce point faible de notre organisation militaire : trop de besoins, trop de confort, dirions-nous aujourd'hui : « Nous autres François n'avons garde de vivre aussi sobrement, quelque besoing qu'il en soit, ne à peine voudrions nous souffrir une seule heure d'avoir faulte de bon vin, et de bon pain cuict au four, ne d'autres friandises, aussi peu que si chacun estoit chez soy, et qu'il eust bon moyen d'avoir toutes ses aises. Pourtant noz armées s'affament incontinent... » Les soldats ne devraient manger d'autre pain que celui qu'ils cuiraient eux-mêmes. Il serait à propos de leur interdire le vin, par exemple dans les trajets nécessités par les « monstres », de même que les viandes exquises, etc. Sur le chapitre des butins et pillages, l'auteur formule les plus judicieuses observations, toujours inspirées à la fois par le sens des nécessités de la guerre, le respect du droit et de l'humanité.

Comment un lieutenant général se peut gouverner quand il se sent trop faible pour attendre ses ennemis, quelles sont les ruses par lesquelles il doit tenter d'échapper au danger quand il y est tombé : c'est ce que nous apprend le chapitre VI, en citant de nombreux faits pour illustrer la matière (bataille de Poitiers, retraite de Lautrec, etc.) et en donnant une étude, pleine de vie et de mouvement, d'une habile retraite et des diverses combinaisons qu'elle com-

porte. Quiconque veut (chapitre VII) loger un camp sûrement doit l'asseoir en telle sorte que le camp soit fort et bien ordonné. Quant à l'ordonner proprement, c'est l'industrie du général qui y pourvoit, et quant à le faire fort, c'est l'assiette du lieu et l'art qui le rendent tel. Fourquevaux conseille de s'inspirer plus qu'on ne le fait des usages des Romains, « car c'estoit le lieu qui obeissoit à eulx, et non pas eulx à l'assiette ». Aujourd'hui, on cherche surtout à tirer parti des défenses naturelles (fleuves, arbres, montagnes, reliefs de toute sorte). Les Romains avaient surtout confiance en leur art : cela leur permettait de garder en tout temps une même forme de loger. Il faut avouer que les camps modernes des Français donnent l'impression d'une assemblée confuse et sans ordre. La salubrité en est trop souvent déplorable : « lesquels sont au surplus si ords et puants, pour peu de sejour qu'ils facent en un lieu, que l'air d'iceluy lieu s'en corrompt legerement : duquel procedent après les pestes et autres greuves maladies que nous voyons regner ». On devrait rendre au contraire les camps salubres, commodes et plaisants, afin qu'ils deviennent attrayants pour les soldats. Rien de plus logique ni de mieux compris que le plan fourni par notre livre : l'ordre et la méthode en inspirent toutes les données. C'est une véritable ville qui comporte tous les quartiers et organisations qu'une vie militaire prolongée et régulière rend nécessaires. Les gens qui suivent l'armée seront placés chacun en un lieu à part, savoir : la rue de Levant pour les marchands couturiers, chaussetiers et cordonniers ; la rue de Ponant pour les cabaretiers, rôtisseurs, boulangers, pâtisseries et autres revendeurs ; la rue de Midy pour les médecins, apothicaires, chirurgiens, barbiers, chandeliers et faiseurs de poudre ; et celle de Septentrion sera pour les selliers, serruriers, armuriers, menuisiers, fourbisseurs et autres artisans semblables. Nous apprenons plus loin comment doivent être conçues les tranchées qui défendent le camp, l'organisation de la police intérieure, le rôle des différents maîtres de chaque arme et notamment de l'artillerie. Deux

pages importantes sont consacrées à cette arme (fol. 189), aux munitions et aux mines. Fourquevaux n'oublie pas le général des Finances qui a entre les mains les deniers du roi, lesquels sont le nerf de la guerre. Cependant, l'auteur revient à la question des fortifications et cite les enseignements de l'antiquité, notamment ceux de Polybe. Que de remarques pleines de justesse, par exemple sur le rôle de la tranchée au point de vue de la défense, la terre étant la seule matière qui puisse résister à l'impétuosité des projectiles du canon qui brisent et fracassent toutes les autres matières qu'ils rencontrent, bois et pierre! Il n'est donc pas de meilleure défense contre les boulets que les remparts de terre, de la plus grande épaisseur possible; ils amortissent les coups mieux que les autres. Chemin faisant, il ne perd aucune occasion de stimuler l'endurance et l'énergie de ses compatriotes, se plaignant que les Français de son temps soient si délicats qu'ils ne peuvent supporter la nécessité un seul jour et qu'ils fondent à la peine comme la neige au soleil. Il dénonce le manque d'ordre qui règne trop souvent parmi les soldats, le bruit continu, souvent dangereux, que font ceux-ci, et raconte le désarroi qui se produisit lorsque le sieur de Roberval fut chargé, avec sa bande, de saisir le Val de Saint-Martin et celui de Lucerne, sur l'ordre de Montmorency.

D'autres critiques : par exemple sur le guet fait à la française, c'est-à-dire quand le guetteur dort son « plain saoul », sur l'assurance qu'il a d'être réveillé par les « écoutes », qui souvent veillent si pauvrement. Toute l'organisation de la surveillance des tranchées qu'il recommande est celle que les circonstances actuelles ont imposée. Et que de précautions pour faire dormir les hommes à couvert, sous des tentes ou feuillées, pour parer aux chaleurs excessives, à la neige, « aux glaces », aux eaux mauvaises : « Et d'avantage il ne leur doit point estre souffert de boire mauvaises eaues, ne d'aller mal vestuz; car toutes ces choses engendrent moult de maladies, et advenant qu'il y eust des malades, il les doit faire penser

soigneusement, tant soient ils de basse condition » (fol. 201). Partout se retrouve la même préoccupation intelligente des droits de l'humanité. Quelle entente aussi du rôle de l'exercice pour la conservation de la santé ! Mais nous ne pouvons tout citer.

VIII.

La troisième et dernière partie expose : comment le général se peut aider de plusieurs « cautelles » en menant le métier de la guerre ; l'ordre que le général doit garder pour conquérir une ville (théorie des sièges très détaillée et fort intéressante¹) ; comment il faut que les soldats se gouvernent selon les règles militaires, et les lois principales ainsi que les formes juridiques dont il convient d'user pour juger les criminels (véritable code militaire) ; comment un général doit être sévère et même un peu cruel, s'il veut « jouir » de ses soldats et en être bien obéi ; enfin comment il convient de récompenser les hommes après qu'ils ont bien servi, et, en terminant, l'excuse de l'auteur. Je relève dans ces pages les plus nobles conceptions sur la douceur à l'égard des pays conquis, sur les otages, les vertus des payens, qui défendaient à leurs gens ce que nous faisons entre nous chrétiens. La conclusion est adressée au connétable de Montmorency, que Fourquevaux nous représente comme entièrement acquis à la réformation générale qu'il réclame et dont son livre vient d'apporter un exposé si complet². Fourquevaux prévoit de grandes attaques de la part de ceux qui sont hostiles à ses idées. Il compte sur le Connétable, qui a été le premier instigateur de son livre, pour le défendre. Il rappelle que le roi avait prescrit

1. Dans la description des combats qui se livrent dans les tranchées, pendant le siège d'une ville, je note les noms de certains engins : *fricassées, trainées, andouilles, fagots*, etc. (fol. 232 v°).

2. On sait que les sept légions de François I^{er} furent rétablies, mais pour peu de temps, par Henri II, en vertu d'une ordonnance du 22 mars 1557. Le livre de Fourquevaux ne fut sans doute pas étranger à cette reprise du projet insuffisamment réalisé par François I^{er}. Monluc déclare que « c'était une très belle invention, si elle avait été bien suivie ».

par ses ordonnances que les légionnaires qui feraient quelque action d'éclat recevraient en récompense un anneau d'or¹. L'idée était excellente, mais tomba vite en désuétude. Il souhaiterait pareillement que les soldats méritants et vertueux obtinssent couronnes ou anneaux, ou bracelets, ou médailles, de quelque matière que ce fût, comme témoignages extérieurs de leur courage. Le roi les pourrait aussi exempter de tailles, et sinon de toutes, au moins d'une partie. Notre auteur demande que des fonctions, états et offices soient réservés aux anciens soldats. Dans le cas où ces offices ne pourraient suffire, il réclame pour eux des pensions, que les commanderies et les prélats et gros bénéficiaires de France auraient à fournir sur le tiers de leur revenu qui doit être employé à l'entretien des pauvres. C'est le meilleur moyen d'empêcher les soldats libérés de se faire voleurs et guetteurs de grands chemins. Il formule, en terminant, une vue d'ensemble de ses projets de réforme, insiste sur le rôle essentiel de l'infanterie, qui gagne ou perd les guerres, « et non pas les gens de cheval », et exprime sa confiance entière en la valeur de l'armée nouvelle qu'il attend, et en l'efficacité d'une transformation militaire du royaume qui inspirera désormais crainte et respect à ses voisins, « sachant combien c'est que nous valons en vertu et en discipline mieux qu'ils ne font ».

Tel est ce livre d'une originalité de pensée si haute, plein de sens et de ferme raison, et, par ailleurs, trop peu connu, œuvre ardente et réfléchie tout ensemble, conçue par un véritable patriote. On n'admira jamais assez le sens prophétique de ses déclarations. Il a compris, trois quarts de siècle avant Richelieu, toute la portée d'une réorganisation méthodique de notre armée pour l'avenir de notre pays. Il a deviné tout le recrutement moderne, l'institution des réserves, la nécessité de former des milices nationales, de réserver aux anciens soldats des emplois et des

1. On sait que certains de ces anneaux furent concédés. Cette distinction annonce les modernes décorations militaires. Les soldats « décorés » pouvaient devenir lieutenants et conquérir la noblesse.

récompenses d'honneur, l'importance de l'hygiène, celle des tranchées et des ouvrages de terre pour résister à l'artillerie, et beaucoup d'autres choses encore. Son égale connaissance des textes anciens et des expériences de la guerre moderne l'a mis à même de dominer la matière, cependant si vaste, qu'il étudiait¹. En toute circonstance, son exposé révèle la justesse de ses conceptions et leur valeur pratique, comme aussi la franchise, la générosité de son âme et l'excellence de ses vues politiques et sociales. Les historiens, qui ne l'ont pas beaucoup utilisé jusqu'à présent, croyant sans doute qu'il ne s'agissait que d'un livre érudit et pédant, auront le devoir de lui demander les précieux renseignements qu'il a accumulés dans ces six cents pages. Puisse-t-il être réédité bientôt ! Il sera indispensable de le consulter pour composer la future histoire de l'armée française pendant le XVI^e siècle, que nous appelons de tous nos vœux. L'étude même du mouvement de la Renaissance et de l'influence des sources antiques sur les idées des hommes de cette époque ne pourra se passer de la connaissance de cet écrivain probe et clairvoyant, qui fut, nous l'avons dit, un grand et utile serviteur de la France. Toute sa vie, il souhaite passionnément voir se réaliser les destinées glorieuses auxquelles le royaume lui paraissait appelé, en vertu de son passé et de ses prodigieuses ressources, et que les vices d'une organisation défectueuse et surtout routinière l'empêchaient seuls d'atteindre. Il ouvre dignement la brillante série des écrivains militaires de la France moderne. Son beau labour, sa foi robuste, sa clairvoyance admirable le rendent digne d'un titre dont on abuse parfois, mais qui convient par excellence à de tels hommes : celui de précurseur.

Abel LEFRANC.

1. Nous avons déjà noté la connaissance particulière qu'il eut de Machiavel ; il avait fait une étude approfondie des écrivains militaires de la Grèce et de Rome ; il parle avec une égale compétence de la phalange macédonienne et de la légion romaine (p. 72 et suiv.).

LES ADAPTATIONS

EN PROSE

DES CHANSONS DE GESTE

AU XV^e ET AU XVI^e SIÈCLE

Lorsque l'imprimerie s'introduisit en France, les premiers livres qui sortirent des presses parisiennes ou provinciales appartinrent en majorité à trois genres bien différents : Bibles et livres d'Heures ; — textes de poètes ou de philosophes anciens ; — et romans de chevalerie.

Tandis que les deux premières sortes d'ouvrages faisaient présager et inauguraient les grands mouvements de la Renaissance et de la Réforme, la troisième représentait au contraire la tradition nationale : c'était l'héritage du moyen âge, le legs le plus riche peut-être, en tout cas le plus accessible à tous et le plus populaire, qu'il faisait au xv^e siècle. De là l'importance de ces romans en apparence frivoles ou puérils : c'est à travers ces beaux volumes imprimés en lettres gothiques, ornés de curieuses et naïves gravures sur bois que les hommes du temps de Charles VIII et de François I^{er} se représentaient ceux du temps de Charlemagne et de la féodalité ; c'est par eux que se transmirent des idées, des sentiments, des mœurs qui auraient pu sombrer dans la transformation de la société et des esprits.

Ambroise-Firmin Didot, dans son *Essai de classification méthodique et synoptique des romans de chevalerie inédits et publiés*¹, compte soixante-dix-neuf romans

1. Paris, 1870, in-8°.

publiés et imprimés entre 1478 et 1549, et presque tous eurent à Paris, Lyon, Rouen, Anvers, etc., une multitude d'éditions¹. On voit quel torrent de littérature chevaleresque se déversa sur les dernières années du xv^e siècle et les premières du xvi^e.

Les plus nombreux de ces romans imprimés se présentaient comme de simples adaptations en prose et des remaniements des anciennes Chansons de geste. Les plus originaux formaient des suites (à moins que ce ne fussent des prologues) aux aventures des héros célèbres. La plupart, d'ailleurs, remontaient, par la date de leur composition, au siècle précédent. Quelques-uns seulement étaient d'invention récente, comme l'histoire de *Mabrian*, fils de Renaud de Montauban, celle de *Meurvin*, fils d'Ogier le Danois, celle de *Girard d'Euphrate*, fils de Doolin de Mayence, qui fut publiée en 1541, puis 1549.

Il est intéressant de voir quelles sont celles des Chansons de geste qui, grâce à ces remaniements, ont été sauvées du naufrage, sous quelle forme elles y ont échappé et au prix de quelles altérations, dans quel état enfin elles se sont offertes aux gens du xvi^e siècle, dont elles charmèrent l'imagination et nourrirent la sensibilité. Il y aurait ainsi toute une étude à faire sur « la déformation des légendes épiques », — étude certainement beaucoup moins féconde et d'une portée moins large que celle qu'a si magistralement tracée M. Bédier, sur la « formation » de ces légendes², — mais qui ne laisserait pas d'aboutir (après un travail souvent peu attrayant d'ailleurs, minutieux et considérable) à des conclusions d'une valeur générale. On peut tenter du moins d'en indiquer les grands traits et les principales directions, en empruntant des exemples précis à quelques-uns des plus célèbres et des plus caractéristiques parmi ces romans.

1. Par exemple, vingt-cinq éditions au xvi^e siècle pour le seul roman des *Quatre fils Aymon* (d'après Brunet); à peu près autant pour *Fierabras*.

2. J. Bédier, *Les légendes épiques*, 4 vol., 1907-1913.

* * *

C'est à partir de 1430 environ, dans la période de calme et de renaissance qui suivit la guerre de Cent ans, que furent sans doute composées la plupart des rédactions en prose des vieilles Chansons de geste¹. Ce travail était exécuté généralement sur la commande de nobles seigneurs². Se plaisant encore à lire ou à entendre le récit de ces aventures héroïques et chevaleresques, mais rebutés par la langue archaïque des anciens poèmes, même dans la dernière version, celle du xiv^e siècle, ils les faisaient habiller au goût du jour par des clercs à leurs gages.

Quelquefois, c'est cette récente version que les rédacteurs suivent de préférence pour la mettre en prose : c'est le cas, par exemple, pour *Ogier le Danois* ou *Huon de Bordeaux*³. D'autres fois, au contraire, c'est un vieux manuscrit qu'ils vont chercher pour le traduire en langage nouveau. C'est le cas pour *Guérin de Monglane* et aussi pour le roman de *Fierabras le Géant*. L'épisode qui forme le centre de cette œuvre célèbre est emprunté directement à une chanson du xiii^e siècle (publiée par Bekker⁴) et non aux remaniements postérieurs, dont on possède des fragments⁵. De même, le roman des *Quatre fils Aymon* reproduit très exactement, d'une manière générale, la chanson du xiii^e siècle (publiée dans l'édition Michelant⁶) et non pas la version du xiv^e siècle (qui se

1. Voy. Gaston Paris, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, p. 245.

2. On attribue même déjà à Charles V, et quelquefois à tort, quelques-unes de ces commandes. Les ducs de Bourgogne en firent exécuter certainement un grand nombre, ainsi que Charles VII.

3. On sait que cette version est généralement une refonte, en vers alexandrins, du texte primitif en « vers communs » ou décasyllabes.

4. Berlin, 1829.

5. Publiés dans l'édition usuelle de *Fierabras*, faite d'après divers manuscrits (du xiii^e, xiv^e et même xv^e siècle), Kroeber et Servois, Paris, 1860.

6. Renaus de Montauban, *Oder die Haymons Kinder*, publ. par

trouve dans le manuscrit fr. 764 de la Bibl. nat. et dont Bekker a publié un fragment à la suite de son édition de *Fierabras*).

C'est d'ailleurs une preuve de goût de la part des adaptateurs que de recourir à la forme la plus ancienne du poème pour en faire la base de leur rédaction. Elle apparaît généralement comme plus vigoureuse et plus savoureuse, moins défigurée et moins délayée que les rajeunissements du xiv^e siècle. On peut retrouver dans d'autres manifestations littéraires et surtout artistiques l'indice de cette supériorité, encore hésitante du reste et souvent faillible, que commence à manifester l'intelligence esthétique du xv^e siècle sur celle du xiv^e.

Les imprimeurs suivirent ordinairement de très près ces manuscrits en prose du xv^e siècle, sauf à les rajeunir encore un peu pour les conformer au progrès de la langue et des mœurs. C'est ce qui arrive en particulier pour le roman des *Quatre fils Aymon* que nous prendrons volontiers comme exemple, à cause de sa grande célébrité : le texte de la première édition, imprimée dès 1480, diffère assez sensiblement du texte d'un manuscrit du commencement du siècle (Arsenal, BC. f. 243), qu'il suit cependant pas à pas.

Ces éditions, qui visent à plaire au public de l'époque, nous permettent donc d'entrevoir, en les comparant d'une part avec le modèle primitif, d'autre part avec le plus récent manuscrit, les préférences littéraires et morales du xv^e siècle, au moment où il commence à pencher vers le xvii^e. Et c'est ce qui en fait le principal intérêt.

* * *

Une première remarque s'impose, sur le *choix* même des sujets héroïques que l'imprimerie a vulgarisés. Choix

Michelant (*Bibliothek des Literarischen Vereins in Stuttgart*, Bd. 67), 1862.

singulier, au premier abord. Des chansons de geste célèbres et importantes n'ont pas reçu d'adaptation en prose. La *Chanson de Roland* n'a inspiré aucun roman de chevalerie, imprimé ni manuscrit. Le cycle de Charlemagne n'est représenté que par la *Chronique de Turpin* (composition à prétentions historiques, d'origine évidemment cléricale, rédigée jadis, selon toute vraisemblance, dans le but d'accréditer l'authenticité des reliques de Saint-Jacques de Compostelle et de faire fructifier le pèlerinage¹) et par deux épisodes qui y prennent place : le très populaire roman de *Fierabras* et le *Galien rhétoré*². De même, les poèmes du cycle de Guillaume d'Orange n'ont laissé aucune trace dans cette production chevaleresque. Il semble qu'en général les chansons les plus anciennes aient été laissées de côté, ainsi que celles qui mettent en scène des mœurs et des sentiments par trop éloignés de la réalité contemporaine, comme les farouches épopées féodales de *Raoul de Cambrai* ou des *Loherains*. — Au contraire, on s'attache avec prédilection aux poèmes de date moins lointaine, comme *Huon de Bordeaux*, *Girard de Roussillon*, ou à ceux qui ont reçu des suites récentes, dont le succès rejaillit sur eux, comme le roman d'*Ogier le Danois*, remis à la mode par le roman de *Meurvin*, son fils, composé au xv^e siècle.

Dans l'ensemble et autant qu'il est possible de voir clair dans cette production touffue, on peut signaler deux ou trois faits suffisamment significatifs.

1^o C'est d'abord le nombre important des romans calqués sur les chansons à sujet féodal, celles dont les héros sont des seigneurs hardis et souvent rebelles, et dans lesquelles le roi, le Charlemagne de la légende, ne laisse pas

1. Voy. Gaston Paris, *De pseudo-Turpino*, thèse latine (1865).

2. Il faudrait y ajouter aussi le roman de *Morgant le Géant*, qu'on peut rattacher au même cycle carolingien. — Dates des premières éditions imprimées : *Chronique de Turpin*, 1476; *Fierabras*, 1478; *Galien rhétoré*, 1500.

d'être souvent ridiculisé¹. Il n'y aurait pas moins de quatorze romans, et des plus fameux, empruntés à ce cycle².

Comment expliquer cette préférence? Peut-être par cette circonstance que beaucoup de ces adaptations en prose étaient exécutées, comme nous l'avons dit, sur la commande de seigneurs, à qui il ne déplaisait point de se représenter le roi de France mis en mauvaise posture : tel ce roman de *Girard de Roussillon*, « jadis duc et comte de Bourgogne et d'Aquitaine³ », exécuté par Jean Vauquelin pour le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, d'après un manuscrit du xiv^e siècle.

Mais il semble qu'il faille surtout voir dans ce succès des romans féodaux un indice de l'esprit frondeur du xv^e siècle. Au moment où précisément la royauté devient plus forte, cette complaisance pour les histoires qui étalent ses époques de faiblesse est en quelque sorte une revanche morale; c'est l'indice de la résistance, d'ailleurs toute platonique, que lui oppose encore la noblesse, aussi bien que la bourgeoisie⁴.

1. Par exemple, dans le roman des *Quatre fils Aymon*, où l'enchanteur Maugis joue à Charlemagne des tours pendables et où Renaud de Montauban se vante de l'avoir « bien gabé » (chap. vii). Ce roman est du reste le type le plus accompli des ouvrages de cette catégorie.

2. En voici la liste d'après A.-Firmin Didot (nous citons la date de la 1^{re} édition imprimée) :

Les <i>Quatre fils Aymon</i> , vers 1480.	<i>Miles et Amis</i> , 1503.
La <i>Conquête de Trebizonde</i> (suite du précédent), 1483.	<i>Huon de Bordeaux</i> , 1516.
<i>Ogier le Danois</i> , 1498.	<i>Guérin de Monglane</i> , 1518.
<i>Meurvin (son fils)</i> , 1498.	<i>Jourdin de Blaives</i> , 1520.
<i>Beufves d'Anthosne</i> , 1500.	<i>Maugis d'Aigremont</i> , 1527.
<i>Doolin de Mayence</i> , 1501.	<i>Girard de Roussillon</i> , 1530.
	<i>Mabrian, fils de Renaud</i> , 1530.
	<i>Girard d'Euphrate</i> , 1549.

3. Cette indication, qui manifeste l'intention de donner à ce roman le caractère d'une histoire d'ancêtre, d'une tradition familiale, se trouve à la fin du volume : « Cy finist le roman de Mgr Girard de Roussillon, jadis duc et comte de Bourgogne et d'Aquitaine. »

4. Encore que cette tendance frondeuse se tempère souvent, comme nous le verrons plus loin, d'une certaine nuance de respect,

2° Après les poèmes à sujets féodaux, ce sont les romans de la Table Ronde qui donnent lieu aux plus nombreuses adaptations imprimées : quatorze romans encore, parfois considérables, sont empruntés à ce cycle de Bretagne. Œuvres à la fois mystiques et galantes, elles plaisent aux clercs qui les transcrivent avec édification, aux seigneurs qu'elles renseignent sur les règles de la « courtoisie », car elles en renferment le code traditionnel, — et même aux bourgeois, qui sont curieux de s'initier à ses arcanes¹.

Leur succès a été renouvelé par la vogue récente du *Perceforest*, cet énorme roman en prose, composé au xiv^e siècle, véritable encyclopédie des mœurs chevaleresques et de l'esprit courtois. Mais ce succès lui-même est l'indice d'un phénomène social destiné à exercer une influence prépondérante sur le développement de notre littérature : c'est la place de plus en plus importante prise par les femmes dans la vie sociale et intellectuelle. Ce sont elles qui se délectent surtout à la lecture de ces œuvres vouées au culte de leur divinité. Ce sont elles qui font leur succès en les préférant aux anciennes Chansons de geste, où le rôle de la femme était si effacé, et ce sont elles qui imposent finalement leur goût. C'est en vain qu'au xvi^e siècle un violent mouvement de réaction, de révolte, pourrait-on dire, contre les aimables tyrans essaye d'abattre leur puissance grandissante². La « querelle des

— sentiment plus bourgeois qu'aristocratique, — qui tâche souvent d'adoucir les traits un peu rudes de l'insolence féodale.

1. Date des premières éditions imprimées :

<i>Ponthus et Sidoyne</i> , 1478.	<i>Gyron le Courtois</i> , 1501.
<i>Lancelot du Lac</i> , 1488.	<i>L'histoire et la Queste du Saint-</i>
<i>Tristan</i> , 1489 (et 1554).	<i>Graal</i> , 1516.
<i>Le petit Artus de Bretagne</i> ,	<i>Ysaie le Triste</i> , 1522.
1493.	<i>Perceforest</i> , 1528.
<i>Gauvain</i> , 1493.	<i>Méliadus de Léonoys</i> , 1528.
<i>Clérides et Méliadus</i> , 1495.	<i>Giglan</i> , 1530.
<i>Merlin</i> , 1498.	<i>Perceval le Gallois</i> , 1530.

2. Voy. Abel Lefranc, *Le Tiers livre de Rabelais et la Querelle des femmes* (*Revue des Études rabelaisiennes*, t. I et III). Cf. Ascoli, *Essai sur l'histoire des idées féministes en France jusqu'à la Révolution* (*Revue de synthèse historique*, 1905).

femmes », malgré les assauts parfois durs que les anti-féministes leur livrent, ne réussit pas à la diminuer. Elles feront triompher auprès des contemporains de François I^{er} et de Henri II l'*Amadis* d'Herberay des Essarts¹, qui marquera l'apogée et aussi le commencement de la décadence du genre chevaleresque ; elles imposeront à ceux de Henri IV le roman sentimental, puis l'*Astrée*².

La faveur de ces romans empruntés au cycle de Bretagne était déjà si grande au xiv^e et au xv^e siècle qu'ils avaient commencé à envahir et à déformer même la matière épique proprement dite. De même, nos remanieurs du xv^e et du xvi^e siècle, pour plaire à leur public, grossissent et, il faut bien le dire, affadissent et gâtent les récits héroïques des Chansons de geste par tout un fatras d'aventures galantes, d'interminables descriptions de fêtes et de tournois, et surtout par un déplorable abus de merveilleux, de magie et d'enchantements. Le rude Ogier le Danois, l'un des douze pairs de Charlemagne, est transporté au « royaume de féerie³ ». Le cousin des quatre fils Aymon, Maugis d'Aigremont, doit à ses talents d'enchanteur l'honneur de devenir le protagoniste d'un roman imprimé chez Jehan Trepperel en 1527, et dont voici le titre, un peu long, mais d'autant plus significatif : *La trèsplaisante hystoire de Maugis d'Aigremont et de Vivian son frère, en laquelle est contenu ledict Maugis à l'ayde d'Oriande la faée, sa mye, alla en l'isle de Boucault, où il s'abilla en dyable, et puis comment il enchanta le dyable Ranouart, et occist le serpent qui gardoit la roche, par laquelle chose il conquist le bon cheval Bayard et aussi conquesta le géant Sorgalant⁴.*

1. Voy. la thèse de Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, 1886.

2. Voy. Gustave Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, 1908 (II^e partie, chap. III).

3. Le 1^{er} (2^e-3^e) livre des visions d'Ogier le Danois au royaume de Fairie, Paris, Denys Janot, 1542.

4. Réimprimé chez Alain Lohier, s. d. (in-4^o), et à Lyon chez Olivier Arnoullet, 1538 (in-4^o) et 1551.

Il est peu de romans où cet élément merveilleux, qui fut mis à la mode par le *Lancelot* et le *Perceval*, ne tienne une place souvent exagérée. C'est lui surtout que les remanieurs ont emprunté aux épopées de la Table Ronde, beaucoup plutôt que l'élément galant et sentimental. De ce dernier, au contraire, l'importance est diminuée, même dans les œuvres où il jouait un grand rôle, comme dans *Tristan* ou dans *Lancelot*. M. Gustave Reynier a fait remarquer combien il est réduit dans le *Nouveau Tristan* de Maugis de 1554 et dans le *Lancelot* de 1532, pour être même complètement éliminé dans le *Lancelot* de 1591¹. Dans beaucoup d'autres, il ne figure plus que pour la forme et par respect de la tradition.

Ainsi, Chansons de geste et romans de la Table Ronde, les premières en se fardant de courtoisie et de merveilleux, les autres en se dépouillant de sentimentalisme mystique, tendent à revêtir une forme plus semblable et plus monotone sous la plume des remanieurs du xv^e et du xvi^e siècle. Les deux genres se rapprochent et se contaminent pour donner naissance au genre du *roman de chevalerie*, qui s'empreint d'un caractère nouveau.

* * *

Ce caractère peut se définir par deux traits essentiels : d'une façon générale, les romans livrés à l'impression se présentent comme des œuvres d'*esprit bourgeois*, mais de *rédaction cléricale et savante*.

Les Chansons de geste proprement dites affectaient un caractère à la fois aristocratique (par le contenu) et populaire (par la forme), et les romans de la Table Ronde un caractère uniquement aristocratique. Il est sensible au contraire que les remaniements en prose, dont le contenu se vulgarise et dont la forme se ternit, s'adressent à un public dont la majorité est peut-être encore composée de

1. G. Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, chap. 1.

gentilshommes (car ce sont eux surtout qui lisent), mais de gentilshommes qui subissent la contagion de l'esprit bourgeois.

C'est du reste le double phénomène qui caractérise la société du xv^e siècle finissant : diffusion, dans la bourgeoisie, de l'esprit courtois, et pénétration, dans l'aristocratie, de l'esprit bourgeois. Après la guerre de Cent ans, la féodalité a perdu beaucoup de sa puissance, au profit de la royauté. L'aristocratie est décimée. Une période de tranquillité relative et de relèvement social favorise plutôt les dispositions prudentes et pacifiques que l'esprit d'aventure et d'héroïsme. Louis XI, diplomate rusé et guerrier médiocre, est un homme d'affaires plutôt qu'un chevalier. On constate une décadence générale de l'idéalisme, qui ne sera enrayée qu'au xvi^e siècle par l'influence italienne et la vogue du pétrarquisme, puis du platonisme. La poésie, si l'on met à part Villon, ce fantaisiste et ce bohème, est d'une faiblesse lamentable : on ne parle même plus de poètes, mais de « rhétoriciens ». Les Créteil, les Meschinot se livrent à des jeux de rimes compliqués et stériles, à grand renfort de chevilles et de laborieux remplissage, et leurs œuvres sont si froides et obscures qu'elles inspirent le dégoût de la poésie et le goût croissant de la prose. Ou bien elles sont toutes imprégnées de moralité et d'allégorie, comme celles de Martin Le Franc ou d'Alain Chartier¹; — et cette prédilection pour la littérature didactique porte encore la marque de l'esprit bourgeois, qui affectionne l'utile et le pratique.

Nous retrouvons ce trait dans plus d'un de nos romans en prose. En voici un exemple typique. Dans la deuxième partie du roman des *Quatre fils Aymon*, qui est en général plus verbeuse et aussi plus indépendante du modèle que la première, se trouve un chapitre, le vingt-quatrième, qui est entièrement ajouté et appartient en propre

1. Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, 1442. Alain Chartier, (1394-1439), *Quadriologue invectif*. Le livre des *Quatre dames* (1415), etc.

au remanieur. Renaud de Montauban, après avoir défait les Sarrazins à Jérusalem, est rentré dans son château et, après la mort de sa femme, il entreprend l'éducation de ses deux fils. L'auteur nous raconte alors « comment Renaud envoya ses deux enfans au roy Charlemagne, moult honorablement, pour estre faitz à Paris chevaliers ». Et l'essentiel de ce chapitre consiste en un petit discours que Renaud adresse à ses fils : « Adonc je vous prie que ne fassiez rien de quoy vous puissiez estre blasmés et que ne depensiez sinon honnestement l'argent que je vous baille, duquel ne soyez point espargnant aux povres gentilzhommes... Et devant toute chose, servez Dieu, en quoi que vous ayez à faire. Et vous donne en recommandacion les povres chrestiens, si que de vostre bouche oncques ne sorte male parole ny à femme ny à fille. Semblablement honourez tous gens de bien, de quoi serez loués d'un chascun. Et bien vous commande de n'estre maldisants l'un de l'autre, et de vous entr'aymer, ainsi comme j'aymais mes très chiers frères. Bien vous commande aussi de ne trop parler, pour ce que, si vous parlez trop, diront les François que vous ne ressemblez à moy ny à vos oncles, lesquels ne parlions volontiers... » Et enfin, se tournant vers les chevaliers qui accompagnent ses fils, il ajoute : « Adonc vous prie, beaux sires, que leur donniez tousjours bons advis et conseils, en telle façon qu'ils soyent libéraux et courtois, pour ce que ne fust oncques prince avare aymé de Paris¹. »

Recommandations excellentes, mais presque exclusivement pratiques, et un peu terre à terre, surtout les deux dernières. Sans doute, ce petit discours n'est guère que le commentaire de l'ordinaire manuel du parfait chevalier, dont les principaux articles sont : honneur, piété et charité. On pourrait le comparer avec les recommandations analogues que la mère de Bayard adresse à son fils partant pour la cour². Cependant, l'accent n'est plus le même

1. Édition de 1480, chap. xxiv.

2. *Très-joyeuse, plaisante et récréative histoire, composée par le*

qu'aux premiers temps de la chevalerie ; le ton est baissé d'un degré. Ces maximes primitivement idéalistes et nobles revêtent un caractère utilitaire et bourgeois : le souci de l'honneur fait place à la crainte des mauvais propos et le devoir d'être charitable au désir de paraître généreux. Ainsi se marque, dans cette addition récente, l'esprit de l'époque nouvelle.

Un autre trait du caractère bourgeois, c'est le goût de l'histoire, des faits exacts, de la réalité prosaïque, qui tend à détrôner celui des aventures fictives. Les historiens, comme Froissart, Commines, Monstrelet, Chastellain, abondent au xv^e siècle. Pour flatter ce goût, les remanieurs des Chansons de geste affectent de se rapprocher de la chronique par le ton et par le contenu.

« Véritablement nous trouvons èz faitz du bon roy Charlemaigne, affirme le rédacteur des *Quatre fils Aymon*¹, que une fois, à une feste de Penthecoste, ledit Charlemaigne tint une moult grant et solennelle court à Paris, après ce qu'il fut revenu des parties de Lombardie où il avait eu une moult grande et merveilleuse journée à l'encontre des Sarrazins et mescréants, dont le chief des dits Sarrazins estoit nommé Guitelim le Sesne, lequel ledit roy Charlemaigne avait desconfit et vaincu. » Et il continue en donnant les noms des ducs, comtes et chevaliers qui moururent « à ceste journée et desconfiture ».

Vauquelin, l'auteur du roman en prose de *Girard de*

Loyal Serviteur, des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, gentil seigneur de Bayart, 1527, chap. II.

Du reste, cette histoire de Bayard par le Loyal Serviteur est un véritable roman de chevalerie vécu, qui montre bien, d'une part, l'influence de la littérature chevaleresque sur les mœurs à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, et, d'autre part, l'intérêt d'actualité que les lecteurs du temps devaient trouver aux romans de chevalerie, surtout sous leur forme rajeunie, puisqu'ils étaient réellement la peinture de mœurs encore en partie subsistantes.

1. Début du premier chapitre de l'édition de 1480, chez Jehan de Vingle, in-4°.

Roussillon, prétend, dans son préambule, suivre « la chronique latine », — alors qu'en réalité il imite et traduit de très près un roman en vers du xiv^e siècle. D'autres mélangent des éléments historiques empruntés aux chroniques avec les éléments romanesques tirés des anciennes chansons, afin d'en rehausser le prestige. C'est ainsi que le rédacteur anonyme du roman de *Fierabras le Géant*, l'un des plus fameux et des plus populaires et des premiers livrés à l'impression, déclare « n'avoir intention de déduire matière qu'il n'en soye informé premièrement tant par ung livre autentique qui se dit *Mirouer historial*¹, comme par les cronicques et aulcuns aultres livres qui font mencion de l'œuvre suyvant² ». Il ne cite même pas la vieille Chanson de geste à laquelle il emprunte l'essentiel de son roman. Et, de fait, voici les éléments dont l'ouvrage se compose : 1^o Quelques chapitres fabuleux (I, 1) sur Clovis et les ancêtres de Charlemagne, empruntés à des chroniques anonymes. 2^o Le portrait de Charlemagne (I, 2), d'après la *Chronique de Turpin*. 3^o La traduction de la légende latine du xi^e siècle, relative au voyage de Charlemagne à Jérusalem (I, 3), qui avait été reproduite dans le *Miroir historial* (livre XXIV, chap. iv). 4^o L'ancienne chanson de *Fierabras*, (II, 1, 2, 3), d'après un manuscrit du xiiii^e siècle. 5^o La *Chronique de Turpin*, de nouveau, pour toute la troisième partie (entrée en Espagne, guerre contre Agoland, combat de Roland et de Ferragus, trahison de Ganelon et mort de Roland).

Ainsi, plusieurs de ces romans³ ont le caractère de compilations semi-historiques, et l'on retrouve encore la marque de l'esprit nouveau, épris de positif et de réel, dans cette préoccupation constante de recourir à la chronique ou de s'abriter sous son autorité.

1. *Le Mirouer hystorial*, de Vincent de Beauvais, recueil de chroniques composé au xiii^e siècle.

2. Prologue de l'édition de 1478, reproduit également dans l'édition de 1497.

3. On pourrait encore citer *Jourdain de Blaves*, *Ogier le Danois*, etc.

C'est encore à la même tendance qu'on peut attribuer cette diminution de l'élément sentimental que nous signalions plus haut. Le bourgeois français est plutôt gaulois et grivois que rêveur et passionné, et du reste la gauloiserie, quelquefois même l'obscénité, n'est pas absente de plusieurs de ces remaniements : l'épisode de la belle Floripas, dans *Fierabras*, plus d'un passage de *Beufyes d'Hantosne* dénotent ce penchant. C'est encore l'esprit gaulois, celui des fabliaux, qu'on retrouve dans la première partie du *Galien rhétoré* (emprunté d'ailleurs à la vieille chanson du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*), histoire de « gabs » énormes et truculents, où rivalisent l'empereur et ses douze pairs, excités par un copieux festin¹.

Comment expliquer qu'à côté de ces témoignages de la tendance réaliste trouvent place l'in vraisemblable et le merveilleux ? Les deux faits ne sont pas nécessairement contradictoires. Le public moins aristocratique², moins épris d'héroïsme, auquel s'adressent les romans nouveaux, — ou plus exactement *renouvelés*, — se plaît aux récits extraordinaires. Ce que le bourgeois demande à la littérature, c'est de lui tracer le tableau d'une vie artificielle et fantaisiste qui l'entraîne loin de la réalité quotidienne, dont la simple reproduction ne l'intéresse pas. Il préfère cependant que cette fantaisie garde une allure de vérité, et le mélange de l'élément historique avec la fiction merveilleuse réalise précisément cette condition. C'est ce qui permet de comprendre que les lecteurs du xv^e siècle manifestent à la fois un goût grandissant pour les faits historiques ou prétendus tels et une admiration naïve

1. Voy. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 343.

2. Ce qui ne veut pas dire nécessairement, répétons-le, que les lecteurs des romans chevaleresques appartiennent tous à la classe sociale des bourgeois. Beaucoup sont encore des grands seigneurs : les premières éditions imprimées coûtent très cher et ne sont accessibles qu'à un public riche et restreint.

pour les exploits de fées ou d'enchanteurs, dont ils ne sont jamais rassasiés.

* * *

Cependant, presque tous ces remaniements apparaissent, d'autre part, comme des œuvres de clercs, et leurs pieux et savants conteurs leur impriment un caractère particulier. En dépit des gauloiseres qui parfois les égayent, des scènes de magie qui les compliquent, nos romans prennent souvent le caractère d'ouvrages d'édification et de moralisation.

Les modèles eux-mêmes semblaient y inviter. Les Chansons de geste ne sont-elles pas, ainsi que l'a démontré M. Bédier, des vies de saints, autant que des vies de héros? La chevalerie n'est-elle pas, dans son essence, une institution religieuse? Les romans de la Table Ronde, ces bréviaires du parfait chevalier, ne sont-ils pas des manuels de courtoisie et de moralité? C'est dans ces intentions édifiantes qu'ont été fréquemment entreprises les adaptations qui nous occupent. On pourrait en trouver un curieux témoignage dans le prologue de l'édition du roman de *Fierabras le Géant* imprimée en 1478 :

« Souventes fois, j'ay esté excité de la part de vénérable homme messire Henri Bolonier, chanoine de Lausanne, pour réduire à son plaisir aucunes hystoires, tant en latin comme en romant et en aultres façons escriptes, c'est assavoir de celuy trespuissant, vertueux et noble Charles le Grant, roy de France, empereur de Rome, filz du grant roy Pépin, et de ses princes et barons, comme Rollant, Olivier et aultres, tant qu'ils tinrent aucunes œuvres haultaines par leur grant force et tresardent courage à la exaltation de la foi crestienne faictes, et à la confusion des Sarrazins et mescréants, qui est œuvre bien *contemplative à bien vivre*¹. »

1. On pourrait rapprocher de ce prologue celui d'une traduction

Ainsi, l'inspirateur est un homme d'église, l'auteur est évidemment un clerc, et l'ouvrage est « compilé » dans un but d'instruction morale et religieuse. Et à chaque pas dans le cours du récit cette intention se fait visible.

Par exemple, au deuxième livre, le rédacteur, qui suit très exactement et pas à pas la chanson de *Fierabras* du XIII^e siècle, reproduit termes pour termes un épisode haut en couleurs et irrévérencieux de la vieille épopée. C'est une querelle entre Charlemagne et son neveu Roland, où les injures succèdent aux reproches. La veille, Charlemagne a traité les jeunes gens de lâches et de couards; Roland, bondissant sous l'insulte, riposte en accusant le vieillard de radotage et l'interpelle en termes plus que vifs : « Maraud, tu fus ivre le soir..., etc. » Ici le traducteur s'arrête et intercale un chapitre de son cru¹ : « Comment le roy Charles et Rollant sont repris par l'acteur et excusez aulcunement sur le débat devant dit. » « Sur le débat de l'empereur et de Rollant son neveu, je me vueil ung petit arrester, et parle premièrement à toy, roy Charles, qui a esté instruit de ton enfance à toutes sciences plaines de mœurs, dignes de commémoration, qui sçavois la constance des anciens et la mutabilité des jeunes gens, pourquoi disis-tu le vespre que les

de l'*Eneydes* de Virgile, imprimée à Lyon chez Guillaume le Roy en 1483, et qui représente l'*Énéide* comme un véritable roman de chevalerie instructif et moral : « *A l'onneur de Dieu tout-puissant, de la glorieuse Marie de toute grâce, et à la utilité et prouffit de toute la police mondaine*, ce présent livre, compilé par Virgille, très subtil et ingénieux auteur et poète, intitulé *Eneydes*, a été translaté de latin en commun langage, auquel pourront tous valeureux princes et autres nobles veoir moult de valeureux faitz d'armes. Et aussi est le présent livre nécessaire à tous citoyens et habitants en villes et chastaulx, car ils verront comme jadis Troye-le-Grant et plusieurs aultres places fortes et inexpugnables ont été assiégées aprement et assaliez et aussi courageusement et vaillamment défendues. Et est ledit livre au temps présent fort nécessaire pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre, car chose plus noble est de mourir que de villainement estre subjugué. »

1. Le cinquième chapitre de la 1^{re} partie du II^e livre.

anciens en la guerre de celluy jour s'estoient mieulx portez que les jeunes chevaliers? Etc... » Puis il prend à partie l'autre querelleur : « Mais je veulx tourner à toy, ô Rollant, etc. », et il lui adresse un beau discours de remontrance, entremêlé de citations latines. Ensuite, la morale satisfaite, le sermon terminé, — car c'en est bien un, — il reprend paisiblement le cours de son récit.

On peut trouver dans les *Quatre fils Aymon* plusieurs exemples analogues. Ainsi le remanieur s'efforce d'atténuer l'attitude irrespectueuse de Renaud et de ses frères vis-à-vis de Charlemagne : il ajoute, dans un chapitre qui, pour tout le reste, reproduit littéralement le texte de la Chanson¹, ce petit épisode caractéristique : « Dequoy le roy émerveillé (du grand courage de Renaud), se signa, puis ayant piqué son cheval, alla à l'encontre de Renauld. — Je vous défens, dit-il, d'aller plus oultre. — Renauld ayant ouï le roy, le salua et se tira en arrière, puis dit à ses gens : « Tournez-vous arrière, car voicy le roy et ne « voudrois, pour chose au monde, *que nul de vous mist « la main sur luy.* »

Or, chose curieuse, les vers correspondants de la Chanson de geste, que le traducteur avait sous les yeux, disaient exactement le contraire :

Renaus oït le roi, mult s'en va gramoiant.
 Il a dit à ses frères : « Barons, alés devant. »
 Je voi le roi venir à esperon bruhant
 Il nos menace à pendre de desor ce pui grant.
 Je li donrai de cop de m'espée tranchant.
 Si je le puis occir, joie en aurai mult grant².

1. Chapitre III.

2. Édition Michelant, p. 66, vers 31 et suiv. Cf. au chapitre xxvii un autre exemple du même genre : Maugis, « après qu'il eut remis Charlemaigne ès mains de Renauld, s'en alla prendre congié à un ermitage sis de l'autre costé de la rivière Dordogne, où ensuite demeura, vivant povrement pour sauver son ame ». Dans l'ancien poème, c'était uniquement par crainte qu'il se retirait du monde :

« Maugis s'en est fuiz. Si a guerpi l'empire

De même, le remanieur a supprimé au chapitre XIII un des épisodes de la chanson : Maugis, déguisé en pèlerin, se faisait servir à genoux par Charlemagne, sous prétexte d'un songe qu'il avait eu et qui imposait au roi cette pénitence¹. Là encore, la scène a été jugée trop irrévérencieuse; sans doute le haut personnage qui avait fait composer la version en prose n'admettait pas qu'on représentât un roi ainsi humilié, s'il tolérait qu'on le vît parfois légèrement raillé; et le clerc prudent et sage, plein de scrupules chrétiens et monarchiques, qui l'avait rédigée s'était naturellement soumis à cette exigence, ou même l'avait devancée.

* * *

Ainsi, épisodes édifiants, réflexions pieuses et morales, adoucissement des traits un peu rudes et barbares, tous ces détails dénoncent le caractère clérical de ces productions romanesques. Ce sont aussi des œuvres savantes : on y trouve parfois de la théologie et très souvent de l'érudition, des citations d'auteurs anciens, voire des discussions étymologiques. On y découvre l'influence de l'humanisme naissant et de la Renaissance à ses débuts.

Le style même porte l'empreinte du même esprit. Le goût de la prose, avons-nous dit, se généralise en ce siècle peu poétique². Cette prose est la plupart du temps, il

N'osa le roi attendre, k'il ne le feist occire,
Por ce que il l'a pris et mis en tel martire. »

(Édition Michelant, p. 335.)

Dans le roman, au contraire, c'est pour expier chrétiennement son crime de lèse-majesté que le cousin des quatre fils Aymon se fait ermite.

1. Édition Michelant, p. 254, vers 10 à 32.

2. Voy. le prologue de *Florent et Lyon*, édité à Lyon, s. d., in-8° (A.-Firmin Didot donne la date de 1532) : « Ce livre a esté translaté de latin en français, extrait des croniques, et pour ce que plusieurs se délectent à lire en prose, a esté translaté de rithme en prose, à l'appétit et us de ce temps, ainsi que s'ensuit. »

faut l'avouer, bien incolore, peu pittoresque, maladroite et enchevêtrée, assez nombreuse toutefois, volontiers périodique (quelquefois même avec excès : il semble qu'on ne sache pas finir la période¹). Elle tourne fréquemment au ton du sermon, souvent même outré et déclamatoire et sentant sa rhétorique. C'est ainsi que G. Paris explique d'une façon séduisante, à notre avis, le titre mystérieux du *Galien rhétoré*, que certaines éditions écrivent *rethoré*, d'autres *restoré* ou *restauré* : « Il est fort probable, dit-il, que l'auteur du *Galien* l'a appelé *rhétoré*, pour indiquer qu'il l'avait écrit, selon son petit entendement, suivant la formule consacrée de l'époque, en belle prose oratoire². »

Mieux que l'art du style, la rhétorique apprise à l'école des anciens a déjà enseigné l'art de la composition. Ces remaniements dénotent parfois, en effet, d'une certaine habileté littéraire que met en relief la comparaison entre le modèle ancien et la version nouvelle. C'est ce qu'on peut constater encore dans les *Quatre fils Aymon*. Le roman, à l'imitation de la chanson en vers, comporte un prologue : Beuves d'Aigremont tue le fils de Charlemagne, Lohier, envoyé vers lui en ambassade. Il demande et obtient son pardon ; mais cependant succombe dans une embuscade tendue par Ganelon, le traître classique. Cet épisode constituait un véritable hors-d'œuvre, beaucoup trop développé dans la chanson ; il n'était rattaché à la geste de Renaud de Montauban que par un lien fort ténu. Au contraire, il est extrêmement abrégé dans la version en prose : les deux ambassades successives de Lohier sont réduites à une seule, les préliminaires de l'expédition de Beuves d'Aigremont supprimés, ainsi qu'une ambassade qu'il envoyait à Girard de Roussillon. Et, au contraire, des circonstances sont ajoutées dans le but de préparer la suite

1. Voy. par exemple la phrase du début des *Quatre fils Aymon*, citée plus haut.

2. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 344.

et de renforcer le lien qui unit ce prologue à l'action : Aimon, frère de Beuves, a présenté ses fils à Charlemagne, pour les faire armer chevaliers, *avant* le guet-apens tendu à Beuves par Ganelon, et non pas *après*, comme dans la chanson; la situation est donc plus vraisemblable. Il désapprouve son frère quand Lohier est tué. Il se retire à Dordonne avec ses fils pour ne pas prendre part à la guerre entre son parent et son suzerain.

Aussi Charlemagne leur pardonne-t-il facilement à leur retour. Mais Renaud garde le ressentiment du meurtre déloyal de son oncle, « de laquelle mort à vous n'avons pas accordé », déclare-t-il à l'empereur. C'est ce ressentiment qui explique la querelle sanglante de Renaud avec le neveu de Charlemagne, qui éclate pour un motif futile, et d'où découle toute la lutte entre le roi et les quatre frères. Ainsi, grâce à toutes ces habiles modifications, le prologue est soudé au début de l'action d'une façon solide et utile.

Le début du chapitre VIII est, lui aussi, notablement transformé. Dans la chanson, Maugis annonçait d'avance à Renaud les bons tours qu'il allait jouer à Charlemagne; il affaiblissait ainsi la curiosité du lecteur. Tout ce passage est supprimé dans le roman. Les naïfs auditeurs du moyen âge aimaient à connaître à l'avance la fin de l'histoire et se plaisaient à retrouver au passage ce qui les avait une première fois frappés. Il est au contraire d'un art plus savant de tenir l'intérêt en suspens et de ménager les péripéties. Ainsi, ces remanieurs qu'on a souvent accusés de longueur et de délayage ont le talent, parfois, d'abréger opportunément. Et c'est tel récit qui, coupé par des phrases de dialogue, des réflexions, paraît moins monotone et plus court¹; tel joli détail éclairant le texte d'un sourire², qui témoigne, on ne peut pas encore dire de l'art, mais de l'habileté de l'écrivain.

1. Chapitre XIX du roman des *Quatre fils Aymon*.

2. Par exemple au chapitre XII des *Quatre fils Aymon*, Yonet et Aymonet, les fils de Renaud, accourent au-devant de leur père, qui

Ces remaniements des Chansons de geste n'étaient donc pas dépourvus de toute valeur littéraire. On peut même dire qu'outre le précieux héritage de souvenirs héroïques, de traditions chevaleresques, de sentiments courtois qu'ils léguaient à la Renaissance, ils apportaient deux ou trois notes originales dans cette littérature encore pauvre de la fin du xv^e siècle, — ou que du moins, si l'on préfère, ils nous permettent de saisir sur le vif deux ou trois des tendances dominantes de l'époque.

* * *

Il est curieux de voir comment le développement même de ces tendances et surtout de la principale et de la plus profonde d'entre elles : l'esprit réaliste et bourgeois, finit par submerger et par étouffer la littérature chevaleresque.

Un premier exemple significatif de ce phénomène nous est fourni déjà vers le milieu du xv^e siècle¹ par *Le petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle. Œuvre curieuse, dont « l'une des parties semble se moquer de l'autre », suivant l'expression de Gaston Paris², et qui fait la satire de la société chevaleresque tout en ayant l'air de l'exalter. Au récit de l'« éducation sentimentale » de Jehan de Saintré, par la dame des Belles-Cousines, à la peinture des scènes galantes, à l'énumération des règles de la cour-

vient d'échapper à un terrible combat : « Lesquelz avoient tant plouré et égratigné leur visage qu'il ne leur paroissoit plus œil ne bouche. *Toutesfois ne savoient-ils pourquoy ils plouroient, pource qu'ils estoient trop jeunes.* »

La chanson disait simplement (Michelant, p. 234, vers 30) :

« Ki tant se sont hurtés au mur et au perron,
Ne lor pert iols ne bouche, viaire ne menton,
Por l'amour de lor pères, dont fu la trahison. »

1. L'ouvrage est daté par l'auteur lui-même : la préface dédicatoire porte la date du 25 septembre 1459. Première édition imprimée 1517.

2. G. Paris, *Esquisse historique*, p. 248.

toisie, à la description complaisante et minutieuse des tournois succèdent les chapitres réalistes qu'égayé la gauloise et gaillarde figure de damp Abbé. Ainsi, c'est à cette conclusion que semblent aboutir les beaux préceptes idéalistes doctoralement dispensés par la galante éducatrice! C'est une impression de légère, mais impitoyable ironie qui se dégage de ce singulier ouvrage, roman sans fiction, sans merveilleux, réaliste par le cadre comme par les sentiments qui s'y développent¹.

Mais c'est surtout dans l'œuvre de Rabelais que s'épanouit un peu plus tard cet esprit nouveau. On peut dire que le *Gargantua* et le *Pantagruel* ne sont d'un bout à l'autre, mais principalement dans les deux premiers livres², qu'une parodie des romans de chevalerie. Le vieil Almanach du moyen âge que Rabelais avait remanié en 1532 et qui lui avait donné l'idée de son livre n'était du reste autre chose qu'un roman burlesque, dont le titre était calqué sur celui des publications à la mode : *Les grandes et inestimables chroniques du grant et énorme géant Gargantua : contenant sa généalogie, la grandeur et force de son corps. Aussi les merveilleux faictz d'armes qu'il fist pour le roy Artus, comme verrez ci-après*.

Les allusions nombreuses aux romans de chevalerie³, le genre et la succession des scènes principales (les « enfances » du héros, ses expéditions fabuleuses, son retour et ses fondations pieuses⁴), quelquefois même la

1. Voy. G. Reynier, *Les origines du roman réaliste* (Hachette, 1913).

2. A partir du *Tiers Livre*, en effet (1546), l'imitation parodique devient moins évidente, — soit à cause du succès contemporain de l'*Amadis*, soit parce que (peut-être même en raison de ce succès) la vogue des anciens romans commence à passer, au point qu'on n'éprouve même plus le besoin de s'en moquer.

3. Voy. surtout livre I, chap. xxvii, où Frère Jean est comparé à Maugis, ermite, combattant les Sarrazins, comme « est escript es gestes des Quatre filz Haymon »; — livre II, chap. 1, les noms des héros de roman dans la généalogie de Pantagruel; — livre II, chap. xxx, où Épistémon raconte ce que sont devenus ces héros aux enfers, etc.

4. Dans *Gargantua*, c'est la fondation de l'abbaye de Thélème, — étrange couvent de libre pensée pour « nobles chevaliers » et « dames de hault paraige » (livre I, chap. lrv). Cette fondation d'un monas-

parodie évidente et précise d'un passage déterminé de quelque roman célèbre¹, tous ces faits démontrent manifestement l'intention satirique de Rabelais. Et c'est, en même temps que la preuve de la vogue persistante des romans chevaleresques, l'indice des progrès de cette tendance réaliste et bourgeoise qu'on voyait déjà poindre dans les remaniements du xv^e siècle; elle s'avère de plus en plus franchement hostile au caractère héroïque et aristocratique qui distinguait autrefois le genre tant cultivé et tant aimé.

Toutefois, ce genre va jeter un dernier et vif éclat vers le milieu du siècle. C'est la faveur persistante des romans de la Table Ronde, telle que nous l'avons notée, qui explique le succès de l'*Amadis* d'Herberay des Essarts². Il nous rapporte en effet la tradition de ces romans bretons, mais légèrement déformée et rajeunie par son passage à travers la littérature espagnole et portugaise³. C'est le même fond de « courtoisie », ce sont les mêmes aventures fabuleusement héroïques. Cependant, chose étrange, on crut y trouver une note inédite et originale, et toute la société polie du temps de François I^{er} et de Henri II salua comme une aurore ce renouveau de l'esprit chevaleresque, dont les brillantes expéditions d'Italie, puis les plaisirs de la vie de cour réveillaient le goût dans les esprits; et l'on ne semblait pas s'apercevoir que c'en était au contraire le déclin et le couchant.

Comme dans les adaptations du *Lancelot* et du *Perce-*
tère est la conclusion obligée de toute expédition chevaleresque heureuse.

1. Cf. par exemple, dans les *Quatre fils Aymon*, chap. xi, la résurrection merveilleuse de Richard par Maugis, qui lui recoud le ventre après y avoir remplacé les boyaux, et, dans *Pantagruel* (l. II, ch. xxx), la résurrection encore plus merveilleuse d'Épistémon par Panurge, qui lui recolle la tête sur les épaules : le passage de Rabelais parodie le premier presque terme pour terme.

2. Les livres I à XIII d'*Amadis de Gaule*, Paris, 1540-1548, traduits par N. Herberay des Essarts. Les livres IX à XII, par divers continuateurs, paraissent de 1552 à 1581.

3. Voy. thèse de Baret, *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs au XVI^e et au XVII^e siècle*, 1872 (2^e édit.).

val, l'idéalisme mystique des vieux romans bretons se muait, dans l'*Amadis*, en un goût assez naïf et puéril pour le merveilleux magique : tout ce bric-à-brac de féerie, sorciers, mages, conjurateurs, forêts, châteaux et ponts enchantés suffit à satisfaire les aspirations de ces gens, au fond, épris de réalités, et qui cherchent le « surhumain » dans les faits et les événements, plutôt que dans les sentiments et les pensées.

Car, de même que dans les précédentes adaptations, à côté du merveilleux et du surnaturel, prennent place des scènes réalistes qui impriment à tout l'ouvrage un caractère bien différent des anciens romans de la Table Ronde. Ces héros modernes, Amadis tout le premier, sont ardents, positifs, un peu brutaux parfois. S'ils se présentent comme de beaux parleurs, ils aiment aussi l'action, et l'action rapide : leurs amours ne restent pas platoniques et marchent à leur conclusion lestement¹, « à la hussarde ». Ainsi, le roman s'émaille d'épisodes parfois scabreux et prend un accent de gauloiserie qui s'exagère encore chez les continuateurs d'Herberay des Essarts.

Et voici la conséquence : c'est qu'une fois passé le premier engouement, le genre tombe bientôt en décadence et ne satisfait plus personne. Aux uns, il semble trop réaliste et insuffisamment sentimental : ceux-ci prônent les théories éthérées du « platonisme² », exigent plus de psychologie amoureuse, de passion, de tendre et subtile galanterie. C'est ce public dont le goût fait fleurir dès la fin du siècle le roman d'analyse et triomphe, quelques années plus tard, avec l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé. Les autres le trouvent trop romanesque et trop faussement sentimental et l'accusent de pervertir la sensibilité et

1. Voy. Gustave Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, II^e partie, chap. III et suiv.

2. Voy. Abel Lefranc, *Le platonisme et la littérature platonicienne en France à l'époque de la Renaissance. Revue d'histoire littéraire*, 1896.

la moralité de leurs lecteurs et surtout de leurs lectrices. Jacques Tahureau, dans ses *Dialogues*, est un représentant typique de cet état d'esprit. Il s'irrite de voir l'*Amadis* devenu le bréviaire des « courtisanes » (c'est-à-dire des demoiselles de cour), qui lui empruntent tous leurs propos « affectueusement fardés¹ ». A toutes « ces singeries, sottises harangues, passions démesurées, poignantes jalousies, folles et outrecuidées entreprises », il oppose la sage douceur d'une « amitié modérée, telle que la nature l'a donnée à chasq'animant de l'un et l'autre sexe, et qui n'excède point les limites de raison² ». Ainsi, c'est le point de vue du bon sens bourgeois, du réalisme raisonnable que défend au contraire Tahureau³.

Le résultat, c'est la dissolution définitive du genre : le roman de chevalerie, ce rejeton dégénéré des anciennes Chansons de geste, a décidément perdu sinon tout succès, du moins toute vitalité vers 1550 ou 1560. Le public aristocratique, mondain et raffiné, exige le roman sentimental ; le public bourgeois, gaulois, terre à terre, réclame le roman réaliste. Quant aux vieux romans de chevalerie qu'on va continuer infatigablement à réimprimer⁴, en se

1. Jacques Tahureau, du Mans, *Dialogues non moins profitables que facétieux*, 1562 (édition Conscience, 1871, 1^{er} dialogue, p. 27). On sait qu'on avait fait un recueil des discours galants de l'*Amadis*, sous le titre de *Trésor de tous les livres d'Amadis de Gaule, contenant les harangues, épîtres, courriers, lettres-missives, demandes, réponses, répliques, sentences, cartels, plaintes, et autres choses plus excellentes, très utile pour instruire la noblesse française à l'éloquence, vertu et générosité*, paru en 1559.

2. *Ibidem*, p. 42.

3. Cf. ce qui se produit en Espagne, où Cervantès, par son *Don Quichotte* (1^{re} partie en 1605) porte un coup mortel au succès de l'*Amadis* (quoiqu'il le mit au-dessus des autres) et de tous les romans de chevalerie, avec autant de verve parodique que Rabelais, avec moins d'âpreté que Tahureau, mais au nom des mêmes principes.

4. Dans la *Bibliothèque universelle des romans*, 1775-1789 et 1798-1803; dans le *Corps d'extraits des romans de Chevalerie*, de De Tressans, 1782; dans la *Bibliothèque bleue*, Paris et Troyes, 1775-1780; dans les éditions populaires d'Épinal : voy. Nisard, *Histoire des*

contentant de les défigurer souvent, mais sans y rien ajouter de nouveau, ils ne s'adresseront plus qu'au public le plus populaire. Ils perdent tout à fait l'allure savante que leur avait donnée les adaptateurs du xv^e siècle; et ils n'offrent plus que des tableaux mouvementés de prouesses extraordinaires, — rendues parfois plus amusantes par quelques traits de réalisme ou d'ironie gauloise, ou plus mystérieusement frappantes par quelque intervention surnaturelle. Mais ils gardent, en général, leur portée vaguement moralisatrice, qui est loin de déplaire au peuple, car il aime à voir le triomphe des personnages sympathiques, des héros sans peur et des bons géants. Aussi va-t-il rester longtemps fidèle, — jusqu'au moment où la diffusion du journal et du roman-feuilleton fournira d'autres éléments à son imagination, — à ces récits de violentes et merveilleuses aventures, dont la tradition orale lui transmettait d'autre part le souvenir. Le peuple adore, comme les enfants, entendre répéter et retrouver imprimées les histoires qu'il connaît déjà. La nouveauté et l'originalité, que recherche le public plus cultivé, le déconcertent au contraire et le rebutent. Sa mentalité est donc voisine de celle de ces seigneurs féodaux, encore naïfs et grossiers, à qui les jongleurs du moyen âge redisaient, sans jamais les lasser, les couplets toujours allongés des Chansons de geste.

Etc'est ce qui explique la destinée en apparence singulière de notre littérature héroïque, telle que cette rapide étude permet de l'entrevoir. Aristocratique au moyen âge, devenue bourgeoise au xv^e siècle, elle se fait populaire dès la fin du xvi^e. Ainsi ont pénétré de plus en plus profondément dans la tradition nationale ces légendes épiques, avec tout le trésor de rude héroïsme et de bravoure chevaleresque qu'elles entretenaient dans l'âme française. Et les remanieurs anonymes du xv^e siècle, les imprimeurs

livres populaires ou de la littérature du colportage, Paris, Amyot, 1854, 2 vol.

du *xvi^e* méritent bien quelque reconnaissance pour avoir contribué à les répandre. Non sans maladresse, il faut le confesser, avec bien des gaucheries et des lourdeurs pédantes, au prix de bien des déformations, des affaiblissements et des affadissements du texte primitif, ils avaient réussi cependant à leur donner une forme rajeunie, capable de plaire aux esprits moyens, de se vulgariser et de durer, — et de perpétuer à travers plusieurs siècles toutes sortes de fiers et précieux souvenirs.

Émile BESCH.



LÈS ARMURIERS DE HENRI II

Il semble bien qu'au début du xvi^e siècle la France reste tributaire de l'étranger pour les armes de défense, à la guerre comme à la parade. Nos armuriers nationaux sont incapables de lutter avec leurs rivaux d'Augsbourg et de Milan dans l'exécution de ces admirables harnais d'acier, aussi excellents par la technique de forge et la perfection d'ajustage que par la somptuosité du décor en tauchie d'or ou d'argent, en gravure à l'eau-forte, en repoussé ou en ciselure. Certes, les maîtres chez nous ne manquent pas; mais les pièces somptueuses que les rois ou les princes étalent dans les batailles ou les tournois s'achètent à prix d'or en Allemagne ou en Italie. On ne demande à nos compatriotes que les modèles d'usage courant. Lorsque Louis II de la Trémoille commande un harnais à Jacques Merveilles, l'armurier fameux de Tours, il le paie 47 écus valant 82 livres 25 sols. François I^{er}, alors comte d'Angoulême, ne dépasse guère ce prix dans l'armure qu'il fait forger à Tours, en 1514, sans doute au même atelier, pour 142 livres, environ 80 écus¹. Devenu roi, lorsque, selon l'usage du temps, il veut faire un cadeau d'armes au duc de Guise, au cardinal de Guise, au connétable de Bourbon en 1536, il ne débourse pour les trois harnais réunis que la modeste somme de 355 livres 10 sols tournois, 64 écus environ par armure². Nous sommes

1. Voici les prix courants des armuriers de Tours pour les harnais complets : Vignon Merveilles (1492), 26 écus d'or; Loys Merveilles (1543), 45 écus d'or; Jehan Chereau (1542), 32 écus d'or; Jehan Norieulx (1547), 34 écus d'or et 35 écus d'or (1572). Cf. Giraudet, *Artistes tourangeaux*, passim.

2. Les armuriers se nomment Gabriel de Russi, René de Champdamour, Laurens Senet, Loys Merveilles, ce dernier évidemment

loin des prix demandés par les étrangers, à qui les trésoriers de l'épargne versent 450 livres pour une simple masse de fer et un poignard, ouvrés et dorés à la damasquine, bien plus loin encore des 3,000 écus payés par Philippe II d'Espagne à Desiderio Colman d'Augsbourg pour la prestigieuse armure noire, damasquinée d'or, de l'Armeria real de Madrid, dont notre Musée d'artillerie a possédé jusqu'en 1914 le chanfrein, les rondelles et les cubitières.

On trouve un écho de cette infériorité de notre art industriel sous Henri II dans les *Colonels françois* de Brantôme : « M. de Strozze approuvoit fort les corseletz gravés de Milan et ne trouvoit point que nos armuriers parvinssent à la perfection non plus qu'aux morions, car ils ne les vuidoient pas si bien et leur faisoient la crête trop haute. Mais après il crya tant qu'ils y vinrent, et trouva un doreur à Paris qui les dora aussy bien ou mieux d'or moulu que dans Milan, ce qui fut une grande espargne pour les soldats ; car au commencement il n'y avoit morion ainsy gravé d'or qui ne coutast dud. Negrot¹ 14 écus. Je le puis dire pour en avoir acheté plusieurs de luy à tel prix, ce qui estoit trop.

« Mais M. de Strozze mit ordre qu'on achèteroit dud. Negrot le morion blanc gravé à bon compte puisqu'on le donnoit à ce doreur de Paris et ne revenoit qu'à 8 ou 9 escus. Du depuis, cela a si bien continué que plusieurs maistres s'en sont meslés à forger, dorer et graver que nous en avons veu une très grande quantité en France. Aussy certes, faisoit-il très bon alors veoyr les compagnies françoises mieux qu'à présent qui ont quitté les morions². »

armurier à Tours. François I^{er} entretient également un azzimiste vénitien, Dominique de Rota, « ouvrier en mauresque » aux gages de 600 livres par an, en 1531-1533. Cf. de Laborde, *Comptes des bâtimens du Roi*.

1. Jacques et Philippe Negroli, célèbres armuriers milanais, auteurs des plus beaux harnais de Charles-Quint à l'Armeria de Madrid.

2. Brantôme, *Colonels françois*, chap. vi. Cité par Gay, *Glossaire*, ad verb. *Armure*.

Ces remarques de Brantôme sont d'autant plus intéressantes que nous possédons des armures royales de cette époque d'une telle splendeur que, malgré le goût français de leur décor, on hésite quelquefois à les donner à des ateliers nationaux. Ce sont les trois armures de Henri II, conservées au Musée d'artillerie, au château de la Wartburg et au Musée du Louvre.

La plus ancienne en date, celle du Musée d'artillerie, qui porte les insignes du dauphin, est antérieure à 1547. C'est un superbe travail d'incrustation, avec ornements dorés et argentés appliqués sur l'acier noirci. Les chiffres de Henri II et de Catherine alternent avec des trophées et des carquois. Une couronne de lauriers dorés surmonte le casque.

La seconde, d'une facture très voisine, est un cadeau du roi à l'Électeur de Saxe en 1551. Elle est conservée à l'Armeria de la Wartburg, dans la collection du duc de Saxe-Weimar-Eisenach. Son décor, exécuté en gravure, est formé d'entrelacs, de médaillons et de cartouches, où se répètent les initiales du roi et le chiffre de Catherine. Sur le plastron, deux chevaliers armés figurent la guerre; sur la dossière, deux déesses traînées par des chars de triomphe symbolisent la paix.

La troisième, c'est l'admirable panoplie du Musée du Louvre, cette merveille à laquelle aucun musée étranger ne peut rien opposer, et dont il faut faire, avec Maurice Maindron¹, le chef-d'œuvre de l'orfèvrerie de fer. C'est un harnais de pied, parfaitement complet, battu en acier mince, repoussé, ciselé, mais qui n'a pas reçu la dorure en plein que de telles armures de parement comportent, sans doute à cause du funeste drame des Tournelles en 1559². Les sujets qui ornent la cuirasse représentent la *Mort de Pompée*. L'armet, d'un beau profil, et le reste des

1. M. Maindron, *La collection d'armes du Musée du Louvre. Gazette des Beaux-Arts*, 1891 et 1892.

2. Ch. Buttin, *Une armure de Henri II. Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1912.

pièces sont couverts d'ornements courants, de mascarons, de trophées, de figures allégoriques d'un goût si accompli que l'admiration seule s'impose.

Devant une telle habileté d'exécution, la critique hésite. Certes, le caractère français du décor est indéniable, mais suffit-il à déterminer la provenance? Les ateliers contemporains d'Augsbourg et de Milan, de Nuremberg et de Brescia savent utiliser les planches de nos ornemanistes, concurremment avec les dessins de leurs nationaux. Ce sont presque partout les mêmes poncifs qui courent dans les ateliers et émoussent l'originalité des compositions. Mais, si les étrangers peuvent emprunter nos modèles, nous n'avons pas en France — le témoignage de Brantôme, au besoin, suffirait à le prouver — de main-d'œuvre à opposer à la leur pour la dorure, la ciselure, le repoussé ou l'incrustation. On est donc amené, pour trouver la solution du problème, à chercher des Allemands ou des Italiens établis à Paris, et Maurice Maindron, faute de documents probants, propose d'attribuer ces belles armes à l'atelier de Nesle où travaillent encore les compagnons orfèvres de Cellini : Pierre Baulduc, Allemand; Paul Romain et Ascanio Desmarriz, Italiens, sous la direction d'André Mutuy.

La conjoncture est plausible, mais voici qu'il s'en présente une autre qui, à notre avis, serre de plus près encore les données du problème. Nous trouvons dans les nouvelles et substantielles recherches de M. Maurice Roy¹ des maîtres armuriers auxquels il ne manque rien pour servir de parrains aux prestigieux harnais.

Le 3 février 1548 (n. st.), « César et Baptiste de Gambres, frères, Milanais, armuriers de mors, épées, dagues, fers de lances », et autres ouvrages qu'ils savent faire pour le roi,

1. M. Roy, *L'œuvre de Philibert de Lorme à Fontainebleau*, Paris, 1915, p. 45. Nous comptons revenir prochainement sur l'ensemble des travaux de notre érudit confrère et faire ressortir ce que ses découvertes apportent de nouveau à la biographie de l'architecte du roi Mégiste.

demeurant à Paris, se donnent procuration réciproque de recevoir l'un pour l'autre tout ce qui leur est et sera dû par le roi à cause de leur état, gages ordinaires et extraordinaires. Le 23 juillet 1551, les deux « faiseurs de gardes d'épées, lances et *harnais* et ouvrages d'armurerie pour le roi » prennent pour apprenti Jérôme Corcolle, de Milan, ouvrier en fer à la damasquine. Le 3 mars 1557 (n. st.), César de Gambres constitue de nouveau Baptiste de Gambres, son procureur.

Ainsi, voici deux armuriers de Henri II venus de Milan, où se font les plus beaux harnais de parement de l'époque; ils emploient des ouvriers capables de décorer le fer à la damasquine, c'est-à-dire en tauchie; leur présence est attestée à Paris au moins pendant dix ans, de 1548 à 1557. Nous ne voyons pour notre part aucun inconvénient à leur attribuer, en totalité ou en partie, les armures qui nous sont restées du roi Henri II, sans écarter bien entendu la collaboration éventuelle d'orfèvres parisiens¹.

Henri CLOUZOT.

1. Les plus belles armures princières ou royales exigent le double concours de l'armurier et de l'orfèvre. Desiderio Colman, pour le harnais noir de Philippe II, s'associe l'orfèvre-ciselleur Jörg Sigman.

L'HISTOIRE NATURELLE

DANS

L'OEUVRE DE RABELAIS

L'histoire naturelle occupe, dans *Gargantua et Pantagruel*, une place considérable. Elle sollicite l'attention et par la masse des faits et par les sources variées auxquelles notre auteur a puisé ses renseignements. L'Antiquité, le moyen âge et la Renaissance ont également fourni cette nomenclature, qui s'est encore enrichie de nombreux emprunts faits aux patois. Tout cela forme un ensemble très intéressant, mais, si l'on fait abstraction de la mise en œuvre, à peu près dénué d'originalité. Et c'est là le caractère saillant de l'histoire naturelle chez Rabelais : elle est exclusivement matière d'érudition ou de littérature. Sa source principale est Pline, compilateur de génie et écrivain brillant, mais auquel manquait la première condition de l'homme de science, le doute.

Ce caractère traditionnel de la science de la Nature chez Rabelais n'est d'ailleurs pas pour nous surprendre. Tous les savants de la Renaissance ne font que marcher sur les brisées des Anciens, — un Matthioli (1500-1577) consacre encore toute sa vie à commenter Dioscoride, — et ce n'est que dans la seconde moitié du xvr^e siècle que les Belon et les Rondelet, que les Ruellius et les Bauhin ouvrent à la zoologie et à la botanique des voies nouvelles.

Rabelais, en sa qualité de médecin, attache la plus haute importance à ce qu'il appelle la *congnoissance des faitz de Nature*. Celle-ci joue un rôle important dans la

nouvelle méthode d'éducation que Ponocrate applique à Gargantua :

Au commencement du repas, estoit leue quelque histoire plaisante des anciennes prouesses, jusques à ce qu'il eust prins son vin. Lors, si bon sembloit, on continuoit la lecture, ou commençoient à deviser joyeusement ensemble, parlans... de la vertu, propriété efficace et nature de tout ce qui leur estoit servy à table : du pain, du vin, de l'eaue, du sel, des viandes, poissons, fructz, herbes, racines, et de l'apprest d'icelles. Ce que faisant apprins en peu de temps tous les passaiges à ce competens en Pline, Athenée, Dioscorides, Jullius Pollux, Galen, Porphyre, Opian, Polybe, Heliodore, Aristoteles, Ælian et aultres. Iceux propos tenus, faisoient souvent, pour plus estre asseurez, apporter les livres susdictz à table. Et si bien et entierement retint en sa memoire les choses dictes, que pour lors n'estoit medecin qui en sceut à la moytié tant comme il faisoit (l. I, ch. xxiii).

Et dans la lettre de Gargantua à Pantagrue, on lit ce passage significatif (l. II, ch. viii) : « Et quant à la congnoissance des faitz de Nature, je veulx que tu te y adonne curieusement : qu'il n'y ayt mer, riviere ni fontaine dont tu ne congnoisses les poissons, tous les oyseaulx de l'air, tous les arbres, arbustes et fructices des forestz, toutes les herbes de la terre, tous les metaulx cachez au ventre des abysmes, les pierreries de tout Orient et Midy; rien ne te soit incongneu. »

Une éducation si savante a d'ailleurs porté les meilleurs fruits, et lorsque Pantagrue parcourt des pays exotiques, il ne manque pas d'envoyer à son père (l. IV, ch. iv) « les nouveaultez d'animaulx, de plantes, d'oyseaulx, de piergeries » de ses lointains voyages.

Les auteurs cités par Rabelais, dans le premier des passages que nous venons de reproduire, fournissent le meilleur commentaire de son érudition en matière d'histoire naturelle. En premier lieu vient Pline et en dernier Aristote, le créateur même de cette science de la nature; à côté des médecins-naturalistes, comme Galien et Diosco-

ride, on rencontre un compilateur médiocre (Élien), des grammairiens et des rhéteurs (Athénée, Pollux), un philosophe néo-platonicien (Porphyre), un historien (Polybe), un poète (Oppien) et un romancier (Héliodore)...

Le roman de Rabelais présente comme en raccourci le développement même de l'histoire naturelle jusque et pendant la Renaissance. On peut en suivre, à l'aide des détails qu'il a consignés, les phases essentielles et les sources multiples. Nulle part peut-être le caractère encyclopédique de l'œuvre du Maître ne se révèle d'une manière plus frappante.

Envisageons maintenant de plus près les sources d'où Rabelais a tiré sa connaissance des choses de la Nature.

PREMIÈRE PARTIE.

ANTIQUITÉ.

Le plus illustre des naturalistes anciens, Aristote, ne figure pas à ce titre dans le livre de Rabelais. Il est cité fréquemment, mais toujours à propos de questions en dehors du domaine de la science. Rabelais invoque le témoignage d'Aristote sur l'art dont on peut lire lettres non apparentes (l. I, ch. 1), sur la légitimité de l'enfant né le onzième mois après la mort de son père (l. I, ch. III), sur une question de logique (l. I, ch. x), touchant les songes (l. III, ch. XIII), la nature des femmes (l. III, ch. XXVII), la définition du terme *aimant* (l. III, ch. XXXII), le nombre infini (l. III, ch. XLVI), le naturel du mouton (l. IV, ch. VIII), les cénotaphes (l. IV, ch. XXI)... et c'est tout.

Ce relevé ne manque pas d'intérêt : l'*Histoire des animaux* d'Aristote y est citée deux fois, mais à propos de choses futiles (voir les sujets cités ci-dessus). La plupart des autres mentions sont vagues, ou bien elles sont tirées

de ses *Topiques* et *Problèmes*, de sa *Physique* et *Métophysique*.

Si Aristote naturaliste est absent de l'œuvre de Rabelais, Pline le domine tout entier. C'est son autorité et son modèle, son écrivain favori, toujours présent à sa pensée : il en est pénétré, obsédé. A chaque page de son roman, on rencontre soit le nom du naturaliste romain, soit un souvenir de son œuvre. S'agit-il, par exemple, d'enfantements étranges (l. I, ch. 1, et l. II, ch. vi), de morts extraordinaires (l. I, ch. x, et l. IV, ch. xvii), du Nil (l. I, ch. xlv), de songes (l. III, ch. xiii), de navigation (l. IV, ch. 1), etc., etc., le témoignage de Pline survient pour confirmer les faits¹.

Et pourtant, malgré son admiration, Rabelais n'est pas dupe de l'extrême crédulité de son auteur, et parfois il en tire parti pour amuser le lecteur. En parlant des enfantements étranges de la mythologie grecque, Rabelais ne manque pas d'ajouter (l. I, ch. vi) : « Mais vous seriez bien d'avantage esbahys et estonnez si je vous expousoys presentement tout le chapitre de Pline, auquel parle des enfantements estranges et contre nature, et toutesfoys je ne suis poinct menteur tant assuré comme il a esté. Lisez le septieme de sa *Naturelle Histoire*, cap. iii, et ne m'en tabustez pas l'entendement. »

Il est vrai que de pareilles protestations ne prouvent pas grand'chose, et on en trouve chez Pline lui-même. C'est ainsi qu'en citant le prétendu livre de Démocrite sur le caméléon, Pline remarque (XXVIII, 29) : « Nous avons lu, non sans grand divertissement, ce livre qui nous a découvert et dévoilé les mensonges et le charlatanisme des Grecs (*cognitis proditiisque mendaciis græcæ vanitatis*). »

1. L'influence de Pline sur Montaigne n'est pas moins importante : « Il semble qu'à toutes les époques Montaigne a eu recours à son Pline », affirme M. Paul Villey (*Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, t. I, p. 196). Ajoutons cependant que la conception pessimiste de Pline se rapproche de celle de Montaigne autant qu'elle s'éloigne de l'optimisme de Rabelais.

Pline a fourni à Rabelais non seulement la plupart de ses notions d'histoire naturelle, mais aussi quelques-uns de ses plus brillants morceaux d'éloquence. Rabelais le rangeait parmi les plus grands écrivains de la littérature romaine : il le mettait à côté de Cicéron, de Sénèque, de Tite-Live¹. Aussi l'a-t-il fréquemment pris comme modèle, souvent aussi il s'est borné à le traduire et à l'amplifier. Il importe, avant d'aborder les emprunts proprement dits, de montrer par quelques exemples de quelle manière Rabelais utilise l'*Histoire naturelle*.

Voici la fameuse description du *Pantagruelion*, à laquelle Rabelais consacre les quatre derniers chapitres de son *Tiers Livre*; elle est en grande partie un développement des chapitres correspondants de Pline sur le chanvre et le lin. Généralement, Rabelais suit d'assez près le texte original, parfois il se borne à lui emprunter les exemples ou les traits saillants de la description; mais la personnalité du grand écrivain n'est jamais absente : elle donne à son style ce relief singulier, cette vie débordante, qui imprime à l'imitation même une grande originalité.

L'herbe Pantagruelion a racine petite, durette, rondelette, fuante en poincte obtuse, blanche à peu de filamens, et ne est profunde en terre plus d'une coudée. De la racine procede un tige unicque, rond, ferulacé, verd au dehors, blanchissant au dedans, concave comme le tige de Smyrnium, Olus atrum, Febve et Gentiane, ligneux, droit, friable, crenelé quelque peu à forme de colonnes legierement striées, plein de fibres, és quelles consiste toute la dignité de l'herbe, mesmement en la partie dicte *mesa*, comme moyenne, et celle qui est dicte *mylasea*.

Rabelais n'a emprunté à Pline que le terme *ferulacé* (XIX, 56), les noms de *smyrnium* et d'*olus atrum* (XIX,

1. Cf. l. II, ch. x : « Les lois sont redigees en Latin le plus elegant et aorné qui soit en toute la langue Latine, et n'en excepteroys voluntiers ny Saluste, ny Varron, ny Ciceron, ny Senecque, ny Tite Live, ny Quintilian, ny Pline. » Le nom final se lit dans les deux premières éditions du *Pantagrue* de 1533.

48) et principalement le passage final sur les trois variétés du chanvre (XIX, 56) : « *Improbatur cortici proximum, aut medullæ; laudatissima est e medio, quæ mesa vocatur. Secunda Mylasea.* »

Hauteur d'icelluy communement est de cinq à six pieds; aulcunes foys excède la hauteur d'une lance, sçavoir est quand il rencontre terrouoir doux, uligineux, legier, humide sans froydure, comme est Olone et celluy de Rosea¹, près Præneste en Sabinie, et que pluye ne luy deffault environ les feries des prescheurs et solstice æstival, et surpasse la hauteur des arbres comme vous dictes Dendromalache par l'autorité de Theophraste, quoy que l'herbe soit par chascun an deperissante, non arbre en racine, tronc, caudice et rameaux perdurante, et du tige sortent gros et fors rameaux.

La première phrase de la période est le développement de cette proposition de Pline (XIX, 56) : « *Quod ad proceritatem quidem attinet, Rosea agri Sabini arborum altitudinem sequat.* » La partie finale paraphrase un exemple tiré de Théophraste; mais l'abondance de la description trahit ici, comme dans l'exemple précédent, l'expérience du botaniste consommé qu'était Rabelais. Ces détails d'observation personnelle sont encore plus accusés dans les passages qui suivent :

Les feuilles a longues trois fois plus que larges, verdes tousjours, asprettes comme l'Orcanette, durettes, incisées autour comme une faucille et comme la Betoine, finissant en pointce de Sarisse Macedonique et comme une lancette dont usent les chirurgiens.

En parlant de la bétaine, Pline se borne à dire (XXV, 46) : « *Exit [vettonica] angulosos caule, cubitorum duum, a radice spargens folia... serrata.* »

1. C'est à tort qu'on reproche à Rabelais (éd. *Variorum*) « qu'il s'est trompé en prenant *rosea*, qui est une espece de chanvre, pour un nom de lieu ». *Rosea* désigne précisément chez Pline le canton des Sabins qui portait ce nom.

La figure d'icelle peu est differente des feuilles de Fresne et Aigremoine et tant semblable à Eupatoire que plusieurs herbiers, l'ayant dicte domesticque, ont dict Eupatoire estre Pantagruelion saulvaginé, et sont par rancs en eguale distance esparses au tour du tige en rotondité, par nombre, en chascun ordre, ou de cinq ou de sept. Tant l'a cherie Nature qu'elle l'a douée en ses feuilles de ces deux nombres impars, tant divins et mysterieux. L'odeur d'icelles est fort peu plaisant aux nez delicats.

La description appartient ici tout entière à Rabelais, et à peine saurait-on entrevoir une attache quelconque avec Pline, qui dit simplement de l'eupatoire (XXV, 29) : « *Eupatoria... caulis lignosi, nigricantis, hirsuti, cubitalis... foliis per intervalla quinquefolii, aut cannabis, per extremitates incisus quinquepertito, nigris et ipsis plumosisque, radice supervacua.* »

La semence provient vers le chef du tige et peu au dessous. Elle est numereuse autant que d'herbe qui soit, sphæricque, oblongue, rhomboïde, noire claire et comme tannée, durette, couverte de robbe fragile, delicieuse à tous oyseaux canores, comme Linottes, Chardriers, Alouettes, Serins, Tarins et aultres, mais estainct en l'homme la semence generative, qui en mangeroit beaucoup et souvent, et, quoy que jadis entre les Grecs d'icelle l'on feist certaines especes de fricassées, tartres et beuignetz, lesquelz ils mangeoient après soupper par friandise et pour trouver le vin meilleur, si est ce qu'elle est de difficile concoction, offense l'estomach, engendre mauvais sang et par son excessive chaleur ferist le cerveau et remplit la teste de fascheuses et douloureuses vapeurs.

Pline ne fait que relever certaines propriétés médicales du chanvre, auxquelles Rabelais fait allusion (XX, 97) : « *Cannabis... nigrior foliis et asperior. Semen ejus extinguer genituram virorum dicitur. Sucus ex eo... cum dolore capit.* »

Et comme en plusieurs plantes sont deux sexes, masle et femelle, ce que voyons es Lauriers, Palmes, Chesnes, Heouses, Asphodele, Mandragore, Fougere, Agaric, Aristolochie, Cypres,

Terebinthe, Pouliot, Pæone et aultres, aussi en ceste herbe *γ* a masle, qui ne porte fleur aucune mais abonde en semence, et femelle, qui foisonne en petites fleurs blanchastres, inutiles et ne porte semence qui vaille, et, comme est des aultres semblables, a la feuille plus large, moins dure que le masle, et ne croist en pareille hauteur.

Des botanistes et des médecins ont cité avec éloge ce passage et ont attribué à Rabelais le mérite d'avoir le premier constaté la sexualité des plantes¹. C'est une erreur. Cette constatation remonte à la plus haute antiquité. Empédocle, qui vivait au ^ve siècle av. J.-C., enseignait déjà que « les plantes ont les deux sexes réunis », attendu que chez la plupart d'entre elles les fleurs sont hermaphrodites; et Aristote affirme de même que « chez les végétaux, au contraire des animaux, les deux sexes sont réunis² ». Théophraste (*Histoire des plantes*, II, 4, 9) en parle avec de grands détails, et Pline, qui lui a beaucoup emprunté, constate à son tour (XIII, 7) : « Arboribus, immo potius omnibus quæ terra gignat herbisque etiam, utrumque esse sexum diligentissimi naturæ tradunt. »

Il est vrai que Pline et Dioscoride³, dans leurs descriptions du chanvre, ne font aucune mention de sexualité; cependant, le passage cité de Rabelais montre que notre auteur, à l'exemple des cultivateurs de tous les pays, appelle *chanvre mâle* les pieds femelles de la plante, et inversement. Cette confusion du sexe, en ce qui concerne

1. Voir Léon Faye, *Rabelais botaniste* (Angers, 1854) et le *Discours* que le comte Jaubert a prononcé à Montpellier, le 8 juin 1856, à la session de la Société botanique de France. — D^r Félix Brémond, *Rabelais médecin* (Notes et commentaires du *Tiers Livre*), p. 183, et D^r Le Double, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 215-17.

2. Ferd. Hæfer, *Histoire de la Botanique*, p. 40 à 52.

3. *De re medica*, éd. Sprengel (t. I, p. 494) : *περὶ παννάβειος ἡμέρου*. En voici le passage d'après la version de Mathée (1580) : « Le chanvre domestique est de grande utilité à l'usage de la vie de l'homme pour en faire de très fortes cordes. Les feuilles ressemblent à celles du fresne et sont de malplaisante odeur. Il produit les tiges vuides et longues, et la graine ronde, laquelle, mangée en abondance, esteint la vertu d'engendrer. »

le chanvre, est générale dans les campagnes, où elle subsiste de temps immémorial. Olivier de Serres partage encore cette opinion du vulgaire : « La graine du chanvre ne vient que du chanvre masle (en telle plante se recognoissans les deux sexes), et icelui ainsi se rencontrant au large, produira abondance de graine, moyennant la culture. En change de laquelle commodité, la femelle donne le fin poil du chanvre, chose plus recherchée que la graine, comme but de son eslevation. D'où advient que, *contre le naturel du genre humain, le chanvre femelle surpasse le masle en valeur*¹. »

Donc, cette confusion du chanvre mâle et femelle, chez Rabelais et Olivier de Serres, prouve que l'un et l'autre ont simplement adopté une constatation de l'expérience vulgaire.

On seme cestuy Pantagruelion à la nouvelle venue des Hyronnelles; on le tire de terre lorsque les Cigalles commencent s'enrouer. On pare le Pantagruelion sous l'æquinocxe automnal en diverses manieres, selon la phantasie des peuples et diversité des pays. L'enseignement premier de Pantagruel feut le tige d'icelle desvestir de feuilles et semence, le macerer en eaue stagnante, non courante, par cinq jours, si le temps est sec et l'eaue chaulde, par neuf ou douze, si le temps est nubieux et l'eaue froyde; puy au soleil le seicher, puy à l'umbre l'excorticquer et separer les fibres, — és quelles, comme avons dict, consiste tout son pris et valeur, — de la partie ligneuse, laquelle est inutile, fors qu'à faire flambe lumineuse, allumer le feu et, pour l'esbat des petitz enfans, enfler les vessies de porc...

Tous les éléments de cette description sont cette fois pris à Pline (XIX, 3 et 56) : « Ipsa cannabis vellitur post vindemiam... Deinde post messem triticeam virgæ ipsæ merguntur in aquam solibus tepefactam, pondere aliquo depressæ... Maceratas indicio est membrana laxator, iterumque inversæ, ut prius, sole siccantur : mox arefactæ

1. *Le Theatre d'Agriculture et Mesnage des champs*, nouv. éd., Paris, 1804, t. II, p. 424.

in saxo tunduntur stupario malleo... Et ipsa [stupa] pectitur ferreis aculeis, donec omnis membrana decortice-tur, corticesque decussi clibanis et furnis præbent usum... Deinde utilissima funibus cannabis seritur a Favonio... Semen ejus, cum est maturum, ab æquinoctio autumnii dstringitur... »

Les détails matériels sont, on le voit, empruntés à Pline, mais avec quel art Rabelais sait les présenter et encadrer ! Quoi de plus pittoresque, par exemple, que des équivalents tels que *à la venue des hirondelles* (pour « à partir du Favonius ») ou *lorsque les cigales commencent s'enrouer* (pour « après la vendange ») ?

Suit une dissertation sur les principes de la nomenclature botanique dont les exemples isolés sont tirés de Pline, alors que la synthèse appartient à Rabelais. Voici ces critères :

Je trouve que les plantes sont nommées en diverses manières.

Les unes ont pris le nom de celui qui premier les inventa, congneut, monstra, cultiva, aprivoisa et appropria...; les autres ont retenu le nom des régions desquelles furent ailleurs transportées...; les autres ont leur nom par antiphrase et contrariété...; autres sont nommées par leurs vertus et opérations...; les autres par les admirables qualités qu'on a veu en elles...; autres par métamorphose d'hommes et femmes de nom semblables...; autres par similitude...; les autres de leurs formes...

Pline ne mentionne que le premier critère (XXV, 7) : « *Nobilium herbarum inventores* » ; et quant à l'ensemble de la nomenclature, De Candolle a fait cette remarque : « Il est assez singulier que Rabelais soit le premier écrivain qui, à l'occasion de son Pantagruelion, ait donné une dissertation en forme sur l'origine des noms des plantes¹. »

Les passages suivants suivent d'assez près le texte latin :

Je laisse à vous dire comment le jus d'icelle [herbe], exprimé et instillé dedans les oreilles, tue toute espèce de

1. *Théorie élémentaire de la Botanique*, éd. 1844, p. 220, note. Cf. l'ouvrage cité du Dr Brémond, p. 185.

vermine, qui y seroit née par putrefaction, et tout aultre animal qui dedans seroit entré. Si d'icelluy jus vous mettez dedans un seilleau de eaue, soudain vous verrez l'eaue prinse, comme si feussent caillebotes, tant est grande sa vertu et est l'eaue ainsi caillée remede præsent aux chevaulx coliqueux et qui tirent des flans.

La racine d'icelle cuicte en eaue, remollist les nerfz retirez, les jointures contractes, les podagres sclirrhoticques et les gouttes nouées. Si promptement voulez guerir une bruslure, soit de eaue, soit de feu, appliquez y du Pantagrueion crud, c'est à dire tel qu'il naist de terre, sans aultre appareil ne composition, et ayez esguard de le changer ainsi que le voirez deseichant sus le mal.

Tous ces détails se trouvent chez Pline (XX, 97) : « *Sucus ex eo [semine cannabis] vermiculos aurium et quodcumque animal intraverit ejicit... tantaque vis ei est, ut aquæ infusus coagulare eam dicatur. Ei ideo jumentorum alvo succurrit potus in aqua. Radix articulos contractos emollit in aqua cocta; item podagras et similes impetus. Ambustis cruda illinitur, sed sæpius mutatur priusquam arescat.* »

En revanche, les passages qui suivent, tout en se rattachant à Pline, renferment des amplifications très importantes :

Ceste herbe couvre les armées contre le froid et la pluye, plus certes commodement que jadis ne faisoient les peaulx; couvre les theatres et amphitheatres contre la chaleur, ceinct les boys et taillis au plaisir des chasseurs, descend en eaue, tant douce que marine, au profit des pescheurs...

Je diray plus. Icelle herbe moyennante, les substances invisibles visiblement sont arrestées, prises, detenues, et comme en prison mises; à leur prinse et arrest sont les grosses et pesantes moles tournées agillement à insigne profit de la vie humaine... Icelle moyennant par la retention des flotz aërez... sont les nations que Nature sembloit tenir absconses, impermeables et incongneues, à nous venues, nous à elles, chose que ne feroient les oyseaulx, quelque legierté de pennaige qu'ilz ayent et quelque liberté de nager en l'aer que leur soit baillée par Nature. Taprobana a veu Lappia, Java a veu les mons Riphées...

Voici ce qu'en dit Pline XIX. 1, 2 et 6 : « Est sua gloria et Cumano [lino] in Campania ad piscium et alitum capturas. Eadem et plagis materia... Postea in theatris tantum umbram fecere... Vela nuper et colore cæli stellata, per rudentes iere etiam in amphitheatris principis Neronis... Honor ei [lino] jam et Trojano bello. Cur enim non in præliis intersit ut naufragiis? Thoracibus lineis paucos tamen pugnasse, testis est Homerus.

« Sed in qua non occurrit vitæ parte [linum] quodve miraculum majus, herbam esse quæ admoveat Ægyptum Italiæ... Herbam esse quæ Gadis ad Herculis columnis septimo die Ostiam afferat et citeriorem Hispaniam quarto, provinciam Narbonensem tertio, Africam altero... Denique tam parvo semine nasci, quod orbem terrarum ultro citro portet... »

Un développement grandiose clôt chez Rabelais l'énumération des merveilleuses propriétés du Pantagruelion. Il ajoute aux détails empruntés de Pline diverses réflexions sur les applications pratiques du chanvre. Le morceau lyrique final est une véritable apothéose du génie humain, lequel, par ses sublimes inventions, remplit d'effroi les intelligences célestes... A l'exclamation pessimiste de Pline : *Audax vita scelerum plena!* Rabelais répond par un hymne aux progrès illimités de la science future qui permettra aux humains de « visiter les sources des gresles, les bondes des pluyes et l'officine de fouldres ».

Tout en puisant, et à pleines mains, dans Pline, Rabelais fait partout œuvre d'écrivain et de poète. On le voit dans la description des animaux rares dont le canevas est presque toujours tiré de Pline : ce sont pour la plupart des décalques de l'*Histoire naturelle*, mais dont la valeur est singulièrement rehaussée par le talent de l'écrivain. Nous allons en citer un seul exemple, en le mettant en regard de la traduction de Pline, à peu près contemporaine, d'Anthoine Du Pinet¹. On sera ainsi à même d'ap-

1. *L'Histoire du Monde de C. Pline Second*, collationnée et corrigée sur plusieurs vieux exemplaires latins et enrichie d'annotations en marge servans à la conference et declaration des anciens et modernes

précier les différences des styles et les broderies ajoutées au canevas primitif¹. Il s'agit de la description du *Tarande*, le nom scytho-sarmate du Renne (l. IV, ch. II) :

Tarande est un animal grand comme un jeune taureau, portant teste comme est d'un cerf, peu plus grande, avecques cornes insignes largement ramées, les piedz fourchuz, le poil long comme d'un grand Ours, la peau peu moins dure qu'un corps de cuirasse; et disoit le Gelon peu en estre trouvé parmy la Scytie parce qu'il change de couleur selon la variété des lieux és quelz il paist et demoure, et represente la couleur des herbes, arbres, arbrisseaulx, fleurs, lieux, pastiz, rochiers, generalement de toutes choses qu'il approche. Cela luy est commun avecques le Poulpe marin, — c'est le Polype, — avecques les Thoës, avecques les Lycaons de Indie, avec le Chameleon, qui est une espece de Lizart tant admirable que Democritus a fait un livre entier de sa figure, anatomie, vertu et propriété en Magie.

Si est ce que je l'ay veu couleur changer, non à l'approche seulement des choses colorées, mais de soy mesmes, selon la paour et affections qu'il avoit, comme sus un tapiz verd je l'ay veu certainement verdoyer, mais y restant quelque espace de temps, devenir jaulne, bleu, tanné, violet par succes, en la façon que voiez la creste des coqs d'Inde couleur selon leur passion changer. Ce que sus tout trouvasmes en cestuy Tarande admirable est que, non seulement sa face et peau, mais aussi tout son poil telle couleur prenoit qu'elle estoit és choses voisines. Pres de Panurge, vestu de sa toge bure, le poil luy devenoit gris; pres de Pantagruel, vestu de sa mante d'escarlate, le poil et la peau luy rougissoit; pres du pilot, vestu à la mode des Isiaces, de Anubis en Ægypte, son poil apparut tout blanc. *Lesquelles deux dernieres couleurs sont au Chameleon deniées. Quand hors toute paour et affections, il estoit en son naturel, la couleur de son poil estoit telle que voiez es asnes de Meung.*

Voici maintenant le texte d'après la version de Du Pinet, en réunissant les passages que l'*Histoire naturelle*

noms des villes, regions, simples, et autres termes obscurs compris en elle, Lyon, 1562, t. I, p. 317.

1. Les passages en italiques sont littéralement traduits; les autres représentent les développements ajoutés par Rabelais.

consacre au tarande, au polype et au caméléon : « En Scythie y a un certain animal, nommé Tarandus, qui change de couleur : ce qui n'advient à autre animal qui porte poil. Toutesfois on dict que és Indes le Lycaon en fait autant, qui est un animal ayant le crin comme un lion. Quant à l'animal Thoas (qui est une sorte de Loup, plus long beaucoup que les loups communs, et plus court de jambes, et qui est fort léger à sauter, ne vivant que de la venaison qu'il prend, sans faire mal aux hommes), il change de robbe et non de couleur, estant velu l'hyver et nud en esté.

« Les Tarandes sont gros comme bœufs et ont la teste de cerf, encores qu'ils l'ayent un peu plus grosse. Ilz ont leurs ramures branchuës, le pied fourchu et le poil long comme un ours. Leur peau est si dure qu'on en fait des cuyrassines. Cet animal prend la couleur des arbres, des arbrisseaux, des fleurs, et mesme des lieux où il se retire quand il est en doute, et c'est pourquoy on le prend malaisement. Toutesfois quand il luy plaist de changer sa couleur naturelle, il est semblable à un asne. — Les Poulpes se font de la couleur du lieu où ils sont quand ils veulent, et surtout quand ils ont peur... — Democritus a fait si grand estat du Chameleon, qu'il a fait un livre exprès de cest animal, declarant en iceluy comment et à qui on devoit sacrifier, membre par membre... Il est fait comme un Lesard..., à tout propos il change de couleur, et és yeux, et en la queue, et par tout le corps : mesme il change la couleur de tout ce qu'il peut toucher, pourveu qu'il soit blanc ou rouge '... »

1. *Histoire naturelle*, VIII, 52 : Mutat colores et Scytharum tarandus [éd. mod. : *tarandrus*], nec aliud ex iis quæ pilo vestiuntur, nisi in Indis lycaon, cui jubata traditur cervix. Nam thoas, — luporum id genus est procerius longitudine, brevitate crurum dissimile, velox saltu, venatu vivens, innocuum homini, — habitum, non colorem mutant, per hiemes hirti, æstate nudi. Tarando magnitudo quæ bovi est : caput majus cervino nec absimile, cornua ramosa, unguæ bifidæ, villus magnitudine ursorum, sed, cum libuit sui coloris esse, asini similis. Tergori tanta durtitia, ut thoraces

En comparant ces deux morceaux, on peut surprendre sur le vif et la source d'inspiration de Rabelais, en ce qui concerne Pline, et le don du grand écrivain qui sait animer tout ce qu'il touche, et transformer, par la magie de son style, des descriptions souvent banales en tableaux pleins de poésie et de pittoresque.

Citons finalement le fragment qui suit et dans lequel Rabelais (l. III, ch. VIII) commente, par l'intermédiaire de Panurge, un des plus beaux morceaux de Pline, le célèbre avant-propos du VII^e livre de l'*Histoire naturelle* :

Voyez comment nature voulant les plantes, arbres, arbrisseaux, herbes et zoophytes, une fois par elle creez, perpetuer et durer en toute succession de temps, sans jamais deperir les especes encores que les individuz perissent, curieusement arma leurs germes et semences és quelles consiste icelle perpetuité, et les a muniz et couvers, par admirable industrie, de gousses, vagines, testz, noyaulx, calicules, coques, espiz, pappes, escorces, echines poignans, qui leur sont comme belles et fortes bragettes naturelles. L'exemple y est manifeste en Poix, Febves, Faseolz, Noix..., toutes plantes generalement, és quelles voyons apertement le germe et la semence plus estre couverte, munie et armée qu'autre partie d'icelles. Ainsi ne pourveut Nature à la perpetuité de l'humain genre, ains crea l'homme nud, tendre, fragile, sans armes ne offensives, ne defensives, en estat d'innocence et premier aage d'or, comme animant non plante... animant né à domination pacifique sus toutes bestes.

ex eo faciant. Colorem omnium arborum, fruticum, florum locorumque reddit, metuens in quibus latet, ideoque raro capitur.

Histoire naturelle, IX, 46 : Colorem mutat [polypus] ad similitudinem loci, et maxime in metu.

Ibid., VIII, 51 : Cervos Africa prope modum sola non gignit, at chamæleonem et ipsa, quamquam frequentior est Indiæ. Figura et magnitudo erat lacertæ, nisi crura essent recta et excelsiora... Et coloris natura mirabilior : mutat namque eum subinde et oculis et cauda et toto corpore, redditque semper quemcumque proxime attingit, præter rubrum candidumque.

Ibid., XXVIII, 29 : Peculiari volumine dignum [chamæleonem] existimatum Democrito, ac per singula membra desecratum... Nul-lum animal pavidius existimatur et ideo versicoloris esse mutationis.

Voici les réflexions de Pline (VII, 1) : « Principium jure tribuetur homini, cujus causa videtur cuncta alia genuisse Natura, magna sæva mercede contra tanta sua munera ; non sit ut satis æstimare, parens melior homini, an tristior noverca fuerit. Ante omnia unum animantium cunctorum alienis velat opibus : cæteris varia tegumenta tribuit, testas, cortices, coria, spinas, villos, selas, pilos, plumam, pennas, squamas, vellera. Truncos etiam arboresque cortice, interdum gemino, a frigoribus et calore tutata est. Hominem tantum nudum et in nuda humo, natali die abjicit ad vagitus statim et ploratum, nullumque tot animalium aliud ad lacrymas, et has protinus vitæ principio. »

C'est Panurge, l'admirable bavard, qui expose chez Rabelais ces pensées élevées, mais empreintes d'un sombre pessimisme, et cela pour montrer « comment la braguette est première pièce de harnois entre gens de guerre ». Cette tendance humoristique remet les choses à un niveau qui explique la disparate entre deux points de vue si foncièrement différents. D'ailleurs, le pessimisme de Pline est contraire au tempérament de Rabelais. Aussi, tout en partant de mêmes prémisses, aboutissent-ils à des conclusions divergentes : pour l'un, l'homme est la plus faible des créatures, le déshérité du monde ; pour l'autre, cette faiblesse même témoigne de sa supériorité et en fait le roi de l'univers.

Ajoutons quelques détails sur l'œuvre de Pline dans ses rapports avec le roman de Rabelais. Dans l'immense *Histoire naturelle*, certaines parties ont été particulièrement mises à contribution par Rabelais ; en premier lieu, les livres traitant des animaux (VIII à XI) et des plantes (XII à XIX), surtout ceux consacrés à la botanique et à la zoologie médicales (XXI à XXXII), aux métaux (XXXIII à XXXIV) et aux pierres (XXXVI à XXXVII).

Rabelais avait lu et relu cet immense recueil ; il en est tellement imbu qu'on dirait qu'il le sait par cœur. Il lui arrive en effet de citer parfois de mémoire l'*Histoire*

naturelle, et ce fait explique les divergences et les contradictions entre le texte original et la citation.

Voici quelques exemples.

Lorsque Rabelais nous dit (l. I, ch. viii) que le « plu-mart » de Gargantua « portoit une grande plume bleue, prinse d'un *Onocrotal du pays de Hircanie* la saulvage », il est probable qu'il a confondu deux passages qui se suivent chez Pline (X, 76 et 77), à savoir : « *Olorum similitudinem onocrotali habent... Gallia hos septentrionali proxima Oceano mittit. In Herycinio Germaniæ saltu invisitata genera alitum accipimus, quarum plumæ ignium modo colluceant noctibus...* »

De même, lorsqu'il affirme, à propos de l'émeraude (*Ibid.*) : « car (ainsi que dict Orpheus, *libro de Lapidibus*, et Pline, *libro ultimo*) elle a vertu erective et confortative du membre naturel », Rabelais se trompe sur ce dernier détail, attendu que Pline se contente de dire (l. XXXVII, ch. xvi) : « *aspectu smaragdi recreatur acies* ». Il est vrai que, dans le traité sur les propriétés magiques des pierres précieuses (traité attribué à Orpheus), on lit, à propos de l'agate, quelque chose de semblable (vers 619) : qu'elle a la vertu de rendre l'homme désirable aux femmes (ἡμερὸν τε γυναιξὶ δυνήσεται ἀνερὰ δεῖναι¹).

Rabelais se trompe également lorsqu'il soutient (l. III, ch. xiiii) : « Aultant vous en diroy je de l'espaule guauche du Crocodile et du Chameleon... » Pour le caméléon, soit; mais, quant au crocodile, Pline n'en souffle mot : il parle (XXVIII, 28) des propriétés merveilleuses de ses dents, de ses intestins, de sa peau, de son sang, etc., mais non pas de l'épaule gauche...

Ailleurs, Panurge, irrité des conseils de Her Trippa, lui demande avec rage (l. III, ch. xxv) : « Diable, que ne me conseilles tu aussi me munir de *langues de Puputz* et

1. Il est probable que Guillaume Bouchet ne fait que transcrire notre auteur lorsqu'il dit, dans sa *XXXIII^e Serée* du livre III (éd. Roybet, t. V, p. 17) : « Je ne puis croire ce que dit Orpheus au livre des Pierres, et ce qu'a escrit Pline au dernier livre, que l'Emeraude ait vertu tractive et confortative du membre naturel... »

de cœurs de *Ranes verdes* ? » Or, les passages correspondants de Pline en diffèrent essentiellement : ils parlent (XXIX, 26), d'une part, du cœur de hibou (*bubonis cor*), dont les mages prétendaient que, appliqué sur la mamelle gauche d'une femme qui dort, il lui fait dire tous ses secrets; et, d'autre part, d'une langue de grenouille vivante (*ranæ viventi linguam*) : « Démocrite assure que si on arrache la langue à une grenouille vivante, sans aucune des parties auxquelles elle tient, et si, après avoir laissé retomber la grenouille dans l'eau, on applique cette langue, à l'endroit où le cœur bat, sur une femme endormie, cette femme répondra vrai à toutes les interrogations¹. » Tandis que l'édition *Variorum* explique *rane verte* par « petite crapaudine », Regis et Burgaud des Marets se demandent s'il ne faut pas lire *viventi* dans le texte de Pline. Cependant, toutes les éditions, à commencer par les incunables, donnent uniquement *viventi* ou *viventis*; et le *lapsus* est certainement du côté de Rabelais².

Un dernier exemple. Rabelais affirme (l. III, ch. LI) que « le Pourpié est contraire et ennemy aux dens », tandis que Pline dit juste le contraire (XX, 81) : « Porcilaca [c'est-à-dire le pourpier sauvage] dentium dolores sedat. »

Quelle est l'édition de Pline que Rabelais a eu entre ses mains ? On peut répondre sans hésitation aucune : l'édition princeps qui parut à Venise en 1469 sous ce titre : « J. Plynius C. Secundus, *De naturali Hystoria* diligentissime castigatus. » En effet, cet incunable fournit seul

1. *Hist. nat.*, XXXII, 18 : Democritus quidem tradit si quis extrahat ranæ viventi linguam nulla alia corporis parte adhærente ipsaque dimissa in aquam imponat supra cordis palpitationem mulieri dormienti, quæcumque interrogaverit, vera responsuram.

2. De même Guill. Bouchet, en citant ce même passage de Pline (*Serées*, éd. Roybet, t. III, p. 218) : « Et si ay, pour assoupir les ardeurs amoureuses, espandu sur moy, suivant Pline, de la poudre sur laquelle une mule se seroit vautrée, et outre mangé d'un foye de Chameleon, et l'osselet qui se trouve au costé droit d'une Grenouille buissonniere, en latin *Rubeta*, un Crapaut, parce qu'elle vit in *rubis* et *vepribus*. »

certaines variantes des noms de plantes ou d'animaux familiers au roman rabelaisien.

Soit, par exemple, *antranium* (l. III, ch. LI). L'incunable connaît *seul* cette forme, tandis que toutes les autres éditions, à partir du xvi^e siècle, l'ignorent : celle parue à Paris en 1516 imprime *aterannum*, Du Pinet transcrit *ateramnos* et *atamos*; parmi les éditions modernes, celle de Sillig (1851) donne *ateramon*; celle de Detlefsen (1866), *ateramum*; la dernière de James et Mayhoff (1870), *teramum*, et les variantes *teramnion* et *teramon*.

D'autres formes se trouvent à la fois dans les incunables et dans les éditions du xvi^e siècle, alors qu'elles manquent dans les éditions modernes. C'est le cas, par exemple, de *raphe* (l. III, ch. xxv) qui répond à *raphium* (éd. mod. : *ruphium*); de *bytures* (l. V, ch. xxx) qui répond à *bytuos* (éd. mod. : *biuros*), etc.

Voici un exemple plus significatif : la leçon *argatiles* (l. V, ch. xxx) reproduit celle d'*argathylis* de Pline (X, 50), familière à l'incunable et aux éditions du xvi^e siècle que citent Belon, Du Pinet, etc. C'est également la leçon adoptée par Gaza dans sa version latine de l'*Histoire des animaux* d'Aristote (dont le texte porte *ἀκανθούλλης*). Les éditeurs modernes de Pline lui ont partout substitué *acanthyllis*, en conformité avec le texte d'Aristote.

Suivons maintenant les traces nombreuses que cette *Histoire naturelle* et les sources similaires ont laissées dans l'œuvre de Rabelais¹.

A. — ANIMAUX.

La source capitale de Rabelais est ici, comme ailleurs, Pline; à côté de lui, mais à une distance considérable, on rencontre çà et là des sources secondaires et tertiaires.

1. Nous citons Pline d'après le dernier texte de l'édition Teubner par James et Ch. Mayhoff (Leipzig, 1870-97), et Rabelais d'après l'édition Montaiglon et Lacour (1868-73). Pour les autres indications bibliographiques, voir les différentes divisions de cette étude.

C'est ainsi que, dans le passage déjà cité du plan d'éducation de Ponocrate, on lit le nom d'Élien (mort vers 260 ap. J.-C.), auteur d'une *Histoire des animaux*, qui n'est qu'un recueil d'anecdotes. Rabelais invoque généralement son témoignage à propos de détails qui sortent du cadre de notre sujet; ce n'est qu'au *V^e Livre* qu'on trouve quelques noms de mammifères et reptiles, tirés d'Élien¹, que l'auteur appelle *tiercelet de menterie* (l. V, ch. xxx), c'est-à-dire le plus fieffé des menteurs, ce qu'il est en réalité.

Toujours, à propos de reptiles, Rabelais a utilisé les deux poèmes du médecin grec Nicandre (II^e siècle av. J.-C.), à savoir : les *Theriaca*, où l'auteur énumère en 958 hexamètres les animaux venimeux, et les *Antipharmaca*, où il dresse en 630 vers la liste des poisons et des contrepoisons². Rabelais cite Nicandre parmi les auteurs que Gargantua devait consulter sur l'identification des noms de plantes (l. I, ch. xxiii), touchant la magie (l. III, ch. xxv) et l'aimant (l. IV, ch. xlii), le scolopendre (l. IV, ch. xxxiv), etc.

Ces ouvrages ne fournissent que des contributions isolées, et l'œuvre de Pline reste la source principale d'où dérive la science zoologique de Rabelais. Cette *Histoire naturelle*, à travers son image réduite de Solin (III^e siècle ap. J.-C.), a alimenté tout le moyen âge, qui fut surtout attiré par son côté merveilleux. Les animaux fabuleux, esquissés chez Pline et Solin, — la Licorne, le Phénix, le Dragon, le Basilic, — fournirent la substance de ces manuels populaires d'histoire naturelle, connus sous le nom de *Bestiaires*³ en Occident, et dont les derniers échos

1. Nous utilisons l'édition R. Hercher, 1864.

2. Édité par Otto Schneider, Halle, 1856. Nous citons le commentaire et la traduction de Jacques Grévin, *Deux livres de venin... ensemble les œuvres de Nicandre, medecin et poete grec*, Anvers, 1568. Voir, sur cette traduction, le travail de Lucien Pinvert, *Jacques Grévin (1538-70)*, étude biographique et littéraire, Paris, 1899, p. 101-121.

3. Le plus ancien est le *Bestiaire* du Normand Philippe de Thaün, écrit entre 1121 et 1135 (éd. Emmanuel Walberg, 1900). Il fut suivi

résonnent encore au XIII^e siècle dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, dans le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy Glanvil, dans le *Trésor* de Brunetto Latini, et au XV^e siècle, les condensant tous, dans l'*Hortus Sanitatis*.

C'est Solin, et non pas Pline, qui domine dans cette vaste compilation de la fin du moyen âge¹ où la tradition scientifique de l'Antiquité, affaiblie et confuse, est à peine reconnaissable à travers la brume des naturalistes arabes et le chaos de leurs interprètes chrétiens.

Les noms de Solin et d'Isidore, d'Avicenne et de Serapion, de Vincent de Beauvais et d'Albert le Grand y reviennent tour à tour. L'ouvrage le plus fréquemment cité est le *Livre des natures des choses* qui n'est autre que le *De naturis rerum* de Thomas de Cantimpré (écrit entre 1230-1244), œuvre qui a exercé une grande influence sur l'histoire naturelle au moyen âge².

Véritable encyclopédie, l'*Hortus* a joui d'une vogue immense, comme le montrent les nombreuses éditions et traductions³ de cet incunable. Il est constitué par une série de lexiques consacrés aux herbes médicinales, aux animaux de tous genres (terrestres, aériens et aquatiques) et aux pierres précieuses en tant qu'utiles à la santé. Dans un ensemble de 1066 articles ou chapitres⁴, rangés par

du *Bestiaire divin* de Guillaume le Clerc de Normandie, écrit en 1210 (éd. Robert Reinsch, 1892), et du *Bestiaire d'amour* par Richard de Fournival, composé vers 1240 (éd. Hippeau, 1860). La V^e partie du *Trésor* de Brunetto Latini, composé vers 1265 (p. 182 à 253 de l'édition Chabaille, 1863), n'est en somme qu'un *Bestiaire* en prose.

1. Édition princeps : *Hortus Sanitatis*, Mayence, 1491, in-fol. Voir, sur les réimpressions, traductions et sources, D^r Ludwig Choulant, *Graphische Incunabeln für Naturgeschichte und Medicin*, Leipzig, 1858, p. 20 et suiv.

2. Voir, sur cet ouvrage, Carus, *Histoire de la Zoologie*, trad. fr., p. 169 à 178.

3. La version française que nous citons porte ce titre : [*H*]ortus Sanitatis translaté de latin en françois, Paris, Anthoine Verard, s. d. [vers 1500], in-fol.

4. A savoir : *Tractatus de Herbis* (530 chapitres), *de Animalibus terrestribus* (164 chapitres), *de Avibus* (122 chapitres), *de Piscibus* (106 chapitres), *de Lapidibus* (144 chapitres).

ordre alphabétique¹, on y passe en revue la terminologie botanique, zoologique ou minéralogique sous le double rapport des définitions (juxtaposées pêle-mêle) et des applications médicales. Chaque article est accompagné d'une gravure sur bois d'une naïveté incroyable. Ces figures et les animaux fantastiques qui y foisonnent témoignent de la crédulité extraordinaire du compilateur (resté inconnu) et de son époque.

Rabelais a-t-il connu cet énorme recueil? Il est permis d'en douter, faute d'un indice sûr. Quoi qu'il en soit, l'*Hortus* présente, pour nos recherches, un intérêt multiple : d'une part, il forme, à la veille de la Renaissance, le *corpus* des connaissances de l'époque en matière d'histoire naturelle, le répertoire le plus copieux du merveilleux zoologique; d'autre part, sa version moyen-française peut contribuer à fixer la chronologie de certains termes techniques qu'on retrouvera, quelques dizaines d'années plus tard, sous leur forme scientifique, chez Rabelais, qui, le premier des modernes, a directement puisé dans l'océan de l'*Historia naturalis*, et non pas dans les eaux troubles qui ont alimenté le moyen âge.

L'histoire naturelle chez Rabelais, en tant que puisée dans Pline et chez les écrivains de l'Antiquité, a déjà fourni l'occasion de recherches consciencieuses à Gottlob Regis (1832-1841) et à W.-F. Smith (1893). Tout en tirant parti de nos devanciers, nous avons tâché de profiter de toutes les ressources dont Pline² et la science naturelle ont

1. Cette disposition et l'index final, très détaillé, de l'*Hortus* nous dispenseront d'autres renvois.

2. En ce qui concerne la partie zoologique de Pline, nous avons consulté les notes marginales de la version de Du Pinet (1562), lesquelles constituent parfois un excellent commentaire, ainsi que les notes dont Cuvier a enrichi l'édition Panckoucke (1829-1833). L'excellente traduction de Pline par Littré (1848-1850), dans la collection Nisard, nous a rendu des services.

Ajoutons-y les publications des naturalistes du xvi^e siècle, sur lesquelles nous reviendrons, et particulièrement les œuvres fondamentales de Pierre Belon (1550-1558). Tout d'abord, ses deux traités : *La nature et diversité des Poissons* (1555) et l'*Histoire de la*

été l'objet¹. Notre appréciation strictement historique des faits consignés par Rabelais et le souci constant de les mettre en rapport avec la science de l'époque et la vie sociale du XVI^e siècle renouvellent la matière et lui donnent un intérêt particulier.

Les données zoologiques, dans l'œuvre de Rabelais, sont nombreuses et complexes. Mais comme il s'agit d'un roman et non pas d'un traité scientifique, les procédés habituels de classement ne sont pas ici de mise. C'est Rabelais lui-même qui nous servira de guide pour envisager, sous quelques rubriques d'ensemble, les détails sur les animaux qu'il a consignés dans son œuvre.

Une source de première importance est, à cet égard, la contrée imaginaire de la géographie rabelaisienne, le *Pays de Satin*, pays délicieux, riche en tapisseries reproduisant les merveilles et curiosités de la nature, surtout en animaux fictifs, doués de vertus merveilleuses ou d'une

nature des Oyseaux (1555); ensuite, son livre le plus original : *Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grece, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges*, Paris, 1553. Nous utilisons l'édition en petit format d'Anvers, 1555, qui est pourvue d'un index copieux.

1. Citons : Otto Keller, *Die Tiere im klassischen Altertum*, Innsbruck, 1887, et *Die antike Tierwelt*, Leipzig, 1909-1913. — Brehm, *Vie des animaux*, trad. fr. 1869 à 1885. — Gustave Loisel, *Histoire des Ménageries de l'antiquité à nos jours*, t. I (Antiquité, Moyen âge, Renaissance); t. II (XVII^e et XVIII^e siècles); t. III (XIX^e et XX^e siècles), Paris, 1912.

Rappelons finalement les pages suggestives que M. Ferd. Brunot a consacrées aux sciences naturelles, dans son *Seizième siècle* (1906), et la vigoureuse synthèse qu'en a tracée notre confrère Jean Plattard dans son *Œuvre de Rabelais* (1910).

Je dois beaucoup à l'obligeance amicale du D^r Paul Dorveaux. Il m'a guidé dans la bibliographie scientifique, souvent compliquée, de la Renaissance française, domaine qu'il a enrichi de maintes trouvailles et de doctes commentaires; il a mis à ma disposition des ouvrages de l'époque, rares et précieux, dont abonde à ses soins, la Bibliothèque de l'École supérieure de Pharmacie; il a finalement bien voulu revoir en épreuves cette étude et la faire profiter de sa compétence spéciale. Je lui en exprime ici bien sincèrement toute ma gratitude.

rareté extrême à cette époque et encore inconnus en France. Ces tapisseries de *haulte fustaye* trouvent leurs pendants dans les gravures drôlatiques qui accompagnent, dans l'*Hortus Sanitatis* de la fin du xv^e siècle, les descriptions minutieuses des animaux traditionnels. Mais tandis que, dans cet incunable, les figures de haute fantaisie, comme le texte lui-même, représentent la connaissance de la nature au seuil de la Renaissance, Rabelais rejette toutes ces fictions dans le pays de l'imagination. On respire ainsi, chez lui, à propos du merveilleux du passé, la certitude de son caractère factice, irréel.

Notre auteur mentionne déjà en passant ce pays exquis dans le *Quart Livre* (ch. viii); mais il lui donne tout son développement dans son *V^e Livre*, ch. xxx, qui renferme un résumé des connaissances zoologiques dans le second tiers du xvi^e siècle. Ce chapitre, qui a échappé jusqu'ici à l'attention des naturalistes¹, est tout aussi précieux que la dissertation rabelaisienne sur l'origine des noms des plantes que citent avec éloges les botanistes.

Qu'est-ce donc que ce *Pays de Satin*?

Joyeux d'avoir vu la nouvelle Religion des Freres Fredons, navigasmes par deux jours. Au troisieme descouvrit nostre Pillot une Isle, belle et delicieuse sur toutes aultres, et l'appelloit l'Isle de Frize, car les chemins estoient de frize. En icelle estoit le *Païs de Satin*, tant renommé entre les Paiges de Court, duquel les arbres et herbes jamais ne perdoient fleur ni feuilles et estoient de damas et velours figuré; les bestes et oyseaulx estoient de tapisserie.

Là nous veismes plusieurs bestes, oyseaulx et arbres, telz que les avons de par deçà en figure, grandeur, amplitude et couleur, excepté qu'ilz ne mangeoient rien et poinct ne chantoient; poinct aussi ne mordoient ilz comme font les nostres. *Plusieurs aussi y veismes que n'avions encor veu...*

Et l'auteur d'énumérer les animaux inconnus ou rares, fabuleux ou merveilleux, — Éléphants saltimbanques, un

1. M. Abel Lefranc avait déjà relevé l'intérêt littéraire et historique des chapitres xxx et xxxi dans ses *Navigations de Pantagruel*, p. 214 à 215.

Rhinocéros, trende-deux Unicorns, un Caméléon, trois Hydres à sept têtes, quatorze Phénix, etc., — dont il puise la connaissance non seulement dans l'Antiquité, mais aussi dans l'expérience de l'époque. C'est à ce dernier trait, à l'universalité des renseignements, qu'on reconnaît le génie du Maître. Aucun autre écrivain, vers le milieu du xvi^e siècle, ne pouvait posséder une information à la fois aussi vaste et aussi précise, sur les choses de la nature, que Rabelais. Nous y voyons une des raisons péremptoires en faveur de sa paternité du *V^e Livre*, paternité, à notre avis, hors de doute sous le rapport philologique.

Le point de départ du *Pays de Satin* semble être l'*Isle de Medamothi* (l. IV, ch. 11), épisode qui figure seulement dans l'édition intégrale de 1552. A la foire de Medamothi, Pantagruel fait l'achat de toutes sortes d'animaux rares : un Tarande, trois Unicorns, etc. Cette île, comme le *Pays de Satin*, était en outre riche en peintures singulières, en tableaux brodés à l'aiguille et en tapisseries de haute lisse. Deux de ces tableaux, achetés par Frère Jean, étaient l'œuvre (ajoute Rabelais) de « maître Charles Charmois, peintre du Roy Megiste », personnage réel, artiste connu, peintre de François I^{er} et du cardinal du Bellay¹.

La région complémentaire du *Pays de Satin* est celle d'*Ouy dire*, pays de la tradition, de la transmission orale, des racontars douteux et des témoignages suspects. C'est là que nous rencontrons, entre autres autorités, Élien et Solin, Albert le Grand et Paul Jove, « et ne sçay combien d'autres modernes historiens cachez derrière une pièce de tapisserie en tapinois escrivans de belles besognes, et tout par Ouy dire ».

Les données essentielles de ce xxx^e chapitre, capital pour nos recherches, nous fourniront les points de vue généraux pour apprécier l'état de la science zoologique en France vers 1550.

Mais, avant d'en aborder l'examen, étant donné le très grand intérêt que possède pour notre sujet ce chapitre

1. Voir *Rev. Ét. Rab.*, t. VIII, p. 113, et t. IX, p. 77.

spécial du *V^e Livre*, il importe de nous arrêter sur les divergences qu'en présentent le Manuscrit et l'Édition. Ces variantes, parfois essentielles, accusent des rédactions différentes en dehors de celles dont on est redevable à l'ignorance du copiste.

Voici cette double liste (avec l'omission des noms encore vivaces ou purement mythologiques) :

Manuscrit : des Cynamolges, des Argathiles, des Caprimulges, des Thynnuncules, des Onocrotales... Pantheres, Tigres, Leoparz, Hyenes, Camelopardales, Origes, Dorcades, Cemades, Cynocephales, Satyres, Cartazonnes, Tarandes, Ures, Halces, Monopes, Orophages, Capes, Neades, Gebes, Cercopitheques, Bisons, Musimones, Bulures, Ophions, Suriluges, Grouphenes... Remore, des Sphinges, des Raphes, des Oinces, des Cephes, des Tronites, des Dales, des Lancercules, des Mantichores, des Catoblepes...

Édition : des Cynamologes, des Argathiles, des Caprimulges, des Thynnuncules, des Onocrotales, ... des Pantheres, Dorcades, Cemades, Cynocephales, Satyres, Cartasonnes, Tarandes, Ures, Monopes, Pephages, Cepes, Neares, Steres, Cercopitheques, Bisons, Musimones, Bytures, Ophyres, Stryges, Gryphes... Tygres, Leopards, Hyennes, Cameleopardales, Origes... Remore... des Sphinges, des Raphes, des Oinces, des Cephes, des Crocutes, des Eales, des Cucocrutes, des Manticores, des Catoblepes...

Si l'on fait abstraction des termes mythologiques, tels que Loup garoux et Centaures (Ms. : Onocentaures), le Manuscrit fournit d'abord deux appellations en plus : *Gebes* et *Halces*, en rapport avec les *Steres* de l'Édition; ensuite des variantes plus ou moins significatives : *Orophages*, à côté de *Pephages*, *Capes* et *Cepes*, *Neades* et *Neares*.

La collation de ces variantes est indispensable pour établir la leçon véritable, encore nous laisse-t-elle parfois en défaut. D'une part, *Gebes* et *Capes*, du Manuscrit, sont des erreurs manifestes pour *Cebes* (κηβοι) et *Cepes* (κηποι) de l'Édition; de même, *Tronites* et *Dales* sont pour

Crocutes et *Eales* de l'Édition. D'autre part, *Neades* et *Orphions* du Manuscrit représentent seuls la leçon exacte, alors que *Byturos*¹ de l'Édition l'emporte sur *Bulure* du Manuscrit. Quant à *Lancerçules* (Ms.) ou *Cucrocutes* (Éd.), la leçon est doublement fautive et permet à peine d'entrevoir le type probable : *Leococrutes*, comme dans *Pephages* (Éd.) ou *Orophages* (Ms.), celui de *Pegases*. Finalement, *Steres* (Éd.) représente une forme tronquée de *Presteres*.

Essayons maintenant de classer cette nomenclature à l'aide de quelques critères généraux.

I. — ANIMAUX INCONNUS OU RARES.

Rabelais situe, au *Pays de Satin*, un nombre considérable d'animaux qui nous sont aujourd'hui plus ou moins familiers. Notre auteur nous les présente comme inconnus et rares, et ses indications répondent parfaitement à la réalité de l'époque. Les témoignages historiques que nous invoquerons feront ressortir la rigoureuse exactitude de ce chapitre et son caractère véritablement documentaire.

L'existence de ménageries, dans le sens scientifique du mot, malgré des vestiges isolés dans l'Antiquité, n'est attestée que dès le xvi^e siècle. Rabelais fait lui-même mention d'une des premières et des plus importantes à l'époque de la Renaissance, celle créée par Philippe Strozzi à Florence, très florissante au xvi^e siècle. Notre auteur l'a visitée en 1536² (comme un demi-siècle plus tard Montaigne) et, à la vue de la magnifique cité, il laisse un libre essor à son enthousiasme d'humaniste, tout en le mettant en opposition avec l'indifférence du moine Bernard Lardon d'Amiens, qui préfère les délices du gosier à toutes les

1. Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 52 : M. Cicero tradit animalia *bytu-ros* (var. : *biuros*) vocari qui vites in Campania erodant.

2. Nous discuterons ultérieurement cette date, à l'occasion des voyages de Rabelais en Italie.

splendeurs de l'art et à toutes les curiosités de l'intelligence :

C'est, dist Epistemon, naïvement parlé en moine; je diz moine moinant, je ne diz pas moine moiné. Vrayement, vous me reduisez en memoire ce que je veidz et ouy en Florence, il y a environ vingt ans.

Nous estions bien bonne compagnie de gens studieux, amateurs de peregrinité et convoyteux de visiter les Gens doctes, Antiquitez et Singularitez d'Italie, et lors curieusement contemplions l'assiete et beaulté de Florence, la structure du Dome, la sumptuosité des Temples et Palais magnifiques, et entrons en contention qui plus aptement les extolloeroit par louanges condignes, quand un moyne d'Amiens, nommé Bernard Lardon, comme tout fasché et monopolé, nous dist :

« Je ne sçay que diantre vous trouvez icy tant à louer. J'ay aussi bien contemplé comme vous et ne suys aveuigle plus que vous. Et puy, qu'est ce? Ce sont belles maisons. C'est tout. Mais, Dieu et Monsieur saint Bernard, nostre bon Patron, soit avecques nous, en toute ceste ville encores n'ay je veu une seule roustisserie...

« Je ne sçay quel plaisir avez prins, voyans les Lions et Afriquanes, — ainsi nommiez vous, ce me semble, ce qu'ils appellent Tigres, — près le Beffroy : pareillement voyans les Porczespicz et Austruches on Palais du Seigneur Philippe Strossy. Par foy, nos fieulz, j'aimeroy miculz veoir un bon et gras oizon en broche.

« Ces porphyres, ces marbres sont beaulz; je n'en diz point de mal; mais les darioles d'Amiens sont meilleures à mon goust... » (l. IV, ch. xi).

L'histoire de ces ménageries a été récemment l'objet d'un excellent travail d'ensemble¹. Les éléments y abondent, — et nous en tirerons parti, — pour confirmer l'authenticité du tableau zoologique tracé par Rabelais.

1. Voir l'ouvrage cité ci-dessus de Gustave Loisel. En citant le passage sur la ménagerie florentine de Rabelais que nous venons d'alléguer, M. Loisel remarque (t. I, p. 200) : « Rabelais en parle sans grand enthousiasme. » L'auteur n'a pas saisi le contraste ironique du Maître, exprimant tour à tour l'admiration ou l'indifférence suivant le personnage qu'il met en scène.

Passons maintenant en revue ses données essentielles, en suivant l'ordre même adopté par notre auteur.

1. — *Éléphant.*

Cet animal est situé dans une région imaginaire, le *Pays de Satin*, à cause de son extrême rareté au xvi^e siècle.

L'histoire du moyen âge parle, il est vrai, de l'éléphant envoyé à Charlemagne par Haroun Al-Raschid¹; mais son souvenir s'était effacé².

Lorsque Henri III passa par Vienne, en 1574, l'Empereur lui fit voir tout ce qu'il avait de plus singulier³, et dans le nombre des curiosités figurait un éléphant. Henri IV est le premier roi de France qui en ait possédé un. Dans la lettre de juillet 1591 qu'il adresse à son receveur de finances à Dieppe, où avait débarqué la bête, il dit : « Nous desirons que l'Elephant qui nous a esté admené des Indes soit conservé et gardé comme chose rare et qui ne s'est encore veue en cestuy nostre royaume⁴... »

Rabelais avait donc parfaitement raison de situer, vers 1550, l'éléphant dans un pays imaginaire.

C'est Pierre Gilles, dit Gyllius, qui donna, vers le milieu du xvi^e siècle, la première description d'après nature d'un éléphant qu'il avait vu à la ménagerie de l'Hippodrome de Constantinople. De retour d'Orient, il avait amené, avec son cornac, un jeune éléphant qu'il avait obtenu d'Elqas Mirza, frère du chah de Perse. Il en observa de près les allures et les mœurs et en consigna les résultats dans une lettre adressée au cardinal d'Armagnac⁵.

1. Cf. Brantôme, t. V, p. 248 : « Charlemaigne fut requis de Aaron, roy de Perse, de semblable amitié et de paix, et pour ce luy envoya de fort beaux presens, jusques à un grand Elephant, que les François qui n'en avoient veu jamais se pleurent fort à le veoir par grand' merveille. »

2. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 162-163.

3. Pierre Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 396 (cité par A. Franklin, *Les Animaux*, t. II, p. 100).

4. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 276.

5. Elle figure dans le volume posthume : *Æliani de Historia*

Les anciens ont beaucoup vanté l'intelligence extraordinaire de cet animal. Dans la zoologie de Pline, l'éléphant ouvre le règne animal, venant immédiatement après l'homme, dont il égalerait l'intelligence (*proximumque humanis sensibus*). Alors que Pline ne consacre que deux chapitres au chien et trois au cheval, il lui en faut douze pour vanter la capacité hors ligne de son animal favori. Il ne tarit pas sur ses aptitudes artistiques, sur ses prouesses acrobatiques.

Les bateleurs romains, dit-il, avaient appris à l'éléphant à reconnaître les lettres, à monter et descendre sur une corde inclinée, à porter à quatre une civière contenant un cinquième éléphant qui faisait le malade, à danser en mesure, à manger civilement et honnêtement à une table richement couverte de vaisselle d'or et d'argent, etc. Rabelais parle longuement, d'après Pline, de ces éléphants savants dressés à tous les arts :

Plusieurs bestes aussi y veismes [dans le Païs de Satin] que n'avons encor veuz. Entre aultres y veismes divers *Elephans* en diverse contenance. Surtout je y notai les six masles et six femelles presentés à Rome en theatre par leur instituteur au temps de Germanicus, nepveu de l'Empereur Tybere, *Elephans* doctes, musiciens, philosophes, danseurs, pavaneurs, balladins¹, et estoient assis à table, beuvans et mangeans en silence, comme beatz Peres en refectouer. Ils ont le museau long de deux coudées, et le nommons Proboscide², avec lequel ils

Animalium libri XVII, quos ex integro veteri exemplari græco Petrus Gillius vertit, una cum nova elephantorum descriptione, Lyon, 1562. Cf. D^r E.-T. Hamy, *Pierre Gilles d'Albi*, Paris, 1900, p. 19.

1. Montaigne en parle, à son tour, d'après les anciens (*Essais*, l. II, ch. XII).

2. L'historique de ce néologisme est assez curieux. Brunetto Latini est le premier qui s'en soit servi, mais sous une forme altérée : « Oliphans est la plus grans beste que on sache. Si dent sont d'ivoire, et ses bès est apelez *promoistre* (var. : *promostre* et *premoiste*)... et à celui bec prent sa viande et la met en sa bouche », *Tresor*, p. 242. Rabelais, au XVI^e siècle, l'a fait entrer dans la langue littéraire; mais Robert Estienne l'ignore encore (1539) : « Le museau et trompe d'un elephant, *Proboscis*... » Ronsard a essayé de fran-

puyent eave pour boyre, prennent palmes, pommes, toute sorte de mangeaille, s'en deffendent et offendent comme d'une main, et au combat jectent les gens hault en l'air et à la cheute les font crever de rire. Ilz ont moult belles et grandes aureilles de la forme d'un van; ilz ont jointures et articulations és jambes; ceulx qui ont escript le contraire¹ n'en virent jamais qu'en paincture. Entre leurs dens ils ont deux grandes cornes; ainsi les appelloit Juba, et dist Pausanias estre cornes, non dentz; Philostrate tient que sont dentz, non cornes². Ce m'est tout un, pourveu que entendiez que c'est le vray yvoyre, et sont longues de trois ou quatre coudées, et son en la mandibule superieure, non inferieure; si croyez ceux qui disent le contraire, vous vous en trouverez mal, voyre feut ce Elian³, tiercelet de menterie. Là non ailleurs avoit veu Pline dansans aux sonnettes sur cordes et funambules, passant aussi sur les tables en plain banquet sans offenser les beuveurs bevans⁴...

ciser le mot (t. IV, p. 4) : « Qu'a de *probosce* un vieil Rhinoceron? »; mais la forme générale *proboscide* se lit également chez Jodelle (t. II, p. 272 de l'édition Marty-Laveaux).

1. Par exemple Aristote (*Hist. des animaux*, II, 4) et Pline (XI, 101) : *Omnia digitos habent, quæ pedes, excepto elephanto. Huic enim informes, numero quidem quinque, sed indivisi nec leviter discreti unguisque, non unguibus, similes.*

2. Pausanias (*Voyage en Grèce*, V, 12) et Philostrate (*Vie d'Apolonius*, II, 13), passages longuement reproduits chez Regis (p. 876-77). Dans la description d'après nature de Pierre Gilles, que nous venons de mentionner, ce naturaliste voit, dans les défenses, des cornes parce qu'elles ne naissent pas de la mâchoire inférieure, mais descendent plutôt du front.

3. Élien (*Hist. des animaux*, IV, 31) se borne à répéter les dires d'Aristote et de Pline.

4. *Hist. nat.*, VIII, 2 à 4 : *Germanici Cæsaris munere gladiatorio [elephanti] quosdam etiam inconditos meatus edidere saltantium modo. Vulgare erat, per auras arma jacere, non auferentibus ventis, atque inter se gladiatorios congressus edere, aut lascivienti pyrriche colludere. Postea et per funes incessere, lecticis etiam ferentes quaterni singulos puerperas imitantes, plenisque homine tricliniis accubitum iere per lectos ita libratis vestigiis, ne quis potentium attingeretur... Mucianus ter consul auctor est aliquem ex iis [elephantis] et litterarum ductus Græcarum didicisse solitumque præscribere ejus linguæ verbis : Ipse ego hæc scripsi et spolia Celtica dicavi... Prædam ipsi in se expetendam sciunt solam esse in armis suis, quæ Juba cornua appellat, Herodotus tanto antiquior et consuetudo melius dentes.*

Brehm confirme cette intelligence remarquable de l'éléphant : « Quiconque a eu affaire à l'éléphant, dit-il, reconnaît ses hautes facultés intellectuelles. On ne peut qu'admirer son intelligence et le développement surprenant qu'elle acquiert par l'éducation. L'éléphant égale sous ce rapport les animaux les mieux doués : le chien et le cheval. Il réfléchit avant d'agir, il se perfectionne de plus en plus ; il reçoit mieux les leçons qu'aucun autre animal et se forme ainsi tout un trésor de connaissances ¹. »

2. — *Rhinocéros.*

Presque inconnu et très rare au ^{xvi}^e siècle. C'est à l'entrée de Henri II à Paris, en 1549, que l'on vit figurer « un animal d'Ethiopie nommé *Rhinoceros* » (Godefroy).

Dans les vastes galeries de l'abbaye de Thélème (l. I, ch. LV), on voyait bien, à côté d'autres « choses spectaculaires », un *Rhinoceros*, mais il était en « peinture ».

Notre auteur l'envisage surtout comme un ennemi de l'éléphant.

Je y vy [dans le Païs de Satin] ung *Rhinoceros*² du tout semblable à celluy que Hans Cleberg³ m'avoit autrefois monstré, peu différent d'un verrat que autrefois j'avois veu à Legugé, excepté qu'il avoit une corne ou mufle longue d'une couldée et poinctue, de laquelle il osoit entreprendre un Elephant en combat et, d'icelle le poignant soubz le ventre (qui est la plus tendre et debile partie de l'Elephant), le rendoit mort par terre⁴.

1. *Les Mammifères*, t. II, p. 708 et suiv.

2. Le Manuscrit porte « ung *Rhenoceres* », essai de francisation resté isolé.

3. Il s'agit d'un des principaux négociants de Lyon, natif de Nuremberg, Hans Kleberger, célèbre par sa charité et par sa fortune. Il fut anobli par François I^{er}, sous le nom de sieur de Chastelard, que la reconnaissance publique avait surnommé le *bon Allemand*. Voir Monfalcon, *Histoire de Lyon*, éd. 1847, t. II, p. 607.

4. *Hist. nat.*, VIII, 29 : *Rhinoceros unius in nare cornus... Alter hic genitus hostis elephanto cornu ad saxa limato præparat se*

En 1749, un capitaine hollandais fit exhiber à Versailles, à la foire Saint-Germain, un rhinocéros¹ qui avait été pris en 1741 en Asie, dans l'empire du Grand Mogol, et amené par mer en Hollande en 1747. Considéré à tort comme le premier qu'on eut vu en France, il fut l'objet d'une curiosité universelle².

3. — Caméléon.

Très rare et presque inconnu à l'époque où écrivait Rabelais. Le changement de coloration que présente le caméléon a intéressé de tous temps les naturalistes et le vulgaire. Nous avons déjà cité l'opinion de Pline (et de Rabelais), suivant lequel l'animal empruntait ses couleurs à celles des corps environnants, et cela pour se dérober à ses ennemis. Le caméléon est ainsi devenu le symbole de la complaisance servile des flatteurs et des courtisans, qui modifient leurs opinions suivant les circonstances³.

Pendant, Albert le Grand avait déjà révoqué en doute cette propriété du reptile⁴, et Cuvier précise ainsi la question : « Le caméléon change, à la vérité, assez considérablement en couleur, selon ses passions et ses besoins, mais il est faux qu'il prenne celle des corps sur lesquels il se trouve⁵. » On sait positivement aujourd'hui que le

pugnæ, in dimicatione alvum maxime petens, quam scit esse molliorem.

1. Cette forme, commune à Rabelais et à Paré, a survécu; Ron-sard écrit *rhinoceront*, alors que la forme parallèle *rhinocerote* (reflet de l'accusatif latin) se rencontre déjà au *Quart Livre*, ch. LVII : « Les Elephans, Lyons, *Rhinocerotes*... » Celle de *rhinocerot* est encore fréquente au XVII^e siècle, et Richelet la recommande expressément en 1680 : « Quelques uns écrivent *rinoceros*, mais les hommes savans que j'ai consultez là dessus sont pour *rinocerot*. » Dans les *Bestiaires* et dans l'*Hortus Sanitatis* (1499), *rinoceron* désigne l'unicorne, appelé aussi *monoceros*.

2. Voir A. Franklin, *Les Animaux*, t. II, p. 136-138.

3. Cf. Belon, *La nature et diversité des poissons*, p. 49 : « C'est de là dont est venu le proverbe que ceux qui changent souvent d'avis semblent au Chameleon. »

4. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, Paris, 1836, p. 510.

5. *Tableau élémentaire du Règne animal*, p. 191.

changement de coloration de la peau du caméléon est dû à des couches de matières colorantes diverses¹.

Excepté le phénomène de la coloration, notre auteur relève une autre particularité de ce reptile :

Je y vy un *Chameleon*, tel que le décrit Aristoteles², et tel que me l'avoit quelquefois monsté Charles Marais³, medecin insigne en la noble cité de Lyon sur le Rhosne, et ne vivoit que de l'air, non plus que l'autre (l. V, ch. xxx).

Belon a le premier donné, vers 1550, la description d'après nature d'un caméléon, dont il parle à plusieurs reprises dans ses *Observations*. Il n'est pas éloigné d'attacher créance au dernier trait, tiré d'ailleurs par Rabelais de Pline⁴ : « Aucuns ont dit que les Cameleons vivent seulement de vent. Or est il qu'un Cameleon demeurera un an en vie sans rien manger, qui n'est pas chose difficile à croire : car j'ay veu des serpents de diverses sortes vivre l'espace de dix mois sans leur donner aucune chose à manger. Vray est qu'il faut leur bailler quelques fois un peu d'eau à boire⁵. » Mais plus loin, il reconnaît l'erreur (p. 186 v°) : « Nature avoit fait tort à cet animal de luy avoir baillé langue, estomach et intestins, si elle luy avoit denié de ne manger point, *comme plusieurs ont pensé*. »

1. Brehm, *Reptiles*, p. 193.

2. *Histoire des animaux*, II, 11 (mais où manque le trait cité par Rabelais).

3. Maître Charles Des Marais, praticien lyonnais, ami de Rabelais et candidat en 1535, pendant l'absence de celui-ci, à sa place de médecin du Grand Hôpital de Lyon (voir *Rev. Ét. Rab.*, t. IX, p. 148). Collectionneur de raretés zoologiques et « médecin insigne » (comme l'appelle Rabelais), c'est à peu près tout ce que nous savons sur son compte. On ignore complètement son activité scientifique.

4. *Hist. nat.*, VIII, 51 : Ipse [chamæleon] celsus hianti semper ore, solus animalium nec cibo nec potu alitur nec alio quam aëris elemento.

5. Belon, *Observations*, p. 175 v° et 222.

Du Bartas fait également allusion à ce double trait du reptile :

Mais l'œil du ciel ne void chose plus admirable
Que le *Chameleon*, qui reçoit, variable,
Les diverses couleurs des corps qu'il a devant,
Et dont le sobre sein ne se paist que de vent.

(*La Création*, I^{re} Semaine, vi^e Jour.)

Voici ce qu'en dit Cuvier : « Le caméléon se nourrit d'air... Cela est faux. Le caméléon mange des insectes, mais il consomme très peu, et comme ses poumons remplissent la plus grande partie de son corps, on a pu croire qu'il se nourrissait d'air. »

Le caméléon continua d'être rarissime en France et en Europe.

Vers 1590, le stathouder Guillaume III possédait deux caméléons. La ménagerie d'Auguste II, à Neustadt, renfermait quelques caméléons rapportés d'Afrique en 1732. Son nom manque à la liste des animaux qui ont vécu dans la ménagerie de Versailles; mais, en 1672, un caméléon fait son entrée dans la ménagerie de Chantilly, où il est admiré des visiteurs étrangers¹.

4. — *Pélican*.

Oiseau rarissime. Entre autres curiosités zoologiques, Maximilien, empereur d'Autriche, avait un pélican familial qui suivait le souverain au vol partout où il allait².

Le nom dérive de la Bible, comme le remarque Belon : « L'appellation françoise du *Pelican* est venue commune à cause des saints escrits; par quoy chascun en a entendu quelque chose, tant par les peintures qu'on en faict que parce qu'on parle à tous propos », *Oyseaulx*, p. 154.

1. Loisel, *Histoire des ménageries*, t. II, p. 32, 171-183 et 189.

2. Idem, *ibidem*, t. I, p. 235.

Rabelais cite, en outre, à plusieurs reprises¹, son équivalent gréco-latin, *Onocrotale*, appellatif qui fait allusion à la voix de cet oiseau (semblable au braiment d'un âne) : « ... des *Onocrotales* avec leur grand gosier », détail tiré de Pline². Quant à ce nom lui-même, Belon le commente ainsi : « *Onocrotalus*, oyseau de riviere de grande corpulence, semblable au Cygne, que les Grecs ont appelé *Pelicanes* et les Latins *Onocrotalus*, qui signifie autant que qui diroit le brayement d'un asne. Y a quelques uns qui nomment ce pellican *Livane*, de diction qui est trouvée commune en la bouche du peuple de Brabant et Henaut », *Oyseaulx*, p. 153.

En France, les premiers pélicans sont mentionnés par un document de la ménagerie de Versailles de février 1679³.

5. — *Panthère.*

Les anciens, et souvent les modernes, ont confondu, sous ce nom, plusieurs variétés distinctes, telles que le *léopard* et l'*once* (dans Rabelais *oince*⁴), toutes espèces rarissimes et, par suite, reléguées dans le *pays de Satin*.

En ce qui touche l'existence exceptionnelle de la bête apprivoisée, dans notre pays, sous François I^{er}, voici un curieux témoignage de Belon : « Comme nous tenons quelque petit chien pour compagnie, que faisons coucher sur les pieds de nostre lict pour plaisir, François I^{er} y

1. Rabelais y joue souvent sur *onocrotale* et *crotenaire* (proto-notaire).

2. *Hist. nat.*, X, 66 : Olorum similitudinem *onocrotali* habent... Huc [*faucibus*] omnia inexplebile animal congerit, mira ut sit capacitas...

3. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. II, p. 336, d'après : « Estat de despanse du sieur Monnier qu'il a faicte en son voyage du Levant pour achapt, nourriture et voiture des divers animaux par ordre du Roy et de Monseigneur Colbert, 1679. »

4. Nous reviendrons plus tard sur cette appellation qui, sous sa forme générale *once*, remonte à l'ancien français, et, sous sa forme particulière *oince* (qui est celle de Rabelais), au xvi^e siècle.

avoit telles fois quelque Lion, *Once* ou autre telle fiere beste, qui se faisoient chere comme quelque animal privé és maisons des païsans », *Oyseaulx*, p. 190.

Guillaume le Clerc, dans son *Bestiaire*, donne pour panthère son équivalent vulgaire *love cervere* :

La beste, qui a non panthere
En dreit romanz *love cervere*...

(Éd. Reinsch, v. 2029)

c'est-à-dire la femelle du lynx ou loup-cervier. Confusion constante pendant le moyen âge, d'un côté, entre le lynx et le léopard, et de l'autre, entre la femelle du lynx et la panthère.

Quant à la rareté en Europe du léopard (confondu avec la panthère), on sait qu'en 1479, Louis XI reçut du duc de Ferrare un léopard mâle, dressé pour la chasse du lièvre, avec lequel il courait la forêt et la plaine. Il y avait aussi des léopards de chasse dans la ménagerie de François I^{er}, à Fontainebleau¹.

6. — Gazelle.

On rencontre la gazelle chez Rabelais sous le double nom de *dorcade* (cf. l. IV, ch. vii : *Dorcades* de Libye) et d'*oryge*. Ruminant inconnu en France; les premiers qu'on y vit furent les quinze gazelles achetées en Orient par le sieur Monnier, en 1679, pour la ménagerie de Versailles².

Rabelais a tiré le nom d'Élien (XIV, 14) : « Les *δορκάδες*, quoique douées d'une admirable rapidité à la course, sont pourtant inférieures aux chevaux lybiens. »

Leger Duchesne explique *dorcas* par « daim sauvage³ ».

1. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 258 et 264.

2. Idem, *ibidem*, t. II, p. 336.

3. In Ruellium, *De stirpibus... cui accesserunt volatilium, gressibilibus... magis frequentium apud Gallias nomina... per Lodegarium a Quercu*, Paris, 1544, p. 73.

L'autre nom, *oryge* (l. V, ch. xxx), est tiré de Pline¹. Suivant Du Pinet, c'est une espèce de chamois², mais Belon l'identifie avec la gazelle : « Les Egyptiens ont grande quantité d'especes de chevres, qu'on nomme Gazelles³, lesquelles anciennement les Grecs nommoient *Origes*... », *Observations*, ch. xxi (« De la Gazelle, anciennement nommée *Orix* »).

Ce n'est qu'en 1750 que des forains exhibèrent à la foire Saint-Germain, à Versailles, une antilope (nom anglais donné à la gazelle) amenée « de la montagne déserte de Barbarie », comme disait le boniment⁴.

7. — Singes.

Les gros singes et les guenons ne commencèrent à être connus que dans la seconde moitié du xvi^e siècle, et certains rois, comme Henri III et Louis XIII, en furent très amateurs.

Voici les variétés simiennes familières à l'antiquité et dont Rabelais fait mention :

Cepe ou *cephé*, espèce de singe (mais on ne sait laquelle), — « des *Cephes* lesquels ont les pieds de devant comme les mains, et ceux de derriere comme les pieds d'un homme », — double forme tirée de Pline⁵, répondant au *κῆπος* d'Élien⁶, tandis que celle donnée par le Manuscrit, —

1. *Hist. nat.*, II, 40 : *Orygem* appellat Ægyptus feram, quam in exortu ejus (c'est-à-dire au lever de la canicule) contra stare et contueri tradit ac velut adorare, cum sternuerit.

2. Les zoologistes modernes désignent par *Oryx* une espèce d'antilope nommée aussi *Chamois du Cap*.

3. Ce nom se lit déjà chez Joinville. *L'Hortus Sanitatis*, de 1500, en donne une description fantaisiste : « Les *Gazelles* qui font le musc... duquel usent les roys. »

4. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. II, p. 280.

5. *Hist. nat.*, VIII, 28 : *Idem* ex Æthiopia quas vocant *cephos* (var. : *κῆπος*, *cæpos*), quarum pedes posteriores pedibus humanis et cruribus, priores manibus fuere similes. — *L'Hortus Sanitatis* (1500) écrit encore le nom sous sa forme savante : *cephos*.

6. Celui-ci en identifie le nom avec l'homonyme *κῆπος*, jardin (les singes ayant des couleurs variées comme celles d'un jardin), véri-

Gebes au lieu de *Cebes*, — est parallèle au *κῆβος* d'Aristote¹.

Cercopitheque, singe à queue, nom gréco-latin emprunté de Pline², équivalent du précédent. Belon, en parlant du singe callitriche, remarque : « Il est totalement jaulne comme fil d'or, et est du genre des *Cercopithecus*, qu'Aristote nomme *Cebus*, car il a la queue longue comme ont les guenons », *Observations*, p. 211 v^o.

Cynocephale, babouin, singe à museau de chien, nom donné par Pline³. Belon avait vu au Caire « de ces gros Maïmons que les Anciens ont nommé des *Cynocephales*, si sages et bien apprins [des bateleurs] qu'ils vont d'homme à homme, qui regardent jouer le basteleur, et leur tendent la main faisant signe qu'on y mettent de l'argent, et l'argent qu'on leur baille le portent à leur maistre », *Observations*, p. 213 v^o.

Satyre, peut-être l'orang-outang (*Simia satyrus* Lin.), dont le nom remonte également à Pline⁴, tout en étant antérieurement attesté⁵.

Le premier orang-outang se trouvait, en 1640, dans la ménagerie de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, aux environs de la Haye; et, en 1776, Guillaume V en

table étymologie populaire. Keller rapproche *κῆπος* ou *κῆβος* (qu'il suppose désigner plutôt le gorille) de l'égyptien *kafou*, hébreu *gof*, probablement identique avec le sanscrit *kapi*, singe.

1. De là *cebo*, singe, qu'on lit dans les *Serées* de Bouchet (éd. Roybet, t. III, p. 243) : « Parce qu'on vouloit marier nostre petit *cebo*... » L'éditeur interprète le mot par bossu et contrefait.

2. *Hist. nat.*, VIII, 30 : *Cercopithecus nigris capitibus, pilo asini et dissimiles cæteris voce*.

3. *Ibid.*, VIII, 80 : *Efferatior cynocephalis natura, sicut mitissima satyris et sphingibus*.

4. Voir la note qui précède. Suivant Keller, p. 10, ces *satyres* africains de Pline seraient des chimpanzés. On admet généralement que les Anciens ont ignoré les singes anthropomorphes de l'Afrique : le chimpanzé, le gorille, l'orang-outang; mais cette supposition est loin d'être prouvée. Les investigations récentes viennent plutôt à l'appui du contraire : voir, par exemple, les recherches d'Otto Keller et les identifications qu'il propose (dont nous avons tenu compte).

5. Dans la version française du *Propriétaire* de Barthélemy l'Anglois (XV, 58) : « Là sont les Leopars, les Tigres, les *Satires*. »

reçut un autre d'un marchand de la Compagnie des Indes¹.
Sphinge, autre variété simienne, proprement sphinx :

Digne de la *sfinge* Thebaine...

(Baif, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 273)

également mentionnée par Pline².

Les Anciens, comme le remarque Cuvier, ont appliqué les noms mythologiques de *satyres* et de *sphinx* à des animaux réels qui leur paraissaient avoir le plus de rapport avec ces êtres étranges.

8. — Renne.

) Sous le nom scythique de *Tarande*, Pline désigne tantôt le renne et tantôt l'élan. Rabelais en a tiré son admirable adaptation (que nous avons citée ci-dessus), à propos de l'exemplaire que Pantagruel acheta dans l'île de Medamothi d'un Scythe de la contrée des Gelons, peuplade scythique voisine du Borysthène. Dans la lettre que Pantagruel écrit à son père Gargantua (l. IV, ch. iv), il ajoute un trait de plus concernant cette bête : « J'ay icy trouvé un *Tarande*³ de Scythie, animal estrange et merveilleux à cause des variations de couleur en sa peau et poil, selon la distinction des choses prochaines. Vous le prendrez en gré ; il est aussi maniable et facile à nourrir qu'un agneau. »

Touchant ce phénomène de la coloration de sa peau, Cuvier fait cette remarque : « Cette histoire du tarande s'explique par les grandes variétés auxquelles le pelage du renne est sujet, et parce que cet animal devient souvent blanc en hiver. »

| Le renne et l'élan (que Pline et Rabelais confondent dans leurs descriptions) étaient encore extrêmement rares en France à la fin du xv^e siècle. Philippe de Commines

1. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. II, p. 31, 32.

2. Voir la note 3 de la page précédente.

3. Déformé en *Parande* dans Brunetto Latini et chez Albert le Grand, d'où le nom altéré passa dans l'*Hortus Sanitatis*.

les cite, sous l'année 1483, parmi les animaux exotiques que Louis XI fit acheter hors du royaume : « Au pays de Dannemarche et de Sueve envoya querir deux sortes de bestes : les unes s'appelloient *Hellenz* et sont de corsaige de cerf, grans comme beuffles, les cornes courtes et grosses. Les aultres s'appelloient *Rangiers*¹, qui sont de corsaige de couleur de daim, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes, car j'ay veu rangier porter cinquante quatre cors. Pour avoir six de chacune de ces bestes, donna aux marchans quatre mil cinq cens florins d'Almaigne². »

9. — Élan.

Cet animal du Nord figure, sous le nom de *Halce*, exclusivement dans le manuscrit du *V^e Livre* (ch. xxx). Comme *Tarande*, avec lequel il est souvent confondu, ce nom remonte à Pline³, et Du Pinet le conserve également dans sa version. On y lit cette note marginale : « Il y a assez de bœufs sauvages en Europe, et mesmes les Buffles, les Ures, les Bisonts, l'*Alce* de Danemarc, et plusieurs autres. »

Bête encore très rare au xvi^e siècle ; suivant Commynes, dont nous venons de citer le témoignage, la ménagerie de Louis XI à Plessis-les-Tours renfermait six élans et six rennes qu'il avait fait venir du Danemark.

1. Nom scandinave du renne (cf. danois *rensdyr*, renne, proprement renne-bête) qu'on lit déjà dans le *Roman de la Rose* et encore, au début du xvi^e siècle, dans les *Illustrations de Gaule* de Jean Le Maire (l. I, ch. xxiv) : « Les bouquetins impetueux, les *rangiers* bien chevillez, les sengliers rudes et fort dentez... » Le nom survit dans le langage du blason. — Le latin des naturalistes du moyen âge désigne cet animal par *rangifer*, « quasi comme *ramifer*, pour ce qu'il porte cornes ainsi comme rameaux », *Hortus Sanitatis*, 1500.

2. *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, p. 58.

3. *Hist. nat.*, VIII, 16 : Septentrio fert... *alcem*, jumento similem in proceritas aurium et cervicis distinguat.

10. — *Aurochs*.

Sa présence est signalée en 1517 dans un parc près de Varsovie, et sa dernière mention, dans un autre parc, toujours en Pologne, remonte à 1669¹. Dès le *xvi^e* siècle, on l'a confondu avec le *bison*, terme germanique (*wisent*) donné par Pline² et ainsi commenté par Du Pinet : « On trouve seulement des *Bisonts* en la duché de Moscovie, et sont dits en allemand *Aurox*. » Aujourd'hui, *Bison* désigne le bœuf sauvage d'Amérique.

En dehors de ce nom, Rabelais cite plusieurs synonymes ethniques tels que :

Bonase de Péonie, que la *Briefve Declaration* décrit ainsi : « Animal de Peonie, de la grandeur d'un taureau, mais plus trappu, lequel, chassé et pressé, fiante loing de quatre pas et plus ; par tel moyen se sauve, bruslant de son fiant les poils des chiens qui le prochassent. » C'est à ce trait que fait allusion le passage de *Gargantua* (l. IV, ch. LXVIII) : « ... vous fiantez comme dix huit *Bonases* de Peonie... », trait emprunté de Pline³, qui l'a tiré d'Aristote en l'interprétant mal⁴.

Les naturalistes modernes donnent le nom de *Bonase* à un groupe du genre bœuf contenant le bison et l'aurochs.

Monope, autre nom péonien du *bison* (l. V, ch. xxx),

1. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. II, p. 77.

2. *Hist. nat.*, VIII, 15 : Germania [gignit] insignia tamen boum ferorum genera, jubatos *bisontes*, excellentique et vi et velocitate *uros*, quibus imperitum vulgus bubalorum nomen imponit.

3. *Ibid.*, VIII, 16 : Tradunt in Pæonia feram, quæ *bonasus* vocetur, equina juba, cætera tauro similem, cornibus ita in se flexis, ut non sint utilia pugnæ. Quapropter fuga sibi auxiliari reddentem in ea fimum, interdum et trium jugerum longitudine, cujus contactus sequentes ut ignis aliquis amburat.

4. On lit, dans l'*Histoire des animaux* (IX, 45), que le bonase lance ses excréments à la distance de quatre pas ou *orgyes* (comme l'interprète fidèlement la *Briefve Declaration*); ces quatre pas, dans Aristote, deviennent trois arpents (ou *jugera*) chez Pline.

qu'Élien décrit ainsi (VII, 3) : « Animal indigène que les Péoniens appellent *μονώπον*, grand comme un taureau sauvage; poursuivi de près, il lance contre ses persécuteurs des excréments mordicants et brûlants. »

Ure, autre nom germanique de l'aurochs, tiré de Pline¹ et que Du Pinet accompagne de cette note : « Les *Ures* sont fort comuns en Moscovie et en la petite Tartarie. Ils sont faits comme un bœuf de poil noir et ont les cornes plus grandes que les *Bisons*, dont on fait de belles coupes de Samogithie. Les Moscovites les appellent *Thur* et les Allemans *Bisons*, faussement toutesfois. »

Aujourd'hui, *Ure* est le nom scientifique de l'aurochs ou du taureau sauvage.

11. — Tigre.

A la cour de Ferrare, à la fin du xv^e siècle, on vit apparaître le tigre, animal qui était resté inconnu en Occident pendant tout le moyen âge².

Dans la ménagerie de François I^{er}, à Fontainebleau, il y avait des lions et des tigres, ces derniers envoyés au roi, en 1534, par le sultan Kheir-ed-Din Barberousse³.

Et pourtant, ce félin était encore si rare au xvi^e siècle, et son nom même si peu en usage, que Montaigne, visitant un demi-siècle après Rabelais la fameuse ménagerie de Florence, écrit ceci : « Nous vismes là ... un chameau, des lions, des ours et un animal de la grandeur d'un fort grand mastin, de la forme d'un chat, tout martelé de blanc et de noir, qu'ils⁴ nomment un tigre⁵. »

1. Voir la note 2 qui précède. — *L'Hortus Sanitatis* écrit *Urus*, à côté de *Vesontes*, bison.

2. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 201.

3. Idem, *ibidem*, p. 264.

4. C'est-à-dire les Italiens. Rabelais avait déjà dit (l. IV, ch. XI) : « ... les Lions et *Afriquanes*, ainsi nommiez vous, ce me semble, ce qu'ils appellent *Tigres*... »

5. Montaigne, *Voyages*, éd. Lautrey, p. 189.

Il porte en outre, chez Rabelais, les deux noms suivants tirés de Pline et de Servius :

Afriquane ou *africane*¹, proprement bête d'Afrique, terre d'animaux monstrueux². Notre auteur se sert de ce terme à propos des tigres et autres fauves qu'il avait vus en 1536 à la ménagerie Strozzi de Florence³.

Ours Lybistide, c'est-à-dire ours de Libye : « *Afriquanes*, — ainsi nommiez-vous, ce me semble, — ou bien *Ours Lybistides*⁴, ce qu'ils appellent *Tigres* », lit-on dans le *Quart Livre*, ch. xi, éd. de 1548.

Ajoutons la tigresse *Hircanicque* (l. III, ch. viii), originaire d'Hircanie, réputée dans l'antiquité comme une des patries de ce fauve⁵.

12. — Hyène.

Animal exotique que l'on ne connaît au xvi^e siècle que par les livres, la Sainte Écriture ou les *Bestiaires*. L'hyène tachetée, du sud de l'Afrique, appelée *κροκούρας* dans Strabon, et *crocotta* dans Pline⁶, d'où *crocute* (l. V, ch. xxx), ce dernier désignant ainsi l'hyène de l'Inde, que Du Pinet interprète comme « un dogue ou mestis engendré d'une chienne amastinée d'un loup ». Duchesne la définit « une beste qui faint le nom des bergers pour entrer és estables ». Linné, finalement, appelle *Canis crocuta* le loup-tigre du Cap.

13. — Girafe.

Mammifère encore inconnu en France au xvi^e siècle.

1. *Hist. nat.*, VIII, 24 : Senatus consultum fuit vetus, ne liceret *Africanas* in Italiam advehere.

2. Cf. l. V, ch. iii : « Africque est costumiere de tousjours choses produire nouvelles et monstrueuses. »

3. Ce passage de Rabelais a été cité ci-dessus.

4. D'après le commentaire de Servius sur l'*Énéide* (V, 37) : Pelle *Libystidis ursæ*, aut re vera, aut feræ *Africanæ*.

5. *Hist. nat.*, VIII, 25 : Tigrim Indi et *Hircani* ferunt.

6. *Ibid.*, VIII, 30 : *Crocottas* velut ex cane lupoque conceptos, omnia dentibus frangentes protinusque devorata conficientes ventre.

Laurent de Médicis posséda le premier une girafe, la grande curiosité de la ménagerie de Florence. En 1489, la reine Anne de Beaujeu écrit au Magnifique de lui envoyer une *girafle*, « car c'est la bête du monde que j'ay le plus grand desir de veoir ¹ » ; mais le Médicis garde sa girafe.

La girafe porte chez Rabelais le nom de *camelopardale*, proprement chameau-panthère, nom tiré de Pline ², et encore usuel. Belon nous en donne la première description d'après nature, à l'occasion de l'exemplaire qu'il a admiré à la ménagerie du Château du Caire : « De la Giraffe que les Arabes nomment Zurnapa ³, et les Grecs et Latins *Camelopardalis*..., d'un nom composé de Liepard et Chameau : car elle est bigarrée des taches d'un Liepard, et a le col long comme un Chameau. C'estoit une beste moult belle et de la plus douce nature qui soit, quasi comme une brebis, et autant amiable que nulle autre beste sauvage », *Observations*, ch. XLIV de la II^e partie.

La girafe resta inconnue en France jusqu'au xix^e siècle. En 1826, le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, envoya au roi de France une girafe, « la première qui ait jamais paru vivante, en France, et qui fut le grand événement de tout le pays à cette époque ⁴ ».

Les témoignages historiques que nous venons de citer font tous ressortir la parfaite justesse du tableau que Rabelais a tracé de la faune exotique en France vers le milieu du xvi^e siècle, en ce qui touche particulièrement le caractère rare ou inconnu dans notre pays de certains animaux

1. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 261.

2. *Hist. nat.*, VIII, 27 : Nabun Æthiopes vocant, collo similem equo, pedibus et cruribus bovi, camelo capite, albis maculis rutilum colorem distinguentibus, unde appellata *camelopardalis*.

3. Ou plutôt *zurafa*, source de l'italien *giraffa*, d'où notre girafe. Joinville écrit *orafte*, d'où *oraflus*, dans l'*Hortus Sanitatis* qui clôt son article par cette curieuse remarque : « Et a esté veue ceste beste en nostre temps (1500) et est appelée en langue Arabique *Seraph* » (c'est-à-dire *zeraf*). Cf. Albert le Grand : « Bestia est Æthiopiæ quam Arabum quidam et Italicorum *Seraph* appellant ».

4. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. III, p. 138.

qui nous sont devenus habituels, grâce aux jardins zoologiques et d'acclimatation, aux ménageries et exhibitions foraines.

La méthode d'interprétation réaliste, appliquée avec tant de sagacité à l'œuvre rabelaisienne par MM. Abel Lefranc et Henri Clouzot, trouve une confirmation éclatante dans ce xxx^e chapitre, où l'on n'a vu jusqu'ici qu'un assemblage fortuit de détails disparates. Envisagés à la lumière des faits sociaux contemporains, ces détails se révèlent à la fois exacts et réels, constituant un ensemble des plus cohérents, où chaque assertion répond à un fait, à une croyance ou à une curiosité de l'époque.

II. — ANIMAUX AUX VERTUS MERVEILLEUSES.

Dans les œuvres des anciens naturalistes, et cela jusqu'au début du xvii^e siècle, le merveilleux se mêle constamment aux détails positifs, à tel point que ces derniers en sont souvent submergés. Dans Pline, par exemple, ce côté fantaisiste occupe une place prépondérante et l'imagination y côtoie à chaque pas la réalité. Aussi son *Histoire naturelle* est-elle devenue la source d'où les croyances superstitieuses aux animaux et aux plantes se sont déversées en grand nombre sur le moyen âge (par l'intermédiaire de son abrégiateur Solin) et sur le monde moderne (par son œuvre elle-même, commentée et vulgarisée pendant la Renaissance).

La science de la nature ne s'est débarrassée du merveilleux que depuis le xvii^e siècle. Il est aujourd'hui relégué dans les campagnes, dans le vaste domaine des superstitions populaires.

Ce caractère merveilleux de l'histoire naturelle chez Pline et au xvi^e siècle a passé naturellement dans Rabelais. Il s'en moque parfois, et nous avons déjà cité ses protestations sous une forme humoristique, ce qui ne l'empêche guère, étant donné le caractère romanesque de son œuvre, d'en tirer un parti fréquent.

Nous avons déjà mentionné, d'après Pline et Rabelais, les deux propriétés frappantes du caméléon, sa coloration changeante et sa prétendue nourriture aérienne; mais comme Pline¹ ajoute deux autres particularités cette fois nettement merveilleuses du même animal, Maître François s'empresse de les recueillir :

... En dormant à beaux et joyeux songes... Aultant vous en diroys je de l'espaule *guauche* du Crocodile et du *Chameleon*, saul l'honneur du vieulx Democrite... (l. III, ch. XIII).

Comment, dist Pantagruel, a il l'armet de Pluton en teste, l'anneau de Gyges es gryphes, ou un *Chameleon* en sein pour se rendre invisible au monde? (l. V, ch. VIII).

Et lorsque, en 1573, Ambroise Paré publie son *Livre des Monstres et Prodiges*, il consacre au caméléon un chapitre spécial où il consigne fidèlement ces traits prodigieux, malgré la réserve indignée de Pline : *pudet referre!* et celle humoristique de Rabelais. Ce *Livre des Monstres* est d'ailleurs, d'un bout à l'autre, un véritable recueil de superstitions auxquelles un savant comme Paré attache encore (comme on le verra) une foi pleine et entière. Le sceptique Montaigne lui-même ne se montre pas moins crédule et moins accueillant pour les légendes zoologiques de l'antiquité dans son fameux chapitre des *Essais* qui porte le titre « Apologie de Raimond Sebond ».

Un exemple suffira pour montrer comment certains animaux prenaient, aux yeux de nos zoologistes de la Renaissance, un aspect merveilleux. Il s'agit du cétacé que Buffon appelle le *Phoque à ventre blanc* et auquel Albert le Grand a le premier donné le nom de *Monachus maris*². Belon et Rondelet (p. 361) le décrivent complai-

1. *Hist. nat.*, XXVIII, 29 : Sinistrum vero pedem [chamæleontis] torrerî in furno cum herba, quæ æque chamæleon vocetur, additoque unguento pastillos eos in ligneum vas conditos præstare, si credimus, *ne cernatur ab aliis qui id habeat...* Sinistrum [humerum] vero quibus monstribus consecret [Democritus] *qualiter somnia quæ velis ac quibus velis mittantur, pudet referre...*

2. Cf. *Hortus Sanitatis* (1500) : « De *Monacho marino*, Moyne

samment. Voici ce que dit le premier : « N'ha pas longtemps qu'en Norvage fut veu, par un nombre infiny de peuple, un *homme marin* armé d'ecailles de poisson, se promenant sur la greve de la mer et prenant le soleil à son aise : lequel, si tost qu'il se veit apperceu, se plongea dans la mer dont il estoit sorty », *Nature des poissons*, II^e partie, p. 32. Rondelet, à son tour, donne le portrait du monstre, en habit d'évêque, d'après une copie qu'il avait reçue de la reine Marguerite de Navarre.

Plusieurs de ces animaux, aux vertus prodigieuses, sont relégués par Rabelais dans son *Pays de Satin*; il parle des autres au cours de son roman. Nous les embrassons dans une revue d'ensemble.

1. — *Catoblepe*.

Espèce d'antilope, le gnou de l'Afrique australe (*Antilope gnou*), mélange d'antilope, de bœuf et de cheval, une vraie caricature de tous ces animaux si gracieux et si nobles (Brehm).

Je y vy des *Catoblepes*, bestes sauvages petites de corps, mais elles ont les testes grandes sans proportion; à peine les peuvent elles lever de terre; elles ont les yeux tant veneneux, que quiconque les voit, meurt soubdainement, comme qui verroit un Basilic[†] (l. V, ch. xxx).

marin. Ces poissons sont ditz *Moynes marins* pour ce qu'ilz ont la teste en la maniere d'ung moyne freschement rez... Toutesfois il n'a pas la face en tout semblable à l'homme, car il a le nez semblable au poisson, et la bouche continue et joignante au nez... Cestuy monstre attrait volentiers les hommes qui cheminent sur les rivages de la mer..., il ravit l'homme et le tyre au parfond de la mer, et se repaist en ceste maniere et se saoule de sa chair. »

1. *Hist. nat.*, VIII, 32 : Juxta hunc [la source Nigris, origine du Nil] fera appellatur *catoblepas*, modica alioqui cæterisque membris iners, caput tantum prægrave ægre ferens. Id dejectum semper in terram : alias internicio humani generis, omnibus, qui oculos ejus videre, confestim expirantibus.

La propriété mortelle de ce regard a été retenue par la zoologie légendaire du moyen âge, laquelle l'assimile au basilic, et Pulci en fait mention comme tel :

E un serpente è detto *catoblepa*,
 Che va con capo in terra e con bocca
 Per sua pigrizia, e par col corpo repa;
 Secca le biade e l'erbe e ciò che tocca :
 Tal che col fiato il sasso scoppia e crepa;
 Tanto caldo velen da questo fiocca.
 Col guardo uccide periglioso et fello;
 Ma poi la donnoletta uccide quello.

(*Morgante*, XXV, 314.)

Leger Duchesne (1544), p. 73, relève le même trait : « Le *Catoblepas* est une petite beste qui a fort grosse teste, et qui le regarde, il meurt. » Du Pinet remarque à son tour (1564) : « Le *Catoblepas* prend ce nom de ce qu'il tient tousjours la teste baissée. Ælianus le fait semblable à un veau... »

Parmi les bêtes merveilleuses qui apparaissent, dans la *Tentation de saint Antoine* de Flaubert (p. 288 de l'édition Charpentier), figure aussi le *Catoblepas*, « buffle noir avec une tête noire tombant jusqu'à terre et rattachée à ses épaules par un cou mince, long et flasque comme un boyau vidé ».

2. — *Rémone* ou *Echénéide*.

Le nom grec de ce poisson de mer est *Echeneis*, proprement arrête-navire, parce que, d'après la tradition, il pouvait empêcher les vaisseaux d'avancer ; son équivalent romain est *Rémone*, proprement retard, pour la même raison. En dehors de sa propriété merveilleuse d'arrêter subitement la marche d'un vaisseau, les anciens y rattachaient diverses superstitions : celle de retarder les jugements et les procès (véritable jeu de mots fondé sur son nom) et celle d'attirer l'or tombé dans les puits les plus

profonds. Ces propriétés multiples et plutôt funestes se rencontrent chez Rabelais :

Echeneis, poisson tant imbecille, arreste contre tous les vens et retient en plein fortunat les plus fortes navires qui soient sus mer, et la chair de icelluy poisson conservé en sel attire l'or hors les puyz, tant profonds soyent ilz qu'on pourroit sonder (l. IV, ch. LXII).

Je y vy une *Remore*, poisson petit nommé *Echeneis* des Grecz, auprès d'un grand nauf, laquelle ne se mouvoit, encores qu'elle eust plaines voiles en haulte mer. Je croy bien que c'estoit celle de Periander, le Tirant, laquelle un poisson tant petit arrestoit contre le vent, et en ce pais de Satin, non ailleurs, l'avoit veue Mutianus... veneficques *Remores*, c'est sempiternité de procès sans fin de jugement (l. V, ch. xxx)¹.

Pline cite ce poisson comme un exemple incomparable de la puissance mystérieuse de la nature ; à ce titre, son nom a passé dans les *Bestiaires* et dans le *Thresor* de Brunetto Latini. Chez celui-ci, il devient un petit poisson, doué de beaucoup d'instinct, qui prend des précautions contre la tempête et avertit les marins en danger (éd. Chabaille, p. 180) : « *Echinus* est uns petiz poissons de mer ; mais il est si sages, que il aperçoit devant la tempeste, et maintenant prent une pierre et la porte avec soi, autressi

1. *Hist. nat.*, IX, 41, et XXXII, 1 : Est parvus admodum piscis adsuetus petris, *echeneis* appellatus. Hoc carinis adhærente naves tardius ire creduntur, inde nomine imposito : quam ob causam... judiciorum ac litium mora... Mucianus muricem esse... quibus inhærentibus plenam ventis stetisse navem, portantem a Perianthro, ut castrarentur nobiles pueros... Præterea hanc esse vim ejus asservati in sale, ut aurum, quod deciderit in altissimos puteos admotus extrahat.

Quid enim violentius mari ventisve et turbinibus ac procellis? quo majore hominum ingenio in ulla sui parte adjuncta est, quam velis remisque?... Tamen omnia hæc pariterque eodem impellentia unus ac parvus admodum pisciculus *echeneis* appellatus, in se tenet. Ruant venti licet, sæviant procellæ, imperat furori viresque tantas compescit et cogit stare navigia... E nostris quidam Latine *remoram* appellavere eum.

comme une ancre, por soi maintenir contre la force de la tempeste, por ce s'en prennent sovent garde li marinier. »

Il est intéressant de reproduire l'appréciation de Rondelet, le plus grand ichtyologiste du xvi^e siècle, sur ce merveilleux poisson (p. 334) : « *Εχενής* est le nom d'un poisson ainsi dit à cause qu'il arreste les navires, en latin pour mesme raison *Remora* ou *Remiligo*. Les anciens ont fait grande mention de ce poisson, à cause de son effet; toutesfois aujourd'hui on n'en voit gueres, et est conneu de peu de gens. »

Ces paroles, qui accusent un commencement de doute, sont restées isolées; au xvi^e siècle, l'opinion de Pline est généralement admise.

Rondelet lui-même (p. 313) rapporte à la lamproie cette vertu, dont il prétend donner une explication mécanique. Après avoir reproduit le récit d'Oppien sur l'*eche-neis*, il ajoute : « Ce qui convient fort à nostre lamproie. *Je l'ai conneu par experience*, car si elle applique son museau contre une galere, elle l'arrestera, et *l'ai ainsi veu*. »

Belon l'expose longuement dans le chapitre intitulé : « Du *Remora* qu'on pourroit dire en François Arreste-navire », et Ambroise Paré lui donne une place dans son *Livre des Monstres* : « Pline dit qu'il y a un petit malautru poisson, grand seulement de demy pied, nommé d'aucuns *Echeneis*, d'autres *Remore*, qui merite bien estre mis icy entre les choses merveilleuses et monstrueuses, lequel retient et arreste les vaisseaux de mer tant grands soient ils, lorsqu'il s'attache contre, quelque effort que la mer ni les hommes sçachent faire au contraire, comme les flots et les vagues, et le vent estant en golfe des voiles, et seconde des rames ou cables, et ancras, quelque grosses et pesantes qu'elles fussent. »

Du Bartas ne l'a pas non plus oublié dans le dénombrement des merveilles de la Nature :

Dis nous, *Arreste-nef*, dis nous, comment peux tu
Sans secours t'opposer à la joincte vertu

Et des vents et des mers, et des cieux et des gasches?
 Dis nous en quel endroit, ô *Remore*, tu caches
 L'ancre qui tout d'un coup bride les mouvements
 D'un vaisseau combattu de tous les elemens?
 D'où tu prens cest engin, d'où tu prens ceste force,
 Qui trompe tout engin, qui toute force force?

(*La Création*, I^{re} Semaine, v^e Jour.)

Enfin, Montaigne cite plusieurs témoignages de la vertu extraordinaire de ce petit poisson (l. II, ch. XII) : « Un si petit animal pouvoit forcer et la mer et les vents, et la violence de tous ses avirons, pour estre seulement attaché par le bec à la galere... »

Que faut-il penser de cette vertu extraordinaire? Voici ce qu'en dit Cuvier : « *L'Echeneis remora* a sur la tête un organe au moyen duquel il peut s'attacher aux corps. Il se fixe ainsi sur les navires, sur les grands poissons, etc., et se fait transporter au loin, mais il ne pourrait arrêter le moindre bâtiment. Aussi est-ce bien de l'éloquence perdue que dire ce que Pline en dit. »

La croyance à la propriété merveilleuse de la *rémore* a pourtant subsisté jusqu'au XVIII^e siècle, témoignant ainsi de la persistance des superstitions antiques dans le domaine de l'histoire naturelle.

3. — *Unicorne*.

Animal représenté avec un corps de cheval et une tête de cerf portant une corne unique au milieu du front :

Je vous envoie pareillement trois jeunes *Unicornes*, plus domesticquées et apprivoisées que ne seroient petitz chattons. J'ay conferé avec l'escuyer et dict la maniere de les traicter. Elles ne pasturent en terre, obstant leur longue corne on front. Force est que pasture elles prennent és arbres fruitiers ou en rateliers idoines, ou en main leur offrant herbes, gerbes, pommes, poyres, orge, touzelle, brief toutes especes de fruitcz et legumaiges. Je m'esbahis comment nos ecrivains anticques

les disent tant farouches, ferores et dangereuses, et oncques vives n'avoir esté veues. Si bon vous semble, ferez espreuve du contraire, et trouverez qu'en elles consiste une mignotize la plus grande du monde, pourveu que malicieusement on ne les offense (l. IV, ch. iv).

Je y vy [dans le País de Satin] trente deux *Unicornes*. C'est une beste felonnie à merveille, du tout semblable à un cheval de Lavedan, excepté qu'elle a la teste comme un cerf, les piedz comme un elephant, la queue comme ung sanglier, et au front une corne aguë, noire et longue de six et sept piedz, laquelle ordinairement luy pend en bas comme la creste d'un coq d'Inde; elle, quand elle veult combattre ou aultrement s'en ayder, la lieve roide et droicte¹. Une d'icelle je vy, accompagnée de divers animaulx sauvaiges, avecque sa corne emonder une fontaine² (l. V, ch. xxx).

Dans les deux passages cités, les descriptions, on le voit, diffèrent essentiellement. C'est qu'il s'agit en effet d'animaux différents. Les Anciens ne mentionnent pas moins de cinq animaux unicornes, à savoir : l'âne indien, le bœuf unicorne, le cheval unicorne, le monocéros proprement dit et l'oryx d'Afrique (le premier et les deux derniers dans Rabelais). Cuvier, qui leur a consacré un long *excursus*, aboutit à la conclusion, qu'en dehors du rhinocéros, la nature ignore un animal unicorne proprement dit.

La description fabuleuse de l'*Unicorne* a passé dans les *Bestiaires*, par exemple dans celui de Philippe de Thaün :

Monosceros est beste,
Un cor a en la teste,
Pur ço issi a nun,

1. *Hist. nat.*, VIII, 31 : Orsæi Indi... venantur... asperimam autem feram *monocerotem*, reliquo corpore equo similem, capite cervo, pedibus elephanto, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu nigro media fronte cubitorum duum eminente. Hanc feram vivam negant capi.

2. Ce dernier détail est tiré, comme le remarque Le Duchat, de Paul Jovio (*Hist. des animaux*, XVI, 20), qui renvoie à Élien, mais celui-ci n'en souffle mot.

De buquet a façon...
 Monosceros Griu et
 En Franceis un corn est...

(Ed. Walberg. v. 365)

et Brunetto Latini s'en fait également l'écho (*Trésor*, p. 252) : « *Unicorne* est une fiere beste, auques ressemblables à cheval de son cors, mais il a piez d'olifant et coe de cerf, et sa voiz est fierement espoentable. et emmi sa teste est une corne a plus de merveilleuse resplendissor, qui a bien .iiii. piez de lonc, mais ele est si fors et si aguë, que el perce legierement quanque il ataint. »

C'est surtout à son nom médiéval et vulgaire de *Licorne*¹ que se rattachent toutes sortes de superstitions encore dominantes au xvi^e siècle et qu'on trouve résumées dans le *Discours de la Licorne* d'Ambroise Paré².

Tout en faisant abstraction des détails fabuleux de l'*unicorne*, détails propres surtout au moyen âge, les naturalistes modernes ne sont pas éloignés d'en admettre l'existence, et à peu près dans le sens du premier passage de Rabelais cité ci-dessus : ce serait une espèce d'antilope (*Antilope monosceros*), dans laquelle une des cornes avorte de manière à la faire paraître unicorne³. D'autres, par exemple Brehm, identifient l'unicorne avec le *Rhinocéros unicorne*, hypothèse également admise par Cuvier⁴.

4. — *Crocodile.*

En 1517, raconte un document de l'époque⁵, on vit à

1. Cf. *Briefve Declaration* : « *Unicornes*, vous les nommez *Licornes*. »

2. *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. III, p. 468 à 514.

3. Hofer, *Histoire de la Zoologie*, p. 105.

4. Voir là-dessus, dans l'édition Panckoucke, t. VI, p. 430 à 435, l'*excursus* déjà cité de Cuvier, au chapitre correspondant de Pline. — Un autre nom de l'unicorne, à savoir *Cartazone* (l. V, ch. xxx), serait son équivalent indien, suivant Élien (XXI, 20) : « Les historiens de l'Inde comptent parmi les animaux indigènes l'unicorne (μονόκερων) qu'ils appellent καρτάζωνον. »

5. *Journal d'un bourgeois de Paris sous François I^{er}*, éd. Lalanne,

Paris le premier crocodile, mais seulement « bouilly en huyle », que M. de la Vernade rapporta de Venise. L'arrivée d'un crocodile vivant à Versailles, en 1681, était encore considérée comme une des choses les plus rares qui se soient vues en France en ce genre (De la Chesnaye des Bois).

Belon a le premier donné des descriptions d'après nature du crocodile et des autres animaux du Nil dans ses *Observations*, ch. xxxii. On y voit le « Portraict du Crocodile, poisson du Nil ».

Rabelais énumère, à l'occasion du crocodile¹, toute la faune propre à l'Égypte :

Au bout estoit descrit le pays d'Égypte, avec le Nil et ses *Crocodiles*², Cercopitheques, Ibides, Singes, Trochiles, Ichneumones, Hippopotames, et autres bestes à luy domestiques (l. V, ch. xl).

Des traits légendaires, tels que les larmes que verserait le reptile pour attirer les passants, ont été retenus par les *Bestiaires* du moyen âge, en même temps que d'autres croyances superstitieuses³ sur lesquelles nous reviendrons en temps et lieu.

Quelques mots sur les animaux du groupe égyptien :

L'*Ichneumon*, ou rat de Pharaon, rongeaît, d'après la tradition ancienne (recueillie par les *Bestiaires*), le ventre du crocodile qui en mourait. Ce nom, tiré de Pline⁴, se lit également chez Belon : « Encor y a une certaine

p. 49 : « Ce serpent, nommé *Crocodile*, avoit esté prins dedans le pres du Quaire. »

1. *Hist. nat.*, VIII, 37 : *Crocodilum* habet Nilus, quadripes malum fleuve de Nil, et terra pariter ac flumine infestum.

2. Le Manuscrit donne *Cocodrille*, forme remontant aux *Bestiaires*, sur laquelle nous reviendrons dans la seconde partie de ce travail.

3. Comme nous l'avons déjà remarqué, Rabelais (l. III, ch. xiii) cite à tort le crocodile, à propos de la superstition touchant l'épaule gauche du caméléon.

4. *Hist. nat.*, VIII, 37 : ... *ichneumon* per easdem fauces [crocodili], ut telum aliquod immissus, erodit alvum. — Sous cette forme, le nom se lit déjà dans les *Bestiaires*.

espece de rat de ce pays là [l'Égypte], nommé *Ichneumon*, qui entre jusqu'au dedans de l'estomach du Crocodile, et apres qu'il est saoul de ce qu'il y trouve, ne pouvant retourner par où il est entré, luy ronge le ventre, dont le Crocodile en meurt. C'est ce que le vulgaire d'Égypte appelle pour le jourd'huy un Rat de Pharaon... à cause qu'il chasse les rats », *Poissons*, p. 35.

Le *Trochile*, ou roitelet, était considéré par les anciens comme ami du crocodile¹. Baif y fait allusion :

Le grand et cruel Crocodile
Souffrira qu'un petit *Trochile*
Dedans sa gueule se paistra...

(Éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 85)

et Montaigne s'en est souvenu dans son *Apologie de Raymond Sebond* (l. II, ch. xii) : « Il nomme le roytelet et le crocodile : le roytelet sert de sentinelle à ce grand animal; et si l'ichneumon, son ennemy, s'approche pour le combattre, ce petit oyseau, de peur qu'il ne le surprenne endormy, va, de son chant, et à coups de bec, l'esveillant et l'advertissant de son dangier : il vit des demeurants de ce monstre, qui le receoit familièrement en sa bouche, et luy permet de becqueter dans ses machoueres et entre ses dents, et y recueillir les morceaux de chair qui y sont demeurez; et, s'il veult fermer la bouche, il l'advertit premierement d'en sortir, en la serrant peu à peu, sans l'estreindre et l'offenser. »

Voici ce qu'en dit Cuvier : « Les eaux en Égypte fourmillent de petites sangsues. Elles s'attachent à la gueule du crocodile qui n'a pas moyen de s'en delivrer, puisqu'il ne peut remuer la langue. Un petit oiseau de rivage, qui

1. *Hist. nat.*, VIII, 37 : Parva avis quæ *trochilos* ibi [Ægypto] vocatur, rex avium in Italia, invitat [crocodilum] ad hiandum pabuli sui gratiam. — Brunetto Latini écrit *Strophilos*, les auteurs des *Bestiaries*, *Strochilos*, et Albert le Grand, *Crochilos* (cette dernière dans l'*Hortus Sanitatis*).

Dans la nomenclature de Linné, *Trochilus* est le nom du colibri et de l'oiseau-mouche.

n'est pas le roitelet, prend ces sangsues dont il se nourrit, et le crocodile, à qui cet oiseau rend un grand service, le laisse agir. »

Enfin, l'*Hippopotame*, dont on doit également à Belon la première description d'après nature : « Celuy que les Latins et les Grecs ont nommé *Hippopotamus*... L'animal qu'avons veu vivant à Constantinople apporté du Nil », *Observations*, p. 184 v^o.

Sa peau passait pour antiaphrodisiaque (l. III, ch. xxxi) : « ... certaines drogues... lesquelles rendent l'homme refroidy, maleficié et impotent à generation. L'experience y est en... la *peau d'un Hippopotame*... » Détail tiré de Plinie¹.

5. — *Alcyon*.

Cet oiseau de mer était censé couvrir ses œufs à la faveur du calme de la mer pendant sept jours avant et sept jours après le solstice d'hiver, période nommée *jours alcyoniens*, durant lesquels le calme ne cessait de régner. C'est à cette croyance que se rapporte le passage suivant du *V^e Livre* (ch. vi) : « Vous sçavez que sept jours devant et sept jours apres la brume, jamais n'y a sus mer tempeste. C'est pour faveur que les elemens portent aux *Alcyones* (Ms. : *Alcyons*), oiseaulx sacrez à Thetis, qui pour lors ponnent et esclouent leurs petits lez le rivage². »

Cette croyance a pénétré dans les *Bestiaires*, et Brunetto Latini s'en est fait l'écho (*Trésor*, p. 204) : « *Alcions* est un oisiaus de mer à qui Diex a donné grandisme grace³... » Après avoir raconté le prétendu phénomène

1. *Hist. nat.*, XXVIII, 31 : Pellis ejus [*hippopotami*] e sinistra parte frontis inguini adalligata, venerem inhihet. — Sous la forme moderne, le nom se lit pour la première fois dans Rabelais; il figure comme *ypotame* dans Brunetto Latini et comme *ypotamus* dans l'*Hortus Sanitatis* de 1500.

2. *Hist. nat.*, II, 47 : Ante brumam autem septem diebus totidemque post eam sternitur mare *halcyonum* (var. : *alcyonum*) feturæ, unde nomen ii dies traxere.

3. Allusion à la manière dont il couve ses œufs.

du calme de la mer produit par la naissance de l'alcyon, il invoque pour la véracité du fait le témoignage des marins (p. 205) : « Selon ce que li marinier, qui maintes-foiz l'ont esprové, le tesmoignent. »

Montaigne la cite à son tour (l. II, ch. xii) et trouve que « la condition des *Halcyons* surpasse toute humaine cogitation : de quelle espece d'animaulx a jamais nature tant honoré les couches, la naissance et l'enfantement ? »

Belon donne ce nom à une variété de moineau chanteur qui se plaît dans les roseaux (p. 223) : « Pline escrit *halcyon* par une lettre aspirée, parquoy pensons qu'il faut l'escrire *halcyon* et non *alcyon*. Il n'y a paisant en nos contrées du Maine et Touraine qui ne sçache que cest *halcyon* est nommé en françois *rousserole* : mais les autres dient *roucherole*. Ceux qui prononcent *rousserole*, dient à cause de la couleure rousse, ou enfumée; les autres qui prononcent *roucherole*, dient à cause des rouches où il se maintient le jour : *rouche* en françois est ce qu'on dit en latin *carecta*¹. »

6. — Coq.

Les anciens ont longtemps cru que le chant du coq consternait le lion, qui remplit d'effroi les autres animaux. Rabelais y fait allusion à plusieurs reprises, par exemple au l. IV, ch. LXII : « Auquel chant [des coqs] pareillement ouy le Lion, animal de si grande force et constance, devient tout estonné et consterné. »

Ailleurs (l. I, ch. x), il cite des philosophes qui (comme Proclus) expliquent cette croyance par la supériorité sidérale du gallinacé sur le carnassier. Cette interprétation diffère de celle donnée par Pline² et que Belon rapporte

1. C'est-à-dire roseau, carex.

2. *Hist. nat.*, VIII, 19 : Hoc tale tamque sævum animal [leo]... gallinaceorum cristæ cantusque etiam magis terrent.

Cette croyance est partagée par le grand poète Lucrèce qui la célèbre en beaux vers :

« Quin etiam gallum, noctem explaudentibus alis,
Auroram clara consuetum voce vocare,

à son tour : « Les anciens ont tenu que la presence des Cocs est espoventable au Lion; mais ils n'en ont dit la raison, sinon qu'estant moult fiere beste et regardant souvent vers le ciel, ayant la creste levée, ont aussi la queue droicte et les plumes retournées en faucilles et se marchent de grande braveté », *Oyseaulx*, p. 244.

Ambroise Paré y attache encore entière croyance : « Les coqs sont oiseaux royaux : ... donnans crainte et peur aux lions qui sont les plus nobles et courageux entre les bestes sauvages », *Livre des animaux* (dans *Œuvres*, t. III, p. 752 et 760).

7. — *Cygne*.

Cet oiseau est cité pour son chant funèbre :

Les *Cygnés*¹, qui sont oyseaulx sacrez à Apollo, ne chantent jamais sinon quand ilz approchent de leur mort, mesmement en Meander, fleuve de Phrygie, — je le dis pour ce que Ælianus et Alexandre Myndius escrivent en avoir ailleurs veu plusieurs mourir, mais nul chanter en mourant, — de mode que *chant de Cygne* est presaigne certain de sa mort prochaine, et ne meurt que prealablement n'ayt chanté (l. III, ch. XXI).

C'est ce que Marot avait également célébré :

Et sur son eau chantent de jour et de nuict
Les *cignes* blans, dont toute elle est couverte,
Pronostiquans en leur chant qui leur nuyct,
Que mort par mort leur tient sa porte ouverte.

(*Poésies*, éd. Guiffrey, t. II, p. 283.)

Nœnu queunt rabidi contra constare leones
Inque tueri... »

(*De natura rerum*, l. IV, v. 707.)

Cf. Pline, X, 24 : Et plebs tamen æque superba graditur ardua cervice, cristis celsa, cælumque sola volucrum adspicit crebra, in sublimi caudam quoque falcata erigens. Itaque [galli] terrori sunt etiam leonibus ferarum generosissimis.

1. Graphie savante (d'après le latin *cycnus*) propre à Rabelais. On disait *cine* jusqu'à la fin du xv^e siècle; la forme *cygne* date du xvi^e siècle.

La fameuse légende du chant du cygne, mis en doute déjà dans l'antiquité par Pline¹, Élien² et par le philosophe grec Alexandre Myndius³, repose pourtant sur des faits positifs, transformés par l'imagination des poètes : « Le cygne expirant ne chante pas ; mais son dernier râle a encore le timbre harmonieux qui caractérise sa voix » (Brehm).

8. — *Phoque.*

Le phoque est mentionné sous le nom vulgaire de *veau marin*, qu'on lit déjà dans Pline. Celui-ci cite, à propos du cétacé, la croyance des Anciens suivant laquelle sa peau détournait la foudre⁴. Suétone, dans la *Vie d'Octavien* (ch. LXXX), rapporte que l'empereur Auguste, qui avait peur du tonnerre, avait soin de se couvrir d'une peau de phoque à l'approche d'un orage.

Cette croyance est rappelée par Rabelais (I. V, ch. LXII) : « ... au seul flair issant des *Veaulx marins* est la fouldre tournée et jamais ne les ferit. »

Le moyen âge, nous le verrons, a attribué à la peau du même cétacé une autre vertu préservative : celle de rendre invulnérable.

C'est d'ailleurs la bête qui a le plus excité l'imagination populaire, comme en témoignent ses nombreux noms vulgaires. Nous avons déjà rappelé la légende zoologique du *Moine marin* ou du *Phoque à ventre blanc*.

9. — *Salamandre.*

Ce reptile, auquel les anciens attribuaient les influences

1. *Hist. nat.*, X, 32 : *Olorum* morte narratur flebilis cantus, falso, ut arbitror, aliquot experimentis.

2. *Histoires variées*, I, 14 (conteste la tradition et y voit un écho vulgaire).

3. Athénée, *Banquet*, IX, 49 (où l'on invoque le témoignage négatif de ce philosophe et commentateur d'Aristote).

4. *Hist. nat.*, II, 55 : Ideo pavidi altiores specus tutissimos putant aut tabernacula pellibus beluarum, quas *vitulos* appellant, quoniam hoc solum animal ex marinis non percutiat [fulmen].

les plus funestes, est en réalité un animal faible, timide et inoffensif; quant à sa prétendue résistance au feu, elle fut déjà contestée dans l'antiquité. De là ce passage de Rabelais :

Ne me paragonnez point icy la *Salamandre*, c'est abus. Je confesse bien que petit feu de paille la vegete et resjouit; mais je vous asseure que en grande fournaise elle est, comme tout aultre animant, suffoqué et consumé. Nous en avons veu l'experience; Galen l'avoit longtems a confirmé et demonstéré, *Lib. 3, De temperamentis*, et le maintient Dioscorides, *Lib. 2* (l. III, ch. LIII).

Cette croyance populaire que la salamandre pouvait vivre au milieu des flammes se trouve chez Pline, qui prétend (X, 86) que c'est un animal tellement froid qu'il éteint le feu par son contact comme ferait la glace. Elle subsista longtemps après Rabelais. Du Bartas en célèbre la vertu :

Ainsi la froide humeur produit la *Salamandre*,
Qui semblable en effets à celle qui l'engendre,
Grosse de cent hyvers amortit promptement
La flamme aux rouges flots par son attouchement...

(*La Création*, 1^{re} Semaine, vi^e Jour)

et Brantôme y fait allusion (t. I, p. 73) : « Le roi François qui portoit pour devise la *sallemandre* aveq' ces mots : *Nutrisco et exstinguo*. Car on tient qu'elle est si froide de son naturel qu'elle se nourrist dans le feu et de sa froideur l'estainct aussy. »

Albert le Grand est le premier des naturalistes modernes qui mette en doute l'incombustibilité de la salamandre.

10. — *Serpents.*

Pline rapporte que tous les hommes possèdent un venin redouté des serpents et que la salive est mortelle aux reptiles, surtout quand l'homme qui crache est à jeun. C'est à cette croyance que se rattachent les questions d'Eus-

thènes (l. IV, ch. LXIII) : « Pourquoi en plus grand danger de mort est l'homme mort à jeun d'un serpent jeun, que après avoir repeu tant l'homme que le serpent? Pourquoi à l'abri de l'effet est la salive de l'homme jeun veneneuse à tous serpens et animaux veneneux ' ? »

Et c'est à cette occasion qu'Eusthènes énumère au chapitre suivant une centaine d'animaux venimeux qui seront à l'abri de l'effet de sa salive.

Philostrate² cite la croyance des Arabes suivant laquelle on pouvait connaître l'avenir en mangeant du cœur ou du foie d'un *dragon*; à cette croyance Panurge fait allusion lorsqu'il s'écrie :

Diable, que ne me conseilles tu aussi bien... manger du cœur et du foye de quelque *Dracon*, pour, à la voix et au chant des Cycnes et oiseaulx, entendre mes destinées, comme faisoient jadis les Arabes au pais de Mesopotamie? (l. III, ch. xxv).

Les superstitions anciennes³ et modernes attribuent un effet analogue au cœur du serpent : en le mangeant, on acquiert la vertu de comprendre le langage des oiseaux, ces derniers étant considérés comme les interprètes de la fatalité.

Les contes populaires des peuples modernes renferment, comme autant de survivances, des traces nombreuses de pareilles croyances au merveilleux qui donnent un caractère à part à l'histoire naturelle du XVI^e siècle.

Finissons par un trait merveilleux attribué à la *vipère*, dont les petits tuaient la mère en naissant : impatients

1. *Hist. nat.*, VII, 2 : Et tamen omnibus hominibus contra serpentem inest venenum : ferunt ictas saliva, ut ferventis aquæ contactu fugere. Quod si in fauces penetraverit, etiam mori; idque maxime, humani jejuni oris.

2. *Vie d'Apollonius*, I, 20.

3. Cf. Pline, X, 70 : « Celui qui croira ses contes, ajoutera foi au dire de Démocrite nommant les oiseaux dont le sang mélangé donne naissance à un serpent, et ajoutant que celui qui mangera ce serpent, comprendra la conversation des oiseaux. »

de sortir de l'uterus, les vipereaux éclos déchirent son flanc et la tuent (l. V, ch. XIII) :

Vous rongerez, comme *viperes*,
Les costes propres de vos meres...,

trait tiré de Pline¹ et passé dans les *Bestiaires* : « Quant li fil [de la vipere] ont vie et qu'ils vuelent issir hors, il derompent et brisent le cors de la mere », Brunetto Latini, *Trésor*, p. 194.

Du Bartas y fait allusion :

Tu fais, ô Tout-puissant, que l'ingrate Vipere
Naissant rompe le flanc de sa mourante mere.
(*Création*, I^{re} Semaine, vi^e Jour.)

III. — ANIMAUX FABULEUX.

Les anciens naturalistes se sont non seulement complu à attribuer aux animaux réels des qualités prodigieuses, mais ils ont forgé de toutes pièces des animaux fantastiques, puisant tantôt dans les traditions indigènes et tantôt dans les récits des peuples exotiques. Ces êtres fabuleux sont particulièrement nombreux chez Élien, le plus inventif des zoologistes grecs, et de celui-ci ils passèrent dans Rabelais, qui les place pour la plupart dans son *Pays de Satin*.

1. — *Phénix*.

Cet oiseau d'Arabie était réputé unique dans l'univers, vivant cinq cent quarante ans, mourant vieux sur son nid de branches de cannelle et d'encens et puis ressuscitant en jeune oiseau. Divers passages du roman rabelaisien² font allusion à ces détails fabuleux :

Par moy mesmes, à l'exemple du *Phœnix*, seroit le bois sec

1. *Hist. nat.*, X, 82 : ... tertio die [vipera] intra uterum catulos excludit, dein singulis diebus singulos parit, xx fere numero. Itaque ceteri tarditatis impatientes perrumpunt latera occisa parente.

2. L. II, ch. VII; l. IV, lettre à Odet; l. V, ch. III, XXI et XXX.

amassé et le feu allumé, pour en icelluy me brusler... avec perpetuité de succession ne plus ne moins qu'au *Phœnix* d'Arabie... en eux est jeunesse renouvelée comme au *Phœnix* d'Arabie...

Je y vy quatorze *Phœnix*. J'avois leu en divers auteurs¹ qu'il n'en estoit qu'un, en tout le monde, pour un aage, mais, selon mon petit jugement, ceux qui en ont escript n'en veirent oncques ailleurs qu'au païs de Tapisserie, fust ce Lactance Firmian².

La longévité du phénix et la faculté de renaitre de ses cendres, que les traditions antiques lui attribuent depuis Hésiode et Hérodote jusqu'à Pline et Solin, sont surtout les traits fabuleux qui ont été retenus par les *Bestiaires* du moyen âge.

Cependant, la croyance à l'existence du phénix s'est prolongée jusqu'à la fin du xv^e siècle. En 1557, Belon publie son portrait avec cette légende : « Chascun peut voir le plumage de ce bel oyseau estranger assez commun dans les cabinets des grands seigneurs tant de nostre France que du païs de Turquie, qu'estimons estre ledict *Phœnix*³. »

Brantôme n'a pas l'air non plus d'en douter lorsqu'il cite les détails merveilleux sur cet oiseau unique (éd. Lalanne, t. IV, p. 142) : « ... il n'y avoit qu'un seul *Phœnix* au monde, et que lui mesme se brusle quand vient sa fin⁴... »

1. Hésiode (*Fragments*, CLXIII, 4), Hérodote (II, 73) et surtout Pline (X, 2) : *Æthiopes atque Indi discolors maxime et inenarrabiles ferunt aves et ante omnes nobilem Arabiæ phœnicem, haud scio an fabulose, unum in toto orbe nec visum magnopere... Sacrum in Arabia Soli esse, vivere annis DXL, senescentem cassiæ thuris que surculis construere nidum, replere odoribus, et super emori. Ex ossibus deinde et medullis ejus nasci primo ceu vermiculum, inde fieri pullum...*

2. Lactance, mort en Gaule après 325, est l'auteur supposé d'un poème élégiaque *De Phœnice*.

3. *Portraits d'oyseaux, animaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte observez* par P. Belon, Paris, 1557, petit in-fol., p. 23 v^o.

4. Voir d'autres témoignages dans A. Franklin, *Les Animaux*, t. II, p. 69-70.

2. — *Manticore*.

Animal de l'Inde, ayant corps de lion, visage d'homme et queue de scorpion. En voici la description d'après Pline :

Je y vy [dans le País de Satin] des *Mantichores*, bestes bien estranges; elles ont le corps comme un Leon, le poil rouge, la face et les oreilles comme un homme, trois rangées de dens, entrans les unes dedans les aultres comme si vous entrelassiez les doigts des deux mains; en la queue elles ont un aiguillon, duquel elles poignent comme font les Scorpions, et ont la voix fort melodieuse¹ (l. V, ch. xxx).

« Extravagante invention de Ctésias (s'écrie Cuvier), qui a été reproduite avec doute par Aristote et Élien. Pline cite Ctésias, mais sans avoir l'air de douter, ce qui donne la mesure de son esprit critique... »

A titre d'animal fabuleux, la *manticore* avait sa place toute indiquée dans les *Bestiaires*, et Brunetto Latini la décrit ainsi (*Trésor*, p. 249) : « *Manticores* est une beste en celui país mesmes [Inde] qui a face d'ome et color de sanc, et oilz jaunes, cors de lion et coe de escorpion. »

Du Bartas l'invoque comme un animal réel entre l'hyène et le singe :

L'Hyene sepulchral, le viste *Mantichore*,
Et le Ceph Nubien, dont l'un a nostre voix,
L'autre nostre visage, et le dernier nos doigts...

(*La Création*, I^{re} Semaine, vi^{re} Jour)

et de nos jours, Flaubert ne l'a pas oublié dans sa *Tentation de saint Antoine*, lors de l'apparition d'animaux fan-

1. *Hist. nat.*, VIII, 30 : Apud eosdem [Æthiopes] nasci Ctesias scribit, quam *mantichoram* (var. : *martichoram*) appellat, triplice dentium ordine pectinatim coeuntium, facie et auriculis hominis, oculis glaucis, colore sanguineo, corpore leonis, cauda scorpionis modo spicula infigentem... (*ibid.*, 45) Hominum sermones imitari et *mantichoram* in Æthiopia auctor est Juba.

tastiques : le *Martichoras* (sic), « gigantesque lion rouge, à figure humaine avec trois rangées de dents ».

Aujourd'hui, *Manticore* désigne en zoologie un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères carnassiers, les géants de leur tribu.

3. — *Léococrute*.

Animal inconnu des Indes, produit de l'accouplement de l'hyène avec la lionne :

Des *Cucrocutes*¹, bestes tres legieres grandes comme Asnes de Mirebaloy; ont le col, la queuë et la poitrine comme un Leon, les jambes comme un Cerf, la gueule fendue jusques aux oreilles, et n'ont autres dens que un dessus et ung autre dessoubz; elles parlent de voix humaine, mais lors mot ne sonnerent² (Ed., l. V, ch. xxx).

Dans son texte, Du Pinet cite la forme abrégée *leocruta*, qu'on trouve dans le *Thresor* de Brunetto Latini (p. 248) : « *Lucrote* est une beste és parties de Inde qui de isneleté passe touz autres animaues, et est grans comme asne et a croupe de cerf et piz et jambes de lyon et chief de cheval, piez de buef et bouche granz jusque as oreilles, et si dent sont tuit d'un os. »

C'est également des *Bestiaires* que dérive la description qu'en donne Pulci :

Leocrocuta è un altro animale;
Grappa ha di certo e collo e petto e coda
Di lion tutto, e bocca da far male,
Che fessa insino agli orecchi la snoda :
E contraffa la voce naturale
Alcuna volta per malizia e froda.

(*Morgante*, XXV, 313.)

1. Leçon fautive pour *lucrocrote* (chez Du Pinet, *leococrute*).

2. *Hist. nat.*, VIII, 30 : *Æthiopia generat... leucrocotam* (var. : *leucocrotam*), pernicissimam feram asini fere magnitudine, cruribus cervicis, collo, cauda, pectore leonis, capite melium, bisulca ungula, ore ad aures usque rescisso, dentium locis osse perpetuo. Hanc feram humanas voces tradunt imitari.

4. — *Néades.*

Bêtes de l'île de Samos, dont Rabelais rapporte ceci :

En l'isle de Samos, avant que le temple de Juno y feust basty, Euph Orion escript avoir veu bestes nommées *Néades*, à la seule voix desquelles la Terre fondoit en chasmates et en abysme... (l. IV, ch. LXII).

Cette description est empruntée d'Élien (XVII, 28) : « Euph Orion rapporte dans ses Commentaires qu'il y avoit jadis dans l'île déserte de Samos des bêtes féroces énormes, du nom de *néades* (νηάδες), à la voix desquelles la terre s'ouvroit et s'abyloit. »

5. — *Appellations diverses.*

Nous grouperons ici les noms moins intéressants de cette série et que Rabelais ne fait que mentionner en passant :

Basilic, reptile fabuleux dont le regard donnait la mort (l. V, ch. LX), nom traditionnel¹ des *Bestiaires* qu'on lit également dans Marot :

Ce ne sont pas viperaux furieux,
Ne *basilics* tuants les gens des yeux.

(Éd. Guiffrey, t. I, p. 168.)

Ambroise Paré lui consacre le xxvi^e chapitre de son traité *Des Venins*.

Cynamolge ou *cynamologe* (Ms.), oiseau d'Arabie (l. V, ch. xxx), dont le nid est construit avec des branches de cannelle².

1. *Hist. nat.*, XXIX, 19 : *Basilisci*... qui hominem, vel si aspiciat tantum, dicitur interimere.

2. *Ibid.*, X, 50 : In Arabia *cinnamolgus* (var. : *cinnamologos*) avis appellatur : cinnami surculis nidificat.

Eale, animal d'Éthiopie que Rabelais décrit ainsi d'après Pline :

... des *Eales* lesquels sont grands comme Hippopotames, la queue comme Éléphants, les mandibules comme sangliers, les cornes mobiles comme sont les oreilles d'âne¹... (l. V, ch. xxx).

Cette dernière particularité a fait supposer à Cuvier que l'*eale* pourrait désigner le rhinocéros bicorne, dont les cornes jouissent de quelque mobilité.

Grophene, espèce inconnue du genre grue (Ms., l. V, ch. xxx), sur laquelle Du Pinet fait cette remarque : « Aucuns pensent que ce soit le Bihoreau². »

Gryphe, griffon (l. V, ch. xxx), nom tiré de Pline³.

Seleucides, oiseaux du mont Casius, destructeurs de sauterelles (l. V, ch. xxx) : « Six mil et seize oyseaulx sauterelles, marchans en ordonnance, et devorans les sauterelles parmy les bledz⁴. » Les zoologistes modernes désignent, sous le nom de *Seleucides*, un genre d'oiseaux originaires de la Nouvelle-Guinée, au bec très long et fléchi.

Stryges, espèce de hiboux (l. V, ch. xxx) qui passaient, chez les anciens, pour sucer le sang des petits enfants au berceau et qui par conséquent étaient regardés comme une sorte de vampires⁵.

1. *Hist. nat.*, VIII, 30 : Apud eosdem [Æthiopes] et quæ vocatur *eale*, magnitudine equi fluviatilis, cauda elephanti, colore nigra vel fulva, maxillis apri, majora cubitalibus cornua habens mobilia, quæ alterna in pugna sistunt variatque infesta aut obliqua, utcumque monstravit.

2. *Ibid.*, XXX, 52 : *Grophenam* (var. : *gromphenam*), avem in Sardinia narratam grui similem, ignotam jam etiam Sardis existimo.

3. *Ibid.*, X, 70 : *Pegasos* equino capite volucres, et *gryphas* (var. : *grypas*), aurita aduncitate rostri fabulosos reor : illos in Scythia, hos in Æthiopia.

4. *Ibid.*, X, 39 : *Seleucides* aves vocantur, quarum adventum ab Jove precibus impetrant Cadmi montis incolæ, fruges eorum locustis vastantibus.

5. *Ibid.*, XI, 95 : Fabulosum enim arbitror de *strygibus*, ubera

Suriluges, sorte d'oiseaux inconnus (l. V, ch. xxx), leçon particulière au Manuscrit¹.

Finalement des êtres mythologiques tels que *Harpyes*, *Stymphalides*, *Hydre*, « serpent ayant chacun sept têtes diverses » (l. V, ch. xxx), et surtout *Pephage* (l. V, ch. xxx), leçon fautive pour *Pegase*, qui désigne, chez Pline, un oiseau ailé d'Éthiopie au mufle de cheval². Selon remarque à cette occasion : « Nous sommes voulu taire des Harpyes, Chimeres, *Pegasi*, qu'on dit Chevaux aellez, Cocs atris, Dragons, Sphinges, et tels autres animaux qu'on feinct estre aellez... », *Oyseaulx*, p. 82.

Les animaux fabuleux que nous venons de passer en revue, ainsi que plusieurs autres, se trouvent longuement décrits et naïvement illustrés dans l'*Hortus Sanitatis* de 1500. Nous y voyons apparatre tour à tour le :

Basilic... Roy des serpens... celles [serpens] qui le voyent s'entuyent, car par son alaine et odeur il les occist. Et aussi fait l'homme se il le regarde, et nul oyseau qui volle en l'air ne passe son regard qu'il ne soit blecé, mais cheent mors ainsi comme se ilz estoient devorez et bruslez en sa bouche... Le *Basilic* est engendré et naist du coq, car le coq quand il est vieulx et descrepy fait un œuf de soy dont le *Basilic* est procréé... Et dient ceulx qui tesmoignent avoir veue sa creation que l'œuf dont il est créé n'a point de coquille... Mais toutes-fois nous avons és escriptz des anciens que aucun genre de *Basilic* est engendré de l'œuf d'un coq ancien et descrepy³...

Fenix est ung oyseau de Arabie : ainsi nommé pour ce

eas infantium labris immulgere. Esse in maledictis jam antiquis strygem convenit : sed quæ sit avium, constare non arbitror.

1. *Hist. nat.*, XXX, 52 : Iidem auctores *sirulugum* (var. mod. : *subjugum*) nec quale esset animal nec ubi nasceretur tradiderunt.

2. Voir la note 3 de la page précédente.

3. C'est là une tradition populaire, une légende zoologique que nous allons retrouver, au moyen âge, à propos du crocodile, le *coquatris* de Rabelais. La première partie de cette description est tirée d'Isidore de Séville, la dernière (qui nous intéresse spécialement) du *Livre des natures des choses* de Thomas de Cantimpré, œuvre à laquelle remonte tout ce que l'auteur de l'*Hortus* a tiré en fait d'oiseaux fabuleux (*Gryphes*, *Harpies*, *Onocentaures*, etc.).

que... il est seul de son genre en tout le monde : car les Arabes appellent une chose qui est singuliere et seule *fenix*. Cestuy oyseau vit cinq cens ans et plus, et quant il se veoit devenir vieulx, il concueille des vergettes et petites branches des boys aromatiques, et se fait et instruit ung feu : et puis retourne vers le rays du soleil, en frappant et repercutant de ses esles, enflambe le feu : et se brusle et art, et des cendres en vient et s'en engendre de rechief ung autre¹... Doncques cestuy oyseau nous enseigne par exemple croire la resurrection...

Leucrocota est une beste qui precede en legiereté et isnelleté toutes autres bestes sauvages. Elle est en grandeur presque semblable à un asne et a les fesses et cuyssees comme ung cerf, le col, la queue, la poitrine et la teste d'ung lyon et la bouche fendue jusques aux aureilles et en lieu des dens ung os continue et perpetuel. On dit ceste beste ensuyvre et avoir la voix de l'homme humain, car elle envie et ayme le son de la voix des hommes qui parlent. Et est ceste beste trouvée en Ynde².

Manticore. Es parties de Ynde y a ung certain genre de loup qui... a trois ordres et rangées de dens en la bouche dessus et dessoubz. Il est grant et velu et a les piedz comme ung lyon et la face et les yeux et les aureilles comme l'homme... Et si mangeue et devore les hommes champestres et esgarez³.

A côté de ces animaux traditionnels, l'*Hortus* consacre un chapitre (et une gravure) à chacune des fictions mythologiques :

Grippes (c'est-à-dire Gryphes), « une beste qui a esles et quatre piedz..., les ongles longs desquelz on fait hanaps » ; — *Harpies*, « ces oyseaulx aguysent à la proye leurs doidz et ongles et en accrochant leurs ongles courbez volent... » ; — *Onocenthaure*, « beste monstrueuse... a la teste de asne et le corps ainsi comme corps humain » ; — *Pegase*, « grant beste terrible et espoventable... a la forme d'ung cheval et les esles comme une aigle... et si a la teste armée et garnye de cornes » ; — *Hydra*, « dragon ayant moult de testes ».

1. D'après Isidore de Séville.

2. D'après Solin, abrégiateur de Pline.

3. D'après Avicenne, qui n'est ici que l'écho de Pline.

Ces êtres merveilleux ont ainsi trouvé un dernier refuge dans cette immense compilation de la fin du xv^e siècle. Une soixantaine d'années plus tard, Rabelais se borne à reléguer dans son *Pays de Satin* tous ces monstres imaginaires.

C'est au même ordre d'idées que se rapportent les combats légendaires entre les Grues et les Pygmées (l. II, ch. xxvii), racontés tout d'abord par Homère et mentionnés encore dans Aristote (VIII, 12) et Pline (IV, 18).

Nous ne saurions mieux clore cette série imaginaire que par l'*argathile*, probablement le chardonneret, du V^e Livre (ch. xxx), qui répond à l'*argathylis* de Pline¹. Cette leçon est celle des éditions de l'*Histoire naturelle* du xvi^e siècle, à laquelle les modernes substituent celle d'*acanthylis*, tirée d'Aristote.

Belon s'efforce vainement d'établir des différences sémantiques entre ces leçons factices et celle d'*acanthis* (ἀκανθίς) qui est seule réelle : « Nous prétendons que la petite espece d'hirondelle, appelée *martinet* en François, *acanthylis*, *argathylis* en grec..., est celle qu'Aristote nomme [au xiii^e chapitre du IX^e livre des *Animaux*] *argathylis*²... Combien que l'appellation françoise de chardonneret ne veuille signifier autre chose que ce que les Grecs dient *acanthis*; toutefois ce n'est pas luy qui puisse obtenir cette signification, car *acanthis*, *acanthilis*... est ce que les François appellent un serin. »

Le fondateur même de l'ornithologie, on le voit, s'embrouille dans cette nomenclature confuse, formée surtout de leçons arbitraires d'Aristote et de Pline. Ajoutons que ce dernier a mal traduit Aristote (IX, 13) : celui-ci dit que le nid du chardonneret est fait non pas *de lin*, mais en forme de *boule de lin* (σφαῖρα λινῆ).

1. *Hist. nat.*, X, 50 : In genere vitiparrarum est, cui nidus ex musco arido ita absoluta perficitur pila, ut inveniri non possit aditus. *Argathylis* (var. mod. : *acanthylis*) appellatur eadem figura ex lino intexens.

2. C'est la leçon de Pline que Gaza avait adoptée pour sa version latine de l'*Histoire des animaux* d'Aristote. Belon cite donc, non pas le texte, mais la traduction de Gaza.

IV. — NOMENCLATURE SECONDAIRE.

La terminologie zoologique de Rabelais est d'une richesse exubérante. Nous avons déjà fait remarquer que, en dehors de Pline, notre auteur a puisé dans la plupart des sources anciennes, principalement dans celles qui inspirent la plus grande défiance, comme Élien.

Il en est résulté une synonymie zoologique parfois surabondante. Soit, par exemple, les noms anciens de l'aurochs. Rabelais le désignera tour à tour par *bison* et *ure* (les deux d'après Pline), en même temps qu'il empruntera à Aristote le synonyme péonien *bonase* et à Élien cet autre équivalent péonien *monope*. D'autre part, l'*unicorne* de Pline y côtoiera son synonyme indien *cartazone*, qu'Élien lui a fourni.

Nous repartirons cette nomenclature sous les rubriques habituelles de la zoologie ancienne et moderne.

1. — *Mammifères.*

Les appellatifs suivants, tirés de Pline ou d'Élien, n'ont pas fait fortune ; ils sont restés confinés chez Rabelais et les naturalistes du xvi^e siècle.

Belette ictide, furet (l. IV, ch. LXIV), nom latino-grec¹, les anciens distinguant deux espèces de belettes, l'une sauvage et l'autre domestique.

Cemade, espèce de biche (l. V, ch. xxx), qu'Élien décrit ainsi (XIV, 14) : « Animal mentionné également par les poètes, est, dit-on, rapide comme un tourbillon. Sa peau est rouge et extrêmement rude, sa queue est blanche ; ses yeux semblent être teints d'un bleu foncé et ses oreilles sont recouvertes de poils fort épais. Il dirige en avant ses belles cornes, avec lesquelles il attaque les chasseurs. »

1. *Hist. nat.*, XXIX, 16 : Mustelarum duo genera : alterum silvestre, distans magnitudine, Græci vocant *ictidas*... Hæc autem quæ in domibus nostris oberrat...

On ignore à quelle espèce d'antilope il faut rapporter le *kemas* d'Élien.

Lycaon, espèce de loup d'Éthiopie, probablement le loup-cervier ou lynx du Nord (l. IV, ch. 11 : les *Lycaons* d'Indie), d'après Pomponius Mela (III, 9).

Musimone, mouflon, nom tiré de Pline¹. Barthélemy Anneau le définit ainsi : « *Musimon* est un petit meschant mulet de l'isle de Corse », *Emblemes*, 1549, p. 231 ; et Munster, dans sa *Cosmographie* (1575), l'appelle *musfle* (en italien, *mufola*), source de notre appellation moderne.

Ophion, bête de Sardaigne, semblable au cerf par son poil (l. V, ch. xxx). Cette forme est celle du Manuscrit, de Du Pinet et de toutes les éditions de Pline².

Raphe, nom gaulois du loup-cervier, tiré de Pline³.

Thos, métis de loup et de panthère, le chacal, d'après Bochart (l. IV, ch. iv : cela luy est commun avec les *Thoes*), nom donné par Pline (*thos*, plur. *thoes*). Du Pinet ajoute cette note : « Il y a deux sortes de *Thos*, dont les plus grands sont prins pour les Tigres ou Lubernes qu'on amene en Europe ; les moindres sont tenus pour petites Lubernes ou pour Loups-cerviers. »

Les mentions suivantes renvoient à la patrie de la bête ou représentent des qualifications ethniques :

Ane indien, variété asiatique⁴ ayant une seule corne et des talus (l. IV, ch. xvii : l'*asne Indian*), à côté des *asnes*

1. *Hist. nat.*, VIII, 75 : Est Hispania, sed maxime Corsica, non absimile pecori genus *musmonum*, caprino villo quam pecoris velleri propius...

2. *Ibid.*, XXX, 12 : In eadem provincia [Sardinia] *ophion*, cervis tantum pilo similis, nec alibi nascens.

3. *Ibid.*, VIII, 28 : Pompei Magni primum ludi ostenderunt chama, quem Galli *raphium* (var. mod. : *rufium*) vocabant, effigie lupi, pardorum maculis... — Borel cite, dans son *Trésor* (1655), cette explication de Bochart (qui ne fait que traduire Pline) : « *Rhaphius* ou *rhapius*, nom ancien d'un animal quadrupède, ayant la figure d'un loup, qui est tacheté comme un léopard. C'est le loup-cervier de France. »

4. *Ibid.*, XI, 106 : Unicornes *asinus tantum Indicus*... Talos asinus Indicus unus solidipedem habet.

de l'Arcadie (l. III, Prol.), cette province étant considérée en Grèce comme la patrie de la meilleure espèce d'ânes¹.

Bélier de Scythie, dont la queue pesait plus de trente livres (l. I, ch. xvi), probablement souvenir d'Aristote qui parle (VIII, 27) de béliers de Libye à la taille énorme.

Chameau Bactrian, à deux bosses sur le dos, distingué de celui de l'Arabie, le dromadaire (l. III, Prol.) : « Un chameau *Bactrian* tout noir²... »

Les naturalistes modernes reconnaissent également ces deux espèces de chameaux, originaires l'une de l'Asie et l'autre du nord de l'Afrique, le *Camelus bactrianus* et le *Camelus dromadarius*.

Mouton de Syrie, à la queue longue et pesante (l. I, ch. xvi), souvenir de Pline³, amplifié de la relation d'un voyageur de l'époque⁴.

Parmi les cétacés de l'Océan, Rabelais parle avec admiration du cachalot, dont la taille, égale à celle de la baleine, se dresse comme une colonne énorme et rejette un déluge d'eau. Il le désigne sous le nom de *Physeter*, ou *Souffleur*, en empruntant le nom et les éléments à Pline⁵ :

Sus le hault du jour, approchans l'Isle Farouche, Pantagruel de loing apperceut un grand et monstrueux *Physetere*, venant droict vers nous, bruyant, ronflant, enflé, enlevé plus hault

1. *Hist. nat.*, VIII, 68 : Patria etiam spectatur in his [asinis] *Arca-dicis* in Achaia, in Italia Reatinis.

2. *Ibid.*, VIII, 26 : Camelos... quorum duo genera, *Bactriae* et *Arabiae* : differunt, quod illa bina habent tubera in dorso, hæ singula...

3. *Ibid.*, VIII, 75 : Syriae cubitales ovium caudæ.

4. Jean Thenaud, cordelier d'Angoulême. Voir, sur ce contemporain de Rabelais, notre article dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VIII, p. 350 à 360, tout particulièrement les pages 252 à 254, sur le détail relevé par Rabelais.

5. *Hist. nat.*, IX, 3 : Maximum animal in Indico mari pristis et balæna est, in Gallico Oceano *physeter*, ingentis columnæ modo se attolens altiorque navium velis, diluviem quamdam eructans, in Gaditano oceano arbor in tantum vastis dispansa remis, ut ex ea causa fretum nunquam intrasse credatur.

que les hunes des nauz, et jectant eaulx de la gueule en l'air davant soy, comme si feust une grosse riviere tombante de quelque montaigne.

Le *Physetere* entrant dedans les brayes et angles des nauz et guallions, jectoit eau sur les premiers à pleins tonneaulx, comme si feussent les Catadupes du Nil en Æthiopie... (l. IV, ch. xxxiii et xxxiv).

Voici ce qu'en pense Rondelet (p. 356) : « Φυσήτης grec, comme si on disoit en françois un Souffleur, parce qu'en soufflant ou expirant, il jette par son conduit une grande abondance d'eau comme une nuée, de laquelle il peut remplir les esquifs ou autres petits vaisseaux et les renverser dans l'eau. En Languedoc s'appelle *Peis mular*, en Italie *Capidolio*, en Saintonge *Senedette*. C'est une beste de merveilleuse grandeur, ayant la gueule grande, les dents aiguës, la langue grande et charnuë, le conduit pour respirer bien plus grand que les autres bestes, qui est cause qu'elle souffle bien plus fort et qu'elle rejette beaucoup plus d'eau, d'où les Grecs lui ont donné le nom. »

Du Pinet rend effectivement *Physeter* par *Mular* et *Senedette* ; cependant, cette identification n'est rien moins que sûre. Cuvier se borne à dire que le *Physeter* est peut-être la grande baleine « qui anciennement n'était pas rare dans le golfe de Gascogne, où les Basques ont appris à la pêcher ». Aujourd'hui, le *Physeter macrocephalus* est le nom scientifique du cachalot.

2. — Oiseaux.

Notons les appellations isolées :

Caprimulge, nom latin de l'engoulevent (l. V, ch. xxx) et signifiant oiseau qui tette les chèvres : suivant la croyance des anciens, ils pénétraient dans les étables des bergers et là, saisissant les mamelles des chèvres pour sucer leur lait, rendaient les chèvres aveugles après avoir

desséché les mamelles par leur attouchement¹. Cette croyance est encore vivace dans le domaine des superstitions populaires. Chez Belon, qui l'interprète différemment, le mot garde encore sa forme savante : « L'oiseau que les Latins nommerent *Caprimulgus*... d'autant qu'il fait un cry moult effrayant ; nous l'avons nommé une Fresaye, ou bien Effraye », *Observations*, p. 12.

Ibide, ibis (l. V, ch. XL), à côté de *ibe* (dans Brunetto Latini et encore dans Thevet), l'une et l'autre formes se trouvant chez Pline². Voici la remarque de Du Pinet : « Ces oiseaux sont entierement noirs, et un peu moindres que courlis : aussi les appelle on *Cigognes noires*, car nos cigognes communes sont prises pour les *Ibis* blancs d'Hérodote. »

Phænicoptere, phénicoptère, flammant (l. I, ch. XXXVII, et l. IV, ch. LIX), oiseau aux ailes écarlates³. Chez Belon, le mot garde sa forme savante qui est encore l'appellation scientifique de l'oiseau : « C'est un oiseau... aiant les aesles comme une Mouette et le corsage d'un Flambant, que les Latins nomment *Phænicopterus* », *Observations*, p. 12.

Thinnuncule, crécerelle (l. V, ch. xxx), d'après Pline⁴.

Rabelais mentionne, en outre, le rôle des pigeons comme courriers aériens, rôle qu'ils jouent depuis la plus

1. *Hist. nat.*, X, 56 : *Caprimulgi* appellantur, grandioris merulæ adspectu, fures nocturni... intrant pastorum stabula captarumque uberibus advolant suctum propter lactis : qua injuria uber emoritur caprisque cæcitas, quas ita mulsere, oboritur.

2. *Ibid.*, X, 40 : Invocant et Ægyptii *ibides* (var. : *ibes*) suas contra serpentium adventum.

Les *Bestiaires* donnent *ibex* (forme passée dans le bas-latin) :

Ibex d'oisel est nuns

Que ciguigne apeluns...

(Philippe de Thaün, v. 2631)

à côté d'*ibeu* (cf. *Bestiaire divin*, éd. Reinsch, p. 34) : comme on le voit, simples variantes graphiques.

3. *Ibid.*, X, 68 : *Phænicopterum* linguam præcipui saporis esse...

4. *Ibid.*, X, 52 : Cum iis [columbis] habenda est avis quæ *tinnunculus* vocatur.

haute antiquité, à cause de leur tendance instinctive à revenir vers les lieux où ils ont été élevés :

Tel estoit l'usance des nobles Gargantua et Pantagruel, quand sçavoir promptement vouloient nouvelles de quelque chose fort affectée et vehementement désirée... Ils prenoient le Gozal, — c'estoit un *pigeon* pris on colombier de Gargantua, — et par les postes le faisoient de main en main jusques sus les lieux porter dont ilz affectoient les nouvelles (l. IV, ch. III).

Les premiers essais de cette *poste aux pigeons* furent faits par les Égyptiens, par les Romains¹ et par les Sarrasins. Joinville écrit à propos de ces derniers (éd. de Wailly, § 163) : « Li Sarrazin envoierent au Soudanc par *coulons messagiers*, par trois foiz, que li roys estoit arrivez... »

Ce genre de message est déjà mentionné dans les Chansons de geste. Lorsque les croisés assiégèrent Jérusalem, les Turcs en font usage :

Cornumaran l'ot fait par .i. *colon* mander
Qui lui porta .i. *brief* qu'il ot fait seeler.

(*Conquête de Jérusalem*, éd. Hippeau, v. 2206.)

Les chefs français, les apercevant, les font poursuivre par des faucons qui leur enlèvent les messages...

3. — Poissons.

Rabelais a groupé dans le XL^e chapitre de son *Quart Livre* toute une nomenclature ichtyologique, dans laquelle on trouve, conformément aux habitudes zoologiques du XVI^e siècle, à la fois des cétacés, des chélo-

1. *Hist. nat.*, X, 53 : Quin et internuntia in magnis rebus fuere [*columbæ*] epistulas annexas earum pedibus obsidione Mutinensi in castra consulum Decumo Bruto mittente. Quid vallum et vigil obsidio atque etiam retia amne prætentata profuere Antonio, *per cælum eunte nuntio*?

niens, des batraciens, des crustacés, des mollusques et des zoophytes. Une très grande partie de son catalogue de poissons est d'origine moderne et dialectale. Nous l'éclaircirons en temps et lieu à l'aide des détails fournis par les deux ichtyologistes du xvi^e siècle, Belon (1553) et Rondelet (1554), comme nous l'avons déjà fait pour le cachalot, le *physeter* des anciens.

Bornons-nous pour le moment à citer le nom suivant :

Lanterne, la *Trigla lucerna* des zoologistes, poisson qui brille quand les nuits sont claires (l. V, ch. xxxii) : « Je pensois que feussent *Lanternes*, poissons, qui, de la langue flamboyante, hors la mer fissent feu. » Cette explication est tirée de Pline¹, et Du Pinet ajoute cette note : « Aucuns disent que la *Lanterne* est le Rouget ou Chapon de mer; d'autres prennent le Bulgo [c'est-à-dire le provençal *belugo*] et la *Lanterne* pour le mesme poisson; et y en a qui pensent que ce soit une espece de Surmulet. »

4. — Reptiles.

Rabelais a rassemblé, dans le lxiv^e chapitre de son *Quart Livre*, tous les noms des reptiles (une centaine à peu près) qu'il avait lus dans les ouvrages des anciens naturalistes, dans ceux du moyen âge et de la Renaissance. Ce chapitre offre ainsi un exemple en miniature des divers affluents qui ont concouru à former cette nomenclature spéciale. L'Antiquité y occupe une place importante, représentant à peu près la moitié de ce vocabulaire herpétologique, qui a été pris tour à tour à Pline, à Nicandre, à Élien.

Jacques Grévin, médecin-naturaliste comme Nicandre, a rendu en vers français ses *Theriaca*, en les accompagnant d'un ample commentaire que nous avons souvent mis à contribution. Ce commentaire de Grévin (1567) a été éga-

1. *Hist. nat.*, IX, 43 : Subit in suma maria piscis ex argumento appellatus *lucerna*, linguaque ignea per os exserta, tranquillibus nocetibus relucet.

lement la source où Ambroise Paré a puisé les données de son traité *Des Venins* (1582), ce qui explique chez lui des analogies de fond et de forme.

Dans son catalogue des reptiles, Rabelais a d'ailleurs mêlé, suivant les habitudes de l'époque, des poissons et des insectes.

Remarquons encore que, dans cette nomenclature touffue, les termes synonymes sont nombreux : le latin *stellio* y figure à côté des appellations grecques correspondantes : *ascalabe*, *ascalabote*, *colote* et *galeote* ; et ce n'est pas tout : *scalavotin* n'est que la prononciation moderne d'*ascalabote* ; de même, *sepe* et *sepedon*, etc.

Passons maintenant aux noms des reptiles cités par Rabelais en les rangeant sous une triple série.

a. — *Batraciens.*

La grenouille figure chez Rabelais sous le nom latinisé de *rane* (l. III, ch. xxv : ... *ranes* verdes) qu'on lit aussi chez d'autres écrivains de l'époque¹.

Le têtard est appelé *rane gyrine* (l. IV, ch. xii : plus stupide qu'une *rane gyrine*) et l'explication qu'en donne la *Briefve Declaration* est tirée de Pline² : « Grenouille informe. Les grenouilles en leur première generation sont dictes *gyrins*, ne sont qu'une chair petite, noire avecques deux grans œilz et une queue, dont estoient dicts les *sots gyrins*. »

Rabelais mentionne finalement (l. II, ch. xxiv) « le sang des *rubetes* », c'est-à-dire des crapauds qui vivent dans les buissons³. Dans l'*Hortus Sanitatis* (1500), le mot garde encore sa forme savante : « *Rubeta* est une beste veni-

1. Par exemple, chez Marot (« ... yeux de *raine* », éd. Guiffrey, t. III, p. 578) et du Bellay (« ... importune *rane*... », t. I, p. 469). Cf. *Hortus Sanitatis* de 1499 : *Rana*, renouille ou raine.

2. *Hist. nat.*, IX, 74 : *Ranæ feminæ*... pariunt minimas carnes nigras, quas *gyrinos* vocant, oculis tantum et cauda insignes.

3. *Ibid.*, XXV, 76 : Sunt et ranis venena *rubetis* maxime.

meuse et est du genre des raynes et renouilles qui est appelé vulgairement *crassan*. »

b. — *Lézards*.

Rabelais a tiré, principalement de Pline, les noms suivants :

Lézard chalcidique, sorte de lézard avec des taches couleur de cuivre¹ sur le dos (l. IV, ch. LXIV : *lizars Chalcidiques*) que Grévin identifie (p. 141) avec les *seps* à quatre pieds.

Seps, synonyme du précédent (l. IV, ch. LXIV), dont la piquûre engendre la putréfaction² et sur lequel Du Pinet nous renseigne ainsi : « Les Grecs l'appellent *Seps*, pour ce qu'elle est fort corrosive de son naturel. Aucuns neantmoins prennent *Seps* pour une espede de lezard, et y en a d'autres qui disent que c'est une sorte de serpent fort venimeux. »

Les naturalistes désignent aujourd'hui par *Seps* différents genres de reptiles.

Sepedon, même sens que le précédent : *σηπεδών* (littéralement putréfaction) est cité à la fois par Aristote, Élien et Nicandre. Voici ce qu'en dit Grévin (p. 90) : « Le Pourrisseur, que les Grecs et les Latins ont nommé *Sepedon*, a esté ainsi nommé, pour autant que le corps de ceux qu'il a a touchés est incontinent pourry par la malignité de son venin. »

A cela Ambroise Paré ajoute d'après Nicandre (t. III, p. 315) : « Il est semblable au Coule-sang, reste qu'il esleve sa queuë en haut et l'entortille comme un pourceau fait la sienne. »

Stinque ou *stince*, scinque, lézard du Nil (l. IV, ch. LXIV), semblable au crocodile³. Du Pinet écrit également *stinque*,

1. *Hist. nat.*, XXIX, 32 : *Lacerta quam sepa, alii Chalcidicen* (var. : *Chalcidem*) vocant, in vino pota morsus suos [cani rabiosi] sanat.

2. *Ibid.*, XXIII, 29 : *Serpentes quas sepas vocant.*

3. *Ibid.*, VIII, 38 : *Similis crocodilo, sed minor etiam ichneumone, est in Nilo natus scincos, contra venena præcipuus antidotis.*

mais Belon connaît déjà la forme littéraire (p. 40) : « Le *Scinque* (que quelques-uns appellent le petit crocodile) n'est point plus grand que la Salamandre, ne plus espez que le pouce, ne plus long qu'un doigt et demy..., au demeurant ressemblant du tout à un lézard. »

Stellion, autre sorte de lézard avec des taches sur le dos qui rayonnent comme des étoiles (l. IV, ch. LXIV) : « Aucuns, dit Du Pinet, prennent le *Stellion* pour des gros lesards verts, mais ils s'abusent; les autres tiennent que ce sont ces lesards domestiques que les Toscans appellent *Tarantoles*. »

Ce reptile possède, chez les naturalistes grecs, des synonymes nombreux qui ont tous passé chez Rabelais (l. IV, ch. LXIV), à savoir :

Ascalabe, d'après l'ἀσκάλαρος de Nicandre (*Thériaques*, 484), et *ascalabote*, d'après l'ἀσκαλαβώτης d'Aristote (IV, 11, 9), ce dernier ayant passé chez Pline;

Colote, le κολώτης d'Aristote (IX, 1, 2, 3);

Galeote, le γαλεώτης d'Aristophanes (*Nuées*, 174), également passé chez Pline¹.

Jacques Grévin, qui appelle le *Stellion* l'*Estoillé*, remarque à cet égard (p. 117) : « L'*Estoillé* est nommé par les Grecs *Ascalave*, ou *Ascalavote*², ou *Galeote*, pour autant qu'il porte par tout le corps de petites mouchettes, lesquelles representent une estoile. »

Le nom de *stellion* est antérieur à Rabelais; on le lit déjà dans la *Chirurgie* de Mondeville, § 1826 : « Culoèvres, loisardes, *stellions* que nous [Normands] appelons morones, ce sont loisardes mescles. »

1. *Hist. nat.*, XXIX, 28 : Scorpionibus contrarius maxime invicem *stellio* traditur... Hunc Græci *coloten* vocant, et *ascalaboten*, et *galeoten*.

2. Les noms grecs du gecko (le *stellio* de Pline) étant cités par Grévin d'après leur prononciation moderne, il est curieux de rencontrer, dans la liste de Rabelais, à côté d'*ascalabe* et *ascalabote*, une troisième variante *scalavotin*, pendant de l'*ascalavote* de Grévin et que notre auteur aurait trouvé dans une source secondaire.

c. — *Serpents.*

C'est la catégorie la plus nombreuse. Les anciens nous ont laissé les noms d'un très grand nombre d'ophidiens qu'il est souvent malaisé d'identifier. La plupart ont passé chez Rabelais, qui se borne à en juxtaposer les noms dans le seul but de faire série et d'aboutir ainsi à une nomenclature imposante.

Nous tâcherons, dans le dénombrement qui suit, de préciser les sources de cette terminologie spéciale et d'en définir les variétés à l'aide des anciens naturalistes et de leurs commentateurs du xvi^e siècle.

Voici cette liste de serpents (l. IV, ch. LXIV) :

Æmorrohoïde, hémorroïde, nom de serpent, que Jacques Grévin commente ainsi (p. 85) : « Le Coule-sang a esté nommé par les Grecs et Latins *Hemorrhoe* : ce mot signifie flot de sang ou coule-sang. La raison pour laquelle il a esté ainsi nommé est pour autant que le sang coule par tous les pertuis du corps de celui qui en est blecé¹. » Et Ambroise Paré, après avoir répété les détails précédents, d'ajouter (*Des Venins*, t. III, p. 315) : « C'est un petit comme une vipere, ayant les yeux fort ardans, et sa peau fort luisante. »

Ammobates, serpent venimeux (littéralement qui marche sur le sable), dont Élien se borne à dire (VI, 51) : « Melanurus (μελάουρος) est appelé par certains autres [dipsas] *ammobates* (ἀμμοβάτης). »

Amphisbène, espèce de serpent de Libye qui semble avoir deux têtes. Nom attesté, sous cette forme², pour la première fois chez Rabelais, qui l'a tiré de Pline³. Jacques Grévin (qui l'appelle *Double marcheur*) se borne à citer l'opinion de ce der-

1. *Hist. nat.*, XXIII, 18 : Item serpentibus maxime *hæmorrhoidi* et salamandræ.

2. La forme la plus ancienne est *amphisibene* (voir Godefroy); Brunetto Latini écrit *amphiménie* ou *amphimeïne*; l'*Hortus* (1500) *amphibena*.

3. *Hist. nat.*, VIII, 35 : Geminum caput *amphisbenæ*, hoc est et a cauda, tanquam parum esset uno ore fundi venenum.

nier, mais Du Pinet est déjà mieux renseigné : « Pline erre, car l'Envoye, dite *Amphisbena*, n'a pas deux testes; ains luy est venu ceste opinion, de ce que l'Envoye se traîne autant du costé de la teste que de la queue, comme fait un ver de terre. » Et Cuvier tranche ainsi la question : « Il n'y a pas de serpents à deux têtes; cette erreur vient de ce que certains serpents ont la queue aussi grosse que la tête, de sorte que leurs deux extrémités se ressemblent. » Conrad Gener a, d'ailleurs, déjà traité de fable la prétendue bicéphalie de l'*amphisbène*.

Arges, espèce de serpent blanc, ἄργης d'Hippocrate.

Boie, boa, serpent énorme en Italie qui suçait, dit-on, le lait des vaches (*boa*, dans Pline¹ comme chez Du Pinet). On ne sait ce que c'est que ce *Boa* d'Italie; les naturalistes modernes désignent, sous ce nom, un genre de reptile, redoutable par sa grande taille et sa force musculaire.

Cenchryne, cenchrin, serpent tacheté comme des grains de millet².

Ceraste, vipère cornue d'Égypte³, ainsi nommée « pour autant qu'il porte deux petites enleveures dans le front assez pres approchantes des cornes du limaçon » (Grévin).

Chelhydre, serpent amphibie, venimeux et fétide : c'est le χελυδρος de Nicandre (*Ther.*, 411) et le *chelydrus* de Virgile.

Chersydre, serpent amphibie, hydre de terre : c'est le χερσυδρος de Nicandre (*Ther.*, 359) et le *chersydrus* de Pline (XX, 8), sur lequel Grévin écrit ceci (p. 98) : « *Chersydre*, qui signifie Eau-terrier, comme estant de diverse nature, à sçavoir aquatique et terrienne, ce que les Grecs nomment Amphibie⁴, c'est à dire double-vie. »

1. *Hist. nat.*, VIII, 14 : Faciunt his fidem in Italia appellatæ boæ (éd. mod. : *bovæ*) in tantam amplitudinem exeuntes, ut... occisæ in Vaticano solidus in alvo spectatus sit infans. Aluntur primo bubuli lactis suctu, unde nomen traxere.

2. *Ibid.*, XX, 90 : ... serpentes..., maxime cenchrin et scolopendras...

3. *Ibid.*, VIII, 35 : *Cerastis* corpore eminere cornicula sæpe quadrigemina : quorum motu, reliquo corpore occulto, sollicitent ad se aves.

4. Le néologisme *amphibie* se lit pour la première fois dans la *Chresme philosophale* (1565), attribuée à Rabelais; Belon l'ignore encore et emploie à sa place une périphrase : « Des bestes de double vie qui ont quatre pieds et font des œufs », *Poissons*, p. 34.

Chien enragé, animal rangé parmi les serpents et les bêtes venimeuses, sa morsure n'étant pas moins dangereuse¹.

Dipsade, forme attestée chez Rabelais, serpent dont la morsure cause une soif violente : c'est le *διψάς* de Nicandre (*Ther.*, 334) ou le *dipsas* de Pline (XXXII, 17). L'ancien français dit *dipse*, et cette forme revient encore sous la plume de Du Bartas. Grévin écrit également *Dipsas* (p. 95), qu'il rend par l'*Alteré*, « pour autant que ceux qu'il a blecés endurent une alteration non estindible ».

Dryinade, dryin, serpent qui se cache dans les chênes creux : c'est le *δρυίνας* de Nicandre (*Ther.*, 411), que Grévin rend par *Chesneau* (p. 109), « pour autant qu'il est l'hoste perpetuel des chesnes ». Belon écrit *druyinus* (voir *Observations*, p. 372), et les naturalistes modernes donnent ce nom à un serpent des Indes.

Elope, élops, espèce de serpent inoffensif, répondant à l'*Ἐλοφ* de Nicandre (*Ther.*, 491) :

Il y a d'autres sortes
De serpens se traissant par les forests plus fortes,
Par les boys et buissons et fossés umbrageux,
Nommés *Elopiens*...

Enhydre, couleuvre d'eau².

Icle, serpent qui s'élance des arbres sur sa proie : c'est le javelot (*Erix jaculus*). L'identification avec le *jaculus* de Pline³ est probable, cette forme *icle* ne se rencontrant nulle part ailleurs que dans Rabelais. Grévin écrit *jicle* (voir ci-dessous, au mot *pemphredon*). Robert Estienne (1539) se contente de définir le terme : « Une sorte de serpent qui monte sur les arbres et de là darde dedans les bestes qu'il rencontre, *Jaculus* » ; mais Belon s'en sert directement : « Entre les choses singulieres de ceste isle [de Lemnos], avons veu le serpent nommé *Jaculus*, mouscheté de petits tasches dessus le dos, ressemblantes à de petits yeux », *Observations*, p. 158 v^o.

1. *Hist. nat.*, XXXII, 17 : Imponitur salsamenta contra *canis rabiosi* morsum.

2. *Ibid.*, XXXII, 26 : *Enhydris* vocatur Græcis colubra in aqua vivens.

3. *Ibid.*, VIII, 35 : *Jaculum* ex arborum ramis vibrari, nec pedibus tantum pavendas serpentes, sed et missili volare tormento.

Molure, serpent que Nicandre range parmi les serpents inoffensifs (*Ther.*, 491 : *μόλουρος*) :

Beaucoup d'autres encor' ne nuisants aux personnes,
Ainsi que l'on peut voir les Aveugles et Dards,
Et les *Moluriens* aux campagnes epars...

Myagre, serpent qui fait la chasse aux rats, répondant au *μυγάρος* de Nicandre (*Ther.*, 490).

Myope, serpent à la vue courte, le *μύωψ* de Nicandre (*Ther.*, 417).

Pareade, espèce de serpent joufflu¹.

Porphyre, serpent indien d'un rouge foncé, dont parle Élien (IV, 36) : « A la classe des serpents dont le venin est mortel appartient le *porphyre* (*πορφυροῦς*); sa couleur se rapproche de celle de la couleuvre, tout en ayant la tête blanche. »

Ptyade, proprement baveuse, vipère qui crache son venin dans les yeux des hommes².

*Scolopendre*³, dont on lit (l. IV, ch. xxxiv) : « Adonc mourant le Physetere se renversa ventre sus dours... et ainsi reversé... ressembloit au *Scolopendre*, serpent ayant cent pieds, comme le décrit le sage ancien Nicandre. » Ce dernier le mentionne en effet dans ses *Theriaca* (v. 812), ainsi que Pline⁴. Voici les vers de Nicandre (d'après Jacques Grévin) :

La *Scolopendre* aussi, qui devant de derriere,
Pour piquer jusqu'à mort, porte sa teste fiere,
Et qui se meut des pieds comme l'on void sur mer
Avec les aelerons la galere ramer.

Scytale, le *scytalis* des *Bestiaires*, serpent qui a la même grosseur dans toute sa longueur⁵, nom que Grévin explique ainsi (p. 102) : « J'ay retenu le mot grec *Scytale* (par lequel est

1. Cf. Lucain, *Pharsale*, IX, 708 : Et contentus iter cauda sulcare *Pareas*...

2. *Hist. nat.*, XXVIII, 18 : Impubium puerorum [urina] contra salivas aspidum, quas *ptyadas* vocant, quoniam venena in oculos hominum exspuant.

3. Sous cette forme, dans l'*Hortus* de 1500.

4. *Hist. nat.*, IX, 67 : *Scolopendræ*... quas centipedes vocant.

5. *Ibid.*, XXXII, 19 : Eadem vis [cancrici fluviatilis] contra venenatorum omnium morsus, privatim *scytalen* et angues.

signifié le manche de quelque outil que ce soit, comme d'une coignée ou autre), lequel a été donné à ce serpent pour autant qu'il est par tout le corps de mesme grosseur qu'est un baston duquel on emmanche une doulouere. » Les naturalistes modernes ont donné le nom de *Scytale* à différents serpents venimeux ou non venimeux.

Stere (l. V, ch. xxx), leçon de l'Édition, au lieu de *prestere*, serpent dont la morsure cause une soif brûlante et fait enfler le corps¹ : « Aucuns nomment ce serpent *dipsas*, pour ce qu'il fait mourir d'alteration et de soif les personnes qu'il mord » (Grévin).

Typhlope, serpent qu'on croyait aveugle et que Nicandre (*Ther.*, 491) se borne à mentionner comme inoffensif; Aristote connaît le même serpent sous le nom de τυφλίνος (VIII, 24, 7), forme que cite Belon², tandis que le nom rabelaisien est ainsi mentionné par Grévin (p. 119) : « Les Aveugles, autrement nommés *Typhlopes* ou *Cecilies*... »

Peu de ces noms de serpents se retrouvent dans les traités modernes d'ophidiens. C'est là une nomenclature traditionnelle qui a longtemps traîné³ à la suite des naturalistes anciens. Plusieurs de ces noms grecs, en passant sous la plume des zoologistes arabes et de leurs traducteurs en latin du moyen âge, sont devenus presque méconnaissables. Nous les retrouverons en étudiant les autres représentants de la liste rabelaisienne.

5. — *Insectes.*

Aristote range dans le même groupe d'animaux exsangues les mollusques, les crustacés et les insectes. Chez les ichtyologistes du xvi^e siècle, ces animaux rentrent dans

1. *Hist. nat.*, XXXII, 17 : Privatim contra *presteris* morsum sarda prodest.

2. « Le serpent qui est anciennement nommé *Typhle* ou *Typhline* », *Nature des poissons*, p. 446.

3. Dans la version de l'*Hortus Sanitatis* de 1500, la plupart de ces noms de serpents gardent encore leur forme latine : *Cerastès*, *Dipsa*, *Jaculus*, *Parias*, *Prester*.

l'étude générale des poissons, qui embrasse ainsi une très grande partie du règne animal, en dehors des mammifères et des oiseaux.

Parmi les noms d'insectes cités par notre auteur, les synonymes sont nombreux. On y rencontre, par exemple, *cicindele* à côté de *lampyride*, pour la bonne raison que l'une et l'autre se trouvent chez Pline; de même, *salfuge*, *solifuge* et *solofuydar* y représentent trois appellations différentes, tandis qu'en fait il s'agit d'autant de variantes d'un seul et même nom d'araignée.

Certains de ces noms sont attestés antérieurement à Rabelais, mais celui-ci ne les a pas moins tirés de Pline. Voici quelques exemples :

*Blatte*¹, que Rabelais (l. I, ch. 1) a directement pris à Pline². Du Pinet rend *blatta* par « cloporte » et ajoute cette note : « *Blattæ*. Artres ou Pourcelets saint Antoine, Caphards. » Le sens n'est pas aussi précis que chez Pline et Rabelais, qui donnent à l'insecte l'acception qu'il a gardée dans la langue. L'Alphabet de l'Auteur françois explique *blattes* par « vermines qui rongent et gastent les habits ». Le terme était donc, encore au xvii^e siècle, un néologisme.

*Bupreste*³, insecte venimeux que les bœufs trouvent dans les fourrages et qui les fait enfler et mourir (l. IV, ch. LXIV). Ce qu'en dit Ambroise Paré (t. III, p. 329) n'est qu'une paraphrase de Pline⁴ : « La *bupreste* est une mouche semblable à la cantharide, laquelle est mangée avec l'herbe par les animaux paissans, comme bœufs, moutons

1. Le mot est déjà francisé dans l'*Hortus* de 1500 (v^e *bibon*) : « Les vers et mouches appelées *blates*. »

2. *Hist. nat.*, XI, 34 : *Tenebrarum alumna blattis vita, lucemque fugiunt, in balneis maxime humido vapore prognatæ.*

3. Le terme se lit dans le *Propriétaire* de Barthélemy l'Anglois et dans l'*Hortus Sanitatis*.

4. *Hist. nat.*, XXX, 10 : *Buprestis animal est rarum in Italia, simillimum scarabæo longipedi. Fallit inter herbas bovem maxime, unde et nomen invenit, devoratumque tacto felle ita inflammat, ut rumpat.*

et autres, les fait mourir enflés comme tabourins; et pour ceste cause est appellée des pasteurs *Enfle-bœufs*. »

Locuste, nom latin de la sauterelle (l. III, ch. 1 : hommes et femmes... multipliez comme *locustes*), dont use également Du Pinet¹, mais non sans le commenter à cause de sa nouveauté² : « *Locustes* est une espee de grandes sauterelles qui sont fort dangereuses pour les fruicts de la terre. »

Æstre, nom gréco-latin du taon (« un *æstre* Junonique », l. I, ch. XLIV). Le terme, antérieur à Rabelais (voir *Dict. général*), est resté en histoire naturelle pour désigner un genre d'insectes diptères.

Pityocampe, chenille de pin (l. IV, ch. LXIV), nom tiré de Pline³, malgré l'usage antérieur isolé du mot⁴.

Par contre, les noms suivants sont mentionnés, paraît-il, pour la première fois chez notre auteur :

Cicindelle et *lampyrïde*, le premier nom latin, le deuxième nom grec du ver luisant (l. V, ch. XXXII : *Lampyrïdes*, vous les appelez *Cicindeles*), l'un et l'autre empruntés à Pline⁵. Les naturalistes modernes désignent par *Cicindèle* un coléoptère de la famille des carnassiers, et par *Lampyre* (reflet du latin *lampyris*) le ver luisant et la luciole.

Loup, au sens d'araignée-loup (l. IV, ch. LXIV), nom que

1. *Hist. nat.*, XI, 35 : Hæ *locustæ* pariunt, in terram demisso spina caule, ova condensa autumnî tempore.

2. *Locuste* figure dans une version des *Psaumes* des XIV^e-XV^e siècles (voir le *Dict. général*). Dans l'*Hortus* de 1500, *locuste* est pris au sens de *langouste*.

3. *Hist. nat.*, XXIII, 30 : Usus contra... pinorum erucas, quas *pityocampas* vocant.

4. On le trouve dans la *Chirurgie* de J. Houllier (1544). Voir Brunot, *Seizième siècle*, p. 237.

5. *Hist. nat.*, XI, 34 : Lucent ignium modo noctu laterum et clunium colore *lampyrïdes*... XVIII, 66 : Lucentes vespere per arva *cicindelæ* — ita appellat rustici stellantes volatus, Græci vero *lampyrïdas* — incredibili benignitate naturæ.

Du Pinet rend par *Loup-araigne*, « ce sont les araignes qui chassent aux mouches¹ ».

Mais la plus grande partie de cette nomenclature se trouve groupée dans le chapitre LXIV du *Quart Livre*. Il s'agit de noms spéciaux restés à peu près inconnus à la langue générale :

Asterion, sorte d'araignée couverte de raies blanches².

Attelabe, espèce de sauterelle sans ailes : c'est l'*ἀττελαβος* d'Aristote (V, 29), d'où le terme passa chez Pline³.

Cranicolapie, sorte de tarentule qui mord à la tête; en grec, *κρανικολάπτης* est synonyme de *κεφαλοκρούστης* (Aétius).

Pemphredon, sorte d'abeille ou de guêpe, le *πεμφρηδών* de Nicandre (*Ther.*, 812), suivant la version de Grévin :

Or je sçai bien aussi la malice ennemie
Du Jicle et de la Guespe au meschant aiguillon
Et la douleur que fait le petit *Pemphredon*...

Phalange, faucheur, araignée venimeuse, terme⁴ dont s'est également servi Ronsard :

Amour, tu sembles un *Phalange* qui point,
Luy de sa queue et toy de ta quadrelle...
(*Œuvres*, t. VI, p. 6)

alors que Belon emploie constamment la forme savante *phalangion*.

Rhagion, petite araignée noire et venimeuse, littéralement petit pépin, ayant la forme d'un grain de raisin noir⁵.

Salfuge, *solfuge* et *solofuydar*, sorte de fourmi venimeuse.

1. *Hist. nat.*, XXIX, 27 : Æque *phalangion* Græci vocant inter genera araneorum, sed distinguunt lupi nomine.

2. *Ibid.*, XXIX, 27 : Idem erat *asterion* [acino nigro simile], nisi distingueretur virgulis albis.

3. *Ibid.*, XXIX, 29 : Adversantur et locustarum minimæ sine pinis, quos *attelabos* (var. : *attelabos*) vocant.

4. *Hist. nat.*, VIII, 41, et XXIX, 27 : ... percussi a *phalangio*, quod est aranei genus... *Phalangium* est Italiæ ignotum.

5. *Ibid.*, XXIX, 27 : Araneus lanuginosus vocatur et *rhagion* acino nigro similis.

Ces diverses variantes du mot qu'on retrouve dans le texte de Pline¹ renvoient à une origine étrangère. L'étymologie populaire est intervenue de bonne heure pour rendre compte des éléments constitutifs du mot : on a vu dans sa partie initiale tantôt le mot *sal*, *sel*², tantôt *sol*, soleil, et cette dernière interprétation se trouve déjà chez Solin³ (éd. Mommsen, p. 46) : « Animal perexiguum, aranei forma, *solifuga* dicta, quod diem [var. : solem] fugiat. »

De là les formes rabelaisiennes *solfuge* et *solofuydar*, c'est-à-dire insecte qui fuit le soleil. Du Pinet ajoute cette note : « *Solifuga*. Ces fourmis se tiennent par mille és mines d'argent, et en trouve à force és mines de l'isle de Sardaigne. » Aujourd'hui, en histoire naturelle, *Solpuge* désigne une espèce d'araignée propre aux pays chauds et généralement très vorace.

Tetragnathe, araignée venimeuse à deux paires de mâchoires, terme désignant aujourd'hui un genre spécial d'arachnides⁴.

Les livres sur les poissons de Belon et Rondelet commencent par la description des cétacés⁵ et finissent par celle des zoophytes. C'est par ce dernier terme que nous allons clore cette partie de notre étude.

Rabelais est le premier qui s'en soit servi (l. III, ch. viii : ... les plantes ... et *zoophytes*), terme inconnu à l'antiquité et qu'on rencontre plus tard sous la plume de Belon, mais gardant encore sa forme savante (*Poissons*, p. 331) : « Les especes d'animaux que les Grecs ont nommé *Zoophyta*,

1. *Hist. nat.*, XXII, 81, et XXIX, 29 : Et leguminibus innascuntur bestiolæ venenatæ, quæ manus pungunt et periculum vitæ afferunt, *solipugarum* (var. : *solifugarum*) generis... Est et formicarum genus venenatum : non fere in Italia. *Solipugas* (var. : *solifugas*) Cicero appellat; *solpugas* (var. : *solfugas*) Bætica.

2. Cf. Cotgrave, au mot *salpuge* : « A kind of serpent (?) that's poisoned by salt. »

3. Cf. *Hortus* de 1500 : *Salpiga* est un serpent qui ne voyt goute... *Solifuga* est la beste qui autrement est appelée musaraneus.

4. *Hist. nat.*, XXIX, 27 : *Tetragnathii* duo genera habent.

5. Nom employé pour la première fois par Belon (*Poissons*, p. 3) : « Les plus grans poissons nommés *Cetacés* se tiennent en la mer, combien quelques autres encor bien grans vivent et habitent aux eaux douces. » La forme *cétacée* a subsisté jusqu'au xvii^e siècle.

c'est-à-dire de double nature, demandant à sçavoir s'ils sont plantes ou animaux... » C'est chez Ambroise Paré qu'on retrouve le mot sous sa forme française (*Animaux*, 21) : « Entre les plantes et les animaux sont les *zoophytes*, c'est-à-dire plantes-bestes, qui ont sentiment et mouvement. »

Ce vocable a d'ailleurs subi, avant et après Rabelais, les plus curieuses applications : *zoophyta* a un sens approximatif chez Isidore de Séville et Albert le Grand; Buffon l'emploie au sens de polype; Linné donne ce nom à une classe d'êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les plantes; et, finalement, Cuvier en fait un synonyme d'animaux rayonnés. Le terme est d'ailleurs aujourd'hui à peu près sorti d'usage.

Voilà les données zoologiques que nous présente le roman de Rabelais, en tant qu'elles dérivent de l'Antiquité et spécialement de Pline. Ce n'est là qu'un seul aspect de notre recherche, et lorsque nous y aurons ajouté les renseignements complémentaires que notre auteur a tirés du moyen âge et de la Renaissance, nous obtiendrons un ensemble unique, le tableau zoologique le plus compréhensif et le plus pittoresque que nous ait légué le xvi^e siècle.

L. SAINÉAN.



NOTE SUR LE JEU DE CROC-MADAME

Parmi les deux cent quatorze jeux de Gargantua, dont Rabelais donne une liste dépourvue de tout commentaire¹, figure le croc-madame. Nous le trouvons mentionné dans d'autres textes, moins concis, qui peuvent aider à reconnaître les caractères principaux de ce jeu, sinon servir à en déterminer exactement l'identité.

Dans le *Livre des faits du maréchal Bouciquaut*², terminé en 1409, il est dit qu'en sa prime jeunesse, le futur maréchal « assembloit les enfans de son âge, puis alloit prendre et saisir certaine place, comme une petite montaignete ou aultre part, et avec lui Geffroi, son frère,... et aussi Mauvinet, leur frère de mère... Iceux estoient avec luy à garder le pas ou le lieu contre les autres petits enfans à qui de sa puissance chalengioient la place; et autres fois vouloit estre l'assaillant et par force en deboutoit les autres; puis faisoit assemblées comme par bataille, et aux enfans faisoit bacinets de leurs chapperons, et en guise de routes de gens d'armes, chevauchans les bastons et armés d'escorce de bûches, les menoît gainnier quelques places les uns contre les autres. A tous tels jeux voulentiers jouoit, ou aux barres, ou au jeu que l'on dict le croq madame, ou à saillir, ou à jeter le dard, la pierre ou si faites choses. »

Lemaire de Belges, dans les *Illustrations de Gaule*, commencées en 1500³, raconte que Pâris « se mettoit à luitter tout nud avec les plus fors sur l'herbe verte, ou à

1. *Gargantua*, l. I, ch. xxii (*Œuvres* de Rabelais, publ. par A. Lefranc, t. I, p. 200).

2. Édit. Buchon (*Panthéon littéraire*, t. III), p. 570.

3. L. I, ch. xxi.

tenir le pas qu'on appelle le crocq madame, ou faisoit partie aux barres, au bricoteau ou à la paulme ».

Dans la pièce intitulée *Deux seurs disputant d'amours*¹, un poète inconnu, qui vivait au xvi^e siècle, écrit, en parlant des amants d'une même femme :

Devant vous jouent au croc madame,
Puis ilz luïcent, courent et saillent.

Au dire de Pierre de Saint-Julien², l'empereur Maximilien aurait rappelé à Claude de Saint-Julien³, prisonnier, après la journée des Éperons, « que au camp d'Atignî, durant les trêves, Gabriel de Saint-Julien⁴ et son cousin le sieur de Cressia avoyent tenu le pas au crot⁵ madame contre tous venants, sans que personne les eust peu faire perdre ledict crot ».

A lire ces divers textes, on reconnaît aisément que le croc-madame était un jeu violent.

Le biographe de Bouciquaut en fait l'un des exercices dont le choix manifestait chez son héros, encore enfant, un goût inné pour les combats. Il le cite avec des jeux dont le caractère « sportif » est certain : les barres, le saut, le jet de dards et de pierres.

Dans le poème des *Deux seurs*, le croc-madame est associé à la lutte, à la course, au saut.

Pour Lemaire de Belges et pour Saint-Julien, le croc-madame est un *pas*. On appelait pas un exercice qui consistait à attaquer et à défendre un passage ou une position quelconque. Le *pas d'armes* est une sorte de tournoi où un parti défend, les armes à la main, un passage ou une position qu'un autre parti s'efforce d'enlever⁶.

1. *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, publ. par A. de Montaiglon et J. de Rothschild, t. IX, p. 117.

2. *Mélanges historiques* (1588), p. 440.

3. Père de l'auteur.

4. Père de Claude.

5. Le mot est écrit de cette façon dans le texte imprimé.

6. Voir : Du Cange, 7^e dissertation sur l'*Histoire de saint Louis*;

On ne peut donc admettre l'identification, proposée par M. d'Allemagne¹, du croc-madame au trou-madame que l'on joue sur une table.

Victor Gay s'est approché de la vérité quand il a défini le croc-madame en ces termes : « Jeu de palestre. Peut-être une lutte à la course ou tout autre exercice violent de l'espèce des danses pyrrhiques². »

M. H. Clouzot a compris, lui aussi, que le croc-madame était un exercice violent : il l'a identifié au croc-en-jambe³.

C'était certainement un jeu de nature plus compliquée que le simple croc-en-jambe. C'était un pas. De ce pas, nous ne connaissons point les règles. Mais nous savons qu'elles étaient assez souples pour s'adapter aux goûts des enfants comme à ceux des adultes.

MAX PRINET.

Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. I, p. 154; du même, *Dictionnaire historique*, au mot *Pas*.

1. *Récréations et passe-temps*, p. 142.
2. *Glossaire archéologique*, t. I, p. 505.
3. *Œuvres de Rabelais*, vol. cité, note 100.

LA SÉRICICULTURE

DANS

BÉROALDE DE VERVILLE

Au séjour de Béroalde de Verville en Touraine se rattache un curieux poème didactique, l'*Histoire des vers qui filent la soye*, publié dans des circonstances assez particulières, mais qui n'ont attiré l'attention d'aucun biographe de l'auteur du *Moyen de parvenir*¹.

L'industrie de la soie, sans avoir jamais atteint en France la prospérité dont elle jouissait en Italie, avait déployé au milieu du xvi^e siècle une activité qui avait frappé les ambassadeurs vénitiens eux-mêmes. A Tours, notamment, où le surintendant des finances Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, plein de sollicitude pour son pays natal, avait relevé la fabrique fondée cinquante ans auparavant par Louis XI et à peu près totalement disparue. L'ambassadeur Marino Cavalli compte, en 1546, huit mille métiers : « Plusieurs fabricants vénitiens s'y sont établis avec leurs familles et des Génois en plus grand nombre encore, puis des Lucquois, sans comp-

1. Voici le titre de l'ouvrage : *L'Histoire des vers qui filent la soye. En cette Serodokimasia ou recherche de ces vers est discours de leur naturel, gouvernement, utilité, plaisir et profit qu'ils rapportent*, par Beroard de Verville. A Tours, chez Michel Sifeau, imprimeur et libraire, demeurant en la rue de la Sellerie devant les Cordeliers. M. D. C. Titre de départ : *La Serodokimasia ou recherche des vers qui filent la soye, de leur naturel et gouvernement*. In-12, 2 ff. liminaires. Sans pagination. Trois cents stances de quatre vers, numérotées, suivies d'un quatrain C. de l'Aillée (Bibl. nat., Rés. Y^o 2045).

ter les Français eux-mêmes qui ont appris le secret du métier. »

Toute cette prospérité disparaît au cours des guerres civiles, en même temps que celle de Lyon, d'Avignon, de Nîmes, de Saint-Chamond et de quelques autres centres de fabrication de draps de soie ou de rubans. Tours en 1598 ne réunit plus que deux cents maîtres, sans compagnons ni apprentis, et si pauvres qu'ils ne peuvent acheter les soies nécessaires à leur travail.

L'avènement de Henri IV et la paix générale marquent le réveil de l'industrie soyée, mais le mal à réparer est considérable. En janvier 1599, quand le roi, cédant aux vœux des États de Rouen, aux sollicitations des Tourangeaux et aux idées économiques du temps, interdit l'entrée du royaume aux marchandises de soie, d'or et d'argent, on est obligé de rapporter l'édit dès l'année suivante : « Avant de défendre l'entrée des soieries étrangères, il aurait fallu, dit l'historien Palma Cayet, avoir de quoi en faire dans le royaume. »

La France possède alors un homme à idées, Barthélemy Laffemas, tailleur et valet de chambre du roi, à l'affût des réformes et des initiatives, véritable « chasse-avant » de l'Assemblée des notables de 1598. Il veut affranchir la France du tribut qu'elle paye à l'Orient et à l'Italie en produisant dans le royaume la matière première par l'élevage des vers à soie. Olivier de Serres aidant, il s'efforce de gagner l'opinion par toute une littérature spéciale. En 1599 on a : *La cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font*, auteur Olivier de Serres. Laffemas publie *Les propriétés des mûriers en leurs bois, fruits et racines, outre l'abondance des bois qui viennent des feuilles*. J.-B. Le Tellier¹ écrit son *Brief discours concernant la manière de nourrir les vers à soie* (1602), avec de curieuses figures du peintre flamand Stradan, et l'année

1. C'était un marchand de soie tourangeau qui, en 1602, prend le titre d'entrepreneur de l'établissement en France du plant de mûrier et de l'art de la soie.

suivante ses *Mémoires et instructions pour l'establissement des meuriers et art de faire la soie*, tandis que Lafemas met au jour le *Plaisir de la noblesse et autres qui ont des éritages aux champs sur la preuve certaine et profict des estauffes de soyes qui se font à Paris*. En 1605 paraît *L'instruction du plantage des meuriers du clergé avec les figures pour apprendre à nourrir les vers et tirer les soies*¹.

C'est à cette campagne de presse que Béroalde s'associe un des premiers, puisque son poème, imprimé à la fin de 1600, est composé dès le mois d'août, pendant les opérations contre le duc de Savoie :

Je filois doucement cet ouvrage de soye
Lors que Henri III au Piedmont s'exerçoit,
Et que s'estant campé dans le cœur de Savoie
Pour chastier le Duc ses places il forçoit.

C'est à l'instigation d'un magistrat, Gardette, que le poète accorde sa lyre², et probablement avec l'appui moral et financier du corps de ville de Tours, à qui le poème est dédié. Mais le protecteur de l'auteur, Pierre Brochard, celui qu'il appelle son Mécène³, n'est pas oublié, non plus que le roi dont il laisse entendre qu'il recevrait volontiers une commande plus importante, et partant plus profitable :

Mon Roy s'il est ainsi qu'un juge de province
M'ait si bien animé pour ce petit objet,
Hé que sera ce au prix, si toy qui est mon Prince
Me commandez d'eslire un plus digne sujet.

Mon Brochard, c'est à vous qu'en redonde la gloire
Si ma muse a donné quelque contentement,

1. Cf. Fagniez, *Économie sociale sous Henri IV*, 1897. — Bossebœuf, *La fabrique de soieries de Tours*, 1900. — H. Clouzot, *Le métier de la soie en France*, 1914.

2. « Gardette qui m'avez mis au cœur cet ouvrage... »

3. Béroalde lui dédie le *Cabinet de Minerve* (1597) et la traduction du *Songe de Poliphile* (1600). Cf. *Revue du XVI^e siècle*, t. II, p. 330.

Tousjours, mon Mœcénas, il sera fait mémoire
Que vous estes auteur de mon avancement¹.

Il serait téméraire d'attribuer à l'essai de Béroalde une portée exagérée. Les dames, le clergé, la noblesse, à qui il adresse ses strophes, goûtèrent certainement le charme de ses descriptions, et surtout la touchante sollicitude qu'il exprime pour le petit peuple insecte fileur de soie. Légende, mythologie, histoire s'y mêlent agréablement aux conseils pratiques pour l'élevage et la nourriture des vers, la culture du mûrier, la cueillette des feuilles, le gouvernement des magnaneries, la conservation des semences. Mais il est à croire que des arguments poétiques semblèrent moins convaincants aux « mesnagiers » des champs que les leçons en prose de Laffemas ou d'Olivier de Serres. D'ailleurs, pour nous, l'intérêt du poème réside dans sa valeur documentaire, particulièrement précieuse quand il décrit les travaux des ouvriers de la soie à Tours :

Encore on a trouvé la machine excellente
Incognue à Héron et à nos devanciers,
Qui divise et retord en quantité si grande
Que ce moulin ressemble un grand peuple d'ouvriers².

Une fille mouvant la machine bruyante,
La broche dans la main, fait un double devoir,
Et coulant pas à pas bien souvent elle chante
Les accords desirez qu'amour luy fait scavoïr.

L'ouvrier ingénieux qui les soyes disposa
En estofe l'ouvrage en cent diversitez
Et comme du mestier³ les engins il compose
Il en suit tous les jours les patrons inventez⁴.

1. Les pièces de vers adressées à l'auteur sont signées : La Picardièrre Forget, Bataille sieur du Buisson, B. sieur de la Roche F., Guy de Tours, C. de Laillié.

2. Moulin à dévider et à retordre la soie.

3. Le métier à tisser.

4. Dessins mis en « carte » pour guider le tisseur.

Il fait des draps ouvrez¹, il en fait sans ouvrages²,
 Il fait des tafetas, des satins, des velours,
 Et mille autres façons unis et à feuillage
 Selon qu'il recognoist que le debit a cours.

Il fait des passemens, des las, des aiguillettes,
 Voire infinis cordons pour la commodité³,
 Et aux bourses aussi s'amusement les fillettes,
 Qui de mains et de voix chassent l'oisiveté.

C'est cette activité du métier qui remplit d'allégresse le poète et le transporte de reconnaissance envers Henri IV, qui a changé en tissu précieux la robe de laine de la nymphe de Tours :

Il fera refflorir ton honneur par les voyes,
 De meuriers et de paix tes champs il bordera,
 Dans tes grottes faisant devider tant de soyes
 Que de la soye encor la mere on te dira.

Béroalde va plus loin. Il ne refuse même pas aux produits tourangeaux deux quatrains de réclame, devant la muse du **xx^e** siècle dans la littérature utilitaire :

Or n'allez plus courir es constrées lointaines
 Pour avoir de la soye, il en faut prendre à Tours;
 Vous aurez moins de soin, moins de coust, moins de
 [peines,
 Et ferez votre emplette en beaucoup moins de jours.

Sachez que nostre soye est si franche et unie
 Qu'il n'en est point de telle en tous autres quartiers.
 Ce qu'elle a de parfait est qu'elle multiplie
 De la huitiesme part ès mains des tinturiers.

Arrêtons-nous sur ce trait. Nos citations suffisent à montrer une fois de plus combien on aurait tort de faire

1. Tissus façonnés.
2. Draps de soie unis ou « plains ».
3. Passements, lacs, aiguillettes, cordons, bourses étaient réservés aux rubaniers, corporation distincte des ouvriers en draps de soie.

fi du style et de la langue de Béroalde. Dans ce petit poème, qui n'a de prétentieux que son sous-titre de « Serodokimasie », il se montre tel qu'on le retrouve dans tous ses ouvrages, esprit encyclopédique, écrivain capable de s'exercer dans tous les genres, intelligence ouverte à toutes les manifestations de la vie ou de l'art. Certes, avec tout cela, il n'y a peut-être pas de quoi composer un génie. On y découvre du moins un « curieux », au sens moderne du mot.

Henri Clouzot.



NOTE

POUR LE COMMENTAIRE DE RABELAIS

Il n'est ombre que d'estendartz, il n'est fumée que de chevaux... (l. III, ch. xxvii).

La *Revue des Études rabelaisiennes* a rapproché¹ les souhaits de Pantagruel, d'Épistémon et de Panurge : « il n'est ombre que d'estendartz, il n'est fumée que de chevaux... », de la 29^e nouvelle du *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles*, par Nicolas de Troyes : « D'une hôtesse qui jugea les souhaits d'ung gentilhomme, d'ung marchand et d'ung cordelier. » Il nous a paru curieux de relever une version du xviii^e siècle pour montrer les déformations apportées au conte par la transmission orale. Elle figure dans le *Journal de police* d'un informateur anonyme qui en amuse le lieutenant général de Marville en juillet 1743. « On raconte hier cette histoire qui n'est pas nouvelle. Trois voyageurs, l'un officier, le second marchand et le troisième moine, ne pouvant deviner une inscription qui se trouva sur la cheminée de leur chambre, firent appeler l'hôtesse. Elle étoit fort jolie; elle leur dit, en souriant, que celui qui la devineroit coucheroit avec elle. L'énigme étoit ombre, fumée, trictrac. L'officier dit : « Ombre de ma cuirasse, fumée de mes pistolets, trictrac de mon épée. » — Le marchand : « Ombre de ma boutique, fumée de ma cuisine, trictrac de mes écus. » — Le moine s'écria en regardant paillardement l'hôtesse : « Ombre de

1. H. Clouzot, *Un lecteur du II^e livre en 1535*, t. VII, p. 286.

« mon corps, fumée de mon ..., trictrac de mes ... » L'hôtesse fut son partage. Un fort honnête prêtre contoit cette histoire à deux fort jolies femmes¹. » On remarquera que l'auteur du récit prend à contresens : *ombre* et *fumée*. Seul *cliquetis*, rendu par trictrac, conserve son acception primitive.

H. C.

1. *Chronique de la Régence... ou journal de Barbier...*, Paris, 1885, in-12, t. VIII, p. 316.



COMPTE-RENDU

Édouard MAUGIS. *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV.* Paris, A. Picard, 1913-1914. 2 vol. in-8°.

L'ouvrage que M. Édouard Maugis a publié est une véritable somme des matières contenues dans la fameuse série des registres du Parlement que possèdent les Archives nationales : source particulièrement abondante pour la période du *xv^e* s. Aussi les événements de cette période occupent-ils la place principale dans l'exposé de M. Maugis et de nombreuses questions touchant à nos études y apparaissent entièrement renouvelées. Nous allons essayer de donner aux lecteurs de la *Revue* une idée de l'intérêt que présente un si vaste et minutieux travail ; mais aucun compte-rendu ne saurait dispenser les érudits de manier eux-mêmes ce commode et solide instrument.

Le livre I, qui ne renferme pas moins de dix chapitres, expose le mode de recrutement et la composition du Parlement pendant les *xv^e* et *xvi^e* siècles. C'est sans doute la partie la moins originale de l'ouvrage. On assiste là au développement de la vénalité des charges et à l'épanouissement des abus, en particulier sous les Valois-Angoulême : choses déjà connues. Mais ce que nous ne savions que d'une manière générale et confuse, M. Maugis l'explique avec une abondance de détails et une précision qui éclairent d'une lumière cruelle les visages et les caractères. Les rois François I^{er}, Henri II, Henri III, etc., y figurent avec leurs tempéraments, leurs passions, leurs manies personnelles. Les chanceliers y montrent leur véritable nature : Duprat, bref et hautain ; Ollivier, tatillon et formaliste ; Bertrand, ambitieux et servile, L'Hospital, phrasier habile, plus sévère dans ses paroles que dans ses actes et qui, parfois, ergote. Au-dessous, la foule des conseillers et le monde de la basoche.

Le livre II est consacré à l'administration de la justice. Il

montre d'abord comment était appliqué le « style » de la Cour, touchant l'entrée et séance au Parlement, les audiences des plaidoiries, les délibérations de Conseil, la prononciation des arrêts, la proposition d'erreur, l'établissement des rôles, les jugements par commissaires, la juridiction criminelle, les vacations des conseillers, le droit de récusation, les missions diverses de conseillers, les levées de séances, le service des vacations, les prorogations du Parlement. Suit un exposé des essais de réforme, de l'institution du service semestre sous Henri II, des projets de L'Hospital. Un chapitre contient l'histoire des mercuriales et de la juridiction disciplinaire, décrit le désordre de la justice sous les derniers Valois. Plus loin sont déterminées les limites de la compétence du Parlement vis-à-vis du Grand Conseil, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, de la Chambre des Monnaies. On voit aussi les rapports de la cour parisienne avec les Grands Jours et les parlements de province. Enfin, une revue est faite des questions que soulevaient les gages, épices, pensions, privilèges et immunités du Parlement.

Le livre III, l'un des plus importants, expose le rôle politique du Parlement. Il contient une longue histoire du droit d'enregistrement et de remontrances, surtout au *xvi^e* siècle, des études sur l'intervention du Parlement dans le gouvernement de l'État, sur sa situation vis-à-vis des États-Généraux, sur la part qu'il prenait à l'administration des finances, enfin sur les libertés gallicanes. Ce dernier sujet fournit à M. Maugis l'occasion de battre en brèche la théorie des « trois gallicanismes », émise naguère par M. Hanotaux. Les questions traitées dans cette partie de l'ouvrage offrent un tel intérêt et soulèvent tant de problèmes qu'on pourrait établir une controverse à propos de chacune d'elles. Le seul reproche qu'on doive faire à l'auteur, c'est d'avoir adopté toujours, et presque de parti pris, la thèse tendancieuse du Parlement lui-même et d'avoir négligé les témoignages extérieurs. Ce défaut saute aux yeux, en particulier, lorsqu'il s'agit des rapports de la Cour souveraine avec les États-Généraux. Par exemple, M. Maugis blâme Georges Picot d'avoir « cru découvrir, pour la première fois, dans les prétendus États-Généraux de 1558, l'attribution d'une représentation particulière à l'ordre de la justice dans les assemblées de notables ». Mais ce n'est pas G. Picot qui « a cru découvrir » une telle innovation, ce sont

les contemporains, c'est L'Hospital, c'est Montaigne, c'est Noël du Fail, tous trois magistrats, c'est Joachim du Bellay, etc., et M. Maugis a eu tort de ne pas se référer à leur témoignage qui contredit les assertions du Parlement. Autre exemple : il nie que les conseillers aient fait preuve d' « intransigeance » gallicane lorsqu'ils persistèrent, durant dix années, dans leur refus d'enregistrer les lettres de naturalité accordées aux Jésuites. Avant d'émettre un jugement aussi déconcertant, il eût été bon sans doute de s'informer auprès d'autres personnes que les magistrats eux-mêmes. Entre plusieurs, le P. Fouqueray, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, a fourni des témoignages qui méritaient d'être consultés. M. Maugis sait mieux que personne combien le Parlement avait souci de dissimuler ses véritables passions.

Le livre IV expose le rôle du Parlement pendant la période des troubles religieux. A propos des mesures de répression contre la Réforme, l'auteur montre combien la Cour était hostile au développement de la juridiction ecclésiastique et, en général, de toutes les juridictions d'exception. Mais il néglige d'indiquer dans quelle mesure et suivant quelles causes les nouvelles doctrines avaient pénétré au sein même du Parlement. Le chapitre sur les édits de pacification contient un récit complet et précis du différend entre Catherine de Médicis et la Cour souveraine à propos de l'édit de janvier. D'autres chapitres embrassent la période de la Ligue. Enfin le livre V expose l'histoire du Parlement sous Henri IV.

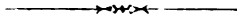
Parmi les trois Appendices, il en est un qui présente un intérêt exceptionnel : c'est celui qui concerne la censure des livres et de l'imprimerie au xvi^e siècle. On voit, depuis 1523, François I^{er} disputer aux poursuites de la Faculté et du Parlement plusieurs réformateurs et humanistes de marque, Berquin, Lefèvre d'Étables et quelques autres. Le souverain dénonce « l'envie que les théologiens ont contre Lefèvre, lequel est fort estimé tant au royaume qu'au dehors ». Plus tard, ce sont les mesures auxquelles donne lieu la publication de l'*Institution chrétienne* de Calvin par les officines secrètes de Paris, etc.

On nous permettra de citer le récit que fait M. Maugis d'une affaire concernant la publication, sans autorisation, de certains *Almanachs et livres de pronostication* :

« Ces ouvrages alors très en faveur exerçaient sur les esprits

une action plutôt fâcheuse. Leurs auteurs, moitié médecins et astrologues, étrangers d'origine et non gradués en l'Université de Paris, prétendaient, contre les privilèges de celle-ci, exercer ou écrire librement, voire enseigner une science exotique et suspecte à plus d'un titre... En 1538, un *Villanovus*, plus astrologue que médecin, vaguement inscrit comme étudiant à la Faculté de médecine, fait, paraît-il, profession publique et privée des livres de divination, interprétant publiquement les livres d'Alcabitius, de Drausicabaulus et autres sur la matière..., homme de mérite d'ailleurs et de savoir, au dire de ses adversaires eux-mêmes. violemment attaqué par la Faculté et les théologiens, il a riposté par une autoapologie imprimée et distribuée à grands frais. On lui reproche d'y prédire l'avenir et d'émouvoir le peuple, en annonçant des guerres et de grands troubles en matière de conclusion. Il tombe aussi sous l'imputation d'astrologie judiciaire, crime capital aux yeux du Parlement. Il a traité les régents et la Faculté de médecine, ses maîtres, de *Peste et monstres d'impéritie!* En réalité, ce qu'on ne lui pardonne point, c'est le succès de son enseignement près des écoliers et quelques termes un peu vifs... » Intéressant est le verdict porté par le Parlement sur le fond de l'accusation : « Défend aud. *Villanovus* faire profession, soit en publique lecture, soit privée, en quelque manière que ce soit, de l'astrologie judiciaire. Mais face seulement, si bon lui semble, profession de l'astrologie en tant que touche la connoissance des influences des corps célestes pour le regard de la disposition du temps et des autres choses naturelles... »

L. R.



CHRONIQUES

CHRONIQUE RABELAISIENNE.

— M. Barry CERF, de l'Université de Wisconsin, vient de publier dans *The Romanic Review* (vol. VI, n° 2, avril-juin 1915, p. 112 à 149) une intéressante étude sur Rabelais intitulée : *Rabelais : an appreciation*. Ces pages, justes, pondérées et profondément sympathiques à notre auteur, reposent sur une connaissance très sérieuse du *Gargantua* et du *Pantagruel*.

— Nous recommandons également la lecture du piquant article intitulé : *The Lying-in of Gargamelle*, par Douglass W. MONTGOMERY, M. D. de San Francisco (Cal.). Il a paru dans *The Medical Record*, en août 1915. Ce travail, écrit par un praticien très expert, rappelle et confirme pleinement, en ce qui touche l'accouchement de la mère de Gargantua, les conclusions que nous avons eu l'occasion d'émettre, à diverses reprises, sur le réalisme de Rabelais.

— Nous avons reçu un tirage à part de M. Alfred BOISSIER (extrait de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, XI^e vol., n° 1, 1914) dans lequel, sous le titre de *Miscellanées* (4 pages in-4°), l'auteur traite successivement, en deux notes, de questions qui intéressent nos études. I : *Gozal, le messager céleste*. M. Boissier cite le célèbre passage du ch. III du l. IV sur le Gozal et le commente : « L'usage des pigeons voyageurs remonte très haut... Les écrivains classiques, comme Pline, par exemple, mentionnent le service postal aérien chez les anciens, et il est très plausible que les colombiers militaires fussent employés en Assyrie. O. Schrader fait observer, dans son *Real Lexicon*, 853, que la domestication du pigeon a son point de départ en Mésopotamie. Le nom assyrien de la colombe est *summatu* qui est employé dans le récit du déluge... Le *Gozal*, à l'origine, caractérise les fonctions de certains dieux, puis le symbole d'un d'entre eux, c'est-à-dire l'oiseau, l'aigle ou le vautour, jusqu'à ce qu'il finit par désigner le messager, par excellence le pigeon voyageur. Dans la *Revue d'assyrio-*

logie (vol. VIII, 1911, p. 34), j'ai hasardé quelques rapprochements entre les épopées de Gilgames et de Pantagruel. Je persiste à croire que le grand écrivain du xv^e siècle, qui lisait beaucoup et avait des connaissances encyclopédiques, a dû avoir entre les mains un récit renfermant d'anciennes légendes. L'épopée de Gilgames ne se serait-elle pas propagée de lieux en lieux, jusqu'en Occident, transmise par l'intermédiaire d'idiomes divers, hébreu, syriaque, arabe, grec ou latin?... »

II. La seconde note, intitulée *Giloꝛama*, traite de l'étymologie du nom de *Gilgameš*.

— Notre confrère, le professeur Pietro TOLDO, a lu, le 2 mars 1915, devant la classe des Sciences morales de l'Académie royale des Sciences de l'Institut de Bologne, un remarquable mémoire intitulé : *L'os médullaire du Pantagruel*, qui a été publié dans la série I, tome IX, 1914-15, des *Mémoires* de cette Académie, et tiré à part.

— Notre confrère, M. Louis HOGU, a publié dans les *Mémoires de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, en 1914, une curieuse note sur un jeu de Gargantua, les « escoulettes enragées ».

— Extrait de la conclusion d'un article de notre confrère Pierre VILLEY, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (n^o de janvier-juin 1915, p. 216), sur *La confession de Sancy*, d'Agrippa d'Aubigné :

« Il y a du Rabelais dans cette verve brusque, du Rabelais qui se serait fait haineux, et il apparaît que « maître François, auteur excellent », comme il l'appelle quelque part, est l'un des auteurs profanes que d'Aubigné lit le plus volontiers. Il imite son comique d'érudition, si l'on peut ainsi parler : les graves citations en latin employées à appuyer quelque grosse absurdité ou à autoriser quelque pleurerie, les argumentations en forme, irréprochables dans leur construction, absurdes quant au fond, destinées à ruiner des arguments théologiques ou à bafouer la dialectique. Il tâche surtout de lui emprunter son comique populaire ; il connaît encore les papimanes. A la manière de Rabelais, il sème partout les calembours, et Mathurine parlera de ses « porcs d'élite » pour désigner ses prosélytes ; il aime les kyrielles de mots, les enfilades d'analogies grotesques à la manière de celles de Panurge, les paradoxes brillamment étayés comme celui de l'excellence

des dettes, les historiottes grasses de moines et de nonnains. Il campe à merveille un personnage en pied. Voyez tout le dédain du gros Chamier pour les propres envoyés du roi avec lesquels il traite au nom des églises de Dieu :

« Le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, « avoit le coude gauche avancé presqu'au milieu de la table, de « l'autre main faisoit ses ongles avec des cyseaux, les coupeaux « desquels voloient à la moustache de la bouche de l'orateur : « un donna dans l'œil de Rhosny, et en cette contenance répro- « voit tout ce que l'on pouvoit dire de lui. »

« Rien de tout cela n'annonce le xvii^e siècle qui va s'ouvrir. L'art de d'Aubigné est tout entier tourné vers le passé. Mais aussi il garde entières les qualités de spontanéité, de verdeur, de verve turbulente qui ont été celles du siècle qui s'achève, d'un siècle où personne peut-être n'a connu l'art délicat de la composition, et d'Aubigné moins que tout autre. Il écrit sous l'impression directe des événements, trop près d'eux pour les juger et pour coordonner ses sentiments encore secoués du choc nerveux qu'ils ont déterminé en lui, et ses mots ont gardé si bien l'empreinte des choses qu'ils les présentent à nos yeux dans un relief magique et qu'ils transvasent dans nos veines la colère et l'indignation qui l'agitent. »

A TRAVERS LA PRESSE QUOTIDIENNE. — A signaler parmi les articles récents inspirés par Rabelais, et où son nom ou ses idées se trouvent cités, le plus souvent avec une sympathie et une opportunité particulières, celui de notre confrère *Polybe* (Joseph Reinach) intitulé : « De l'échec ou du succès de la diversion allemande », dans le *Figaro* du 16 octobre 1915; ceux de *l'Humanité*, de Victor Snell, intitulé : « Des Épithètes », dans le n^o du 23 novembre 1915, et de A. Ferdinand Herold, intitulé : *Rabelais et la Guerre*, dans le n^o du 2 février 1916; ceux de *l'Homme enchaîné*, du 21 octobre et du 23 novembre 1915, sous la signature de M. G. Clémenceau; ceux de M. Maurice Barrès et de Junius, dans *l'Écho de Paris* des 2 octobre 1914 (en réponse à Gustave Hervé) et 18 octobre 1915; celui du *Cri de Paris*, du 8 octobre 1915, relatant une piquante déclaration de notre confrère M. Anatole France, etc., etc.

— Le *Journal des Débats* du 10 septembre 1915 a donné sous le titre de *Rabelais artilleur* un article où se trouve cité le LXII^e chapitre du Quart Livre de *Pantagruel* avec ces lignes de

commentaire : « Un ingénieur italien a fait savoir dernièrement qu'il a trouvé un procédé magnétique pour faire dévier les torpilles. La question, du moins en ce qui concerne les boulets de canon, a déjà été traitée et résolue par Rabelais, inspiré probablement des stratagèmes militaires de Sextus Julius Frontinus, qu'il semble désigner sous le nom de Fronton, dans le passage que nous allons citer. Après avoir fait une description des effets de l'artillerie, ... Maître François raconte « comment Gaster inventoit art et moyen de non estre « blessé ne tombé par coups de canon ». Suit le passage relatif à cet « art et moyen ».

— Notre confrère, le Dr GROSSET, nous signale un curieux rapprochement à faire entre le chapitre xxvii du livre II de *Pantagruel* et une prouesse signalée par le *Journal des Voyages* du 3 février 1911. Beaucoup de lecteurs sont surpris en lisant comment Panurge rompit un gros bâton sur « deux verres ». Or, un célèbre *swordsman*, ou homme d'épée, d'Angleterre, M. Frederik Eggleton, réalisait, il y a quelques années, un tour analogue. Ici nous citons le *Journal des Voyages* : « Un autre tour de M. Eggleton intriguera les profanes. Il suspend une barre de plomb entre deux rubans de papier maintenus sur le tranchant de deux rasoirs et il coupe net la barre de métal d'un coup de sabre sans que les bandes de papier soient entamées ou déchirées. Il est certain que cette prouesse est, en apparence tout au moins, vieille comme le monde. Nous avons tous vu, dans les fêtes foraines, de modestes virtuoses qui, d'un coup de bâton, brisent une baguette suspendue entre deux supports fragiles, des tuyaux de pipe, par exemple. Convenez que M. Eggleton a compliqué les choses en remplaçant la baguette par une barre de métal, les tuyaux de pipe par des bandes de papier posées sur des rasoirs. »

— Dans la *Vente Carpeaux* des 6 et 7 décembre 1913, faite par M. Baudoin, commissaire-priseur, il a été adjugé, sous le n° 190, un lot intitulé : *Croquis Rabelais*, à un amateur.

A. L.

— Au Collège de France, le cours de M. Abel Lefranc porte cette année sur les sujets suivants : les *Essais* de Montaigne et la pensée française au temps de la Renaissance, les mercredis ; commentaire et explication du cinquième livre de

Pantagruel, les samedis. On se rappelle que notre président, dans une des séances de la Société qui précédèrent la guerre, avait insisté sur la grande utilité qu'il y aurait d'organiser un ensemble méthodique d'études spéciales sur le V^e livre (sources, allusions, langue, vocabulaire, thèmes, etc.). Il avait exprimé le vœu de voir notre groupement instituer cette enquête variée et approfondie. Puisque les circonstances n'ont pas permis de réaliser cette proposition, M. Abel Lefranc, qui a toujours considéré l'authenticité du V^e livre comme infiniment vraisemblable, a cherché à obtenir, dans la mesure où elle est possible, la solution du problème, en entreprenant l'explication détaillée du livre contesté. Jusqu'à présent, les résultats obtenus, dans les quinze premières leçons, ont été favorables à la thèse de l'attribution à Rabelais. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des recherches poursuivies par notre président dans le but de supprimer la question, toujours si gênante pour nos études, qui se pose, depuis 1562, au sujet de l'authenticité, tant de fois niée, du dernier livre du roman rabelaisien, livre qui en renferme la conclusion, si parfaitement digne, à son avis, du reste de l'ouvrage.

— Dans le dernier numéro de la *Revue*, M. L. SAINÉAN, à propos de Des Périers, nous dit : « Pas trace dans son œuvre de Bourgogne, de Côte-d'Or, de Dijon... »

Cela peut être vrai du Des Périers des *Poésies* et des *Joyeux Devis*, mais non pas du Des Périers (est-ce le même?) du *Cymbalum*. En effet, que dit Mercure dans son cabaret d'Athènes et que lui répond Curtalius?

« *Mercur* : Quel vin est-cy? — *Curtalius* : Vin de Beaulne. — *Mercur* : Vin de Beaulne? Corbieu, Jupiter ne boit point de nectar meilleur. »

Cette évocation, plutôt inattendue, de l'un des plus célèbres crus bourguignon, ne sent-elle pas son citoyen d'Arnay-le-Duc, qui est à quelques lieues de Beaune? — Henri HAUSER.

RABELAIS EN ANGLETERRE. — Du front, notre collègue Seymour DE RICCI nous envoie cette notule rabelaisienne :

Connaissez-vous sur la popularité de la légende Gargantuine en Angleterre en l'âge de Shakespeare ce témoignage du puritain Edward Dering, dans son *Brieffe and necessarie catechisme... very needfull to be knowne of all housholders* (Londres, W. Jaggard, 1614. In-4^o de 32 p.)?

Il déblatère contre les romans et « la multitude des livres pleins de tout péché et abominations ».

« Our forefathers had their spiritual enchantments in which they were bewitched, as Bevis of Hampton Guy of Warwick, Arthur of the Round Table, Huon of Burdaux, Oliver of the Castel [*lisez Olivier de Castille*], Foure Sons of Aymon and other such childish folly. And yet more vanity than these, the witlesse devices of Gargantua, Howleglasse [*c'est-à-dire Uilespiegel*], Esope, Robin Hood, Adam Bell, Frier Rusch, Fooles of Gotham, and a thousand other. »

Ce passage est cité dans la *Shakespeare bibliography*, de Jagard, p. 77.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET NÉCROLOGIE.

— M. Abel Lefranc publie en ce moment dans la revue *Foi et Vie* (n° du 16 novembre-1^{er} décembre 1915) un article intitulé : *Le patriotisme en France au temps de la Renaissance*, dont nous reproduisons ici la partie essentielle :

On sait que la Renaissance amena, au *xvi^e* siècle, dans notre pays, une transformation profonde des idées et plus encore peut-être des sentiments. Cependant, l'évolution de ces derniers est encore loin d'avoir été étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite. Certes, de nombreux textes nous sont parvenus qui peuvent nous renseigner avec précision sur les changements qui se sont accomplis, pendant toute cette brillante période, dans la manière de sentir de nos pères, mais il semble que les historiens aient en général considéré que cet aspect de l'histoire était peu digne de les retenir. De là, beaucoup d'assertions vagues et inexactes et même d'erreurs qu'il importe de rectifier au fur et à mesure que les occasions se présentent de le faire. Nous ne traiterons aujourd'hui, puisque les événements grandioses qui se déroulent nous y incitent plus spécialement, que du sentiment patriotique, dont l'évolution, assez bien connue en ce qui concerne les siècles du moyen âge, l'est beaucoup moins en ce qui touche la période moderne. On sait à peu près comment s'est développé ce sentiment entre le *xi^e* et le *xv^e* siècle, époque à laquelle, avec Jeanne d'Arc, il s'est révélé si puissant et si pur; mais, à partir du moment où l'action de la Renaissance commence à se révéler sur notre sol, les données deviennent plus confuses, souvent même contradictoires.

Aux yeux de sérieux historiens, le temps de Rabelais et de Ronsard marque une régression fâcheuse du patriotisme; selon eux, qui dit Renaissance dit en même temps cosmopolitisme. Les deux conceptions restent, à leur avis, étroitement associées. De là à supposer que la grande révolution intellectuelle qui remplit le xvi^e siècle n'a pu aboutir, en fin de compte, qu'à une diminution du sentiment patriotique en France, il n'y avait qu'un pas. Ce pas a été franchi. Et comme, d'autre part, les guerres religieuses et civiles qui ont occupé la fin du siècle ont contribué certainement à mettre en péril la notion du patriotisme français, durant quelque trente ans, on a étendu à toute l'époque, par une confusion regrettable, la crise qui n'a rempli en réalité que le dernier tiers du siècle. Nous nous trouvons donc, à certains égards, en présence de confusions et de généralisations qu'une étude attentive des textes ne saurait confirmer en aucune façon.

La vérité, c'est que, bien au contraire, le mouvement de la Renaissance a favorisé, pendant une période de plus de soixante ans, l'accroissement du sentiment patriotique. Et si ce sentiment a pu, lors des troubles profonds suscités par les guerres de religion, ne pas disparaître du cœur d'un grand nombre de Français, c'est que, précisément, la période qui venait de s'écouler lui avait communiqué une force et une vitalité qui lui permirent de résister à la crise et même de se manifester, après la pacification générale sous le règne de Henri IV, avec une ampleur et un caractère nouveaux.

En première ligne, il y a lieu de remarquer que le progrès décisif réalisé par la Renaissance dans l'ordre des choses intellectuelles eut pour résultat de rendre les esprits des contemporains de François I^{er} et de Henri II, du moins dans les milieux cultivés, plus curieux, plus ouverts, plus compréhensifs, en un mot plus intelligents. La connaissance de notre pays, de ses ressources, de ses charmes variés, de son vaste et héroïque passé, de son labeur millénaire dans tant de domaines, de son admirable unité, bénéficia l'une des premières de ce développement de l'intelligence générale. Mieux connaître, c'est souvent aussi avoir des raisons d'aimer davantage. Les Français se rendirent mieux compte de tous les motifs qui rendaient leur patrie si douce à habiter et si digne de leur tendresse. Il n'est pas douteux, à mon sens, qu'une telle clairvoyance n'ait singulièrement contribué à donner au patriotisme un accent nouveau. L'amour pour le sol natal, d'instinctif qu'il était surtout jusque-là, devint en quelque sorte conscient et raisonné. Un magnifique poète, le plus grand du siècle, donna un corps à toutes ces clartés nouvelles et les traduisit avec une vigueur et une perfection qui n'ont jamais été dépassées par la suite. Ronsard a été, en effet, le chantre par excellence de la foi nationale des hommes de notre Renaissance; et si l'on juge de ce sentiment par les accents à l'aide

desquels il l'a traduit, il devient impossible de ne pas admirer la puissance et l'énergie singulières qu'avait atteintes le patriotisme français, au moment où les dissensions religieuses qui compromirent si gravement l'existence du royaume arrêtaient pour quelque temps son essor.

Différant en cela très nettement de leurs émules italiens, nos savants et nos humanistes s'abstinrent de ce cosmopolitisme quelque peu sceptique qui apparaît comme une marque particulière de la Renaissance par delà les Alpes. Épris de vertu et de sérieux, dominés par des aspirations morales, foncièrement hostiles à tout scepticisme, ces grands travailleurs comprirent que le sentiment patriotique était à sa manière une vertu et qu'il contribuait, avec tous les devoirs qu'il impose et les dévouements qu'il suscite, à rehausser la valeur de l'homme, en accroissant en lui la dignité, la résolution et l'esprit de sacrifice. Toute la génération des grands humanistes français, qui commence avec un Robert Gaguin pour se continuer avec un Budé, d'allure si française, manifeste, dans ses écrits comme dans ses actes, son parfait loyalisme et son culte pour l'idée de patrie. Au reste, le commerce assidu avec les écrivains grecs et latins ne pouvait que fortifier, chez ces esprits si probes, si convaincus, les tendances qu'ils devaient aux traditions de leur pays, à leur amour éclairé pour son sol et à leur désir de voir sa gloire et sa grandeur se développer à travers les âges. Les beaux exemples du patriotisme grec et romain, comme aussi du courage militaire et civique, racontés et commentés en tant d'ouvrages, ne furent pas pour eux lettre morte. Entre tous les auteurs anciens, Plutarque a été sûrement celui qui a le plus contribué, par ses *Vies parallèles* et aussi par ses *Œuvres morales*, à répandre chez les esprits cultivés et ensuite dans le grand public, à dater de la publication de la célèbre traduction due à Jacques Amyot, les enseignements civiques et patriotiques de l'Antiquité. Il y a là un élément dont il importe de tenir grand compte. L'influence des écrivains d'Athènes et de Rome, de leurs philosophes, moralistes et historiens s'est exercée, dans ce domaine comme dans les autres, avec force et continuité. Assurément, le patriotisme français ne date pas du temps de la Renaissance, puisque nous en retrouvons la trace chez nos écrivains, depuis la *Chanson de Roland* jusqu'à Christine de Pisan, Eustache Deschamps et Alain Chartier, mais il lui a dû, je le répète, des nuances, des caractéristiques, des aspects que le moyen âge ne pouvait connaître. Certes, les passions de l'amour ont existé de tout temps, et cependant il est hors de doute que les sentiments amoureux ont été éprouvés et exprimés, au temps de Ronsard, d'une manière bien différente de celle qui prévalait au xv^e siècle, au temps de Villon. Tous les sentiments humains furent modifiés profondément au cours de la révolution qui s'accomplit au

xvi^e siècle, par suite des découvertes de tout ordre et par la révélation de la pensée antique. L'amour du Français pour sa patrie ne pouvait échapper à la transformation générale.

Au moment où François I^{er} monte sur le trône, l'unité française se trouve déjà réalisée pour une très large part. La centralisation monarchique et administrative se poursuit activement, favorisée grandement par le mouvement de la Renaissance. De plus en plus, le royaume apparaît avec sa physionomie moderne; le territoire, sans être encore définitivement constitué avec les limites que lui donneront le xvii^e et le xviii^e siècle, offre déjà cependant un certain nombre de ses lignes essentielles, et l'on entrevoit, pour ainsi dire, les autres. Bref, la France se présente avec le caractère qu'exprime si bien l'admirable mot de Michelet : elle est une personne.

Ces différentes causes contribuèrent, selon toute évidence, à renforcer l'attachement des habitants à l'égard d'une patrie si belle, si concrète, si unie dans sa variété; mieux l'objet de leur affection était défini et mieux aussi celle-ci pouvait s'affirmer et se préciser. C'est ce que la littérature de l'époque nous montrera bientôt.

Le xvi^e siècle a vu se poursuivre la découverte du monde physique et moral : le sens de la beauté, une curiosité infinie, un goût croissant pour l'observation, trop dédaignée pendant de longs siècles, le désir de se rendre compte des proportions et des caractères vrais des choses et de les situer à leur place, dans l'ensemble de l'Univers, s'affirment partout en France. Il est naturel que la patrie profite la première de cette soif de connaître et d'apprendre : nous voyons les Français apprécier avec une satisfaction visible et concrète les charmes et les avantages de leur pays. Ils éprouvent le besoin d'en pénétrer les origines et le glorieux passé. Les yeux ouverts par toutes les révélations qui se succèdent entre la fin du xv^e siècle et celle du xvi^e, ils découvrent les splendeurs et les grâces de la terre qui les nourrit. C'est ainsi que le goût du terroir, chose quasi inconnue jusqu'alors, apparaît tour à tour chez tous les grands écrivains contemporains de François I^{er} et de Henri II : Marot chante son Quercy, Rabelais sa Touraine, Ronsard son Vendômois, du Bellay son Anjou, Maigret son Loudunois, etc. Quantité d'auteurs d'ouvrages didactiques se plaisent à étudier et à analyser les particularités, les productions, les mœurs mêmes des diverses provinces. Les différences sont spécifiées. Les voyageurs se plaisent à noter et à visiter les curiosités des villes qu'ils traversent. Un gentilhomme normand, le sieur de Gouberville, dont le *Journal* constitue une source précieuse pour l'histoire des mœurs du temps, vers le milieu du siècle, ne manque pas de s'intéresser aux monuments des cités où le conduisent ses procès ou ses affaires. Que dirons-nous, par ailleurs, des merveilleux édifices religieux et surtout civils qui viennent encore accroître le patrimoine de beauté,

déjà si riche, de la nation ? On n'imagine point, en effet, le nombre des monuments de premier ordre qui furent construits en France de 1490 à 1570 : il semble qu'en couvrant le royaume de tant de maisons de ville, d'hôtels, de châteaux magnifiques, de maisons et de fermes aux silhouettes charmantes, les habitants aient voulu manifester leur amour pour son sol en l'embellissant de toutes les manières. On commence à rechercher les sites séduisants, les points de vue, les larges horizons ; la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, donne l'exemple en établissant l'incomparable terrasse de Pau d'où le regard embrasse toutes les Pyrénées. L'épanouissement de l'Art comme celui de la Science sont donc en corrélation certaine avec la vivacité du sentiment patriotique, durant cette période décisive entre toutes de notre histoire. Grâce à l'évolution du goût et de l'esprit français, attestée par tant de chefs-d'œuvre artistiques et littéraires, le génie de notre race se précise ; il prend de plus en plus conscience de lui-même.

Un historien de mérite a écrit : « Après Marignan, la guerre change de motifs : elle en a un plus élevé : c'est avec François I^{er} que commence la lutte séculaire de la France et de l'Autriche, lutte à laquelle la guerre de la Succession d'Espagne ne doit pas même mettre fin deux cents ans après. La rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint n'est que le premier acte de ce nouveau système de guerres... Il était réservé à cette généreuse nation (la France) d'assumer le rôle de défenseur des États et des princes que la Maison d'Autriche menaçait : princes et États catholiques, comme le pape, Venise, les Italiens, la Bavière ; protestants ou mixtes, comme les Allemands, les Suisses, les Hollandais. Richelieu n'a rien innové, Henri IV non plus ; ils ont suivi l'un et l'autre la politique qui s'imposait à la France dès le xvi^e siècle, et que cette puissance ne devait abandonner qu'au déclin de la grandeur autrichienne. Cette lutte, soutenue sur le terrain diplomatique et sur les champs de bataille par François I^{er} contre Charles-Quint, fut continuée par Henri II contre cet empereur et contre Philippe II¹. »

De même, on le voit, que la grande politique française commence véritablement sous le règne de François ; de même aussi, notre pays, conscient de sa grandeur, de sa force, de ses admirables ressources, sent s'éveiller en lui, durant la première moitié du xvi^e siècle, un sens très net des destinées qui l'appellent. Nul doute qu'un tel éveil n'ait donné aux sentiments patriotiques une vivacité et une décision qu'ils n'avaient pas connues pendant la période aventureuse des guerres d'Italie, sous Charles VIII et Louis XII, alors qu'il ne s'agissait que de donner au roi de France la possession des

1. De Crue de Stoutz, *La Cour de France et la Société au XVI^e siècle* (Paris, 1888, 1 vol. in-12), p. 102-104.

États de Naples et de Milan, sur lesquels il avait des droits de succession. Après la journée de Marignan, qui clôt cette période, une politique nationale, qui découle des profondes nécessités de ce qu'on peut déjà appeler l'équilibre européen, s'impose à la France. Quand survient le grand désastre de Pavie, la nation tout entière frémit; une immense douleur pénètre les âmes françaises dans toutes les classes. C'est peut-être à ce moment que se place, à proprement parler, la première manifestation du patriotisme moderne dans notre pays. Nombre de gens souffrent de la défaite et de la captivité du roi comme d'une humiliation et d'un malheur personnels. Toute la littérature du temps, — Marguerite de Navarre, Marot, Rabelais, en première ligne, — rend témoignage de l'émotion extraordinaire soulevée par cet événement, pendant que les actes des divers corps de l'État et l'attitude des villes attestent une compréhension singulière des périls de l'heure. On est frappé de la clairvoyance avec laquelle chaque pouvoir public s'efforce de parer à ceux-ci. On entend, d'un bout à l'autre du territoire, comme une affirmation unanime de patriotisme dont les preuves abondent et dont l'accent, si émouvant, ne saurait tromper. Plus de factions, plus de dissidences. Une grande épreuve a fait apparaître cette unité d'aspirations et de sentiments qui crée la vie nationale. « Je hays plus que poison, nous dit Rabelais par la bouche de Frère Jean, un homme qui fuit quand il faut jouer des cousteaux. Hon, que je ne suis roy de France pour quatre-vingts ou cent ans! Par Dieu! je vous mettrois en chien courtant les fuyars de Pavie. Leur fievre quartaine! Pourquoi ne mouroient-ilz là plus tost que laisser leur bon prince en ceste nécessité! N'est-il pas meilleur et plus honorable mourir vertueusement bataillant que vivre fuyant villainement? » (I, 39). Une autre manifestation très significative, c'est la répulsion générale soulevée par la trahison du Connétable de Bourbon : il n'y a plus d'excuse ni de justification possibles pour les grands vassaux. Une seule foi monarchique s'impose à tous les cœurs.

Quel admirable programme de résistance nationale et de lutte pour la défense du sol on dégagerait sans peine chez notre grand écrivain, tant de l'épisode célèbre de la guerre picrocholine que du prologue si vibrant du *Tiers Livre*, sorte de tableau saisissant du labeur grandiose de la nation armée! Chez lui, comme chez son maître, le noble capitaine Guillaume du Bellay, l'amour ardent du pays va de pair avec la plus haute humanité. Tous deux réclament avec force, comme plus tard Montaigne, la plus sincère douceur et une équité parfaite à l'égard des peuples conquis. Comme beaucoup de Français d'alors, ils demandent que les problèmes posés par l'état de guerre soient résolus suivant les principes humains et généreux que notre Renaissance, différente en cela du « Rinasci-

mento » italien, n'a jamais cessé d'exalter. Ces principes, un héros sans peur et sans reproche, Bayard, les appliqua toujours avec un scrupule et une clairvoyance supérieurs qu'on n'a pas assez remarqués, semble-t-il, et dont le *Loyal Serviteur* nous apporte mainte preuve émouvante. Sur la grave question de la guerre elle-même et de la paix, sur la légitimité des conflits armés et sur leurs conséquences, nos penseurs, suivant en cela l'impulsion d'Érasme, n'ont pas manqué, non plus, de formuler les vues les plus saines. Mais il n'est pas à propos d'insister ici sur cet aspect de la vie intellectuelle du xvi^e siècle, quelque attrayant qu'il soit, ni sur les progrès décisifs qui s'y rattachent.

Ce fut vers le milieu du siècle que les résultats du long travail qui se poursuivait dans l'âme française depuis les premières années du règne de François I^{er} se manifestèrent avec un éclat extraordinaire, unique dans notre littérature, grâce au génie d'un de nos plus grands poètes. Au cours de notre histoire, nul écrivain n'a personifié avec autant de continuité ni de puissance les plus purs instincts de notre race, nul n'a chanté les charmes de la douce France avec plus de tendresse que Pierre de Ronsard. Sa première œuvre patriotique, qui marque presque son début dans la carrière littéraire, parut en novembre 1549, quelques mois avant les *Odes*, et elle est intitulée *Hymne de France*. Ce titre est à lui seul une nouveauté. Au moment même où notre Renaissance atteint son complet épanouissement, où le Louvre est construit, où Goujon crée ses immortelles naïades, à l'heure où la vie polie s'affirme de toutes parts et où la langue française, magnifiée et « illustrée », atteint à la plus haute poésie, un hymne s'élève à la gloire de la nation, le premier de ce genre qu'un de ses fils ait fait entendre. Plus tard, Ronsard reprendra son œuvre; il l'étendra vers 1565, en pleine maturité et maître de tous ses moyens.

Ici M. Lefranc cite de larges extraits de ces deux poèmes de Ronsard et continue en étudiant l'*Hymne de la Mort*, la *Harangue du duc de Guise*, l'*Exhortation au camp du roy Henry II*, le *Discours des Misères de ce temps*, l'*Institution pour l'adolescence de Charles IX*, l'*Hymne de la justice*, etc.

— De la tranchée où il combat vaillamment, notre cher collaborateur Jean Plattard nous envoie la note suivante :

« LIVRES ÉCOSSAIS IMPRIMÉS EN FRANCE AU XVI^e SIÈCLE. — Sous les auspices de la *Société franco-écossaise (Branche écossaise)*, le *Cercle de la Librairie* de Paris a organisé, à Glasgow, une exposition des ouvrages écossais imprimés en France. Il est intéressant de signaler ces témoins de très anciennes relations intellectuelles entre la France et l'Écosse.

Le premier Écossais qui ait été imprimé en France est John Main ou Major, docteur scolastique, qui enseigna à Paris, à Glasgow et à Saint-Andrews. Ses *Exponibilia* furent imprimés à Paris en 1503 et se vendaient rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Martin. Rabelais a fait une place à ce scolastique dans son catalogue de la librairie Saint-Victor : il lui prête un traité sur la manière de faire les boudins.

« Le premier imprimeur écossais, Andrew Myllar, d'Édimbourg, fit imprimer d'abord à Rouen chez Pierre Violette. En 1508, il fonda lui-même une imprimerie en Écosse, avec un associé, Walter Chepman. Mais beaucoup d'ouvrages écossais furent longtemps encore imprimés en France : ainsi tous les traités de Jean Major ; les *Vies des évêques d'Aberdeen* et l'*Histoire d'Écosse* d'Hector Boèce parurent chez Josse Bade. Le premier livre scolaire écossais imprimé, les *Rudimenta puerorum in artem grammaticam*, de John Vans, fut publié à Paris ; la quatrième édition seulement, 1566, fut imprimée à Aberdeen. Les œuvres de Buchanan furent publiées à Paris, à partir de 1533, et pour la première fois en Écosse en 1571. Tous ces ouvrages sont en latin.

« Les seuls livres de langue anglaise publiés par un Écossais en France sont ceux de David Lyndsay : *Papingo, Tragedy of the Cardinal, Dialogue between Experience and a Courtier* (1558). Les premières éditions des livres écrits par l'évêque Leslie en faveur de Marie Stuart parurent à Rouen et à Paris.

« En 1579, David Chambers publia à Paris, en français, son Épitomé de l'Histoire de France, d'Écosse et d'Angleterre, premier ouvrage écrit par un Écossais pour des lecteurs français. Plus tard, David Buchanan, le futur éditeur de Knox, publia également pour les Français son *Histoire de la Conscience* (1638).

« Pour les siècles suivants, on trouvera quelques exemples de ces échanges de services intellectuels entre la France et l'Écosse dans un article de M. R. S. Rait, *Franco-Scottish Books* (*The Glasgow Herald*, 22 janvier 1916). Cette ancienne confraternité de sciences et de lettres est appelée à porter de nouveaux fruits, sous la présente alliance, lorsque le temps sera revenu des œuvres de paix.

« J. P. »

NÉCROLOGIE.

Les journaux ont annoncé, au mois d'août dernier, la mort de notre ami et collaborateur Henri CHATELAIN, décédé, dans un hôpital militaire de Paris, des suites d'une maladie contractée au front.

Cette nouvelle causera à tous ceux qui s'intéressent à l'étude des xv^e et xvii^e siècles une affliction particulière. Picard d'origine, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris et de l'École pratique des Hautes-Études, Henri Chatelain, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, était depuis quelques années professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Birmingham (Angleterre), où il avait accompli, avec son zèle accoutumé, une très utile besogne. Il avait soutenu ses thèses de doctorat, en 1908, devant la Faculté des lettres de Paris, sur le *Vers français au XV^e siècle* (Paris, Honoré Champion, in-8^o) et sur *Le Mystère de Saint-Quentin*, suivi des inventions du corps de saint Quentin, par Eusèbe et par Éloi (édition critique, publiée avec introduction, glossaire et notes. Saint-Quentin, 1908). Henri Chatelain avait une compétence toute particulière dans le domaine de l'histoire de la métrique française. Il s'occupait spécialement, depuis quelque temps, de l'étude de la langue et du style du xvii^e siècle. L'un des collaborateurs de la réédition du texte de 1541 de l'*Institution de la religion chrétienne*, de Calvin, qui a paru dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, il avait rédigé pour ce travail les *Notes et index typographiques* et publié quelques pages précieuses sur le *Style de Calvin*, dans le numéro de *Foi et Vie* du 16 octobre 1909. Il préparait un travail d'ensemble sur la langue du Réformateur français. Sa collaboration à la *Revue universitaire*, où il fit longtemps des comptes-rendus de livres, avait aussi montré toute la conscience et la précision de son esprit. Il avait publié dans les *Mélanges Ferdinand Brunot* (p. 41 à 56) une étude sur le *Vers libre de Molière dans Amphytrion*; dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* : *Les critiques d'Atala et les corrections de Chateaubriand* (n^o du 15 janvier 1902, 29 p.); des *Notes sur l'accent Saint-Quentinois* (Saint-Quentin, 1907, 29 p.); des chroniques et comptes-rendus : *Französis. Literatur im 19 Jahrhundert* (1909-10), Band XII, dans la *Revue Roman. Jahresbericht*, et la suite en 1911-1912.

Il laisse des notes, matériaux et dépouillements nombreux qu'il sera, espérons-le, possible d'utiliser. Il préparait, en particulier, une édition des *Contemplations*. C'était un cœur généreux et sûr, une âme modeste et bienveillante, un esprit solide, passionné pour le labeur scientifique auquel il avait voué sa vie. On avait le droit d'attendre de lui de nombreux et utiles travaux. Sa mort laisse à tous ceux qui l'ont connu et aimé de vifs regrets et un grand chagrin. A. L.

LIVRES REÇUS.

Documents sur le commerce des draps à Lavaur au XVI^e siècle, publiés par Ch. PORTAL, archiviste du Tarn. — Albi, imprimerie A. Nougiès, 1915, in-8°, 121 p.

Études sur l'histoire de Marseille, par V.-L. BOURRILLY : *Les Dames de Marseille et le siège de 1524*. — Paris et Marseille, 1912, in-8°, 26 p. — En recherchant l'origine et l'évolution d'une tradition ancienne et populaire, notre confrère a mis en lumière la part de réalité qu'elle contenait et qui lui avait donné naissance. L'héroïsme militaire déployé par les Marseillaises en 1524 est une amplification gratuite due à l'imagination d'historiens postérieurs et relativement récents. Le mot exact et vrai est celui de Valbelle : « Tout le monde fit son devoir. L'héroïque obstination des Marseillais et des troupes de défense permit au roi de France de rassembler une armée et surtout déconcerta les plans d'invasion et de partage combinés entre Bourbon, Charles-Quint et Henri VIII et déjà en cours d'exécution. »

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
<i>Les Épithètes</i> de Maurice de la Porte (1571) et la légende de Rabelais, par Abel LEFRANC	1
Vitrail de l'ancienne église abbatiale Sainte-Genevieve de Paris, par Max PRINET.	6
Une lettre oubliée de Henri IV, par G. BAGUENAUT DE PUGHESSE	14
Mélanges du xv ^e siècle (<i>2^e article</i>), par Lazare SAINÉAN. « Maistre Théodore », par J. MARTELLIERE	15 72
Furetière et Rabelais, par Henri CLOUZOT.	76
Notes pour le Commentaire de Rabelais, par W. F. SMITH, Eugène RITTER, H. CLOUZOT	75, 257
<i>Voyage ducure de Meudon a Rome</i> , par René-N. SAUVAGE. Les monnaies anglaises en France en 1527, par D'ESPEZEL	80 82
Un réformateur militaire au xv ^e siècle. Raymond de Fourquevaux, par Abel LEFRANC	109
Les adaptations en prose des Chansons de geste au xv ^e et au xv ^e siècle, par Émile BESCH	155
Les armuriers de Henri II, par Henri CLOUZOT.	182
L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais, par L. SAINÉAN	187
Note sur le jeu de croc-madame, par Max PRINET.	278
La sériciculture dans Béroalde de Verville, par H. CLOUZOT	281

COMPTES-RENDUS.

P. DE RONSARD. Œuvres complètes, éd. p. P. LAUMONIER. T. I et II (Pierre VILLEY)	91
Éd. MAUGIS. Histoire du Parlement de Paris. T. I et II (L. ROMIER)	289

CHRONIQUES.

Chronique rabelaisienne (L.-P. BUFFARD, BESLAY, A. LEFRANC).	99
Chronique de la Société et nécrologie : R. Sturel, G. Garric, P. Bourdon, J. Fraikin, H. Chatelain (A. LEFRANC, L. R.)	100, 306
Livres reçus	307
TABLE DES MATIÈRES.	308

Le gérant : Lucien ROMIER.

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

This book is DUE on the last date stamped below.

Fine schedule: 25 cents on first day overdue
50 cents on fourth day overdue
One dollar on seventh day overdue

NOV 5 1941

23 Jan '55 DS

FEB 19 1955 LU

25 Jan 58 MF

REC'D LD

JAN 14 1958

*Inst. of
Foreign
Studies*

INTER-LIBRARY
LOAN

JAN 12 1971

LD 21-100m-12,46(A2012s16)4120

353361

Review

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

